Premier feuillet 1

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat civil du quartier de Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1841.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le neuf décembre 1840.

Par délégation de M. le Juge Royal
le juge auditeur
Dupuy

Décès de Marie Romaine
N° 1.

L'an mil huit cent quarante & le premier du mois d'octobre, a huit heures du matin, par devant nous Commissaire Commandant, officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, sont comparus Messieurs Urbain Flotte et Noël Moza, l'un & l'autre regisseurs sur l'habitation La Marie située au Canal Torcy, les quels nous ont déclaré que, le trente septembre dernier, à dix heures du soir, La nommée Marie Romaine, Mulâtresse agée d'un an, fille naturelle de la négresse Romaine Dalmand de son vivant couturière a Cayenne, est décédée en l'hopital de la susdite habitation ainsi que nous nous en sommes assuré; Et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

& et un
L
U. F.
N = m

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne
Douillard

U. Flotte
Noël Mauzat

Le present registre contenant une seule déclaration de décès, a été arrêté par nous ce jour trente & un décembre mil huit cent quarante et un.

Le Commissaire Commandant, officier d'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne
Douillard

ILE DE CAYENNE COMMISSAIRE COMMANDANT GUYANE FRANÇAISE
ILE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANE FRANÇAISE
AN 97 AI A

Premier feuillet 1er

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1842.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le Vingt Décembre 1841.

Le Juge auditeur délégué,
Mey.re Thoré
q.a.D.

N.o 1er
Marcellin

L'an mil huit cent quarante deux & le cinq du mois de mai à cinq heures de l'après midi, sont comparus devant nous, Lieutenant commissaire commandant du quartier l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, les sieurs Pelage Rosillette agé d'environ vingt trois ans, charpentier né & domicilié à Cayenne Et François Josephine également libre agé de vingt deux ans, maçon né & domicilié à Cayenne, lesquels nous ont declaré qu'hier le quatre du mois de mai à une heure de relevé, le nommé Marcellin, homme de couleur, d'environ soixante ans cultivateur & libre est decedé sur l'habitation Bourda, Et les declarans ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite à l'h.on La Madelaine les jour, mois & an que dessus.

Pelage

Edr.d Bouté

François Josephine
ne sachant signer de ce requis

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

AN99AI
B

N° 2

Georges Monforand

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt sept novembre à trois heures de l'après midi, par devant nous, premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, sont comparus, les sieurs Léon Gattier, agé de vingt cinq ans & Joseph Labroue agé de vingt trois ans, tous deux regisseurs de l'habitation Beauregard & y domiciliés, lesquels nous ont declarés qu'hier vingt six du present mois de Novembre à trois heures du matin le nommé Georges Monforand, homme de couleur, libre, agé de trente deux ans, fils naturel d'Amelie Esclave de l'habitation Beauregard, est decedé sur la susdite habitation Beauregard, et les déclarants ont signé avec nous le present acte, après que lecture leur en a été faite à l'hon La Madelaine est supra.

L. Gattier J. Labroue Ord. Bouté

ÉTAT CIVIL

Vu et vérifié le présent Registre des actes de décès de l'Ile de Cayenne (Hte)

au Parquet à Cayenne le 1er Novembre 1843

P. le Procureur du Roi

le Juge Diteur délégué

Alexandre Moré

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1843.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 14 Décembre 1842.

Le Juge Auditeur délégué
Alexdre Thoré

N° 1
décès
de
Joseph.

+ et fonction d'officier de l'état civil
Ed. Bouté

Aujourd'hui Trente & un Octobre mil huit cent quarante trois, par devant nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y fesant élection de domicile sur l'habitation La Madelaine + sont comparus Messieurs Biclet (Léon Pierre agé de Trente deux ans, regisseur de l'habitation Mahury, Et Limouzin Jean Dominique, agé de Trente deux ans Brigadier de gendarmerie, commandant la brigade de l'île de Cayenne, lesquels nous ont declaré que le vingt sept du présent mois d'Octobre, A trois heures de relevé, le Noir Joseph, né en Afrique et agé d'environ soixante et quinze ans, est decedé sur l'habitation Mahury Et ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite

Ed. Bouté

L. Biclet

Limouzin

ETAT CIVIL

AN 97 AI C

Le présent registre tenu triple, contenant un seul acte de décès a été clos & arrêté par nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil pour l'année 1843, ce jourd'hui premier Janvier 1844, en notre domicile sur l'h^on La Madeleine

ÉTAT CIVIL — ÎLE DE CAYENNE — GUYANNE FRANÇAISE

Ed. Bouté

Vu et vérifié
Cayenne le 6 février 1844.
p. M. le procureur du roi,
Le juge auditeur délégué
de Lontis

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de L'Ile de Cayenne à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1844.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le onze Décembre 1843.

Le Juge Auditeur Délégué

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE COLONIE DE LA GUYANE FRANÇAISE

Le présent registre, tenu ~~double~~ triple ne contenant aucun acte de décès attendu qu'il n'y a eu dans l'année aucune déclaration, ni circonstance d'en inscrire pour le quartier de L'Ile de Cayenne, nous Edouard Boutet, Lieutenant Commissaire Commandant de L'Ile de Cayenne y fesant fonction d'officier de L'état civil et y domicilié sur notre habitation La Madeleine avons clos & arreté le dit registre, pour l'année mil huit cent quarante ~~quatre~~, ce jourd'hui premier Janvier mil huit cent quarante cinq

Le mot (double) cy dessus rayé nul

Edd Boutet

ILE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANE FRANÇAISE

Edd Boutet

Edd Boutet

Triple

Edd Boutet

Vu et vérifié par nous Juge aux visiges
Cayenne le 18 mai 1847.

Lepare

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier d l'île de Cayenne à dresser les *Actes de Décès*, dans ledit quartier pendant l'année 1845.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 19 novembre 1844.

Le juge auditeur délégué
L. Ferratier

Le présent registre tenu Triple, ne contenant aucun acte de decès vu qu'aucune déclaration ne nous en a été faite, a été clos & arreté par nous Edouard Bouté premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, pour l'année, mil huit cent quarante cinq, ce jourd'hui premier Janvier, mil huit cent quarante six

Ed. Bouté

ÎLE DE CAYENNE
ÉTAT CIVIL
GUYANNE FRANÇAISE

Vu le Procureur du Roi
[illegible]

A7 39 AI
E

decembre	21	Rene Ocone	Duchateau	absence du travail.	assig.on du jugem.t de police 16 francs d'amende
"	"	Fanny Cayol	D.o	D.o	assig.on du jugem.t de police 16 f. d'amende
"	"	Goman Etanis	D.o	D.o	assig.on du jugem.t de police 16 f. d'amende
janvier 1856	13	Thesé Jean Pierre	I. Mazon Duchateau 1.re année	evasion reclusionnaire	

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les *Actes de Décès*, dans ledit quartier, pendant l'année 1846.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le vingt neuf Novembre 1845.

Le Juge auditeur délégué

[illegible]

Le present registre tenu triple, ne contenant aucun acte, a été clos & arreté par nous officier de l'état civil de l'île de Cayenne pour l'année 1846 ce jourd'hui premier Janvier 1847

Ed. Bouté

Vu et vérifié au parquet à Cayenne le 29 décembre 1847 par le Conseiller aud. prov. nommé ad hoc

[illegible]

ANNAI
F

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les *Actes de Décès*, dans ledit quartier, pendant l'année 1847.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 1er Décembre 1846.

Le juge auditeur provisoire délégué

L. Nourie

Aujourd'hui vingt cinq fevrier mil huit cent quarante sept, à neuf heures du matin, pardevant nous, Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, sont comparus Messieurs Alexandre Coüy, agé de quarante ans, Administrateur d'habitations domicilié à Cayenne, monsieur Urbain Flotte agé de trente trois ans regisseur de l'habitation La marianne y domicilié, ni l'un ni l'autre parent du défunt, lesquels nous ont declaré, que hier vingt quatre fevrier courant à sept heures du matin, le sieur — Antoine — Daumas agé de quarante deux ans, regisseur de l'habitation La Franchisse, y domicilié non marié, est decedé en leur présence,

AN 97 AI
G

Sur la dite habitation, la Franchise
Et les déclarants ont signé avec
nous le présent acte, après que
lecture leur en a été faite

Le Lieut.t Commissaire Commandant
de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil

Pr. Loüis

Ed. Routé

V. Flott

Aujourd'hui vingt neuf
novembre, mil huit cent quarante
sept, à quatre heures de relevée
par devant nous, Lieutenant Commissaire
Commandant de l'île de Cayenne, y
domicilié sur l'habitation la
Madeleine et y fesant fonction d'officier
de l'état civil, sont comparus, Messieurs
Joseph Paguenault agé de 33 ans
propriétaire habitant et domicilié à
Remire Canton de l'île de Cayenne, Et
Edouard, Chennebras, agé de 39 ans
habitant propriétaire et domicilié
à Remire, Canton de l'île de Cayenne
aucun d'eux, n'étant parent du défunt

Lesquels nous ont déclaré qu'hier
vingt huit novembre à six heures
du matin, le nommé Fresée dit
Baraly ancien chasseur de la Guyane
Française, Célibataire, demeurant
à Remire, île de Cayenne chez le
sieur Cariot, propriétaire de
l'habitation dite Mont-Sec, y
est décédé en sa maison, Et les
déclarants ont signé avec nous
le présent acte, après que lecture
leur en a été faite

Le Lieutenant Commissaire Commandant
de l'île de Cayenne, y fesant
fonction d'officier de l'état civil

Ed. Routé

Paguenault

Chennebras

Le présent registre tenu triple,
ne contenant que deux actes de décès
a été clos et arrêté par nous Lieutenant
Commissaire Commandant de l'île de Cayenne
y domicilié sur l'habitation la Madeleine
Et y fesant fonction d'officier de l'état civil
pour l'année 1847, ce jourd'hui 1er Janvier
1848

Ed. Routé

Sont soufrés au greffe le 1er janvier 1848

Remire

Le présent Registre, contenant Vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les actes de Décès dans ledit quartier, pendant l'année 1848.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 14 Decembre 1847.

Le juge auditeur provisoire délégué

[illegible]

N° 1er
Décès
de dame
Agnès

Aujourd'hui dix neuf juin mil huit cent quarante huit, par devant nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, sont comparus les citoyens Claude Georges Emler agé de quarante cinq ans, avoué, demeurant & domicilié en ville de Cayenne, Guyane Francaise Et Atis Martin agé de Trente huit ans regisseur, demeurant & domicilié sur l'habitation grand Beauregard située dans le quartier de l'île de Cayenne Guyane Française, les quels nous ont declaré qu'hier Dix huit Juin courant mois à huit heures du soir, La dame Agnès Rodolphe femme libre, agée de soixante dix ans, est decedée sur ladite habitation grand Beauregard, sur laquelle elle residait & était domiciliée depuis plus de trente ans Et les declarants ont signé avec nous,

AN 39 AI
H

le présent acte, après que lecture leur en a été faite

Ern.d Bouté Goyer mbs

J. Martin

N° 2
décès
de
Léocade

Aujourd'hui quatre Octobre mil huit cent quarante huit, par devant nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil sont comparus les citoyens André Serre agé de quarante & un ans Et Desiré agé de quarante ans,+ lesquels nous ont declaré que le Trois Octobre courant à Onze heures du soir, La citoyenne Leocade agée de soixante quatre ans cultivatrice, épouse du citoyen Pascal Commandeur, est decédée, sur la dite habitation, dans sa Case, Et les declarants requis de signer avec nous le present acte, après que lecture leur en a été faite, ont declaré ne le savoir.

+ tous deux cultivateurs demeurants & domiciliés sur l'habitation mondelée

Ern.d Bouté

Ern.d Bouté

N° 3
décès
de
Stanis

Aujourd'hui Vendredi Trois novembre, mil huit cent quarante huit à dix heures du matin, par devant nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, est comparu le Nommé Romain de l'habitation Loyola dite moulin à vent, agé d'environ ~~quarante~~ trois ans, cultivateur y demeurant, Lequel nous a declaré qu'hier deux Novembre courant vers quatre heures de relevée, le Nommé+ Stanis agé d'environ dix neuf ans domestique chez Monsieur Angrand en ville de Cayenne y est decedé la présente declaration faite en présence de Léon cultivateur agé d'environ quarante ans Et de Joseph Louis cultivateur agé d'environ trente huit ans tous deux demeurants & domiciliés sur la dite habitation, Lesquels declarant & temoins requis de signer avec nous le present acte, après que lecture leur en a été faite ont declaré ne le savoir

+ Stanislas, dit

Ern.d Bouté

Ern.d Bouté

N° 4
décès
de
Rose

Aujourd'hui dimanche
Cinq Novembre, mil huit cent quarante
huit à quatre heure de relevée,
par devant nous Lieutenant Commissaire
Commandant de l'île de Cayenne y
domicilié sur l'habitation la Madeleine
Et y faisant fonction d'officier de l'état
Civil, sont comparus le Nommé
Annie Gaspard agé d'environ
soixante ans, Et le Nommé
Henry agé d'environ Cinquante
cinq ans tous deux cultivateurs
demeurant sur l'habitation de Monsieur
Revoil, lesquels nous ont declaré
qu'hier Jeudi quatre Novembre
courant à quatre heure de relevée
la Nommé Rose âgée d'environ
soixante ans infirme, domiciliée
à Kourou, est décédée sur l'ha-
bitation de Monsieur Aricet à
Cabassou, île de Cayenne, lesquels
declarant requis de signer avec
Nous le present acte, après que
lecture leur en a été faite, ont
declaré ne le savoir

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL COLONIE FRANÇAISE

Ord Routé

Le present registre tout Triple
Contenant quatre acte de Décès a été
Clos & arrêté par nous Lieutenant
Commissaire Commandant de l'île de Cayenne
y domicilié sur l'habitation la Madeleine
Et y faisant fonction d'officier de l'état
civil, pour l'année mil huit cent
+ & un décembre quarante huit, jusqu'à ce jour trente
Ord Routé ~~Novembre~~, mil huit cent quarante
quarante huit, un mot rayé, nul

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL COLONIE FRANÇAISE

Ord Routé

Table annuelle des actes de Décès de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1848.

Numéros des Actes	Noms et Prenoms	Dates des Actes
1	Agnès Rodolphe	19 juin 1848.
2	Léocade	8 Octobre 1848.
3	Stanislas dit Stanis	3 Novembre 1848.
4	Rose (de Kourou)	5 Novembre 1848.

Certifié par Nous Commissaire Commandant, officier de l'état Civil de l'Ile de Cayenne, le 10 janvier 1849

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL COLONIE FRANÇAISE

Donillard

a été vérifié le 7 Juin 1849

Dida

premier feuillet

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'île de Cayenne à dresser les Actes de décès dans ledit quartier, pendant l'année 1849.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 9 Décembre 1848.

Le juge auditeur provisoire délégué

L. Mourier

N°. 1

L'An mil huit cent quarante neuf et le Deux Janvier

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont Comparus, primo : Eustache, cultivateur, âgé de quarante ans et Secundo Romain Cabasson, cultivateur, âgé de quarante deux ans ; tous deux domiciliés sur l'habitation Beauregard ; les quels nous ont déclaré que le Vingt huit Décembre 1848 mil huit cent quarante huit, à quatre heures du soir, est décédé le Citoyen Ignace, cultivateur, âgé de trente six ans, domicilié aussi sur la dite habitation Beauregard ; du quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois en an que dessus.

L. Douillard

N°. 2.

L'An mil huit cent quarante neuf et le trois Janvier

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont Comparus primo : Eloi, cultivateur, âgé de cinquante deux ans, et Secundo Paterne, cultivateur, âgé de Cinquante six ans ; tous deux domiciliés sur l'habitation Mondélice ; les quels nous ont déclaré que le Vingt neuf Décembre mil huit cent quarante huit, à deux heures du matin, est décédé le Citoyen Lulli, cultivateur âgé de Cinquante huit ans, domicilié aussi sur la dite habitation Mondélice ; du quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour mois & an que dessus.

ILE DE CAYENNE GUYANE FRANÇAISE ÉTAT C

AN 97 AI I

N°. 3.

L'An Mil huit cent quarante neuf et le Cinq Janvier.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont Comparus, primo: Thomas, cultivateur, âgé de Cinquante sept ans, et Secundo Florentin Congo, cultivateur âgé de quarante six ans; tous deux domiciliés sur l'habitation Beauséjour, lesquels nous ont déclaré que le Quatre du présent mois de Janvier à onze heures du soir, est décédée la Citoyenne Agathe Beauregard, cultivateur, âgée de trente sept ans, domiciliée aussi sur la dite habitation Beauséjour; duquel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 4.

L'An Mil huit cent quarante neuf et le premier février.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, Sont Comparus, primo: Antoine Maridame, Cultivateur, âgé de Quarante six ans, et Secundo Pacifique, cultivateur, âgé de Vingt trois ans, tous deux domiciliés sur l'habitation La Marie, lesquels nous ont déclaré que ce jour à six heures du matin, est décédé le Citoyen Tacanda, cultivateur, âgé de quarante six ans, domicilié aussi sur la dite habitation La Marie; duquel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 5

L'an mil huit cent quarante neuf, et le Vingt trois février.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont Comparus Primo: Morin, Cultivateur, âgé de Soixante un ans, et Secundo Georges Victor, aussi cultivateur, âgé de Cinquante ans; Tous deux domiciliés sur l'habitation Beauregard, lesquels nous ont déclaré que le Vingt deux février courant, à sept heures du matin, est décédée la citoyenne Lucile Geneviève, cultivatrice âgée

âgée de trente ans, domiciliée aussi sur la dite habitation Beauregard; duquel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 6

L'An Mil huit cent quarante neuf, et le deux Mars.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus Primo: Tabassou Romain, cultivateur âgé de Quarante ans et Secundo: Chapelain Etienne aussi cultivateur, âgé de trente ans; tous deux domiciliés sur l'habitation Beauregard, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du matin, est décédé l'enfant Schosca, âgé de Neuf ans, fils de Marie Adélaïde Madrid, cultivatrice, âgée de trente quatre ans, domiciliée sur la dite habitation Beauregard; duquel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 7.

L'An Mil huit cent quarante neuf, et le Cinq Mars.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus Primo: Ambroise, cultivateur, âgé de quarante un ans, et Secundo Thomas, aussi cultivateur, âgé de quarante huit ans; tous deux domiciliés sur l'habitation Montabo, lesquels nous ont déclaré que ce jour à six heures du soir, est décédé l'enfant Toussaint, âgé de huit jours, fils de Rosine, Cultivatrice âgée de Vingt cinq ans, domiciliée sur l'habitation Montabo; duquel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 8

L'An Mil huit cent quarante Neuf & le Vingt quatre Mars,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus Primo: Samba Maxime, cultivateur, âgé de Cinquante cinq ans; et Secundo: Amélie Caro, Cultivateur, âgée de trente ans, tous deux domiciliés sur l'habitation le Quartier Général, lesquels nous ont déclaré que le Vingt trois du présent mois, à Cinq heures du soir, est décédé Samba, Cultivateur, âgé de soixante dix ans, domicilié aussi sur la dite habitation le Quartier général; du quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

N°. 9.

L'an Mil huit cent quarante Neuf, et le Cinq Avril

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus Primo: Jean Baptiste Durat, menuisier âgé de trente cinq ans, et Secundo Jules Cusson, facteur, âgé de Vingt quatre ans; tous deux domiciliés à Cayenne, lesquels nous ont déclaré que le Quatre présent mois, à l'heure de midi, est décédé l'enfant Annonciade, né le Vingt six mars présente année, fille de Martine ——— Cultivatrice, âgée de Vingt six ans domiciliée sur l'habitation le Pactole; du quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants signé avec Nous, après lecture du présent acte.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Jules Cusson J. Dérat L. Douillard

N°. 10.

L'An mil huit cent quarante Neuf et le Vingt trois avril

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil

de l'Ile de Cayenne, Sont comparus Primo: Nicolas Laporte, âgé de Vingt cinq ans, et Secundo: Jean Louis Laporte, âgé de Vingt trois ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Franchise, lesquels nous ont déclaré que le Vingt deux du présent mois d'Avril à Dix heures du soir, est décédée Jeanette Eulalie, âgée de Deux ans, fille naturelle de Adélaïde Picard, cultivatrice domiciliée sur la dite habitation la Franchise; du quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

N°. 11.

L'An mil huit cent quarante Neuf, et le Vingt trois avril

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus, Primo: Eubin Goignard, Cultivateur, âgé de quarante sept ans, domicilié sur l'habitation L'Oyola, et Secundo: John Novar, aussi cultivateur, âgé de trente deux ans, domicilié sur l'habitation la Providence, lesquels nous ont déclaré que le Vingt deux présent mois, à trois heures du soir, est décédé Faublas Campernou, Cultivateur, âgé de quarante un ans, domicilié sur la dite habitation L'Oyola; du quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L. Douillard

N°. 12.

L'An mil huit cent quarante Neuf, et le Sept Mai,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Sont comparus, Primo: Séraphin Sancho, âgé de

Cinquante Neuf ans, et Secundo: Jean Baptiste Sapion, âgé de Quarante six ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'habitation La Pacotte, lesquels nous ont déclaré que le dix du présent mois de Mai, à Une heure de midi, est Décédé Claude Quesney, âgé de dix sept ans, Domicilié aussi sur la dite habitation la Pacotte; de quoi Dicès nous avons dressé acte.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 13

L'An mil huit cent quarante Neuf et le Dix sept Mai.

Paraissant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Antonio Gouvet, âgé de Quarante cinq ans, et Secundo: Edouard Triomphe, âgé de trente huit ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'habitation La Mare, lesquels nous ont déclaré que ce du présent mois de Mai, à Quatre heures du soir, est Décédé Marie Louise Pierrois, âgé de Neuf six ans, Cultivatrice, Domiciliée aussi sur la dite habitation La Mare; de quoi dicès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 14

L'An mil huit cent quarante Neuf et le Dix sept Juin

Paraissant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Casalis, âgé de Quarante deux ans, et Secundo: Antoine Poisson, âgé de trente ans, tous deux Canotiers Domiciliés au Bagnas des Canoes, lesquels nous ont déclaré que ce jour à onze heures du matin, est Décédé Michel (Domaine Colonial) âgé de Cinquante six ans, Canotier, Domicilié aussi au dit Bagnas des Canoes; de quoi Dicès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 15

L'An mil huit cent Quarante Neuf et le Six Juin

Paraissant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Manoël 1er, âgé de cinquante deux ans, et Secundo: Philippe Parfait, âgé de trente sept ans; tous deux Cultivateurs Domiciliés sur l'habitation Montélise, lesquels nous ont déclaré que le Onzie du présent mois de Juin, à Quatre heures du soir, est Décédé Alerte Maran, âgé de Cinquante six ans, Cultivateur Domicilié sur la dite habitation Montélise; de quoi Dicès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 16

L'An mil huit cent quarante Neuf et le Neuf un Juin

Paraissant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Gregoire Tolly, âgé de cinquante trois ans, et Secundo: Gratien Paulin T., âgé de Quarante sept ans; tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Bâtiral, lesquels nous ont déclaré que ce jour, à Cinq heures du matin, est Décédé l'enfant Rosa, âgé de deux mois et demi, fille légitime de Narcisse Carol et de Romanie; ces deux Cultivateurs Domiciliés sur la dite habitation Bâtiral, de quoi dicès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 17.

L'An mil huit cent Quarante Neuf et le Vingt neuf Juin

Paraissant Nous, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Télémaque, cultivateur, âgé de Quarante sept ans, Domicilié sur l'habitation Bagamy, Bourg de l'Ile par Devant: Hermile, Cultivateur âgé de cinquante sept ans, Domicilié sur l'habitation la Montagne à Kourou, (Ile de Cayenne) lesquels nous ont déclaré que hier Vingt quatre juin, est Décédé la citoyenne Jean Claudine Pindor, cultivatrice, âgée de trente cinq ans, Domiciliée sur l'habitation Bagamy; le dit Décès survenu sur la dite habitation la Montagne à Kourou, à Dix heures de la matinée; de quoi Dicès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit, qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par nous seul.

L Douillard

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 18

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Vingt Quatre Juillet.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, prenom Olivier Mustapha, âgé de Quarante huit ans, et Secondé Leopold Cam, âgé de trente deux ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Montagne Anglaise, lesquels nous ont Declaré que ce jour à Cinq heures du matin, est Decédée Henriette, âgée d'un an, fille d'Alexandrine Cultivateur Domiciliée sur la dite habitation la Montagne Anglaise, De quoi Dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite, du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N°. 19.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Vingt sept Juillet.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, prenom Laurent Bontonia, âgé de Quarante Quatre ans, et Secondé Louis Abdomar, âgé de Quarante cinq ans, tous deux Cultivateurs Domiciliés sur l'habitation Montabo, lesquels nous ont Declaré que ce jour à onze, est Decédé Alex Marie Fabaum, âgé de Soixante cinq ans, Cultivateur, Domicilié aussi sur la dite habitation Montabo, de quoi dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite, du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N°. 20

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Trois août.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont Comparus prenom Antoine Bermont, âgé de trente trois ans, et Secondé Germain Massot, âgé de trente trois ans, tous deux Cultivateurs Domiciliés sur l'habitation la Franchise, lesquels nous ont Declaré que ce jour à Cinq heures du soir, est Décédé Felix Bellis, âgé de trente deux ans, Cultivateur Domicilié sur l'habitation la Franchise, de quoi dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite, du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N°. 21.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le huit août.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, prenom Noël, âgé de trente six ans, et Secondé Thomas, âgé de Quarante deux ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Montabo, lesquels nous ont Declaré que ce jour à Quatre heures du soir, est Décédée Bibble Rosalie, âgée de Soixante dix neuf ans, Domiciliée sur l'habitation la Providence, De quel dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarant dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite, du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N°. 22.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le huit août.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, prenom Cécé Lépard, âgé de Quarante ans, et Secondé Arnett Thomas, âgé de Soixante ans, tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'habitation Beausejour, lesquels nous ont Declaré que ce jour à Quatre heures du soir, est Décédé Jules, âgé de Soixante ans, Cultivateur Domicilié sur la dite habitation Beausejour, De quel dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N°. 23

L'An mil huit cent Quarante neuf et le 22 août.

Parevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont Comparus, prenoms Jean Samaniebaumes, âgé de Quarante ans, et Secondé Remolay Gaviniolique, âgé de trente neuf ans, tous deux Cultivateurs Domiciliés sur l'habitation la Marie, lesquels nous ont Declaré que ce jour, à Quatre heures du soir, est Décédé Ambroise Samaniejor, âgé de Quarante ans, Cultivateur Domicilié sur la dite habitation la Marie, de quel dessus, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins Declarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite, du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Bouillard

N° 24.

L'An mil huit cent Quarante Neuf & le Quinze Août

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Eugène Estassi, âgé de Vingt six ans, et secundo: Prothée Bourette, âgé de trente six ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Franchise, lesquels nous ont déclaré que ce jour à onze heures du matin, est décédé Emilien Polonie âgé de Deux ans, domicilié aussi sur la dite habitation la Franchise; duquel décès, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

f. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N° 25.

L'An mil huit cent Quarante Neuf et le Vingt août

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Kolay (Elie), âgé de Cinquante trois ans, et secundo: Mayeul (Casimir Ignace), âgé de Quarante sept ans; tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mandelice, lesquels nous ont déclaré que ce jour, à huit heures du soir, est décédé Paul, âgé de soixante dix huit ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation Mandelice, duquel décès, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

f. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N° 26.

L'An mil huit cent Quarante Neuf et le Deux Septembre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Black (Nicolas), Charpentier, âgé de Quarante six ans, et secundo: Bermont (Eutrope), Cultivateur, âgé de trente trois ans; tous deux domiciliés sur l'habitation la Franchise, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Cinq heures du soir, est décédé sur la dite habitation la Franchise, l'enfant Clairvau (Edouge Valentine), âgé de Dix huit mois, duquel décès, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

f. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N° 27.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Cinq Septembre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Ernest Victor Pistus, âgé de trente deux ans, et secundo: Toussaint Crispin, âgé de Quarante cinq ans; tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Quartier Général, lesquels nous ont déclaré que ce jour, à cinq heures du matin, est décédé Casimir dit Bagou Lamine, âgé de Quarante deux ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation + ~~Mandelice~~; duquel décès, nous nous sommes assuré.

+ le Quartier Général

f. Douillard

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus. Un mot rayé nul.

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

f. Douillard

N° 28.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Quatorze Septembre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Gribon (Antoine), âgé de trente quatre ans, et secundo: Montorgueil (Etienne), âgé de Vingt trois ans; tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation St Léon, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du matin, est décédé Vincent Clotilde âgé d'un an, fils d'Andriette Clotilde, cultivatrice domiciliée sur la dite habitation St Léon; duquel décès, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

f. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N° 29.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Quinze Septembre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Versil (Sylvestre), âgé de Quarante trois ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation la Montagne Anglaise, et secundo: Martin (Philogène), âgé de Quarante ans, cultivateur domicilié sur l'habitation Basse terre (Tour de l'Ile), lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du matin, est décédé Eugénie, âgée de Cinquante deux ans, cultivatrice domiciliée sur la dite habitation la Montagne Anglaise; duquel décès, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

f. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 30

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Dix Sept Septembre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Jean pierre Jacquette, âgé de trente ans, et Secondo: Eugène Natiri, âgé de trente quatre ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'habitation Saint Georges Crois Wolf, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Dix heures du soir, est décédé l'enfant Faustin _____ fils naturel de Coralie Domicilier sur la dite habitation Saint Georges Crois Wolf, de quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer après lecture du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 31

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Premier Octobre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Malo (Marcelin) âgé de trente ans, et Secondo: Chapelin (Etienne) âgé de trente quatre ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'Habitation Beauregard, lesquels nous ont déclaré que ce jour, à Sept heures du soir, est décédé Vincent Chapelin âgé de un Ans, fils naturel de Chapelin (Etienne) Domicilié sur la dite habitation Beauregard; de quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer après lecture du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 32.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Sept octobre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Malo (Marcelin) âgé de trente ans, et Secondo: Chapelin (Etienne) âgé de trente quatre ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'Habitation Beauregard, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Sept heures du matin, est décédé sur la dite habitation Beauregard, Victor Jacquet, âgé de trente ans, cultivateur Domicilié sur l'Habitation Paquenault; de quel décès nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 33.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Sept octobre.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier Benjamin Lamarchamon, âgé de Quarante ans, et Secondo Démocles Lamarchégan, âgé de trente neuf ans, tous deux Cultivateurs Domiciliés sur l'habitation Lamarcé, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Sept heures du matin, est décédé sur la dite habitation Lamarcé, où il est Domicilié, Marcipec Gouyacôtes, Cultivateur, âgé de trente neuf ans; de quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 34.

L'An mil huit cent Quarante neuf, et le Sept octobre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont Comparus, premier: Philippe Mirvan âgé de trente huit ans, et Secondo: Nadé Jérôme, âgé de trente sept ans; tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'habitation la Tranchée, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Sept heures du soir, est décédé Marie Dominique, âgé de dix sept ans, cultivateur Domicilié sur la dite habitation la Tranchée; de quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 35.

L'An mil huit cent Quarante neuf et le Neuf octobre,

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Joseph Mayenne, âgé de Cinq Sept ans, et Secondo: Anatole Argos, âgé de Cinq cent neuf ans, tous deux cultivateurs Domiciliés sur l'Habitation la Marianne, lesquels nous ont déclaré que ce jour à Cinq heures du soir, est décédé Mayenne Marie Thérèse, âgé de Quarante Sept ans, cultivatrice Domiciliée sur la dite habitation la Marianne; de quel décès, nous nous sommes assurés.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Beauvant, les jour, mois & an que dessus.

L Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANNE FRANÇAISE

N°. 36.

L'An mil huit cent quarante neuf et le dix neuf octobre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Bac (Jean), âgé de vingt-quatre ans, et second: Balmeron (François), âgé de trente sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mauvable, lesquels nous ont déclaré que ce jour à une heure du matin est décédée Véronique Neuvillion, âgée de soixante douze ans, sans profession, domiciliée sur la dite habitation Mauvable; En quel lieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

f. Douillard

N°. 37.

L'An mil huit cent quarante neuf et le vingt octobre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Triomphe Samson, âgé de quarante ans, cultivateur domicilié sur l'habitation La Mare, et second: Victor Rouvan, âgé de vingt cinq ans, cultivateur domicilié sur l'habitation la Florentine, lesquels nous ont déclaré que ce jour à cinq heures du soir, sur la dite habitation la Florentine est décédé Hector Lacoil, âgé de quarante sept ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation la Florentine; En quel lieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

f. Douillard

N°. 38.

L'An mil huit cent quarante neuf et le vingt trois octobre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Dominique Avario, âgé de trente ans, et second: Victor Alexandre Matthieu, âgé de quarante ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Quartier général, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du soir est décédé Lécadie Balle, âgé de quinze ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation le Quartier général; En quel lieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

f. Douillard

N°. 39

L'An mil huit cent quarante neuf et le vingt cinq octobre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Black Michel, âgé de huit deux ans, et second: + Bille, âgé de huit trois ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Franchise, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du soir, est décédé Mathieu Encarisha Clérice, âgé de deux ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation la Franchise; Duquel lieu nous nous sommes assuré.

+ Signe Croix

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Deux mots rayés nuls.

f. Douillard

N°. 40

L'An mil huit cent quarante neuf, et le vingt huit octobre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Julien Olympe, âgé de trente six ans, et second: Joseph Olympe, âgé de quarante ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Quartier général, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du soir, est décédé l'enfant Frédéric Polka, de le vingt trois présent mois et année, fils naturel de Ernest et Elisabeth Olympe, cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation le Quartier général; En quel lieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

f. Douillard

N°. 41.

L'An mil huit cent quarante neuf et le dix huit novembre

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, premier: Sagaire Jules, âgé de quarante sept ans, et second: Rhine Louis, âgé de trente ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Jubilation, lesquels nous ont déclaré que ce jour à quatre heures du matin, est décédé Angélas Philippe, âgé de soixante sept ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation la Jubilation; En quel lieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

f. Douillard

N°. 42.

L'an mil huit cent quarante neuf et le Vingt Novembre
Pardevant Nous, Commissaire Commandant Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Maximin Joseph âgé de Vingt deux ans, et secundo: Maximin Maxime, âgé de vingt cinq ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Maravine, les quels nous ont déclaré que ce jour à trois heures du matin, est décédé l'enfant Maximin Hippolyte, âgé de trois ans orphelin, domicilié sur la dite habitation la Maravine; En quel Dieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savent signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus

N°. 43.

L'an mil huit cent quarante neuf et le Vingt neuf Novembre
Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Malo Eustache âgé de quarante un ans, et secundo: Hiscotte Georges, âgé de trente trois ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Marillac les quels nous ont déclaré que ce jour à huit heures du matin est décédé Bissin Firmin, âgé de Quarante Cinq ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation Marie Rose; En quel Dieu nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savent signer après lecture à eux faite du présent acte qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

N°. 44.

L'an mil huit cent Quarante Neuf et le Vingt neuf Novembre
Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus, primo: Archin Nestory, âgé de trente ans, et secundo: Pasper Labor, âgé de Quarante deux ans, tous deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation Marango, les quels nous ont déclaré que ce jour à Quatre heures du soir est décédé Arthur Eriton, âgé de Soixante ans, domicilié sur la dite habitation Marango; En quel Dieu, nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savent signer après lecture à eux faite du présent acte qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

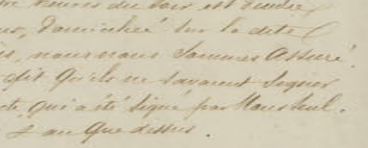

N°. 45.

L'an mil huit cent Quarante Neuf et le Cinq Décembre
Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus primo: Lorrain Auguste âgé de Cinquante Neuf ans, et secundo: Maximin Constant âgé de Cinquante ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Beausejour, les quels nous ont déclaré que ce jour à Neuf heures du soir, est décédé Lucile Fabrin, fille naturelle de Clémentine Fabrin âgée d'un an, domiciliée sur la dite habitation Beausejour; En quel Dieu nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savent signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus

N°. 46.

L'an mil huit cent quarante neuf à treize décembre,
Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne: sont comparus, primo: Antoine Moriton, âgé de Cinq cent ans et secundo: Alexandre Goirbar, âgé de trente neuf ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation La Marie, les quels nous ont déclaré que ce jour à trois heures du soir, est décédé Hazard Vincent, âgé de cinquante un ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation La Marie: En quel Dieu nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

N°. 47.
+ Dix Cpt

L'an mil huit cent quarante neuf à 1. Décembre
Pardevant Nous, Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus primo: Jean Baptiste Geition âgé de trente trois ans, né en Afrique, à Décédé: Solange Elisein âgé de trente six ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Les trois amis, les quels nous ont déclaré que ce jour à huit heures du matin est décédé Catherine Solange femme Hazardin, âgée de Quarante trois ans, née en Afrique, cultivatrice domiciliée sur la dite habitation Les trois amis; En quel Dieu nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

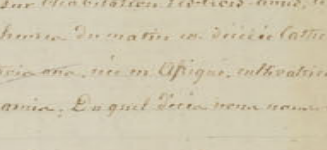

N.° 48. L'An mil huit cent quarante neuf, le vingt un Décembre.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus primo: Gaspard Lalorenzie, âgé de quarante huit ans, 2° Cayenne, second comparant: Henry Latane, âgé de cinquante sept ans, tous deux nés en Afrique, demeurant à Cayenne, lesquels nous ont déclaré que ce jour à dix heures du matin est décédé Daval Pierre-noël, âgé de vingt trois ans, né à Cayenne, cultivateur, domicilié sur la dite habitation Mondélice, du quel décès nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants, dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous, seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

L. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — COLONIE FRANÇAISE

N.° 49. L'An mil huit cent quarante neuf, le vingt quatre Décembre.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus primo: Noël Lion, âgé de cinquante un ans, 2° Alexandre Nicolas Michel, âgé de trente sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation St Lion, lesquels nous ont déclaré que ce jour à quatre heures du matin est décédé Noël Emma, âgé de soixante ans, cultivateur domicilié sur la dite habitation St Lion, lequel décès nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous, seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

L. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — COLONIE FRANÇAISE

N.° 50. L'An mil huit cent quarante neuf, le vingt neuf décembre.

Pardevant Nous, Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, sont comparus primo: Pons pierre, âgé de quarante neuf ans, 2° second: Alexis Cosska, âgé de quarante quatre ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mondélice, lesquels nous ont déclaré que ce jour à neuf heures du matin est décédé Guénouélite Madeline, né le vingt deux présent mois et année sur la dite habitation Mondélice, du quel décès nous nous sommes assuré.

Et ont les témoins déclarants dit qu'ils ne savaient signer, après lecture à eux faite du présent acte, qui a été signé par Nous, seul.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

L. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — COLONIE FRANÇAISE

Clos & arrêté

Clos & arrêté le présent registre des actes de décès pour l'année mil huit cent quarante neuf, par Nous, Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ce jour premier Janvier mil huit cent cinquante.

Vu et vérifié au parquet le 6 février 1850 pour le Procureur de la République
p. et
Pte
H. Al Vergile

L. Douillard

ÎLE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — COLONIE FRANÇAISE

Repertoire.

	A	
8	Agathe Beauregard	5 Janvier
9	Alexandre	5 avril
41	Angelas philippe	18 novembre
	B	
20	Belle Felix	3 août
21	Bebble natalie	8 août
43	Bessin fortunin	29 novembre
	C.	
4	Cocanda	1er février
11	Camponeau Faustas	23 avril
25	Clairiveau Georgi Valentine	2 septembre
27	Cassier dit Bagou Emmi	5 septembre
31	Chapelin Vincent	1er octobre
39	Cerin Mathieu Victorieka	25 octobre
	D.	
48	Daval pierre	21 décembre
	E	
29	Enguinie	15 septembre
45	Etienchaud Hazard	11 décembre
	F	
30	Faustin	17 septembre
40	Frédéric Delfa	28 octobre
46	Félicité Lucile	5 décembre
47	Fabo Catherine fme Kapardai	17 décembre
	G	
50	Guénouélite Madeline	29 décembre
	H	
18	Henriette	24 juillet
	I	
1	Ignace	2 Janvier
	J	
22	Jules	8 août
	K	
	L	
2	Lelli	3 Janvier
5	Lucile Geneviève	23 février
17	Ve Lucier Claudine	25 Juin
19	Labouré anne Marie	28 Juillet
23	Lamarique ambroise	10 août
	M	
14	Michel	7 juin
15	Marcan alexis	16 Juin
33	Marcipsi quinty côtes	7 octobre
34	Magnin Marie Rose	9 octobre
42	Magnin Hippolyte	20 novembre
	N	
49	Noël Etienne	24 décembre
	O	
	P	
13	Pennes marie Louise	17 mai
24	Poleni Emilien	15 août
25	Paul	20 août
	Q	
12	Quesnay claude	7 mai
	R	
16	Rosa	21 Juin
32	Rupeque victor	7 octobre
34	Rivier Dominique	7 octobre
	S	
6	Sokosca	2 mars
8	Samba	24 mars

10	Suzette Eulalie — —	23 avril	36	Veuvillon Véronique —	19 octobre
	T			X	
7	Toussaint — — —	5 mars		Y	
44	Triton arsène — —	29 novembre		Z	
	U				
	V				
22	Vincent Clotilde — — —	14 septembre			

Certifié par Nous, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne.

Diamant, le 1er janvier 1850.

J. Douillard

COMMISSAIRE COMMANDANT

Premier feuillet

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1840.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 5 Décembre 1839.

Le Juge Auditeur Délégué

P. Moore

Décès. 1.

L'an mil huit cent quarante le huit Août, ont comparu devant nous Lieut.t Commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, Messieurs Reine (Auguste Nicolas) agé de trente ans, régisseur sur l'habitation Mondélier, et François dit Vidal, agé de cinquante quatre ans, cultivateur demeurant sur la dite habitation.

Lesquels nous ont déclaré que le Vendredi sept du présent mois, a onze heures du matin, le nommé Octave, cultivateur, agé de soixante quinze ans, né a la Côte d'afrique, affranchi à Cayenne en mil huit cent trente sept sous le N° 902 et marié à la nommée Anne, était décédé sur l'habitation susdite où il avait son domicile.

Après avoir ordonné l'inhumation, nous avons dressé le present acte qu'un des déclarans a signé avec nous, l'autre ayant déclaré ne le savoir.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Reine Aîné

Douillard

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

AN 97 AI J

Le présent régistre ne contenant qu'un Décès, a été arrêté par nous, a Cayenne le trente et un Décembre mil huit cent quarante.

Le Commissaire Commandant, officier d'état Civil du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

ÉTAT CIVIL
ILE DE CAYENNE
GUYANNE FRANÇAISE

Vu et Vérifié le Présent Registre
Cayenne 30 avril 1841
Pr le Procur. du Roi
Marchal

Juge and. délégué

Premier feuillet
Le Pain

1

Le présent Registre, contenant Dix feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages et Décès* des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1836.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 décembre 1835.

Par délégation de Monsieur le Juge Royal, le Juge auditeur provisoire,

Le Pain

Naissances
N° 1 à 7.

ce jourd'hui deux janvier, Monsieur Sauvage nous a déclaré que les nommés ci après sont nés sur son habon la Marie en l'année 1836. Savoir, Jean marie né le 4 mai, Jean, né le 1er avril, Jean françois, né le 31 mars, Marie née en juillet, Antoinette née en août, Colette née en 7bre et Marianne née en octobre, laquelle déclaration il a signé avec nous après lecture

Cayenne 2 janvier 1836.

Henry Sauvage — Le Bidou

Décès
N° 1 à 4.

ce jourd'hui deux janvier, Monsieur Sauvage nous a déclaré que les nommés ci-après sont décédés sur son habon la Marie en l'année 1836. Savoir, Catinoun, âgé de 36 ans. décédé le 16 janvier, Jacques, âgé de vingt quatre ans décédé le 17 août et Placide, âgé de trente ans décédé le 30 décembre.

laquelle déclaration il a signé avec nous après lecture

Cayenne 2 janvier 1836.

Henry Sauvage — Le Bidou

AN 97 F3
L

N°. 1.

Par [illegible] en date du neuf Janvier 1836, Messieurs les Gérans administrateurs de l'habitation les Grands Remparts, nous déclarent que la négresse Joséphine dépendante de la dite habitation est accouchée d'une négrillon à qui il a été donné pour le nom de Robert.

En foi de quoi j'ai signé la présente Déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Mondelia le 9 Janvier 1836.

[illegible]

Décès N°. 2.

Par [illegible] quatre Janvier mil huit cent trente six, les Sieurs Robert [illegible] habitation Mondelia, nous déclarent que la négresse [illegible] dépendante de la dite habitation est décédée [illegible].

En foi de quoi, il a signé avec nous la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Mondelia le 26 [illegible] 1836

[illegible]

[illegible] du dix huit Janvier [illegible] Gérans de l'habitation [illegible] nous déclarent que la négresse [illegible] dépendante de la dite habitation est décédée [illegible]

[illegible] 25 Janvier 1836

[illegible]

Décès N°. 5.

Par [illegible] trente Janvier mil huit cent trente six, les Sieurs Moreau [illegible] habitation [illegible] nous déclarent que la négresse Flora, [illegible] dépendante de la dite habitation est décédée ce jourd'hui.

En foi de quoi, il a signé avec nous la présente déclaration

[illegible]

[illegible] Mondelia le 30 Janvier 1836

[illegible]

Décès N°. 6.

Par une lettre de ce jourd'hui dix février mil huit cent trente six, les Sieurs Thibault et [illegible] de l'habitation de Petite Anse au Comte Tony, nous déclarent que la négresse [illegible] dépendante de la dite [illegible] décédée.

En foi de quoi, il a signé la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Mondelia le 8 février 1836

[illegible]

Par une lettre en date de ce jourd'hui neuf février mil huit cent trente six, les Sieurs Gentour, habitant propriétaire nous déclare que la négresse nommée Pandora dépendante de l'habitation Montalo Sud au Carquette, est accouchée d'une négrillon auquel il a donné le nom de Charles, ce jourd'hui à Mondelia.

En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration pour servir et de droit.

Mondelia le 9 février 1836.

[illegible]

Décès N°. 7.

Par une lettre de ce jourd'hui vingt et un février mil huit cent trente six, Messieurs Fernand frères Mondange propriétaires de l'habitation Vitalis, sise au Comte Tony, nous déclarent que leur négre Aig Courage la négresse nommée Robert est décédée sur la dite habitation dont ils dépendent.

En foi de quoi, il a signé la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Mondelia ville le vingt deux février 1836

[illegible]

Décès
N° 8.

Ce jourd'hui deux mars mil huit cent trente six, le Sieur Mehit, régisseur de l'habitation Mondélice, est comparu devant nous & nous a déclaré que ce jourd'hui est décédé la Négresse Pauline, dépendante de la dite habitation.

En foi de quoi il a signé avec nous la présente déclaration après lecture, pour servir & valoir ce que de droit.

Cayenne le deux mars mil huit cent trente six.

Naissance
N° 11 & 12.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui trois jadis huit mars mil huit cent trente six, le Sieur Thibault régisseur de l'habitation [illegible] Canal Torcy nous déclare que le premier mars [illegible] la négresse [illegible] dépendante de la dite habitation est accouchée d'une négrille à laquelle il a été donné le nom d'Elodie, & que le trois du même mois de mars la négresse Victorine dépendante aussi de la dite habitation est accouchée d'une négrille à laquelle il a été donné le nom d'Eloise.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration pour servir & valoir ce que de droit.

Cayenne le 8 mars 1836

Naissance
N° 13.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui treize mars mil huit cent trente six, le Sieur Rouger de Lagatellerie, nous déclare gallier dans du courant, sa négresse nommée Magdeleine est accouchée sur habitation Les Telles Malouines, d'un enfant du sexe masculin.

En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration pour servir & valoir ce que de droit.

Mondélice le 13 mars 1836.

[illegible] quatorze mars mil huit [illegible] de l'habitation [illegible] Naissance
N° 14.

[illegible] négresse [illegible] portée [illegible] 65 du Contrôle [illegible] classe libérée, est accouchée ce même jour, heure de [illegible] fémenin.

[illegible] avons signé la présente déclaration [illegible] ce que de droit.

Mondélice 14 Mars 1836

[illegible] mars mil huit [illegible] que sa négresse nommée [illegible] sur son habitation [illegible] qui il a donné le nom d'[illegible]

[illegible] la présente déclaration pour [illegible]

Mondélice le 15 mars 1836

[illegible] jourd'hui vingt & un mars [illegible] à onze [illegible] dépendant de l'habitation Montabo [illegible] est décédé [illegible]

[illegible] signé la présente déclaration [illegible] droit

Mondélice le vingt & un mars 1836

Dios
nº 10

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy quatro mayo 1836, el Señor Lamberto, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, el cual vino Soltero, oficio agricultor de 68 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Chamorro Bruno.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 11

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor D. Juan Domingo de la Habitación de la Magdalena, natural de Galicia, de edad de 50 años, casado, oficio agricultor de 50 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Chamorro Bruno.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 12

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor D. Juan Domingo de la Habitación de la Magdalena, natural de Galicia, de edad de 50 años, casado, oficio agricultor de 50 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Chamorro Bruno.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 13

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 14

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 15

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 16

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 17

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 18

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

Dios
nº 19

Por la letra en dicho dia de la fecha hoy tres mayo mil ochocientos treinta y seis, el Señor Martin Martinez, natural de Galicia, de edad de 60 años, casado, oficio agricultor de 60 años, del Estado de la Habitación de la Magdalena, apellidado el Martinez Martinez.

En fe de que me firmo el presente Delantero para Constar y valer lo que de derecho

Madrid 10 de 18 mayo 1836

[illegible] Vingt huit [illegible] Cent trente six [illegible] l'habitation [illegible] accouchée ce jourd'hui d'une [illegible] a été donné le nom Zabeth. (Zabeth est le nom de la [illegible] Fille.)

[illegible] La présente déclaration [illegible]

[illegible]

Déc. n° 16

[illegible] mil huit cent trente six, [illegible] pour sa mère nous déclare que le même jour [illegible] habitation dite Belle-vue, un nègre nommé Hyacinthe appartenant [illegible], agé de 28 ans.

Mai

[illegible] avons signé la présente déclaration [illegible]

[illegible]

Déc. n° 17

[illegible] mil huit cent trente six, [illegible] de l'habitation [illegible] appartenant à Madame [illegible] nous déclare qu'hier [illegible] à quatre heures du matin, est décédé sur la dite habitation [illegible]

[illegible] la présente déclaration [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Naissance n° 18.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui premier jour du vingt sept mai mil huit cent trente six, le Sieur Melat, régisseur de l'habitation Mondéline, nous déclare que ce jourd'hui vingt sept mai la négresse Colette est accouchée sur la dite habitation d'une negrette à laquelle il a donné le nom de Jeanne.

En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration pour servir & valoir ce que de droit.

[illegible] le vingt sept mai 1836

[illegible]

Naissance n° 19 & 20.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui premier juin mil huit cent trente six, le Sieur Candolle nous déclare que le 27 mai expiré, sa négresse Augustine est accouchée de deux enfants jumeaux à qui il a donné les noms de Caton & Scipion.

En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration pour servir & valoir ce que de droit.

Mondéline le 1er Juin 1836.

[illegible]

[illegible] n° 18

Sa lettre de ce jourd'hui huit juin mil huit cent trente six, Monsieur Jérôme, Ancien Curateur en titre des Successions vacantes & biens des absens & de cette qualité administrateur de l'habitation Bonez, nous déclare qu'hier sept juin courant, la négresse Clarisse, Jeanjemaire, est morte sur l'habitation La Madeleine.

En foi de quoi nous avons signé la présente pour servir & valoir ce que de droit.

Mondéline le 8 Juin 1836

[illegible]

Naissance n° 21.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui dix juin mil huit cent trente six, Monsieur Jérôme, Ancien Curateur en titre aux Successions

Succession vacante et faire des actes en cette qualité nommé des l'habitation
La Madeleine dépendante de la Succession Perez, nous déclare que ce même
Jour La negresse Marianne est accouchée d'un enfant du sexe féminin
à laquelle il a été donné le nom de

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration pour
Service & valoir ce que de droit.

Mondelin le 10 Juin 1836

Décès
N°s 19, 20 & 21.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui vingt huit Juin mil
huit cent trente six, Monsieur Durant nous déclare que la negresse Marianne
est morte le quinze de ce mois sur son habitation, 2° que le nommé Louis
dépendant aussi de la même habitation est mort le dix huit avril courant, & que
La negresse Lisette âgée de soixante dix quatre ans est morte dans la
dite habitation.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration pour service
& valoir ce que de droit.

Mondelin le 23 Juin 1836

Naissance
N° 22.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui vingt huit Juin mil
huit cent trente six, Monsieur Barbaubente, regisseur de l'habitation
appartenant à Madame Ve Ebrard, nous déclare que la negresse Marie
est accouchée d'un enfant du sexe féminin à laquelle il a été donné le nom
de Natale

En foi de quoi j'ai signé la présente pour service
& valoir ce que de droit.

Mondelin le 27 Juillet 1836

Naissance
N° 23.

Ce jourd'hui neuf Juillet mil huit cent trente six
est comparu devant nous, le Sieur Mabot regisseur de l'habitation
Mondelin, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui la negresse Fabien
est accouchée d'un négrillon auquel il a été donné le nom d'Anatole

En foi de quoi il a signé avec nous la présente
déclaration après lecture pour service & valoir ce que de droit

Mondelin neuf Juillet 1836

Naissance
N° 24.

Par sa lettre en date de ce jourd'hui vingt sept
Juillet mil huit cent trente six, le Sieur Lamarine nous déclare
que le vingt six courant, la negresse Cecile est accouchée sur son
habitation d'un enfant du sexe masculin.

En foi de quoi nous avons signé la
présente pour service & valoir ce que de droits.

Mondelin 27 Juillet 1836

Décès
N° 22.

Par sa lettre de ce jourd'hui vingt huit Juillet
mil huit cent trente six, le Sieur Vauquelin nous informe qu'hier vingt sept
courant, la negresse nommée Fanchette est morte sur l'habitation
dite le Diamant

En foi de quoi nous avons signé la présente
déclaration pour service & valoir ce que de droit.

Mondelin 28 Juillet 1836

Décès
N° 23.

Par sa lettre en date du 26 Juillet mil huit cent trente
six, reçue ce jourd'hui vingt huit Juillet, M. H. Martin gérant
Madame Ve Martin de ses, nous déclare que le nommé Jean Baptiste
Juillet, le negresse Isabelle dépendant de l'habitation Mangot

Cette

Et morte le dit Sieur a Cl. et thérèse Du ordinaire.

En foi de quoi nous avons signé les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu le 28 Juillet 1836

Naissance N° 28.

Ce jourd'hui trois Juillet mil huit cent trente six, est comparu devant nous Louis Mollet, agriculteur de l'habitation Mondelieu, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui les nommés Melanie et Sylvie Estimets, est accouchée d'une négresse à la quelle il a été donné les noms de Marie Brigide.

En foi de quoi il a signé avec nous les présentes Déclarations, après lecture, pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu 28 Juillet 1836

Naissance N° 25 & Décès N° 24.

Par Sa lettre en date de ce jourd'hui deux août mil huit cent trente six, Monsieur Louis Gaze, commandant de l'habitation grand Remigeat, nous a déclaré 1° que le 31 Juillet est décédé Jeannot, Lettrine est accouchée d'une négresse, 2° que le dit Jeannot est le père de l'enfant nommé Jean Baptiste et que la dite Lettrine est veuve.

En foi de quoi nous avons signé les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu le 2 août 1836

Naissance N° 26.

Ce jourd'hui trois août mil huit cent trente six est comparu devant nous Louis Mollet, agriculteur de l'habitation Mondelieu, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui la négresse Melanie est accouchée d'une négresse à la quelle il a été donné les noms de Noralie.

En foi

En foi de quoi nous avons signé avec les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu le 3 août 1836

Naissance N° 27 & Décès N° 25.

Par Sa lettre en date de ce jourd'hui cinq août 1836, Monsieur Louis Mollet, agriculteur de l'habitation de Palate, nous a déclaré 1° que le 24 Juillet, la négresse Souveranie est accouchée d'une négresse, 2° que la négresse Bélique appelée Marie est morte le 24 courant.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit

Mondelieu le 9 août 1836.

Naissance N° 27

Par Sa lettre en date de ce jourd'hui cinq août 1836, Monsieur Louis Gaze, commandant de l'habitation du Grand Remigeat, nous a déclaré que le 31 Juillet dernier, la négresse Marine est accouchée d'un enfant du sexe féminin à la quelle il a donné les noms de Pauline.

En foi de quoi nous avons signé les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu le 9 août 1836

Décès N° 26.

Par Sa lettre en date de ce jourd'hui dix cinq août 1836, Monsieur Louis Caudelier, agriculteur de l'habitation Bellevue, nous a déclaré que le 13 du dit mois de Juillet dernier, Jean Paul est décédé à la Dominique au Diamant.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes Déclarations pour Servir et valoir ce que de droit.

Mondelieu le Diamant août 1836

Deces N° 27.

Par Sa lettre en Date du 22 jourd'hui Neuf trois a mil huit cent trente six, M. Gary, Administrateur de l'Hab.on le Grand Bourg, nous Déclare que le Sieur Pierre Charrel les negres Domitile, enfant de nation, est décédé en Date du dit habitation

[illegible] Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio le 23 août 1836

Naissance N° 29.

Par Sa lettre en Date du premier Septembre, le Sieur Gary, Administrateur de l'Habitation le Grand Bourg, nous Déclare que les Neuf huit août courant, la negresse Cornelie est accouchée d'une negresse et a donné le nom de Victoire

En foi de quoi, j'ai Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio le [illegible]

Deces N° 28.

Par Sa lettre du 22 jourd'hui [illegible] cent trente six, le Sieur Fournier Pierre Valentin [illegible] Georgette enfant de la negresse Cyprien

En foi de quoi nous avons Signé la [illegible] pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio le [illegible]

Naissances. N° 30, 31 & 32.

Par Sa lettre en Date du 22 jourd'hui Neuf [illegible] mil huit cent trente six, les Sieurs Aristide Henry, negresse de M. Henry, nous Déclare 1° L'accouchement de la negresse Francine en Date du Dix neuf d'un negrillon auquel nous avons donné le nom de Charles 2° Celle de la negresse abondance en la Date du Neuf d'une negrille à laquelle nous avons donné le nom de Louise 3° Celle de la negresse Zoby en la Date du Ce jour d'une negrillon auquel nous avons donné le nom d'Augustin

Naissance N° 33.

En foi de quoi, j'ai Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio 23 8bre 1836

Par Sa lettre du Ce jourd'hui Neuf trois Septembre mil huit cent trente six, Monsieur Bourgeois de l'Hôpital nous Déclare que la negresse Colombine, mariée avec le negre Paulin est accouchée le Neuf courant d'une negrillon à Dix heures du matin.

En foi de quoi, j'ai Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio 23 7bre 1836

Deces N° 29.

Par Sa lettre en Date du 22 jourd'hui Neuf sept Septembre mil huit cent trente six, les Sieurs Deux Administrateurs de l'Habitation [illegible] Déclarent les Décès de la nommée Thérèse arrivés ce

En foi de quoi, j'ai Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit.

Mondelio le 29 7bre 1836.

Naissance N° 34.

Par Sa lettre du 22 jourd'hui sept octobre mil huit cent trente six, Monsieur Nouny, nous Déclare que la negresse Marie du [illegible] est accouchée le dix du courant d'une negrille.

En foi de quoi, j'ai Signé la presente Déclaration pour Servir & valoir Ce que de droit

Mondelio le 9 8bre 1836

Deux N° 30.

Par Ses lettres en Date de ce jourd'hui signé entre Mille huit cent trente six, le Sieur Soustrau nous déclare que le Dnge Bernard, le nommé Marie Agé de Soixante 8 mois aussi est décédé

[illegible] Mirtale.

En foi de quoi la présente Déclaration a été signé pour servir 8 valoir ce que de droit

Mendelieu le 8 bre 1836

Nouveau N° 33.

Par Ses lettres en Date de ce jourd'hui deux novembre mil huit cent trente six, le Sieur M. Mazelier pour M. Dumas 1er Martin Ses voisin, nous déclare la naissance de nommé Marcel fils de [illegible] Mazelier

En foi de quoi nous avons signé la présente Déclaration pour servir 8 valoir ce que de droit

Mendelieu 2 novembre 1836

Deux N° 34.

Ce jourd'hui [illegible] mil huit cent trente six, [illegible] nous, le Sieur Mazelier, Maire de Mendelieu, [illegible] déclare que ce jourd'hui est décédé

[illegible] nommé [illegible] nous avons signé la présente Déclaration pour servir 8 valoir ce que de droit

Mendelieu [illegible]

Trois N° 32.

Par Ses lettres en Date de ce jourd'hui trois novembre mil huit cent trente six, le Sieur Chastan, nous déclare que le Dnge 8 au Courant, le nommé Marie agé de 48 mois, enfant de Jeanette, est décédé sur l'habitation Mendelieu

[illegible] quoi, j'ai signé la présente Déclaration pour servir 8 valoir ce que de droit.

[illegible]

Nouveau N° 36 & 37

Par Ses lettres en Date de ce jourd'hui onze décembre mil huit cent trente six, les Sieurs Thibaudet, régisseur de l'habitation Pelote, nous déclare la Banchissement du nommé Hermance 8 Lolo, les [illegible] mêmes Date du Six des Courant 8 les premier à la Date du Cinq Courant Deux nègres.

En foi de quoi nous avons signé les présentes Déclarations pour servir 8 valoir ce que de droit

Mendelieu les Onze Décembre Mil 8

Deux N° 35

Par Ses lettres en Date de ce jourd'hui dix neuf décembre mil huit cent trente six, le Sieur Longueville, nous déclare le décès du nègre Claude agé d'environ soixante ans, arrivé à la Date d'hier.

En foi de quoi j'ai signé la présente Déclaration pour servir 8 valoir ce que de droit.

Mendelieu les 19 X bre 1836

Nouveau N° 38

Ce jourd'hui dix neuf décembre mil huit cent trente six est comparu devant nous le Sieur Petit Papillon, régisseur de l'habitation Papillon, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui dix neuf décembre le nommé Noel a mis bas un petit enfant auquel on a donné le nom de [illegible]

En foi de quoi ils ont signé avec nous les présentes Déclarations pour servir 8 valoir ce que de droit, les leur après lecture

Mendelieu les 19 X bre 1836

N° 34.

Par Ses lettres en date de ce jourd'hui vingt trois décembre mil huit cent trente six, le Sieur Fourrier, régisseur de l'habitation des Quartiers Courants, nous déclare le décès de la nommée Marie 8 7 enfant de la nommée [illegible].

En foi

Ce jour lequel nous avons signé les présentes déclarations
pour servir & valoir ce que de droit
Mondelin 23 Décembre 1836

Clos & Arrêté, Le Présent Registre
Contenant trente huit naissances & trente quatre Décès.
Cayenne le 31 Xbre 1836

Dixième & dernier feuillet
Le Juge en Détail provisoire
[illegible]

Le présent Registre, contenant dix feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au Commis.e commandant du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au Palais de Justice à Cayenne, le 13 décembre 1837.

Le Juge Auditeur délégué,

[illegible]

L'an mil huit cent ~~trente huit~~ le vingt et un Mai, à neuf heures du matin.

Pardevant nous Pierre Mille St. Juste, Commissaire Commandant et officier de l'état civil du quartier de l'île de Cayenne, Guyane française.

Sont comparus.

Monsieur Louis Marie françois Dalican, Procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, où il demeure, âgé de 41 ans.

Monsieur Alexandre Ségond, Docteur-médecin, Chirurgien de 1ère classe, chargé du service de santé de la Colonie, officier de l'ordre Royal de la légion d'honneur, âgé de 38 ans, demeurant à Cayenne.

Lesquels

Lesquels nous ont déclaré que le 19 de ce mois à
heures du matin, ont découvert, à l'entrée de la crique
feuillée, le sieur Jean Chambriard, fusilier à la seconde
compagnie du deuxième bataillon du premier Régiment
d'infanterie de marine en garnison à Cayenne, immatriculé
sous le N° 7501 ayant eu sa dernière domicile
à Crécenac, Canton de St Remy, Département du Puy de
Dôme, né au même lieu le huit Mars 1813 fils de
Guillaume Chambriard et de Marie Vernide, domiciliés
au même

et les déclarants ont signé avec nous
le présent acte après que lecture leur en a été faite.

N. Dalicon

Legros

S. M.

~~Louis Philippe Ier, Roi des français, à tous présents et à venir salut.~~

Il a huit heures du matin et le douze
octobre,

Nous ~~Pierre Nicolas~~ St Geste, Commissaire
commandant et officier de l'état civil du quartier de l'île
de Cayenne, avons fait la transcription littérale du
jugement qui suit.

~~Louis Philippe~~, Roi des français,
à tous présents et à venir salut.

Le tribunal de première instance de la
Guyane française séant à Cayenne, jugeant en matière
civile en son audience publique du six avril dernier a rendu le
jugement suivant.

Vu par le tribunal la requête ainsi
conçue

signée Cailler avoué

"Le demandeur ayant justifié [illegible] et bien d'absence
domicile à Cayenne en son dernier, tant en cette qualité de la
succession de son père Joseph Lecour, ayant pour avoué Me Cailler.

"A l'honneur de vous exposer qu'en exécution
du jugement rendu en ce tribunal le huit Mars mil huit cent
dix neuf, enregistré le dix même mois par Calixte Rochard, au droit
de soixante quinze centimes par rôle, il a fait procéder à une
enquête sur le contenu de l'acte de décès de Joseph Lecour,
Commis de Marine, jugé absent, et a été assez par
cette jugement du dix sept mil huit cent trente huit, enregistré
le trente même mois par Alf Rampon, au droit d'un franc en
rôle.

"Qu'il résulte de cette enquête ayant procès verbal
dressé le dix septembre mil huit cent trente huit, enregistré le
lendemain par Alf Rampon, au droit de soixante quinze centimes
en rôle, que le dit décès a eu lieu en l'année mil huit
cent trente sept sur l'habitation Beauregard, sise au quartier de
l'île de Cayenne."

"Ces jugement et plaidoyer au tribunal, attendu
que le dit décès dans ses causes et circonstances
prouvé, requiert que ledit jugement du tribunal de
l'habitation Beauregard sise île de Cayenne, en date du
mois de Décembre mil huit cent neuf, ordonner que le jugement
à intervenir tendant au dit décès du dit Lecour sera littéralement
transcrit sur les dites registres de décès de l'année
mil huit cent trente sept et que mention marginale de cette transcription
sera faite à la date du trente Décembre époque
à laquelle le dit acte de décès aurait dû être dressé."

Le tribunal jugeant en premier ressort.

Ouï Me Coupoux, lieutenant du juge faisant fonction
de juge Royal, en son rapport et Me Mon juge suppléant
fonctions

fonctions de Procureur de Roi près ces Cours.

Nous avons reçu de Dépositions des témoins entendus en enquête depuis le dix septembre dernier que Joseph Lecomte étoit propriétaire de l'habitation Beaumont située au quartier de l'île de Bayonne et décédé sur cette habitation en janvier mil huit cent neuf.

Déclare que Joseph Lecomte de son vivant propriétaire de l'habitation Beaumont, sise au quartier de l'île de Bayonne, en dépendance de cette habitation, au mois de décembre mil huit cent neuf, résulte en conséquence que le présent jugement qui tiendra lieu d'acte du dit décès sera littralement transcrit sur les trois registres de décès du quartier de l'île de Bayonne de la présente année mil huit cent trente huit par l'officier de l'état civil du dit quartier auquel il sera représenté et qu'il mention marginale du dit jugement dorénavant à la date du trente décembre mil huit cent neuf époque à laquelle le notaire de cette année doit être dressé dans les registres de la dite année mil huit cent neuf.

Ordonne que le présent extrait sera signifié par les ayants droits du dit Joseph Lecomte.

Ainsi jugé et prononcé par le tribunal de première instance de la Bayonne française séant à Bayonne, en son audience publique du vingt octobre mil huit cent trente huit où étoient présens Monsieur Poupon, lieutenant de juge remplissant ainsi absence du titulaire en congé les fonctions de juge royal.

Monsieur, juge auditeur faisant fonctions de Procureur du Roi.

Me. Théophile

Me. Théophile Monnet, greffier tenant l'audience.

Signé Off. Poupon et T. Monnet gr.

Et bas est écrit:

Enregistré au débet à Bayonne le trois octobre mil huit cent trente huit f. cent trente trois Case première reçu un franc."

"Signé: Off. Poupon"

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous commandans et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute de ce jugement a été signée par le lieutenant de juge faisant fonction de juge royal et par le greffier.

Collationné et délivré à Me. Carlos avoué de Raymond Curateur.

Bayonne, le 23 octobre 1838.

Signé: T. Monnet gr.

Trois mots rayés nuls.

Et avons signé après cette transcription, les jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier de l'île de Bayonne.

Premier feuillet

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat civil du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1841.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le neuf décembre 1840.

par délégation de m. le Juge Royal
le Juge auditeur
Dupuy

Le present registre ne contenant aucun acte de Mariage, a été arrêté par nous ce jour trente & un décembre mil huit-cent quarante & un.

Le Commissaire Commandant, officier de l'état civil du quartier de l'île de Cayenne

ÎLE DE CAYENNE
ÉTAT CIVIL
GUYANNE FRANÇAISE

Douillard

AN 97 AI
N

Premier feuillet — 1er

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1842.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le Vingt Décembre 1841.

Le Juge Auditeur Délégué
Meyndre Thoré
J.A.D.

N° 1er
Julienne

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt et un du mois d'avril à sept heures du matin, par devant nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne, remplissant les fonctions d'officier d'état civil du dit quartier à la Guyane Française sont comparus 1° Messieurs Fx Douillard, habitant propriétaire et domicilié au dit quartier, agé de quarante deux ans environ, 2° J. J. Papillon, agé d'environ cinquante ans cultivateur résidant sur l'habitation de Madame Pascaud Sablon du dit quartier, lesquels nous ont declaré que le vingt du mois d'avril courant à huit heures du matin, La Nommée Charlotte fille naturelle de la Nommée Rosalie Beauregard, et femme de couleur libre, agée de vingt et un ans, cultivatrice résidant sur l'habitn de Madme Pascaud Sablon, y est accouchée d'un enfant du sexe feminin, auquel il a été donné le nom de Julienne, Et ont les dits déclarants, signé avec nous le présent acte de Naissance, après leur en avoir donné lecture à l'habon La Madelaine, les jour, mois et an que dessus.

Douillard

*JJ Papillon

Edrd Bouté

a été reconnue et légitimée par Jean Jacques Thérèse et Marie Charlotte suivant acte de mariage qu'ils ont contracté le 11 juin 1852 au quartier du Tour de l'Ile.
Le Commissaire commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne
Fx Douillard

Le présent registre, tenu triple

ILE DE CAYENNE — ÉTAT CIVIL — GUYANE FRANÇAISE

A797AI
0

Contenant, mes seuls actes de naissance, a été clos & arrêté par nous, Edouard Bouté, premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, pour l'année, mil huit cent quarante deux, sur l'habitation La Madeleine, ce jour d'hui, premier Janvier, mil huit cent quarante deux.

Edouard Bouté

ÉTAT CIVIL
PRÈS DE CAYENNE
GUYANNE FRANÇAISE

Vu le [illegible] présent Registre des actes de l'état de l'Ile de Cayenne 1844.
Cayenne à Cayenne le 1er Novembre 1865.
Vu le Conservateur du Bureau,
le juge auditeur délégué
[illegible]

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de Ile de Cayenne à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages et Décès des Esclaves* dans ledit quartier pendant l'année 1845.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 19 novembre 1844.

Le juge auditeur délégué

[illegible]

N° 1er
Naissance
d'Arsène

Aujourd'hui dix Janvier, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Felix Douillard propriétaire de l'habitation le Diamant sa déclaration que l'Esclave Joséphine agée de vingt un ans, immatriculée sous le N° 1894, est accouchée à Cayenne le cinq janvier courant, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné le Nom d'Arsène, en foi de quoi, nous avons dressé & signé le présent

Eral Boutet

N° 2
Naissance
d'Adolphe

Aujourd'hui douze Janvier mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesans fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Just Melot régisseur de l'habitation Mondelice, sa déclaration

AN 97 AI
P

que l'esclave Delphine non mariée, agée de vingt & un ans, est accouchée le Neuf janvier courant à quatre heures de l'après midi, d'un enfant du sexe masculin auquel On a donné le Nom d'Adolphe en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 3
Naissance
d'Emilien

Aujourd'hui vingt trois janvier mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur U. Martin Co-propriétaire & régisseur de l'habitation Marengo sa déclaration que la Negresse Reine, est accouchée d'un enfant mulatre du sexe masculin, le vingt deux janvier courant & qu'on a donné à cet enfant le nom d'Emilien, en foi de quoi nous avons signé le present

Erd Bouté

N° 4
Naissance
de Dorothée

Aujourd'hui, sept fevrier, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Messieurs Goyriena & cie fermiers de l'habon Montabo, leur déclaration que la Negresse Rosine, de la dite habitation, y est accouchée hier six du courant à sept heures du soir d'un enfant du sexe feminin, qui doit porter le Nom de Dorothée, en foi de quoi nous avons dressé & signé le présent

Erd Bouté

N° 5
Naissance
de Noëline

Aujourd'hui, quatorze fevrier mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur St Quantin, Co-propriétaire de l'habitation le quartier général, sa déclaration que la Negresse Dedéne agée de trente cinq ans, immatriculée sous N° 79, est accouchée sur ladite habitation le neuf fevrier courant, d'un enfant du sexe feminin auquel On donne le Nom de Noëline, en foi de quoi nous avons signé le present

Erd Bouté

N° 6
Naissance
de Faustine

Aujourd'hui quinze fevrier, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Messieurs Goyriena & cie, fermiers de l'habitation Montabo, la déclaration, que la Negresse Trinité, est accouchée aujourd'hui quinze fevrier, d'un enfant du sexe feminin auquel On a donné le Nom de Faustine en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 7
décès
de
Marguerite

Aujourd'hui vingt six fevrier, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Felix Douillard, fermier de l'habitation la félicité, la déclaration que la Negresse Marguerite Africaine, agée de quarante ans, immatriculée sous le N° 592, y est decedée avant hier vingt quatre courant à quatre heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 8
décès
de
Cassis

Aujourd'hui premier mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Georges Guillermin, co propriétaire de l'habitation, St Georges, la déclaration que le Negre Cassis, agé de cinquante ans, de Nation Carbary, immatriculé N° 859, est decedé hier à dix heures du matin, à l'hopital du Docteur Roux Martin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 9
décès
de
Noël

Aujourd'hui trois mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habiton la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie, la déclaration que le Negre Noël agé de 58 ans, immatriculé sous N° 192, est decedé le vingt sept fevrier dernier à cinq heure du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 10
Naissance
d'Heloïse Narcisse

Aujourd'hui quatre mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melinon, Eugène+, la déclaration, que Thomasine femme Liberée, mariée à Narcisse, agée de 30 ans portée sur le certificat de recensement de l'habitation

+ botaniste, agriculteur du Gouvernement

Fra Bouté

domaniale de Baduel y est accouchée dans sa case le vingt fevrier dernier, à sept heure du matin, d'un enfant du sexe feminin, auquel elle donne le nom d'Heloïse Narcisse, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 11
Naissance
d'Anatole

Aujourd'hui, huit mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Romny co propriétaire de l'habon le quartier général+, que l'Esclave Venus, agée de 33 ans, est accouchée le six mars courant d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom d'Anatole, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fra Bouté

+ La déclaration

Fra Bouté

N° 12
Naissance
de
Zacharie

Aujourd'hui Treize mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Romny, fermier de l'atelier de l'habiton la Marguerite de maconnia la déclaration que l'esclave, Marie Antoinette est accouchée ce dit jour, au Canal Torcy à l'habon le quartier général, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Zacharie en foi de quoi, nous avons signé le present

Fra Bouté

N° 13
décès
d'Eudoxie

Aujourd'hui, quatorze mars mil huit cent quarante, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habon la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pierre hypolite Archambault regisseur, la déclaration que la Negrette Eudoxie agée de 9 mois, enfant de la Negresse St Françoise macanquie dortée sur le certificat de recensement de l'habon grand Beauregard, y est decedée ce jour à

- 8. h

huit heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 14
décès
de
Clotilde

Aujourd'hui dix sept mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Ronny, co-propriétaire & fermier de l'hab.on le quartier général la déclaration que l'esclave Clotilde, agée de 13 ans dépendant de la ferme de l'atelier de l'habitation bon marché de Macouria, est décédée ce dit jour dix sept mars mil huit cent quarante cinq, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 15
décès
d'Alexis

Aujourd'hui vingt mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'h.on La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Auguste Doupon père propriétaire de l'habitation Elizabeth, la déclaration, que le Negre nommé Alexis, immatriculé N° 1775, y est décédé aujourd'hui à midi, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 16
Naissance
de Corra

Aujourd'hui vingt & un mars, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Annet Chirol agé de 45 ans, régisseur de l'hab.on Mahury, la déclaration que l'esclave Marie Louise, agée de 33 ans mariée à Raphaël, y est accouchée dans sa case le dix sept du courant à quatre heure du soir, d'un enfant du sexe féminin, auquel on donne le nom de Corra, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 17
décès
de Numa

Aujourd'hui sept avril, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur U Martin co-propriétaire et régisseur de l'habitation Marengo

La déclaration que le Negre Numa, est décédé ce dit jour sept avril courant en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 18
décès
d'Eugène

Aujourd'hui, dix avril, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Juste Melot fermier de l'hab.on Dorviller, la déclaration, que le Negre Eugene Célibataire, agé de soixante huit ans, y est décédé le neuf avril courant à onze heure du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 19
Naissance
d'Eliza

Aujourd'hui vingt & un avril mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Annet Chirol agé de quarante cinq ans, régisseur de l'h.on Mahury, la déclaration que, l'esclave Clarice agée de vingt trois ans, y est accouchée, le dix huit avril courant dans sa case à, huit heures du soir d'un enfant du sexe féminin, auquel elle a donné le nom d'Eliza, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 20
Naissance
de
Filistin Cocorosko
je dis Cocorosko

Aujourd'hui vingt deux avril mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.on La Madelaine & y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu André Guillermin ami, la déclaration que l'esclave Andriette dite Quéqué, non mariée agée de 27 ans, est accouchée le vingt & un avril courant (hier) à quatre heure de l'après midi, d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le nom de Filistin Cocorosko, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 21
décès
de Benjamin

Aujourd'hui vingt huit avril, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine

la Madeleine, Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Felix Douillard, fermier de l'hab.ⁿ la felicité, la declaration, que le Nègre Benjamin cultivateur, agé de quarante huit ans porté sur le certificat de recensement de l'habitation dite la felicité sous le N.° matricule 608, est decedé sur ladite habitation le vingt cinq avril courant à deux heures de l'après midi, en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 22 decès de Michel

Aujourd'hui vingt neuf avril, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Trohambaud régisseur de l'h.ⁿ Beauregard, la déclaration, que le nommé Michel, créole agé de soixante cinq ans, y est decedé hier, vingt huit courant, à midi, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 23 decès de Castor

Aujourd'hui premier mai mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Arnet Chirol, régisseur de l'hab.ⁿ Mathury, agé de quarante cinq ans, la declaration que le Nègre Castor, agé de vingt deux ans, inscrit de naissance, porté sur le certificat de recensement de l'hab.ⁿ Mathury est decedé le vingt neuf avril dernier à deux heure du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 24 Naissance de Bartha

Aujourd'hui trois mai mil huit cent quarante cinq nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Romny, fermier de l'hab.ⁿ le quartier général, la declaration que l'esclave Créole agé de trente quatre ans est accouchée hier deux mai, d'un enfant du sexe féminin auquel on a donné le nom de Bartha, en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 25 decès de Catherine

Aujourd'hui, vingt mai, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Eteny régisseur de l'hab.ⁿ la Marce, la declaration que la nommée Catherine, agée de soixante ans, inminatriculée sous le N° 162, est decedée le dix sept mai courant sur l'h.ⁿ de Madame veve Lechasseur, en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 26 decès d'Amelie

Aujourd'hui vingt et un mai, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault, régisseur de l'habitation grand beauregard la declaration que la Négresse Amelie agée de soixante six ans, y est decedée hier vingt du courant à trois heure du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 27 decès de Quimby

Aujourd'hui vingt deux mai mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Di Cremens, régisseur de l'h.ⁿ le quartier général, la declaration, que le Nommé Quimby agé de quarante neuf ans, porté sur le certificat de recensement de l'hab.ⁿ quartier généralle, y est decedé le dix neuf mai courant à sept heure et demie du soir en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 28 Naissance d'Octavie Vexcavit

Aujourd'hui vingt quatre mai, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.ⁿ la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Georges Guillermin aîné, demeurant à l'h.ⁿ Sainte Marguerite, la declaration que l'esclave Victoire, Calbany, agé de 34 ans porté sur le recensement de l'h.ⁿ St Georges, est accouchée dans sa case, le vingt et un mai courant, après minuit, d'un enfant du sexe féminin auquel on a donné le nom d'Octavie Vexcavit, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Boutté

N° 29
Naissance
d'Octavie

Aujourd'hui vingt sept mai, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouny fermier de l'h.on Le quartier general, la déclaration que l'esclave Charlotte agée de trente neuf ans est accouchée le vingt six mai courant, (hier) d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le nom d'Octavie, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 30
Naissance
de Suzette

Aujourd'hui vingt neuf mai, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Etienne Douillard proprietaire agissant pour Monsieur Felix Douillard son frere absent, et fermier de l'h.on La Felicité, La declaration, que la Negresse Adelaide agée de vingt cinq ans, portée sur le certificat de recensement de l'hab.on La Felicité, est accouchée + d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Suzette, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ Le vingt sept mai C.rt
E.d Bouté

Era Bouté

N° 31
décès
de Séraphin

Aujourd'hui deux Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur, Juste Melot régisseur de l'h.on Mondelice, agé de trente huit ans, la déclaration, que le Negre Séraphin, dependant de la dite hab.on agé de cinquante sept ans & invalide, y est decedé hier premier juin courant à onze heures du soir en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 32
décès
de Jean

Aujourd'hui cinq Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Detelle proprietaire la déclaration que le Negre nommé Jean, agé de quarante deux ans Commandeur de son hab.on Logola, porté sous le N° 1.er du certificat de recensement de la dite hab.on y est décédé le trente & un mai dernier à cinq heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 33
décès
de Rosine

Aujourd'hui cinq Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Goyriena, copropriétaire de l'habitation la marie, la declaration que la negresse Rosine celibataire agée de cinquante deux ans, portée sur le certificat de recensement de l'h.on La retraite, N° 845 registre A appartenant à Monsieur J. F. Farnous, et affermée à l'h.on La Marie, sise au Canal Torcy, y est decedée dans la nuit du trente & un mai dernier, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 34
décès
de Marie-Louise, 1.re

Aujourd'hui dix Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Pierre hypolite Archambault, régisseur de l'habitation grand beauregard la déclaration que la nommée Marie Louise 1.re agée de soixante & dix ans, y est decedée hier neuf du courant à onze heure du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 35
décès
de Marie Louise, 2.e

Aujourd'hui dix juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'h.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pierre hypolite Archambault, régisseur de l'hab.on grand Beauregard la déclaration, que la nommée Marie Louise 2.me agée de vingt quatre ans y est décédée, cejourd'hui dix courant à une heure du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 36
décès
de Anne Marie

Aujourd'hui treize Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Etienne Douillard, agissant pour Monsieur Felix Douillard son frere absent de la colonie & fermier de l'hab.on Beausejour, la déclaration que la Negresse Anne Marie, agée de trente neuf ans fesant partie de l'atelier de la dite habitation y est décédée le dix Juin courant à quatre heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Era Bouté

N° 37
décès
de Monique

A

Aujourd'hui vingt & un Juin mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault, regisseur de l'habitation grand beauregard, la déclaration, que la Negrette Monique agée de sept ans environ, fille de la Negresse Jeannette & appartenant à Monsieur Rogmey absent de la colonie, la dite Negrette portée au registre matriculé A n° 115 est decédée hier vingt juin courant + en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ à dix heures du matin

Eral Bouté

N° 38
Naissance
de
Lambert

Aujourd'hui vingt & un Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration que la Negresse Gertrude, mariée au Nègre Laurier, agée de trente cinq ans, est accouchée hier vingt juin à dix heures du matin, d'un enfant de sexe masculin, qui portera le Nom de Lambert en foi de quoi, nous avons dressé & signé le présent

Eral Bouté

N° 39
Naissance
d'Auguste

Par acte reçu à l'état civil d'Oyapock le 22 juin 1857 N° 2 il a été constaté que l'enfant dont l'accouchement a été déclaré par leur marraine le 21 juin 1857 inscrit sous le n° 1 de l'état civil d'Oyapock le 21 juin 1857 a été reconnu par son père sous les noms de Auguste Alexandre & y a été inscrit sous le n° 1 de l'état civil de la Mana.

Aujourd'hui Vingt & un Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine & y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'habitation Mondelice la déclaration, que la negresse Catherine agée de dix neuf ans, est accouchée cette nuit vingt & un juin d'un enfant de sexe masculin, qui aura nom d'Auguste en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 40
décès
d'Hélène 1re

Aujourd'hui Vingt & un Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine & y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration, que la Negresse Hélène première agée de cinquante ans est decédée aujourd'hui vingt & un Juin courant, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 41
décès
de Henriette
fon. L'Espérance

Aujourd'hui vingt trois Juin mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Chemabras + propriétaire de l'habitation l'Espérance, la déclaration que la Negresse Henriette dite Macoi, Celibataire, agée d'environ quarante cinq ans, immatriculée N° 213 est decédée sur la dite habitation le dix huit juin courant, à sept heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ agé de trente six ans.

Eral Bouté

N° 42
décès
d'Anonticede
dite Annonciade

Aujourd'hui vingt cinq Juin, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Goyriena associé & propriétaire de l'habitation la Marie, la déclaration que la Negrette Anonticede dite Annonciade enfant de la Negresse Esclave Esther, agée d'environ quatre ans immatriculée N° 827 registre A appartenant à Monsieur Farnous, est decédée sur l'habitation la Marie le vingt trois juin dans la matinée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 43
décès
d'Azolan

Cejourd'hui premier Juillet, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detelle propriétaire de l'habitation Loyola, la déclaration que son Nègre Azolan agé de trente trois ans, immatriculé N° 23 est decédé sur ~~la dite~~ l'habitation + cejourd'hui premier juillet à trois heures de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent deux mots rayés nuls

+ Le quartier général

Eral Bouté

N° 44
Naissance
de
Pauline

Aujourd'hui Onze Juillet mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Aimé Chirol, regisseur de l'habitation Mathieu, la déclaration que la Negresse Césarine dite Antoinette, agée de vingt deux ans y est accouchée dans sa case le sept juillet courant à midi d'un enfant de sexe féminin, auquel on a donné le Nom de Pauline, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 45
décès
de
Brigitte

Aujourd'hui treize Juillet, mil huit Cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault, regisseur de l'habitation le Grand beauregard, la déclaration que la Negrille Brigitte agée de neuf mois fille naturelle de Veronique créole est décédée le Neuf du courant à six heures du matin en foi de quoi nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 46
décès
de
Valentin

Aujourd'hui vingt et un Juillet mil, huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cariot propriétaire de l'habitation Mont Sec, la déclaration, que le Negre Valentin lui appartenant, est décédé sur la dite habitation, le quinze Juillet courant mois, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 47
décès
de
Jeanpierre

Aujourd'hui, vingt six Juillet, mil huit cent quarante cinq, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Lannes regisseur de l'habitation le quartier général la déclaration que le Negrillon Jeanpierre, agé de trois ans fils d'Eriphile yeux décédé le vingt cinq courant, hier, à cinq heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 48
Naissance
de
David

Aujourd'hui, premier août, mil huit Cent quarante cinq, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault regisseur de l'habitation le grand beauregard, la déclaration que Isaclare Judrietta agée de vingt deux ans, est accouchée le trente Juillet dernier à six heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel On a donné le Nom de David, en foi de quoi nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 49
Naissance
d'Esther

Aujourd'hui, neuf août mil huit Cent quarante cinq, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Lannes regisseur de l'habitation le quartier général, la déclaration, que la Negresse Celestine de l'habitation la Marguerite, appartenant aux heritiers Voriot et affermée à Monsieur Remy, est accouchée le six août courant d'une fille à laquelle On a donné le Nom d'Esther en foi de quoi nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 50
décès
d'Anthony

Aujourd'hui douze août, mil huit cent quarante cinq, nous Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espry regisseur de l'habitation la Marie, la déclaration, que le Negrillon Anthony, agé de deux ans, porté sur le registre matricule sous N° 2501, est décédé le dix huit à quatre heure du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Cral Routé

N° 51
Naissance
de Thimothée

Aujourd'hui, dix neuf août, mil huit cent quarante cinq, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Messieurs Loyrina & Compagnie† la déclaration que la Negresse Victoire agée de dix sept ans recensée N° 970 registre B est accouchée le dix huit courant à six heures du matin d'un enfant mâle auquel On a donné le Nom de Thimothée la dite Negresse dépendante de l'habitation Montabo en foi de quoi nous avons signé le présent

† fermiers de l'habitation Montabo

Cral Routé

N° 52
Naissance
de Barbe

Aujourd'hui vingt août, mil huit cent quarante cinq, nous Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine

Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault regisseur de l'habitation grand beauregard, la déclaration que la Negresse Marceline, agée de vingt quatre ans, est accouchée le quatorze août courant à six heures du matin d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le Nom de Barbe, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 53
Naissance
de Paul

Aujourd'hui vingt deux août mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detelle propriétaire de l'habitation Loyola, la déclaration que la Negresse Therèse agée de vingt huit ans, recensée N° 18, y est accouchée le vingt & un août courant à huit heures du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le Nom de Paul, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 54
decès
de Jean Baptiste

Aujourd'hui vingt trois août, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Reine aîné regisseur de l'habitation la Marianne, la déclaration que le Negre Jean Baptiste premier, y est decedé cette nuit, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 55
Naissance
de Zéphirine

Aujourd'hui, cinq septembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie la déclaration que la Negresse Elise agée de vingt huit ans recensée N° 452 affermée de l'habitation Boudet, est accouchée le trente un août dernier, sur l'habitation la Marie d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Zephirine, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 56
decès
de
Clémentine

Aujourd'hui huit septembre, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coury gereur de l'habitation la Franchise, la déclaration que la Negresse Clémentine, agée de trente sept ans appartenant aux héritiers Mille, est decedée sur la dite habitation le premier septembre courant à quatre heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 57
Naissance
de
Gabriel

+ mandataire des héritiers Mille

Eral Bouté

Aujourd'hui, neuf septembre, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab. la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coury + la déclaration que l'esclave Lucile agée de vingt huit ans, de l'hon la Franchise, y est accouchée le trois septembre courant à six heures du soir, d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Gabriel en foi de quoi nous avons signé le present

Eral Bouté

N° 58
Naissance
d'Hermina

Aujourd'hui, onze septembre, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault regisseur de l'habitation grand Beauregard, la déclaration, que l'esclave Fanchette agée de vingt quatre ans, est accouchée à Cayenne le six septembre courant à quatre heures du soir, d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le Nom d'Hermina, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 59
decès
de
Philippe

Aujourd'hui, onze septembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab. la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Archambault regisseur de l'hab. grand Beauregard la déclaration que le Noir Philippe commandeur agé de soixante deux ans veuf de la nommée Amelie decedée le vingt mai dernier, est decedé le dix du courant, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 60
Naissance
de Colette

Aujourd'hui, quatorze septembre, mil huit cent

quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug régisseur de l'hab.on la Franchise, la déclaration, que l'esclave Jeanne agée de 32 ans est accouchée le Dix septembre à midi, d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné le nom de Colette, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

+ ans

Nº 61
Naissance
de
Corneille

Aujourd'hui vingt septembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy, gérant de l'hab.on la Marie, la déclaration que la Negresse Victoire 2me agée de trente neuf ans, mariée à Oscar, immatriculée nº 2041, y est accouchée le dix septembre courant à cinq heures du soir d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Corneille, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 62
décès
de
Berthine

Aujourd'hui vingt deux septembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug gérant d'hab.on & mandataire des héritiers Mille, la déclaration que la Negrette Berthine, enfant de Marguerite, agée de Dix ans, est décédée sur l'habitation la Marianne le dix neuf septembre, dernier à deux heures de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 63
Naissance
de
Desirée

Aujourd'hui vingt quatre septembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouny, fermier de l'hab.on le quartier Guerre, la déclaration que l'esclave Rosa, agée de vingt deux ans y est accouchée le dix huit septembre courant d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné le nom de Desirée en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 64
Naissance
d'Hypolite

Aujourd'hui vingt cinq septembre mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur

Alexandre Coug mandataire des héritiers mille la déclaration que l'esclave Marie Therèse agée de quarante quatre ans, de l'hab.on la Marianne, y est accouchée le vingt septembre courant à dix heures du soir d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom d'Hypolite, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 65
décès
d'Emmanuel

Aujourd'hui vingt cinq septembre mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Detelle copropriétaire de l'hab.on Vilet le Père, la déclaration que le Noir Emmanuel agé de quarante quatre ans, immatriculé nº 6 est décédé aujourd'hui vingt cinq septembre courant, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 66
décès
de
Brigitte

Aujourd'hui trente septembre mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug mandataire des héritiers mille, la déclaration que la Negrette Brigitte enfant de Melany, du sexe féminin agée de deux ans, de l'hab.on la Franchise, y est décédée le vingt huit septembre à quatre heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 67
décès
de Christine
1re

Aujourd'hui, cinq Octobre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug, mandataire des héritiers Mille, la déclaration que la Negresse Christine 1re agée de soixante huit ans de l'hab.on la Franchise, y est décédée le trois Octobre courant à sept heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

Nº 68
Naissance
de
Moïse

Aujourd'hui, Neuf Octobre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Coug, mandataire des héritiers Mille, la déclaration, que l'Esclave Antoinette, agée de trente six ans de l'habitation la Marianne y est accouchée le quatre Octobre à trois heures de relevée, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Moïse, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

N° 69
decès
de Jérôme

Aujourd'hui vingt deux Octobre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Chirol gérant de l'habitation Mahury, la déclaration que le Nègre Jérôme agé de trente deux ans, y est décédé dans sa case le dix huit courant à six heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 70
decès
de Léontine

Aujourd'hui, vingt sept Octobre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug mandataire des héritiers Mille, la déclaration que la Négresse Léontine fille de Sophie 1re, agée de deux ans, de l'habitation La Marianne y est décédée le vingt six Octobre courant à cinq heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 71
Naissance
de
Toussaint 2e

Aujourd'hui trente & un Octobre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habon La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Remy fermier de l'habitation Loquartier général la déclaration que l'esclave Rosanna agée de vingt quatre ans, y est accouchée ce jourd'hui d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Toussaint 2e en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 72
Naissance
de
Marie Léontine

Aujourd'hui premier Novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug, mandataire des héritiers Mille, la déclaration que l'Esclave Irène Delphine de l'habon La Franchise y est accouchée le vingt neuf octobre dernier à quatre heures du soir d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le nom de Marie Léontine, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 73
decès
de Denise

Aujourd'hui, premier Novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rémi ainé régisseur de l'habitation La Marianne, la déclaration que la Négresse Denise, femme de Colas commandeur, est décédée hier, trente & un Octobre, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 74
Naissance
de Josephine
Ariska

Aujourd'hui, cinq Novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habon La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Auguste Poupon père, propriétaire de l'habitation L'Elisabeth, la déclaration que sa Négresse, Josephine, mariée au nommé Fidèle est accouchée hier quatre novembre courant à sept heures du soir, d'un enfant du sexe feminin, auquel il a donné les noms de Josephine Ariska, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 75
decès
de
Crispin

Aujourd'hui, neuf novembre, mil huit cent quarante cinq, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hon La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug mandataire des héritiers Mille, la déclaration que le Nègre Crispin de l'habon La Franchise, agé de trente trois ans, est décédé le six novembre courant en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 76
Naissance
de Felicité

Aujourd'hui, dix Novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug, mandataire des héritiers Mille, la déclaration que l'esclave Zéphirine, agée de vingt neuf ans, de l'hon La Marianne, y est accouchée le sept novembre courant d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Felicité en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 77
Naissance
de Pauline

+ agée de trente ans immatriculée n° 12

Eral Bouté

Aujourd'hui douze Novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detelle, co propriétaire de l'hon Loyola la déclaration que Marie Felicité, + y est accouchée le neuf novembre courant d'un enfant du sexe feminin qui portera le nom de Pauline, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 78
Naissance
d'Elizabeth

Aujourd'hui, vingt & un novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habon La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy gérant de l'habon La Marie, la déclaration que l'esclave Clarice agée de vingt neuf ans, immatriculée N° 91, y est accouchée le dix sept novembre courant, d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom d'Elizabeth en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 79
décès
de Donatien

Aujourd'hui vingt trois novembre mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'h^on La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Rouny fermier de l'h^on le quartier Général, la déclaration que Donatien Negrillon fesant partie de l'atelier qu'il a aussi affermé de l'h^on Bon marché de Macouria, agé de deux ans, est décédé ce jourd'hui à trois heures de relevée en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 80
décès
d'Houdré

Aujourd'hui trente novembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y domicilié sur l'h^on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, mandataire des héritiers Mille, la déclaration que le Negre Houdré de l'h^on La Marianne, y est décédé hier vingt neuf novembre à huit heures du soir, à l'age de quarante trois ans, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 81
Naissance
d'Angelina

Aujourd'hui, premier décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h^on La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Labrouse gereur de l'h^on grand Beauregard, la déclaration que la Negresse Arsène agée de quarante & un ans, est accouchée sur l'h^on courant le samedi vingt neuf novembre dernier à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom d'Angelina, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 82
Naissance
de Célestin

Aujourd'hui trois décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y domicilié sur l'h^on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Chirol gereur de l'h^on Mahury la déclaration que l'esclave Céphaline, agée de vingt trois ans, y est accouchée dans sa case le vingt neuf novembre dernier, d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Célestin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 83
Naissance
de Josephine

Aujourd'hui sept décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y domicilié sur l'h^on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'h^on La Franchise, la déclaration que l'esclave Polonie, agée de vingt quatre ans, y est accouchée le trois décembre courant, à sept heures du matin, d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le nom de Josephine, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 84
décès
de Janvier

Aujourd'hui, quatorze décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h^on La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pierre Lanne, regisseur de l'h^on grand beauregard la déclaration que le Noir Janvier agé de soixante ans, y est décédé hier treize du courant à une heure de relevée en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 85
décès
de Clairine

Aujourd'hui dix sept décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'h^on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'h^on La Franchise, la déclaration que la Negresse Clairine agée de quarante huit ans, y est décédée le treize décembre courant à deux heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 86
décès
de Marguerite

Aujourd'hui vingt décembre, mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y domicilié sur l'h^on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, co-propriétaire de l'h^on La Philippine la déclaration que la Negrette Marguerite, orpheline agée de sept ans portée sur le certificat de recensement de l'h^on La Philippine, est décédée, sur l'h^on La Franchise le dix huit décembre courant à onze heures du matin en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 87
décès
de
Francisque

Aujourd'hui vingt huit décembre mil huit cent quarante cinq, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'h^on La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Pierre Lanne regisseur de l'h^on Beauregard, la déclaration que le Nommé Francisque agé de quarante sept ans, y est décédé hier vingt sept décembre courant à huit heures du soir en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

Le présent registre tenu double, contenant quatre vingt sept actes, a été clos & arrêté par nous Edouard Bouté premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, pour l'année, mil huit cent quarante cinq, ce jourd'hui premier Janvier, mil huit cent quarante six

Eral Bouté

ÉTAT CIVIL

Table des Naissances et décès des esclaves de l'île de Cayenne pendant l'année 1845.

Naissances

	N° des actes
Arsène	1
Adophe	2
Emilien	3
Dorothée	4
Noëline	5
Faustine	6
Héloïse Narcisse	10
Anatole	11
Zacharie	12
Corra	16
Eliza	19
Filistin Cocorosko	20
Bartha	24
Octavie Vexéavit	28
Octavie	29
Suzette	30
Lambert	38
Auguste	39
Pauline	44
David	48
Esther	49
Thimothée	51
Barbe	52
Paul	53
Zéphirine	55
Gabriel	57
Hermina	58
Colette	60
Corneille	61
Désirée	63
Hypolite	64
Moïse	68
Toussaint 2e	71
Marie-Leontine	72
Josephine Ariska	74
Felicité	76
Pauline	77
Elizabeth	78
Angelina	81
Celestin	82
Joséphine	83

Vu et vengé le Procureur du Roi

[illegible]

41 naissances
46 décès

Total.. 87 actes contenus dans ce registre

Décès

	N° des actes
Marguerite	7
Cassis	8
Noël	9
Eudoxie	13
Clotilde	14
Alexis	15
Numa	17
Eugène	18
Benjamin	21
Michel	22
Castor	23
Catherine	25
Amelie	26
Guimby	27
Seraphin	31
Jean	32
Rosine	33
Marie Louise 1re	34
Marie Louise 2e	35
Monique	37
Helène	40
Henriette	41
Annonticede dite Annonciade	42
Azolan	43
Brigitte	45
Valentin	46
Jeampierre	47
Anthony	50
Jean Baptiste	54
Clementine	56
Philippe	59
Berthine	62
Emmanuel	65
Brigitte	66
Christine 1re	67
Jérôme	69
Léontine	70
Denise	73
Crispin	75
Donatien	79
Houdré	80
Janvier	84
Clairine	85
Marguerite	86
Francisque	87
Anne Marie	36

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages et Décès des esclaves*, dans ledit quartier, pendant l'année 1847.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 1er Décembre 1846.

Le juge auditeur provisoire délégué,

[signature]

N° 1er
Naissance de Sabine

Aujourd'hui trois Janvier mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil Et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'hab.on La Marie, la déclaration écrite, que l'esclave Marie, agée de quinze ans N° 2050, y est accouchée le [illegible] décembre 1846, d'un enfant femme auquel on donne le nom de Sabine en foi de quoi nous avons signé le présent

Fr.d Boute

† recensée n° 2850

N° 2
Naissance de Gustave

Aujourd'hui six Janvier mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil Et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'hab.on La Ressource la déclaration que l'esclave Martine agée de 25 ans N° 1063, y est accouchée aujourd'hui d'un enfant mâle, qu'on a nommé Gustave †, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fr.d Boute

† recensé n° 2851
Fr.d Boute

ANGLAI
9

N° 3
Naissance
d'Adrien

Aujourd'hui Sept Janvier, mil huit cent quarante sept, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'habitation la Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Guy Administrateur de l'hab^on la Franchise, la déclaration écrite que l'esclave Christine, agée de dix huit ans N° 1468, y est accouchée le quatre Janvier courant à cinq heures du matin, d'un enfant male auquel on a donné le nom d'Adrien, foi de quoi, nous avons signé le présent

Fral Routé

+ reçu N° 1452
Fral Routé

N° 4
décès
de Benoist

Aujourd'hui Sept Janvier mil huit cent quarante sept, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab^on la Madeleine avons reçu de Monsieur Bruno Sicles, agé de quarante ans, la déclaration écrite que le Nègre Benoist de Nation Africaine est décédé sur la dite habitation hier Janvier courant à midi, agé de 70 ans marié sans enfant, N° 279 Vol. A, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fral Routé

+ registré sur l'hab^on Mahury
Fral Routé

N° 5
décès
de Célestin

Aujourd'hui Onze Janvier mil huit cent quarante sept, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab^on la Madeleine, avons reçu de Monsieur Jules Brunot agé de 48 ans cuisinier de l'hab^on Mahury, la déclaration écrite, que le Nègre Célestine agé de 78 ans marié à Officieux N° 32 y est décédé le dix Janvier courant à cinq heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fral Routé

N° 6
décès
de Bontemps

Aujourd'hui Treize Janvier mil huit cent quarante sept, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil, et y domicilié sur l'hab^on la Madeleine, avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation le Pactole la déclaration écrite, que le Nommé Bontemps agé de 40 ans N° 335, y est décédé hier douze Janvier courant, à dix heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fral Routé

N° 7
Naissance
de Genevieve

Aujourd'hui vingt Janvier, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation La Marie, la déclaration écrite que l'esclave Stephanie agée de ans N° y est accouchée le quinze Janvier courant mois à huit heures du matin d'un enfant feminin, nommée Geneviève + en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

+ recensée N° 2853
Eral Bouté

N° 8
décès
de Marthe

Aujourd'hui vingt deux Janvier, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Melot regisseur de l'habon Mondelice la déclaration écrite que la nommée Marthe, femme de Narcisse agé de 52 ans N° 2315 y est decédé le vingt et un courant à minuit, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 9
Naissance
de Thérèse

+ Mil huit cent quarante sept.
Eral Bouté

Aujourd'hui vingt deux + Janvier, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Urbain Martin regisseur de son habitation Marengo, la déclaration écrite que l'esclave Ella agée de 26 ans N° 1144, y est accouchée le vingt et un Janvier courant à six heures du matin, d'un enfant du sexe feminin, qu'on a nommé Thérèse + en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

+ recensée N° 2854
Eral Bouté

N° 10
décès
de Victoire

Aujourd'hui vingt cinq Janvier, mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur, Alexandre Coüy agé de 40 ans, administrateur d'habitation la déclaration écrite que Victoire, appartenant à Monsieur Joseph Paire agée de 69 ans, portée sur le recensement de l'habitation dite Roura N° 1493 est decédée sur l'habitation La Marianne le vingt deux Janvier courant, à sept heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 11
decès
d'Elise

Aujourd'hui vingt cinq Janvier mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Coüy administrateur de l'habitation La Franchise, la déclaration écrite que la Negresse Elise, agé de 60 ans N° 1122 y est decédée le vingt deux Janvier courant mois à huit heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Boutté

N° 12
decès
de José

Aujourd'hui vingt sept Janvier mil huit cent quarante sept, nous lieutenant, commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Felix Douillard, commissaire commandant de l'île de Cayenne la déclaration écrite que le nommé José, esclave du domaine Colonial agé de 37 ans porté au livre C N° 2229, est decédé sur l'habitation domaniale Mont-Joly, hier vingt six Janvier courant à 4 heures du matin en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Boutté

N° 13
decès
de Vincent

Aujourd'hui, neuf février mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pablas, régisseur de l'habitation Lequartier general, la déclaration écrite que le Negre Bon nommé Vincent agé d'environ 3 ans N° 2185 y est decédé hier huit février courant à sept heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Boutté

Naissance
Pierre

Aujourd'hui onze février mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coüy administrateur d'habitation, la déclaration écrite que l'esclave Catherine de l'habitation La Marianne N° 1313 y est accouchée le huit février courant à cinq heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Pierre, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Boutté

N° 15

Deces de Pierrevenne

Aujourd'hui onze fevrier, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, agé de quarante ans administrateur d'habitation, la declaration écrite que Genevieve, esclave Ophelie de l'habitation la Marianne agée de 9 ans N° 1241 y est decedée le neuf fevrier courant à quatre heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le present

Ord. Bouté

N° 16

Sevrage de Pierre Damelie

Aujourd'hui dix sept fevrier mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, administrateur d'habitation, la fonde de procuration de Monsieur Quinton Dupin et de Madame Vve Mille Cile, propriétaires de l'habitation la Franchise et la Marianne, la declaration que le Nègre Pierre de l'habon la Franchise agé de 20 ans N° 1276 et la Negresse Amelie de l'habitation la Marianne, agée 32 ans N° 1326 ont été unis en mariage le 14 courant, en foi de quoi, nous avons signé le present

Ord. Bouté

N° 17

Deces d'Adrien

Aujourd'hui dix huit fevrier mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, agé de [illegible] administrateur d'habitation, la declaration écrite, que le Nègre Adrien [illegible], né le quatre [illegible] sur l'habitation la [illegible] decedé, le quinze fevrier courant, en foi de quoi, nous avons signé le present

Ord. Bouté

N° 18

Naissance de Pierre, Louis le Pierre

Aujourd'hui vingt sept fevrier, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Thomas Ferdinand Rouny, fermier de l'habitation le quartier general sise au Canal Tonny, la declaration écrite, que l'esclave Rebelle agée de 30 ans (trente ans) portée [illegible] N° 2497, y est accouchée le vingt cinq fevrier courant, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Pierre Louis le Pierre, en foi de quoi nous avons signé le present

+ recens N° 2856

Ord. Bouté

N° 19

Naissance de Jean Louis Pantaleon

Aujourd'hui deux [illegible] mil huit cent quarante sept, nous [illegible] commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons [illegible] Cabiral fermier de l'habitation [illegible], la déclaration que l'esclave [illegible], agée de 36 ans [illegible], y est [illegible] ajour d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom de Jean Louis Pantaleon en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bonté

+ recensé N° 2[illegible]

N° 20

Verge de Moïse

Aujourd'hui [illegible] mil huit cent quarante sept, [illegible] commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de [illegible] Jules [illegible], régisseur de l'habitation [illegible], la déclaration écrite que la [illegible], [illegible] N° 277, y est décédé ce matin à cinq heures, en foi de quoi nous avons signé le présent, un dernier rayé, Nulo

Eral Bonté

Aujourd'hui huit [illegible] mil [illegible] sept, nous [illegible] de [illegible] commandant de l'île de Cayenne [illegible] la Madeleine et [illegible] officier de l'état civil, avons [illegible] Espy régisseur de [illegible] la Marie, la déclaration [illegible] Céleste agée de trente [illegible] N° 2826 registre C, y est [illegible] dernière [illegible] le [illegible] en foi de quoi nous avons [illegible]

Eral Bonté

+ [illegible]

Aujourd'hui, neuf mars mil [illegible] quarante sept, [illegible] de Clemencia [illegible] commandant de l'île de Cayenne [illegible] sur l'habitation [illegible] faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de [illegible] propriétaire de l'habitation [illegible], la déclaration écrite que la [illegible] agée de [illegible] ans [illegible] N° 1516, y est [illegible] le cinq du courant [illegible] d'un enfant du sexe [illegible] donné le nom de [illegible] en foi de quoi nous avons [illegible]

Eral Bonté

+ [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Aujourd'hui huit mai mil huit
cent quarante sept, nous lieutenant
[illegible] commandant de l'île de
Cayenne [illegible] sur l'habitation
la Madeleine, et y faisant fonction d'officier
de l'état civil, avons reçu de Monsieur
[illegible] de l'habitation
[illegible] agé de 38 ans, la déclaration
que la Negresse Alexandrine, non
[illegible] agée de [illegible] ans, a reçu le N° 591
[illegible] le cinq mai courant à
[illegible] heures du soir, en foi de quoi, nous
avons signé le présent

Eval Boutté

Aujourd'hui huit mai mil
[illegible] sept, nous lieutenant
de [illegible] commandant de l'île de Cayenne
[illegible] sur l'habitation la Madeleine
[illegible] fonction d'officier de l'état civil
avons reçu de Monsieur Moriguet agé
de 38 ans, regisseur de l'habitation Beau-
[illegible] la déclaration, que le Negre
[illegible] agé de [illegible] ans, a reçu
[illegible] le cinq mai courant
[illegible] en foi de quoi,
[illegible] le présent.

Eval Boutté

Aujourd'hui onze mai mil
[illegible] sept, nous lieutenant
[illegible] commandant de l'île de Cayenne
[illegible] sur l'habitation [illegible]
[illegible] d'officier de l'état civil
[illegible] Espy regisseur
[illegible] la déclaration
[illegible] agé de 37 ans
[illegible] accouchée dans
[illegible] d'un enfant
[illegible] auquel on donne le
[illegible] en foi de quoi, nous
[illegible]

Eval Boutté

Aujourd'hui onze mai mil
[illegible] sept, nous lieutenant
[illegible] commandant de l'île de Cayenne
[illegible] sur l'habitation la Madeleine
[illegible] d'officier de l'état
[illegible] Monsieur Cabiral
[illegible] le Pacte, la
[illegible] Christine
[illegible] N° 602, y en
[illegible] à six heures
[illegible] en foi de quoi, nous avons signé le
[illegible]

Eval Boutté

N° 51

Naissance d'Alexandre

Aujourd'hui vingt six Juillet mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Urbain Martin administrateur de l'habitation Marengo, la déclaration que Rosine, agée de vingt huit ans, recensée N° 1186, y est accouchée hier vingt cinq Juillet courant à huit heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom d'Alexandre†, en foi de quoi nous avons signé le présent

† recensée N° 2872

Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 52

Naissance de Clarisse

Aujourd'hui [illegible] mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Le Borgne co-propriétaire de l'habitation la Montagne Anglaise, la déclaration que la Mamme [illegible] agée de 33 ans recensée N° 1004, y est accouchée le vingt huit Juillet courant, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe [illegible] auquel on a donné le nom de Clarisse, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 53

Naissance de Claire Alphonsine

Aujourd'hui trois août mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine, et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Jules Brunot, régisseur de l'habitation Mahury, la déclaration que la Négresse Augustine, agée de quinze ans recensée N° 299, y est accouchée hier deux août courant à sept heures du matin, d'un enfant du sexe féminin auquel elle a donné le nom de Claire Alphonsine†, en foi de quoi, nous avons signé le présent

† recensée N° 2875

Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 54

Naissance d'Alexandre

Aujourd'hui vingt neuf août mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Le Borgne, co-propriétaire de l'habitation, la Montagne Anglaise, la déclaration que Nina, agée de 33 ans, recensée N° 999, y est accouchée avant hier vingt sept août courant, d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom d'Alexandre†, en foi de quoi nous avons signé le présent

† recensée N° 2876

Ed. Bouté

Ed. Bouté

Naissance de Flore

Aujourd'hui Trente aoul, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melot, administrateur de l'habitation Dorvillers la déclaration que la Negresse Pauline agée de 15 ans recensée N° 1219 y est accouchée le vingt huit aoul courant d'une fille qui portera le nom de Flore, en foi de quoi nous avons signé le présent

† recensé N° 2877
Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 56
Décès de Charles

Aujourd'hui deux septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol, fermier de l'habitation de Pactole, la déclaration que l'esclave Charles, agé de 42 ans recensé N° 357, y est décédé ce jour à une heure du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 57
Naissance de Jules

Aujourd'hui Trois septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melot, régisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration que la Negresse Delphine, agée de 23 ans recensée N° 2228 y est accouchée hier deux aoul courant à six heures du soir d'un enfant du sexe masculin, qui portera le nom de Jules, en foi de quoi, nous avons signé le présent

† recensé N° 2878
Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 58
Naissance de Marie Elise

Aujourd'hui dix sept septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coüy administrateur de l'habitation la Franchise la déclaration que la Negresse Adeline agée de [illegible] ans recensée N° [illegible] y est accouchée le onze septembre courant d'un enfant du sexe féminin qui portera le nom de Marie-Elise, en foi de quoi nous avons signé le présent

† recensé N° 2279
Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 59
décès d'Hispolite

Aujourd'hui vingt et un Septembre, mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Goyriena & cie fermiers de l'habitation Remontabo la déclaration que le nommé Hyspolite agé de douze ans recensé N° 950, y est décédé hier vingt septembre courant à cinq heures & demi du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ferd Bouté

N° 60
Naissance de Josephine

Aujourd'hui vingt trois septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Jules Brunot, régisseur de l'habitation Mahury, la déclaration que la Négresse Céphaline, cultivatrice agée de 35 ans, recensée N° 268 y est accouchée le mardi vingt & un courant d'un enfant du sexe féminin qui a reçu le nom de Josephine† en foi de quoi, nous avons signé le présent

† recensée N° 2880

Ferd Bouté

N° 61
Naissance de Marceline

Aujourd'hui vingt trois septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Jules Brunot régisseur de l'habitation Mahury, la déclaration que la Négresse Adrienne agée de 19 ans recensée N° 300, y est accouchée le lundi vingt courant de deux enfants dont l'un mort né et l'autre du sexe [illegible] féminin a reçu le nom de Marceline† en foi de quoi, nous avons signé le présent, un mot rayé nul

† recensée N° 2881

Ferd Bouté

N° 62
Naissance de Justine

Aujourd'hui vingt trois septembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'habitation La Marie, la déclaration que l'esclave Pauline agée de 36 ans recensée N° 878, y est accouchée le quatorze septembre courant à six heures du matin, d'un enfant du sexe féminin auquel on a donné le nom de Justine† en foi de quoi, nous avons signé le présent

† recensée N° [illegible]

Ferd Bouté

N° 63

Naissance d'Amerie

Aujourd'hui vingt huit septembre, mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coiy administrateur de l'habitation la Marianne la déclaration que l'esclave Amelie agée de 31 ans, recensée N° 1326 est accouchée sur l'habitation la Franchise, le vingt cinq septembre courant, onze heures du matin, d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le nom d'Amerie, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

+ recensée N° 2887

N° 64

Brigitte

Aujourd'hui vingt huit septembre, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coiy administrateur de l'habitation la Franchise la déclaration que Brigitte agée de 22 ans recensée N° 1020 y est décédée le 25 septembre courant à une heure du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 65

Naissance d'Apollinaire

Aujourd'hui cinq octobre mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Georges Emler administrateur de l'habitation grand Beauregard la déclaration que Christine, agée de 27 ans, recensée N° 1707, y est accouchée le 30 septembre dernier d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom d'Appolinaire + en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

+ Recensée N° 2888

N° 66

Décès de Rosalie

Aujourd'hui huit octobre mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation le Pastele la déclaration que Rosalie agée de [illegible] ans recensée N° 815, y est décédée ce jour à deux heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 67

Décès d'Alexis

Aujourd'hui Dix octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Oberon régisseur de l'habitation le quartier général, la déclaration que l'esclave Alexis agé de 3 mois fils d'Eryphile, immatriculé N° [illegible], y est décédé ce jour dix octobre ou à dix heures de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent

N° 2870

Ed. Boutet

Fra Boutet

N° 68

Décès de Cléonice

Aujourd'hui Douze octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bedon co-propriétaire de l'habitation Mondelise la déclaration, que l'esclave Cléonice agé de 30 ans, + y est décédé le Dix du courant mois, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ reçu sur N° 2897

Ed. Boutet

Fra Boutet

Décès de Regis

Aujourd'hui Douze octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Oberon régisseur de l'habitation le quartier général la déclaration que l'esclave Regis agé de 24 ans marié à Felicia et immatriculé N° 1853, y est décédé ce jour douze octobre, mil huit cent quarante sept, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fra Boutet

Naissance de Marie Philomèle

Aujourd'hui quatorze octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coury administrateur de l'hab.on la Franchise la déclaration que l'esclave Jeanne agé de 20 ans immatriculée N° [illegible] est accouchée le douze octobre courant à six heures du soir, d'un enfant féminin auquel on donne le nom de Marie Philomèle + en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ reçu sur N° 2889

Ed. Boutet

Fra Boutet

N° 72

Naissance de Pollux

Aujourd'hui quatorze octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coug, administrateur de l'habitation la Franchise la déclaration que l'esclave Polonie agée de 26 ans, immatriculé N° 1454 y est accouchée le vingt octobre à cinq heures du matin d'un enfant mâle auquel on donne le nom de Pollux, + en foi de quoi nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 73

Naissance de Maria

Aujourd'hui vingt octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Romny fermier de l'habitation le quartier général la déclaration que l'esclave Marie antoinette de l'atelier de l'habitation la Marguerite de Mitcouria, est accouchée à Cayenne le dix sept octobre courant, d'un enfant femme, auquel on donne le nom de Maria, + en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée N° 2892

Fra Bouté

N° 73

Naissance d'Auguste

Aujourd'hui seize octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detolle propriétaire de l'habitation Loyola la déclaration que la Negresse Therese agée de [illegible] ans, recensée N° 633, y est accouchée le dix du courant d'un enfant mâle, auquel on donne le nom d'Auguste + en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée N° 2893

Fra Bouté

N° 74

Naissance de Pierre

Aujourd'hui vingt quatre octobre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detolle propriétaire de l'habitation Loyola la déclaration que la Negresse Anne agée de 21 ans, recensée 553, y est accouchée le dix neuf courant d'un enfant mâle auquel on donne le nom de Pierre + en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fra Bouté

N° 75 Décès de Frédéric

Aujourd'hui dix neuf [illegible] mil huit cent quarante sept [illegible] commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'habitation de Marie la déclaration que le Negre Frédéric (Bas-terre) agé de 44 ans, recensé [illegible] y est décédé le cinq novembre courant, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ registre [illegible]

Erd. Bouté

N° 76 Décès de Jean

Aujourd'hui vingt et un novembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation [illegible] et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Hugot Pierre, la déclaration que le Negre Jean [illegible] est décédé en Rivière de Mahony le jour vingt et un novembre courant le dit Negre recensé en registre [illegible] N° [illegible] dépendant de leur [illegible] de [illegible] en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Bouté

N° 77 Naissance de Justin

Aujourd'hui vingt deux novembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Georges Euler fermier de l'hab.on Beauregard la déclaration que la Negresse Eliza agée de 18 ans, recensée N° 1745 livre C, y est accouchée le vingt novembre courant, d'un enfant mâle, auquel on donne le nom de Justin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensé N° 2894

Erd. Bouté

N° 78 Naissance de Pacifique

Aujourd'hui douze décembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on de Leine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coüy, administrateur de l'hab.on la Franchise, la déclaration que la Negresse Alexandrine agée de 36 ans, recensée N° 1446 y est accouchée le dix décembre courant d'un enfant mâle auquel on donne le nom de Pacifique, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ [illegible]

Erd. Bouté

N° 79 Décès de Nicolas

Aujourd'hui vingt décembre mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Georges Euler, fermier de l'habitation beaucoup la déclaration, que le nommé Nicolas âgé de quinze mois, enfant de Cornelie y est décédé ce jour en foi de quoi, nous avons signé le présent

† recensé N° 2831

Ed. Boutet

Ed. Boutet

N° 80 Naissance d'Agnès

Aujourd'hui vingt quatre décembre, mil huit cent quarante sept, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Renny fermier de l'habitation le quartier général la déclaration que l'esclave Rosanna âgé de vingt cinq ans recensé N° 1948 livre 6 y est accouchée ce matin d'un enfant du sexe féminin auquel on donne le nom d'Agnès, en foi de quoi nous avons signé le présent

† recensé N° 2831

Ed. Boutet

N° 81 Mariage d'Athanas et de Finette

Aujourd'hui vingt quatre décembre, mil huit cent quarante sept nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Renny fermier de l'habitation le quartier général la déclaration, que l'esclave Athanas âgé de 35 ans recensé livre 6 N° 1801 a été uni en mariage avec Finette âgée de 29 ans recensée N° 1933. le vingt huit novembre dernier par l'abbé Terral dans la chapelle du Canal, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Boutet

Le présent registre tenu double contenant quatre vingt un actes tant de naissances de mariages que de décès a été clos et arrêté par nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil pour l'année 1847 ce jourd'hui 1er janvier 1848.

Ed. Boutet

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Table des naissances mariages et décès des esclaves de l'île de Cayenne pour l'année 1847, comme suit.

Nos	Naissances	Nos	Décès
1	Reine	1	Benoit
2	Andre	2	Celestin
3	Sylvie	3	Bonteny
4	Jeneviève	4	Marthe
5	Cécile	5	Victoire
6	Pierre	6	Elise
7	Pierre Louis le Prince	7	José
8	Pierre Louis Constantin	8	Vincent
9	Reine	9	Geneviève
10	Clémence	10	Adrien
11	Alexandre	11	Moïse
12	Pascal	12	Faustin
13	Manette	13	Toussaint
14	Rose	14	Fabien 2
15	Monique	15	Isaïe
16	Alexandrine	16	Cattean
17	Celestine	17	Limber
18	Celer	18	Clotilde
19	Sebastienne	19	Sylvain
20	Jean	20	Alexandrine
21	Alexis	21	Pierre
22	Bienvenue	22	Christine
23	Apolinaire	23	Auguste
24	Alexandre	24	Laure
25	Marguerite	25	Marie Louise
26	Anne Catherine	26	Rose
27	Alexandre	27	Charles
28	Celine	28	Hypolite
29	Marie	29	Brigitte
30	Marie Elise	30	Rosalie
31	Josephine	31	Alexis
32	Marceline	32	Léonce
33	Antoine	33	Regis
34	Adrien	34	Frederic
35	Apolinaire	35	Jean 1er
36	Marie Antoinette	36	Nicolas
37	Auguste	37	Décès
38	Marie	38	Naissances
39	Pierre	39	Mariages
40	Justin	40	Total constaté dans le registre
41	Faustin		
42	Antoine		Mariages
43	Antoinette	1	Pierre et Marie Mme Le Franc
		2	Thomas et Finette Mme Jumeau

Total

Ile de Cayenne 1er janvier 1848

Le soussigné 1er juillet 1848

Le Gre
Dout

ILE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL COLONIE FRANÇAISE

Le présent Registre, contenant feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier d à dresser les *Actes de Décès*, dans ledit quartier, pendant l'année 1847.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le ~~1846.~~ 1847

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les déclarations de naissances mariages et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1848.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 14 Decembre 1847.

Le juge auditeur provisoire délégué

L. Wouin

TRIBUNAL DE 1re INST. GUYANE FRANÇAISE

N° 1er décès de Felix

Aujourd'hui Trois Janvier, mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Urbain Martin, co-propriétaire de l'habitation marengo, la déclaration que le Negre Felix, non marié, agé de 55 ans recensé N° 1102, y est decédé hier deux Janvier courant à 3 heures de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

N° 4

Ecrd Boute

N° 2 décès de Toussaint

Aujourd'hui Six Janvier, mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise regisseur de l'habitation mondelice, la déclaration que le nommé Toussaint Veuf, du sexe masculin, agé de 52 ans recensé N° 2, y est decédé ce jour six Janvier à deux heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ecrd Boute

AN97AI
R

N° 3
Naissance
de
Mathurin

Aujourd'hui Sept Janvier, mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise regisseur de l'habitation Mondelice, la declaration que la Nommée Jeannette agée de 18 ans recensée N° 2219 y est accouchée ce Sept Janvier, aujourd'hui d'un enfant du Sexe masculin, auquel On donne le Nom de Mathurin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 4
decès
de
Josué

Aujourd'hui dix Janvier, mil huit cent quarante huit nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise regisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration, que le Nommé Josué du Sexe masculin, agé de dix ans recensé N° 2255, y est decedé le Cinq Janvier Courant à dix heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 5
Naissance
d'Antoine

Aujourd'hui dix Janvier, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Juste Molot administrateur de l'habitation Dauvillers la déclaration que, la Nommée Marie y est accouchée, hier neuf courant, d'un enfant du Sexe masculin, auquel on donne le Nom d'Antoine, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ à dix heures du matin

Eral Bouté

N° 6
decès
d'Elise

Aujourd'hui douze Janvier, mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise agé de 44 ans regisseur de l'habitation mondelice la déclaration que la nommée Elise, mariée à Boniface agée de 52 ans recensée N° 2[illegible], y est decedée ce jourd'hui douze Janvier courant à onze heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 7
decès
d'Emilien

Aujourd'hui vingt deux Janvier mil huit Cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de cette Ile de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine, avons reçu de Monsieur Urbain Martin co propriétaire de l'habitation Matango, la déclaration que le mulâtre Emilien âgé de trois ans, recensé N° 2019, y est décédé hier, Vingt Janvier courant à huit heures du matin en foi de quoi, nous avons signé le présent

Et y faisant fonction d'officier de l'état civil

Grd Boutet

N° 8
Naissance
de Julia

Aujourd'hui Vingt trois Janvier, mil huit Cent quarante huit, nous Lieutenant commissaire Commandant de cette de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise, régisseur de l'habitation La Madeleine, la déclaration, que la Negresse Madeleine, âgée de trente ans recensée N° 1387 y a accouchée d'un enfant de sexe féminin le dix Janvier courant à trois heures du matin et auquel on donne le nom de Julia en foi de quoi nous avons signé le présent, et signé note rayé Nulle

Et y faisant fonction d'officier de l'état civil

Grd Boutet

Grd Boutet

N° 9
décès
de Therèse

Aujourd'hui Vingt quatre Janvier, mil huit Cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de cette de Cayenne y domicilié sur l'habitation Mondelier Et y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Bauvise propriétaire de l'habitation Mondelier, la déclaration que la Negresse Therèse, agée de 72 ans recensée N° 1573, y est décédée, hier Vingt trois Janvier courant à une heure de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Grd Boutet

N° 10
Naissance
de Rosina

Aujourd'hui treize Février, mil huit Cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de cette de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine, Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise, régisseur de l'habitation Mondelier la déclaration que l'esclave Toto, agée de Vingt & un ans, recensée N° 2287 y est accouchée aujourd'hui treize Février courant à onze heures de relevée, d'un enfant de sexe féminin auquel elle donne le nom de Rosina, en foi de quoi nous avons signé le présent

Grd Boutet

11 N° 11
Naissance
de Cesar

Aujourd'hui dix sept fevrier mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Quinton Dupin co-propriétaire de l'habitation La Franchise la déclaration que la Negresse Lucile y est accouchée hier seize fevrier courant d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom de Cesar, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

12 N° 12
décès
de Christophe

Aujourd'hui dix neuf fevrier mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habon La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Weishaubt régisseur de l'habitation Mahury agé de 36 ans, la déclaration que le nommé Christophe, agé de 37 ans immatriculé N° 235, y est décédé le quatorze fevrier courant à 4 heures de relevée en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

13 N° 13
décès
de Jean Marie

Aujourd'hui vingt cinq fevrier, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Cabla Régisseur de l'habitation La Franchise la déclaration que le Negre Jean marie, agé de 9 ans, appartenant à madame Mille y est décédé ce jour à dix heures du matin en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

+ Vingt neuf —
Ed. Bouté

14 N° 14
Mariage
de Gilbert
Et de
Marie Justine

Aujourd'hui + ~~trente~~ fevrier, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Juste Melot, administrateur de l'habitation Dorvillers, la déclaration que l'esclave Gilbert, agé de 47 ans immatriculé N° 1186, a été uni en mariage, avec Marie Justine agée de 49 ans, immatriculée N° 1204, Et que cette célébration religieuse a été faite le vingt huit fevrier courant, par Monsieur le Préfet Apostolique En foi de quoi nous avons signé le présent un mot rayé, nul.

Ed. Bouté

N° 15
Mariage de Gustave avec Glandine

+ Vingt huit

Erd Routé

Aujourd'hui ~~trente~~ ~~deux~~ ~~deux~~ ~~deux

N° 19
décès
de Virginie

19

Aujourd'hui sept mars mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Juste Melot administrateur de l'habitation D'orvillers, la déclaration que la Negresse Esclave Virginie agée de 13 ans recensée N° 1211, est décédée à l'habitation Mondelice, hier six mars courant à quatre heure de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eva Bouté

N° 20
Naissance
d'Euphrasie

20

Aujourd'hui quatorze mars, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'habitation La Marie, la déclaration que l'esclave Victoire 2e, mariée à Oscar agée de 11 ans recensée N° 2041, y est accouchée le vingt neuf fevrier dernier à neuf heures du soir d'un enfant du sexe feminin auquel on donne le nom d'Euphrasie en foi de quoi nous avons signé le présent

Eva Bouté

N° 21
Naissance
de Faustin

21

Aujourd'hui quinze mars mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation Miracka dite trois îlets, la déclaration que la Nommée Coralie agée de trente-huit ans, est accouchée ce jour d'un enfant du sexe Masculin, auquel on a donné le nom de Faustin en foi de quoi nous avons signé le présent

Eva Bouté

N° 22
Naissance
d'Adelaïde

22

Aujourd'hui six avril mil huit cent quarante huit nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Bauvise, régisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration que l'esclave Catherine agée de vingt ans recensée N° 2184 y est accouchée le 1er avril courant (le premier) à huit heures du soir d'un enfant du sexe feminin auquel on donne le nom d'Adelaïde en foi de quoi nous avons signé le présent

Eva Bouté

N° 23
decès
de Monique

Aujourd'hui Six avril, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation [illegible] Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Espy, regisseur de l'habitation La Marie, la déclaration que la Negrette Monique du sexe feminin agée de Onze mois recensée N° 214 y est decedée ce jour, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ernl Bouté

N° 24
decès
de Victor

Aujourd'hui Sept avril mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detelle propriétaire de l'habitation Loyola La déclaration que le noir Victor agé de Trente & un an recensé N° 516 y est decedé le deux du courant à huit heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ernl Bouté

N° 25
decès
d'Anne Marie

Aujourd'hui Neuf avril mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Ablat regisseur de l'habitation La Franchise, la déclaration que l'esclave Anne Marie agée d'environ un an, y est decedée ce jour d'hui à une heure de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ernl Bouté

N° 26
decès
de John

Aujourd'hui dix avril, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Edouard Chennebras propriétaire de l'habitation La Constance, la déclaration que l'esclave John, marié à Rose agé de [illegible] recensé N° 912, est decedé sur l'habitation [illegible], hier Neuf courant à quatre heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ernl Bouté

N° 27
Naissance
de Léon

Aujourd'hui Onze avril mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation la réssonne, la déclaration que la nommée Augustine agée de vingt deux ans, recensée 1873, y est accouchée ce jour d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom de Léon, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eval Bouté

N° 28
Naissance
d'Antoinette

Aujourd'hui Trente avril mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Urbain Martin, propriétaire de l'habitation Marine, la déclaration que l'esclave Galathée agée de seize ans recensée N° 1146 y est accouchée ce jour d'un enfant du sexe feminin auquel on a donné le nom d'Antoinette, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eval Bouté

N° 29
Décès
de Simon

Aujourd'hui premier Mai mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation St Georges les trois îles la déclaration que le nommé Simon agé de deux ans, enfant d'Antoinette est décédé ce jour à Dix heures, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eval Bouté

N° 30
Naissance
d'Athanase

Aujourd'hui Deux mai mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy, régisseur de l'habitation la Marie, la déclaration que l'esclave Magdeleine d'Itemardi, agée de trente deux ans recensée N° 364, y est accouchée ce jour d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom d'Athanase, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eval Bouté

N° 31
Naissance de Zoé

Aujourd'hui Trois mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Frederic Cablat regisseur de l'habitation La Franchise la déclaration que l'esclave Louise 2me agée de dix sept ans y est accouchée le deux mai courant à deux heures de relevée, d'un enfant du sexe feminin auquel on donne le nom de Zoée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 32
Naissance de Joseph

Aujourd'hui Trois mai, mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Auguste Juste Melot administrateur de l'habitation D'orvillers la déclaration que l'esclave Ursule femme de Frederic agée de quarante trois ans recensée N° 1214, y est accouchée le deux mai courant à onze du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom de Joseph en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 33
Naissance de Marie Sophie

Aujourd'hui quatre Mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation [illegible] Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu Monsieur Bauvise, regisseur de l'habitation Mondelice, la déclaration que l'esclave Laboth Rebéca, agée de vingt ans recensée N° 2285, y est accouchée le vingt neuf avril dernier, d'un enfant du sexe feminin, auquel on donne de Marie Sophie, en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 34
décès de Chérubin

Aujourd'hui Cinq mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation La Marie, la déclaration que le Negre Cherubin agé de trente six ans recensé N° 822 y est décédé ce jourd'hui cinq mai à cinq heures du Matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 35
Naissance de Léocadie

Aujourd'hui cinq Six mai mil huit cent quarante huit nous lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habitation le Pactole, la declaration que la Nommée Catherine agée de Vingt huit ans recensée N° 453 y est accouchée ce jour d'un enfant du Sexe feminin auquel On donne le Nom de Léocadie, en foi de quoi nous avons signé le présent, un mot rayé, Nul. —

Ern. Bouté

N° 36
Décès de Polydor

Aujourd'hui huit mai, mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Ferdinand Rouy fermier de l'atelier de l'habitation Bon marché à Macouria & Copropriétaire de cette le quartier Général la déclaration que le Nommé Polydor agé de dix neuf ans, y est décédé hier Sept mai Courant à quatre heure de relevée en foi de quoi nous avons signé le présent

Ern. Bouté

N° 37
Naissance de Victor

Aujourd'hui Neuf Mai mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Weishampt régisseur de l'habitation Macoury la declaration que la Nommée Hélène agée de dix-sept ans recensée N° 306 y est accouchée hier huit mai à quatre heures du matin d'un enfant du Sexe masculin, auquel On donne le Nom de Victor, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ern. Bouté

N° 38
Naissance de Jenny

Aujourd'hui Neuf mai mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Henry d'Sy agé de trente six ans régisseur de l'habitation La Marianne la declaration que l'esclave Marie Justine agée de ans recensée N° y est accouchée le dit jour Neuf mai à Neuf heures du soir d'un enfant du Sexe feminin auquel on donne le Nom de Jenny, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ern. Bouté

39

N° 39
Naissance
de Léonie

Aujourd'hui Neuf mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur + Cabirol, Gd Bouté, # Le Pactole Gd Bouté, # Zabeth agée de 24 ans recensée n° 859 Gd Bouté, # Léonie Gd Bouté, Gd Bouté, Gd Bouté

Aujourd'hui Neuf mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol, fermier et régisseur de l'habitation Le Pactole la déclaration que la Nommée Marie agée de quarante six ans, y est décédée ce jour à Dix heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gd Bouté

N° 40
Décès
de Marie

Aujourd'hui Vingt trois mai mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol, fermier et régisseur de l'habitation Le Pactole la déclaration que la Nommée Marie agée de quarante six ans, y est décédée ce jour à Dix heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gd Bouté

46

11

N° 41
Décès
de Noël dit Cesar

Aujourd'hui Neuf Juin mil huit cent quarante huit, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Joseph Paquemant la déclaration que son Negre Noël dit Cesar, agé de cinquante ans recensé B n° 1508 fesant partie de l'atelier de l'habitation Gros bois, y est décédé cette nuit en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gd Bouté

N° 42
Décès
de Grande Marthe

Aujourd'hui douze juin mil huit cent quarante huit nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Georges Emler fermier de l'habitation Grand Beauregard la déclaration que la Negresse, grande Marthe, agée de soixante six ans recensée registre B n° 1713, y est décédé ce jourd'hui douze courant mois en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gd Bouté

43

N° 43
décès
d'Amélina

Aujourd'hui douze Juin mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouny fermier de l'habitation le quartier général & de l'atelier de l'habitation bon marché de Macouria, la déclaration que la nommée Amelina, fesant partie de ce dernier atelier, est decedée ce matin agée de soixante trois ans, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

44

N° 44
décès
de Boetzy

Aujourd'hui quatorze Juin mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Messieurs Goyriena & cie fermiers de l'habitation Montabo, la déclaration que la Mulatresse Boetzy agée de quarante trois ans y est décédée cette derniere nuit à minuit en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

45

N° 45
décès
de grande Adelaide

Aujourd'hui vingt Juin mil huit cent quarante huit, nous lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Jules Brunot administrateur de l'habitation Mahury, la déclaration que la Negresse grande Adelaide Créole cultivatrice, agée de soixante & un ans recensée livre A n° 249, y est decedée le dix sept courant à cinq heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

46

N° 46
décès
de Dauphine

Aujourd'hui vingt Juin mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié, sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation La marie, la déclaration que l'esclave Dauphine du sexe feminin agée de quarante deux ans, recensée N° 886, y est decedée le treize Juin courant à trois heures de relevée, en foi de quoi nous avons signé le present

Eral Bouté

N° 47
Naissance de Lucile

Aujourd'hui vingt cinq Juin mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Meriguet, regisseur de l'habitation Beausejour, la déclaration que l'esclave Clémentine, non mariée agée de vingt ans, y est accouchée le vingt deux Juin courant d'un enfant du sexe feminin, auquel on donne le nom de Lucile, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 48
Naissance de Victor

Aujourd'hui vingt neuf Juin mil huit cent quarante huit nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Detelle propriétaire de l'habitation Loyola, la déclaration que la Negresse Marie Felicité, agée de trente trois ans recensée N° 529, y est accouchée le vingt cinq courant à cinq heures du matin d'un enfant du sexe Masculin, auquel on donne le nom de Victor, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 49
Décès d'Amelie

Aujourd'hui six juillet mil huit cent quarante huit, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Juste Melot regisseur de l'habitation Mondelice la déclaration que la nommée Amelie femme de Guillaume agée de soixante & dix ans recensée 2313, y est decédée, hier cinq courant à onze heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 50
Naissance de Firmin

Aujourd'hui quinze juillet mil huit cent quarante huit. Nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Jules Brunot, agé de quarante neuf ans, regisseur de l'habitation Le Mahury, la déclaration que la Negresse Petite Marie agée de dix sept ans, recensée N° 308 registre A y est accouchée le mercredi douze juillet courant à six heures du matin d'un enfant de sexe masculin qui a reçu le nom de Firmin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 51 décès de Joseph

Aujourd'hui dix sept juillet mil huit cent quarante huit, Nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Joseph Bauvise propriétaire de l'habitation mon désir la déclaration que l'esclave Joseph âgé de cinquante neuf ans recensé N° 1570, y est décédé le treize du courant à quatre heures de relevée en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 52 décès d'Adelaïde Léon

Aujourd'hui dix sept juillet, mil huit cent quarante, Nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Elzeard propriétaire de l'habitation La Solitude, la déclaration que la Nommée Adelaïde veuve Léon, âgée de soixante deux ans recensée N° 692, y est décédé le treize juillet courant à six heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 53 décès de Firmin

Aujourd'hui dix neuf juillet mil huit cent quarante huit, Nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Jules Brunot âgé de quarante neuf ans, régisseur de l'habitation Le Mahury, la déclaration que le Negrillon Firmin âgé de huit jours, y est décédé, hier dix huit courant à six heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 54 décès de Flavin

Aujourd'hui dix neuf juillet mil huit cent quarante huit, Nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Jules Brunot âgé de quarante neuf ans, régisseur de l'habitation Mahury, la déclaration que le Negre Flavin, âgé de vingt-quatre ans, recensé registre A n° 241, y est décédé ce jour à huit heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Eral Bouté

N° 33

décès d'Angelique

Aujourd'hui vingt juillet mil huit cent quarante huit Nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La madeleine, y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rommy fermier de l'atelier de l'habitation La margarite de macouria, la déclaration que la Negresse Angelique, est décédée hier dix sept juillet courant, sur l'habitation le quartier général, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Route

N° 34

Le présent registre tenu double, contenant cinquante cinq actes a été clos & arrêté par nous, Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil pour l'année mil huit cent quarante huit, Cejourd'hui neuf août mil huit cent quarante huit

Eral Route

ÉTAT CIVIL

Table des Naissances, Mariages & décès des Esclaves de l'île de Cayenne pendant les sept premiers mois de l'année 1848, comme suit, savoir :

Naissances

N°	3	de Mathurin
	5	Antoine
	8	Julia
	10	Rosina
	11	César
	20	Euphrasie
	21	Faustin
	22	Adelaïde
	27	Léon
	28	Antoinette
	30	Athanase
	31	Zoé
	32	Joseph
	33	Marie Sophie
	35	Leocadie
	37	Victor
	38	Fanny
	39	Leonie
	47	Lucile
	48	Victor
	50	Firmin
Total	24	naissances

Mariages

N°	14	de Gilbert avec Marie Justine
	15	de Gustave avec Claudine
Total	2	mariages
	21	naissances ci dessus
	32	décès ci contre
Total	55	actes contenus dans ce registre

décès

N°	1er	de Félix
	2	de Toussaint
	4	Josué
	6	Elize
	7	Emilien
	9	Therese
	12	Christophe
	13	Jean Marie
	16	Eléanor
	17	Sansoucy
	18	Elie
	19	Virginie
	23	Monique
	24	Victor
	25	Anne Marie
	26	John
	29	Simon
	34	Cherubin
	36	Polydor
	40	Marie
	41	Noël dit César
	42	de Marthe
	43	Amelia
	44	Betzy
	45	de Adelaïde
	46	Dauphine
	49	Amelie
	51	Joseph
	52	Adelaïde Vve Léon
	53	Firmin
	54	Flavin
	55	Angelique
Total	32	décès

Dont vingt et un 18 Août 1848

Pour le Receveur

[illegible]

premier feuillet

Le présent Registre, contenant — dix — feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de Ville de Cayenne, à dresser les *Actes de Mariages* dans ledit quartier pendant l'année 1837.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 5 Décembre 1836.

pour le juge Royal le juge au delegué
[signature]

Le présent Registre tenu triple et ne contenant aucun acte a été cheté arrêté par nous, Julien Marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'Isle de Cayenne pour l'année 1837.

Ce jourd'hui premier janvier 1838
[signature] Bidou

Vu et vérifié
au parquet, à Cayenne, le 3 aout 1838
Le procureur du Roi, p.i.
J. A. Baradat

AN 97 AI
5

Le présent Registre, contenant dix feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au Commissaire commandant du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages* et *Décès* des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 Décembre 1837.

Le Juge Auditeur Délégué,

[illegible]

TRIBUNAL DE 1re INSTE GUYANE FRANÇAISE

N° 1 naissance	Déclaration du quatre janvier par le sieur Felix Douillard fermier de l'hon La félicité de la naissance de Simon fils de La negresse Maria, de la ditte habitation, en foi de quoi avons signé le présent. L'affranchie le 4. janvier 1838. Le Cre Comdt [illegible] Le Juste
N° 2 naissance	Déclaration du sieur vital Réjisseur de l'hon L'affranchise de La naissance d'Erréfille fille de La negresse victorine de La ditte habitation. L'affranchie le [illegible] janvier 1838. Le Cre Comdt [illegible]
N° 3 naissance	Déclaration du sieur vital Réjisseur de l'hon L'affranchise de La naissance d'adélina fille de la négresse nanette de La ditte habitation. L'affranchie le 29. janvier 1838. Le Cre Comdt [illegible] Le Juste

Le 30 janvier 1838.

N° 4. Déclaration du sieur vital Rejineau de l'habitation Lafranchise de la naissance de [illegible] fille de la negresse [illegible] de la dite habitation

Le Cte Comte

31 janvier 1838

N° 1. Déclaration du sieur vital Rejineau de l'habitation Lafranchise du décès de la negresse Faustin agée de trente cinq ans de la dite Hon

Le Cte Comte

N° 2 Du 6 février 1838

Déclaration du sieur Romy propriétaire de l'habitation le quartier Générale du décès du negre nommé antoine de la dite Hon

Le Cte Comte

Du 9 février

Décès N° 3 Déclaration du sieur Davas Coutar Rejineur de l'Hon Lafranchise du décès du negres michel agé de trente sept ans, et Cétoy agé de soixante et dix ans appartenant a la dite Hon

Le Cte Comte

Du 13 février

décès N° 5 Déclaration du sieur Coutar fermier de l'Hon Montabeaux du décès du negres Louis Gabriel agé de 17 ans appartenant a la dite Hon

Le Cte Comte

15 février

Décès N° 6 Déclaration du sieur Davas Coutar Rejineur de l'Hon Lafranchise du décès du négre Barthelemy agé de 69 ans appartenant à la dite Hon

14 février

décès N° 7 Déclaration du sieur Romy propriétaire au quartier Général du décès de [illegible] agée de [illegible] appartenant [illegible]

Le Cte Comte

15 février

décès N° 8 Déclaration du sieur Davas Coutar du décès du negre gratien agé de 47 ans appartenant a l'Hon Lafranchise

Le Cte Comte

16 février

décès N° 9 Déclaration du sieur [illegible] fermier de l'Hon [illegible] du décès [illegible]

Le Cte Comte

26 février

décès N° 10 Déclaration du sieur Pouchardieu fermier de l'Hon Rapuzy du décès du negre nommé Ricaud [illegible]

27 février

décès N° 11 naissance Déclaration du sieur [illegible] de l'Hon Mango- [illegible]

Le Cte Comte

26 Mars

décès N° 11 Déclaration du sieur [illegible] du décès [illegible]

Le Cte Comte

23 avril

décès N° 12 Déclaration de Madame [illegible] Lasseur propriétaire du décès de la negresse [illegible] justice de [illegible]

Le Cte Comte

23 avril

naissance N° 6 Déclaration du sieur Xavier directeur de l'Hon Le Moulin de la naissance de [illegible]

10 Mai

naissance N° 7 Déclaration du sieur [illegible] Rejineur de l'Hon Mont Dhiver [illegible] fille de [illegible]

Le Cte Comte

décès N° 13 Déclaration du sieur Le Roque propriétaire de l'habitation [illegible] du décès de la negresse nommée Emeline [illegible]

Le Cte Comte

décès N° 14 Déclaration du sieur malot Rejineur de l'Hon [illegible] du décès de la negresse grande [illegible] agée de 78 ans

Le Cte Comte

30 juin

Décès N° 15 — déclaration du sieur [illegible] nommé Boff agé de cinquante ans appartenant [illegible] Général

Le Cne Comdt

26 février

Décès N° 16 — déclaration du sieur Xavier directeur de l'Hon le Moulin à vent du décès du negre nommé Aliquand agé de trente quatre ans

Le Cne Comdt

2 juillet

Décès N° 17 — déclaration du sieur Escabaure [illegible] Madeleine [illegible] nommé [illegible] agée d'environ 32 ans

Le Cne Comdt

6 juillet

N° 18 décès — [illegible] amis,

8 juillet

N° 8 naissance — [illegible] vital [illegible] l'affranchie [illegible] fils, [illegible]

23 avril

N° 19 décès — [illegible] Gal [illegible] du negre Camille agé de 20 ans, [illegible] le quartier Général

31 avril

N° 20 décès — déclaration du sieur [illegible] du décès de son negre [illegible]

7 7bre

N° 9 naissance — déclaration du sieur [illegible] l'affranchie de la naissance de [illegible] Léon, fils de la negresse [illegible] de la dite Hon

2 [illegible] 1833

N° 21 décès — [illegible] du décès [illegible] noël [illegible]

N° 22 décès — [illegible] de la negresse nommée [illegible] agée de 18 ans. appartenant a l'Hon Maringo.

24 7bre

N° [illegible] décès — déclaration du sieur [illegible] de l'Hon la Mariane du décès du negre Chrispin [illegible] de la negresse [illegible] agée de 22 ans appartenant a la dite Hon

24 7bre

N° [illegible] décès — déclaration du [illegible] du décès de la negresse angelique agée de d'environ 23 ans. de la [illegible]

N° 26 décès — du 5 7bre

déclaration du sieur [illegible] habitant propriétaire du décès de son negre [illegible] de l'Hon [illegible]

N° 27 décès — déclaration du sieur [illegible] propriétaire du décès du negre [illegible] agé de [illegible] appartenant a l'Hon Maringo

N° 28 décès — déclaration de dame [illegible] du décès de la negresse [illegible] appartenant [illegible]

du 20 7bre

N° 29 décès — déclaration de dame [illegible] du décès du negre Vincent, appartenant a l'Hon les Mets Malouins

[illegible]

naissance no. 10. déclaration [illegible] de [illegible] dite [illegible]

naissance no 11 déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de l'hon Maperito de la naissance d'un [illegible] negresse [illegible] appartenant a la dite [illegible]

décès no 30 déclaration du sieur [illegible] habitant propriétaire au canal [illegible] du décès de la negresse [illegible] agée de [illegible] ans de la dite [illegible]

naissance no 12. déclaration du sieur vilat Rejisseur de l'hon Laffranchie de la naissance [illegible] fille de la negresse [illegible] appartenant [illegible]

naissance no 13. déclaration du [illegible] Rejisseur de l'hon Laffranchie de la naissance du Corneil fils de la negresse amitié appartenant à [illegible]

naissance no 14 déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de l'hon Maperito de la naissance d'un enfant [illegible] fils de la negresse [illegible] appartenant [illegible]

naissance no 15 déclaration du sieur [illegible] habitant propriétaire au canal [illegible] fils de la negresse Charlotte [illegible] le quartier General

décès no [illegible] déclaration du sieur [illegible] au canal [illegible] du décès du negrillon [illegible] fils de la negresse [illegible] de l'hon le quartier General

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

naissance 17 déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de l'hon [illegible] de la naissance [illegible] fils de la negresse [illegible] de la dite [illegible]

naissance 18 déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de l'hon [illegible] de la naissance de [illegible] fils de la negresse [illegible] de la dite [illegible]

naissance 19 déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de l'hon [illegible] de la naissance de [illegible] fils de la negresse [illegible] de la dite [illegible]

décès 35 déclaration du sieur vilat Rejisseur de l'hon Laffranchie du décès du negre [illegible] agé de 44 ans de la dite [illegible]

Déclaration de Naissance

Le 22 de ce mois, la négresse Marguerite, agée de 31 ans, de l'habitation quarteur général, est accouchée d'un enfant mâle auquel on a donné le nom de philistin.

Quarteur général le 24 Dec. 1839

Romer

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous prévenir que ma negresse Aline vient d'accoucher d'un enfant du sexe Feminin & qui recevra le nom de Noëline.

J'ai l'honneur, Monsieur le Commandant, de vous saluer.

Pour mad^e 8e Martin

V. Martin

Cayenne, le 23 Décembre 1839. —

01

Monsieur F. Douillard

Lt-Commandant de l'île de

Cayenne. Cayenne

Trois amis Ce 3 décembre 1839

Monsieur le Commandant,

Je m'empresse de vous faire part que mon neveu, nommé Auguste est mort le 3 de ce mois à 2 heures du matin.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant l'assurance de ma parfaite Considération

L. Fanaud Sablon

Monsieur Mel St Just.

Commandant du quartier

de l'Isle de Cayenne

Premier feuillet 1

Le présent Registre, contenant vingt quatrième feuillets, a été coté et paraphé par nous, Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir a l'officier de l'état civile du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances*, *Mariages* et *Décès* des esclaves, dans ledit quartier, pendant l'année 1839.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 12 décembre 183 .

Le Juge auditeur délégué

[illegible]

premier janvier 1839

naissance 1 — déclaration du sieur Candolle propriétaire au canal Torcy de la naissance de Bâtistine fille de la negresse [illegible] appartenant a l'h.on

[illegible] 4 juste

10 janvier

naissance 2 — déclaration du sieur Candolle de la naissance de [illegible] fils de la negresse Claire de l'h.on

[illegible] 4 juste

30 janvier

naissance 3 — déclaration du sieur Candolle de la naissance d'Stéphanie fille de la negresse augustine de l'h.on

[illegible] 4 juste

20 fevrier

naissance 4 — déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'h.on Beauregard de la naissance de Léandre fils de la negresse antoinette de la ditte h.on

[illegible] 4 juste

21 fevrier

naissance 5 — déclaration du sieur Courant de la naissance d'Emille fils de la negresse Marie Julie de l'h.on Mahury

[illegible] 4 juste

22

naissance 6 — déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'h.on Beauregard de la naissance d'honnorine fille de la negresse Christine de la ditte h.on

[illegible] 4 juste

AD 97 AI
4

20 Mars 1829

Décès 1.2.3.4. déclaration du sieur Mulot Rejisseur de Lf.on Montélise du décès de Cécile Le 4 février du décès de Simon Le 1.er Mars du décès de Julienne Le 20 Mars, du décès de Therese tous dependant de Lf.on Mont delice

H. Parte

naissance 7. déclaration du sieur Mulot de la naissance de François fils de la negresse Melanie de Lf.on Mont delice

H. Parte

Decès 8. déclaration du sieur Mulot Rejisseur de Lf.on Lafranchise du décès de la negresse Marie agée de 79 ans de la dite h.on

H. Parte

22 mars

naissance 8. déclaration du sieur Bouchardeau fermier de Lf.on Beauregard de la naissance d'Elogé fils de la negresse Cornélie de la dite h.on

H. Parte

29 mars

Décès 6. déclaration du sieur [illegible] Rejisseur de Lf.on Lafranchise du décès de perrette agée de [illegible] de la dite h.on

H. Parte

naissance 9. [illegible] mars déclaration du sieur Rouny propriétaire du quartier G.al canal Torcy de la naissance d'un enfant de sexe femmin fille de la negresse Lola du quartier G.al

H. Parte

Decès 7 déclaration du sieur Fourier Rejisseur de Lf.on Lamariane du décès du negre nommé Grand Colas de la dite h.on

H. Parte

naissance 10 6 mai déclaration du sieur Bassiere Rejisseur de Lf.on Mapéribo de la naissance d'André fils de la negresse Dedanie de la dite h.on

H. Parte

Decès 8 7 mai déclaration du sieur Rouny propriétaire au canal Torcy du décès de la negresse petronille de la dite h.on

H. Parte

10 mai

Decès 9. déclaration du sieur Bassiere Rejisseur de Lf.on Mapéribo du décès du negre Mallon de la dite h.on

H. Parte

13 mai 1829

Decès 10 déclaration du sieur Bassiere Rejisseur de Lf.on Mapéribo du décès de la negrine Melanie de la dite h.on

H. Parte

13 mai

naissance 11. 12. déclaration du sieur Gipy Rejisseur de Lf.on Le pactole de la naissance d'un enfant de sexe masculin fils de la negresse [illegible] de la dite h.on d'un d'un enfant du sexe femmin de la negresse de la negresse parisa de la dite h.on

H. Parte

21 mai

naissance 10 declaration du sieur Gipy Rejisseur de Lf.on Le pactole de la naissance d'une fille de la negresse amelaide de la dite h.on

H. Parte

26 mai

naissance 14 déclaration du sieur Bouchardeau fermier de Lf.on Beauregard de la naissance de neuf fils de la negresse Livie de la dite h.on

H. Parte

naissance 15 29 mai déclaration du sieur Bassiere Rejisseur de Lf.on Mapéribo de la naissance de Geremine fille de la negresse Marie Claire de la dite h.on

H. Parte

Decès 11 1.er juin déclaration du sieur Bouchardeau fermier de Lf.on Beauregard du décès de la negresse [illegible] de la dite h.on

H. Parte

6 Juin

Decès 12 déclaration du sieur Marc ouget fermier de Lf.on Montalo du décès de la negresse Genevieve de la dite h.on

H. Parte

naissance 16 17. 10 juin déclaration du sieur Cony Rejisseur de Lf.on Le Moulin à vent de la naissance de virginie fille de la negresse Helene et de la naissance de julia fille de la negresse Augustine de la dite h.on

H. Parte

naissance 17 16 Juin déclaration du sieur Felix Douillard fermier de Lf.on La felicité de la naissance de Marie fille de la negresse adelaide de la dite h.on

H. Parte

22 juin

Decès 13 déclaration du sieur Fourier Rejisseur de Lf.on Lamariane du décès du negre Grand Jean de la dite h.on

H. Parte

Decès 14 déclaration du sieur Fourier Rejisseur de Lf.on Lamariane du décès de la negrite Rosette de la dite h.on

H. Parte

naissance 18 — 25 juin 1809

déclaration du sieur Lozier Raisseur de L'Isle de la naissance de la naissance de Thérèse fille de la negresse Marie françoise de la dite Isle

naissance 19 — 2 Juillet

déclaration du sieur Lamarre prop.re de l'Isle Mahary de la naissance de la naissance d'Aimé fils de la negresse Thérèse de la dite Isle

décès 18 — 1.er aout

déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'Isle Beauregard du décès de la negresse françoise age de la dite Isle

naissance 20 — 2. aout

déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'Isle Beauregard de la naissance de Claire fille de Marianne françoise de la dite Isle

décès 16 — 5. aout

déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'Isle Beauregard du décès du negre J. Baptiste agé de quatre vingt ans de la dite Isle

naissance 21.22.23 — 16. aout

déclaration du sieur Mabot Rafineur de l'Isle Mont Delice, de la naissance [illegible] fille de la negresse Virginie de la naissance [illegible] fils [illegible] Julie de la naissance de Clarine fille de la negresse antoinette tous dependant de la dite Isle

naissance 24 — 17 aout

déclaration de dame Lenormier prop.re au Canal Vercy de la naissance de Gustave fils de la negresse antoinette

décès 17 — 26 aout

déclaration du sieur Barrierre Rafineur de l'Isle Maperiba, du décès de la negritte Geneviève de la dite Isle

naissance 25 — déclaration du sieur Martin de la naissance de Joseph fils de la negresse Mala de l'Isle Mamy

naissance 27 — déclaration de dame veuve Pagand Tablon prop.re de l'Isle les trois amis de la naissance de Leon fils de la negresse virginie de la naissance d'Ami fils de la negresse arsate tous de la dite Isle

naissance 29 — 1829

déclaration du [illegible] de l'Isle [illegible]

[illegible]

décès 19 — déclaration de décès de la negresse Rosette agée de [illegible] ans, de l'Isle [illegible]

[illegible]

décès 20 — à la requête [illegible] de Cayenne [illegible] le décès du negre Louis appartenant à dame veuve de Charlemont le dit negre ayant été Ecrasé par un arbre sur l'Isle [illegible]

naissance 30, 31. — déclaration de dame Lemarinier de la naissance de Rosillette fille de la negresse Cecile nie de [illegible] de l'Isle [illegible] de la naissance de [illegible] fils de la negresse [illegible] de la dite Isle

29. 7bre

décès 21 — déclaration [illegible] de Cayenne [illegible] de l'Isle de Mahé à Dieu du décès du negre [illegible] de la dite Isle

1.er 8bre

naissance 32. — déclaration du sieur Pougeon propriétaire de la naissance fille Legitime du negre Fidel et Josephine son épouse

5. 8bre

décès 22 — déclaration du sieur pouchardieu fermier de l'Isle Beauregard du décès du negre Thomas agé de [illegible] ans de la dite Isle

naissance 33. — 6 8bre

déclaration du sieur Felix David de la naissance de [illegible] fils de la negresse [illegible] de l'Isle [illegible]

décès 23 — 18. 8bre

déclaration du sieur Mamy propriétaire au Canal Vercy du décès de Jeanne fille de Zola appartenant au quartier Général

[illegible] du décès de la negresse [illegible] de la dite [illegible]

décès 25 — 28 [illegible]

Déclaration de dame [illegible] propriétaire de l'habitation dite Maringo du décès du negre actif [illegible] dite habitation

décès 26. 27 — 1er [illegible]

Déclaration du sieur Lamarque du décès du negre Tony agé de [illegible] agé de [illegible] a La [illegible]

décès 28 — 1er [illegible]

Déclaration du sieur Rouny du décès de la negresse Anne agée [illegible]

décès 36. 38 — [illegible]

Déclaration du sieur Rouny, La negresse veuve de l'habitation Le quartier General, agée de 24 ans est accouchée de deux filles jumelles

[illegible] — 15

[illegible] du sieur [illegible] de l'habitation de la Marianne du décès d'Euphrosine [illegible], de la [illegible]

naissance 36. 37. — 16

Déclaration du sieur Louvier Régisseur de l'habitation La Marianne de La naissance d'Alfred fils de Marguerite de la dite habitation

De La naissance de prudence fille de Rosa de la dite habitation

17

Déclaration du sieur Cornard directeur du Jardin de Boudut du décès de la negresse Sophie Marie Claire, du domaine Colonial

décès — 20

Déclaration du sieur [illegible] Régisseur de l'habitation Le partole du décès du negre [illegible] de la dite habitation

[illegible]

Déclaration du sieur [illegible] Régisseur de l'habitation Le partole La [illegible] accouchée d'une fille

[illegible]

décès 38 — [illegible]

Déclaration du sieur [illegible] Régisseur de l'habitation La Marianne du décès de la negresse [illegible] de la dite habitation

[illegible] — 26

[illegible] de Michel fils de la negresse Victoire de l'habitation [illegible]

décès 39 — 28

La déclaration du décès du negre Mathieu agé [illegible] appartenant a l'habitation [illegible]

décès 34 — 30.

Déclaration du sieur Candolle propriétaire au Canal Tony du décès de la negresse [illegible] de l'habitation

décès 34 — 15 Decembre

Déclaration du dame parcand sabton du décès du negre nommé augustin de l'habitation Les trois amis

naissance 40 — 23 decembre

Déclaration de dame Ve Martin propriétaire de l'habitation Maringo de La naissance de noëlme fille de La negresse aline de La dite habitation

naissance 41 — 23

Déclaration du sieur Rouny de La naissance de Philistin fils de La negresse Marguerite de l'habitation Le quartier General.

naissance 42 — 24

Déclaration du sieur Candolle propriétaire au Canal Tony, de La naissance de victorine fille de La negresse Didine appartenant à Mme Candolle

naissance 43 — 29.

Déclaration du sieur Candolle propriétaire au Canal Tony, de La naissance de Séan fils de La negresse Marcel dependant de l'habitation L'Etang

arrêté le présent

Le présent Registre comprenant quarante trois naissances [illegible]

Le Franchise Le premier Janvier 1840

[illegible]

Le Cre Commandant

Le pr
paraphé par
Guyane française, séant à Cayenne, pour servir [illegible]
du quartier de Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans
ledit quartier pendant l'année 1840.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le [illegible] Décembre 1839.

Le Juge Auditeur Délégué

1er

Aujourd'hui Vingt neuf Septembre mil huit Cent quarante sont comparu devant nous officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, Messieurs Abadie, Chef du bureau du domaine, et Subran, écrivain de la marine, lesquels nous ont déclaré que le Negrillon nommé Bénoit était né le Vingt Sept du présent mois, sur l'habitation Domaniale Badue du legitime mariage contracté entre le negre Libre nommé Ninon, cultivatrice sur la susdite habitation et l'Esclave nommé Ulisse commandeur de la Chaine de police de Cayenne.

Les déclarans ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Subran Abadie Denillard

et
de
arine & Surin,
quels nous ont
né le trente & un
entre la négresse libre
Thomasine et l'Esclave Narcisse, appartenant à l'Atelier des ponts-
et chaussées.

Les Déclarants ont signé avec nous les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandt, officier de l'état civil du quartier de
l'Ile de Cayenne

Douillard Subran

Abaucie

Le présent registre contenant deux actes de naissance
a été arrêté par nous à Cayenne, le trente et un décembre mil huit
cent quarante

Le Commissaire Commandant, officier de l'état civil du
quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

ILE DE CAYENNE
ÉTAT CIVIL
GUYANNE FRANÇAISE

Vu et Vérifié le Présent Registre
Cayenne 30 avril 1841
Pr le Procur. du Roi
Marchal
Juge and. de Cayenne

Premier feuillet

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir a l'officier de l'état civil du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances*, *Mariages* et *Décès* des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1841.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le neuf décembre 1840.

Par délégation de M. le Juge royal
le juge auditeur
Dupuy

Naissance de Thomas (1)

Aujourd'hui prémier Janvier mil huit cent quarante et un M. Candolle, propriétaire, nous a déclaré que la négresse Augustine, son esclave, était accouchée le vingt huit décembre dernier, d'un enfant du sexe masculin qui a reçu le nom de Thomas.

& a quatre heures du matin

Au Diamant, les jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Pierrot (1)

Aujourd'hui trois janvier mil huit cent quarante et un, M. Ronmy, propriétaire, nous a déclaré que le nègre Pierrot, dépendant de l'habitation le Quartier Général, était décédé le deux du présent mois a onze heures du soir.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

AM97AI
W

Naissance de Marie Thérèse (2)

Aujourd'hui quatre janvier mil huit cent quarante & un, le Sieur Firmin, régisseur, nous a déclaré que la négresse Suzette de l'habitation le Diamant, était accouchée le trois du présent mois, à cinq heures du soir, d'une négrille qui a reçu le nom de Marie Thérèse.

Au Diamant les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Marie Stéphanie (2)

Aujourd'hui quatre janvier mil huit cent quarante & un, M. Piquepé, propriétaire, nous a déclaré que le deux du présent mois, la negrille Marie Stéphanie, de l'habitation Beauregard, était décédée à une heure du matin

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Juliette (3)

Aujourd'hui cinq janvier mil huit cent quarante et un, le Sieur François Félix, régisseur, nous a déclaré que le deux du présent mois, à dix heures du matin, la négresse Juliette, de l'habitation L'affranchise, était décédée.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Thomas (4)

Aujourd'hui six janvier mil huit cent quarante & un, M. Candolle, propriétaire, nous a déclaré que le quatre du présent mois, le négrillon Thomas, son esclave, était décédé à deux heures du soir.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Edouard (3)

Aujourd'hui six janvier mil huit cent quarante & un, Monsieur Piquepé, propriétaire, nous a déclaré que le trois du présent mois, la negresse Marie françoise, de l'habitation Beauregard, était accouchée à six heures du matin d'un négrillon qui a reçu le nom d'Edouard.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Bon (5)

Aujourd'hui sept janvier mil huit cent quarante & un, Monsieur Urbain Martin nous a déclaré que le six du présent mois, le négre Bon, esclave de l'habitation Marengo, était décédé à six heures du soir.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Félix (6)

Aujourd'hui neuf janvier mil huit cent quarante et un, M. Courant, propriétaire, nous a déclaré que le huit du présent mois, le negre Félix, esclave de son habitation Mahiny, était décédé à une heure du matin

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Prosper (7)

Aujourd'hui neuf janvier mil huit cent quarante & un, le Sieur François Félix, régisseur, nous a déclaré que le huit du présent mois, le négre Prosper esclave de l'habitation L'Affranchise, était décédé à neuf heures du matin

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Rachelle. (4)

Aujourd'hui Treize Janvier Mil huit cent quarante un, le Sieur Poupon propriétaire, nous a déclaré que la Négresse Muse de son habitation l'Elisabeth était accouchée, ce jour, à cinq heures du Soir, d'une négrette qui a reçu le nom de Rachelle.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Antoinette. (8)

Aujourd'hui Vingt un Janvier Mil huit cent quarante & un, Mr Salives régisseur, nous a déclaré que le Vingt du présent mois, la négresse Antoinette de l'habitation La florentine était décédée à neuf heures du Soir.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Alcide. (9)

Aujourd'hui Trente Janvier Mil huit cent quarante un, Mr Piquepé, propriétaire, nous a déclaré que le Vingt huit du présent mois, le nègre Alcide de son habitation Beauregard, était décédé à deux heures de l'après midi.

Au Diamant, les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Naissance de Jean Baptiste. (5)

Aujourd'hui, premier Février Mil huit cent quarante un, Mr Chevalier, propriétaire, nous a déclaré que la Négresse Agathe de son habitation Montagne Tigre, était accouchée le onze Janvier, d'un négrillon qui a reçu le nom de Jean Baptiste.

Au Diamant, les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Maria. (10)

Aujourd'hui quatre Février Mil huit cent quarante un, le Sieur Didier François, nous a déclaré que ce jour la négresse Maria de l'habitation Les Trois amis, était décédée cette nuit à minuit.

Au Diamant les jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Michel. (11)

Aujourd'hui neuf février Mil huit cent quarante un, le Sieur Salives régisseur nous a déclaré que le huit du présent mois, le négrillon Michel de l'habitation La florentine était décédé à trois heures du Matin.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Naissance de Rosina. (6)

Aujourd'hui dix neuf février Mil huit cent quarante un, Mr Martin, propriétaire, nous a déclaré que la Négresse Cocala de son habitation Marengo, était accouchée d'une Négrette qui a reçu le nom de Rosina.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Amable. (12)

Aujourd'hui Vingt Février Mil huit cent quarante un, le Sieur Piquepé, propriétaire, nous a déclaré que le dix neuf du présent mois, le nègre Amable de son habitation Beauregard était décédé à dix heures du Matin.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Alphonse. (13)

Aujourd'hui, dix Mars Mil huit cent quarante un, le sieur Albert Guillaume Cell, négociant, nous a déclaré qu'il est né, du présent mois, un enfant Alphonse de l'habitation Mondélice, lequel est décédé à trois heures du matin.

Au Diamant les Jour, mois et an ci dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Barbe. (14)

Aujourd'hui, onze Mars Mil huit cent quarante un, le sieur Ronmy, négociant, nous a déclaré que le onze du présent mois, une négresse Barbe de l'habitation Beauregard, est décédée à neuf heures du soir.

Au Diamant, les Jour mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Philippe. (15)

Aujourd'hui, dix sept Mars Mil huit cent quarante un, le sieur Couvant, propriétaire, nous a déclaré que le onze du présent mois, la négresse Cythérée de son habitation Mahury était accouchée d'un négrillon qu'il a reçu, lequel a reçu le nom de Philippe.

Au Diamant, les Jour, mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Louise de Roncarie. (15)

Aujourd'hui le 23 Mars mil huit cent quarante un, Mr. V. Martin, nous a déclaré qu'il a perdu Louise dite Maroni de son habitation Maronge, laquelle est décédée ce jour à dix heures du matin.

Au Diamant, les Jour, mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Mélanie. (16)

Aujourd'hui, vingt deux Mars Mil huit cent quarante un, M. Pouchon, propriétaire, nous a déclaré que le vingt trois du présent mois, la négresse Mélanie de son habitation, est décédée à trois heures du matin.

Au Diamant les Jour, mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Théodore. (17)

Aujourd'hui, vingt sept Mars Mil huit cent quarante un, le sieur Félix, négociant, nous a déclaré que le vingt du présent mois, le nommé Théodore de l'habitation l'Affranchie, est décédé à huit heures du soir.

Au Diamant les Jour mois et an ci dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Léonore. (18)

Aujourd'hui, trente Mars mil huit cent quarante un, le sieur Ronmy, négociant, nous a déclaré que le vingt huit du présent mois, une négresse Léonore de l'habitation Beauregard, est décédée à sept heures du matin.

Au Diamant les Jour mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Mathias. (19)

Aujourd'hui, quatre avril mil huit cent quarante un, M. Le Bouyer, propriétaire, nous a déclaré que le vingt quatre Mars dernier, un négrillon de la Montagne Anglaise est décédé à 10 heures du soir.

Au Diamant les Jour mois et an ci dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Alexis Léon. (8)

Aujourd'hui, cinq Avril Mil huit cent quarante un, Monsieur Le Borgne, propriétaire, nous a déclaré que le quatre du présent mois, la négresse Adélaïde de L'habitation la **Félicité**, était accouchée d'un négrillon qui a reçu le prénom d'Alexis Léon.

Au Diamant les Jour mois & an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Balthazard. (20)

Aujourd'hui, huit Avril Mil huit cent quarante un, Mr. Landolle, propriétaire, nous a déclaré que le six du présent mois, le nègre Balthazard de son habitation L'Elisée était décédé à six heures du Matin.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Claire. (21)

Aujourd'hui, vingt quatre Avril Mil huit cent quarante un, Mr. Couvant, propriétaire, nous a déclaré que le vingt trois du présent mois, la négresse Claire de son habitation Mahury, était décédée à neuf heures du soir.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Julie. (22)

Aujourd'hui vingt huit Avril Mil huit cent quarante un, Mr. Vaquenant, propriétaire, nous a déclaré que le vingt sept du présent mois, la négresse Julie de son habitation Grosbois était décédée à deux heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Dovau. (23)

Aujourd'hui, vingt neuf Avril mil huit cent quarante un, Mr. Rigaudeau, propriétaire, nous a déclaré le vingt huit du présent mois, le nègre Dovau de l'habitation Rimpin, était décédé à trois heures du matin.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Minerve. (24)

Aujourd'hui, vingt neuf avril mil huit cent quarante un, Mr. Martin, propriétaire, nous a déclaré, que ce jour, la négresse Minerve de son habitation Marengo, était décédée à cinq heures du Soir.

Au Diamant les Jour mois & an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Joséphine. (25)

Aujourd'hui, huit Mai Mil huit cent quarante un, le jeune Séfiri Aiguillon, nous a déclaré que le cinq du présent mois, la négresse Joséphine de son habitation la Florentine était décédée à dix heures du Soir.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Eulalie. (26)

Aujourd'hui, quatorze Mai Mil huit cent quarante un, Mr. Melot Régisseur & propriétaire, nous a déclaré que le treize du présent mois, la négresse Eulalie de l'habitation d'Orvillers, était décédée à quatre heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois & an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Léon. (9)

Aujourd'hui, Sept. Mai, Mil huit cent soixante un, le sieur Balaverne Eugénie, nous a déclaré que la femme du présent mois, dans grande Habitation Quartier Général, était accouchée d'un garçon, qu'il a reçu le nom de Léon.

Au diamant les Jour, mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Zabotte. (27)

Aujourd'hui, 27e heure du Mai, Mil huit cent soixante un, le Cayenne, propriétaire, nous a déclaré que le sept du présent mois, dans grande Zabotte, de son habitation Gros-bois était décédé à la heure du matin.

Au diamant les Jour, mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Olorinda. (10)

Aujourd'hui, Vingt Mai mil huit cent soixante un, le Pigrette, propriétaire, nous a déclaré que le neuf du présent mois, dans grande paroisse de St Hab.t Bourgade, était accouchée d'une négrite qu'il a reçu le nom de Olorinda.

Au diamant les Jour mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Aniceu. (11)

Aujourd'hui, 1er Juin mil huit cent soixante un, le sieur Balaverne Eugénie, nous a déclaré que le trente un mai, dans grande Habitation Quartier Général, était accouchée d'un négrillon qu'il a reçu le nom d'Aniceu.

Au diamant les Jour mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Achille. (28)

Aujourd'hui, sept Juin, Mil huit cent soixante un, le Leborgne, propriétaire, nous a déclaré que le six du présent mois, dans grande Habitation Lamontagne Anglaise, était décédé à son habitation du Chef.

Au diamant les Jour, mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Rosilette. (12)

Aujourd'hui, dix huit Juin mil huit cent soixante un, M. J. Rousy négrière, nous a déclaré que aujourd'hui, dans grande Habitation Bourgade, accouchée d'une négrite qu'il a reçu le nom de Rosilette.

Au diamant les Jour, mois et an ci-dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Décès de Eustache. (29)

Aujourd'hui, dix huit Juin mil huit cent soixante un M. J. Rousy négrière, nous a déclaré que aujourd'hui, dans grande Eustache de l'habitation Bourgade était décédé à deux heures du Matin.

Au diamant les Jour mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Celine. (13)

Aujourd'hui, Vingt huit Juin Mil huit cent soixante un M. Coussot, propriétaire, nous a déclaré que dans grande Anne, de son habitation Mahury, était accouchée d'une négrite qu'il a reçu le nom de Celine.

Au diamant les Jour mois et an ci-dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne

Douillard

Naissance de Delphine (14)

Aujourd'hui, quinze Juillet mil huit cent quarante un, à sept heures du matin, le soussigné, Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne, a reçu la déclaration que le quinze courant, à onze heures du matin, Jeanne Bienvenue, dite accouchée d'un enfant qu'elle a reconnu être du sexe féminin et auquel elle a donné le nom de Delphine.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Bertrand. (32)

Aujourd'hui, douze Juillet mil huit cent quarante un, à sept heures du matin, Cochaux, cultivateur, nous a déclaré que le neuf du présent mois, dans quelque temps après midi, Bertrand, de l'habitation Montabo, était décédé à trois heures du matin.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Céline. (30)

Aujourd'hui, trois Juillet mil huit cent quarante un, M. Courant, propriétaire, nous a déclaré que le deux du présent mois, la négresse Céline de son habitation Mahury était décédée à onze heures du matin.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Gabriel. (33)

Aujourd'hui, quinze Juillet mil huit cent quarante un, M. Mulot propriétaire, nous a déclaré que le quatorze du présent, le nègre Gabriel de l'habitation Beauvillard, était décédé à deux heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Jean Baptiste. (31)

Aujourd'hui, sept Juillet mil huit cent quarante un, M. Boaté, propriétaire, nous a déclaré que le six du présent, le nègre Jean Baptiste de son habitation La Magdelaine, était décédé hier à huit heures du soir.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Célestin. (34)

Aujourd'hui, quinze Juillet mil huit cent quarante un, M. Cochaux, cultivateur, nous a déclaré que le neuf du mois de Juillet, le nègre Célestin de l'habitation Montabo, était décédé à deux heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Bertrand. (15)

Aujourd'hui, douze Juillet mil huit cent quarante un, M. Cochaux, cultivateur, nous a déclaré que le trois du présent, la négresse Justine de l'habitation Montabo, était accouchée d'un enfant qu'elle a reconnu être du sexe masculin et auquel elle a donné le nom de Bertrand.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Marie Thérèse (35)

Aujourd'hui, trente Juillet mil huit cent quarante un, M. Ronney, habitant, nous a déclaré que le vingt huit du présent mois, la négresse Marie Thérèse de son habitation Quartier Général, était décédée à six heures du soir.

Au Diamant les Jour, mois et an que dessus.

Le commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Marie Thérèse (16)

Aujourd'hui, Vingt trois Août Mil huit cent quarante un, M. Ronmy, propriétaire, nous a déclaré que le vingt un du présent, la négresse Cloude de son habitation Quartier Général, était accouchée d'une Négrette qui a reçu le nom de Marie Thérèse.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Pacifique. (36)

Aujourd'hui quinze Septembre mil huit cent quarante un, Mme Veuve Martin, propriétaire, nous a déclaré que ce jour, la négresse Pacifique de son habitation Marengo, était décédée à Six heures du Soir.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Matine. (37)

Aujourd'hui Seize Septembre mil huit cent quarante un, M. Courant propriétaire, nous a déclaré que le quinze du présent, la négresse Matine de son habitation Mahury, était décédée à neuf heures du Soir.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Polus. (38)

Aujourd'hui, Vingt un Septembre mil huit cent quarante un, Mme Veuve Pascaud, propriétaire nous a déclaré que ce jour, la négresse Polus de son habitation les Trois amis, était décédée à trois heures de l'après Midi.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Bénon (39)

Aujourd'hui Vingt cinq Septembre Mil huit cent quarante un, M. Ronmy, propriétaire nous a déclaré que le vingt cinq du présent, la négresse Bénon de son habitation Quartier Général, était décédée à neuf heures du Matin.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Virginie. (40)

Aujourd'hui, Vingt huit Septembre mil huit cent quarante un, M. Cochaux, régisseur, nous a déclaré que le quinze du présent mois, la négresse Virginie de l'habitation Montabo, était décédée à Trois heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Décès de Françoise. (41)

Aujourd'hui, Vingt Six Septembre mil huit cent quarante un, Mme Veuve Pascaud, propriétaire, que le vingt cinq du présent, la négresse Françoise de son habitation les Trois amis, était décédée à sept heures du Soir.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Naissance de Ernestine. (17)

Aujourd'hui, Trente Septembre mil huit cent quarante un, le sieur Espy, régisseur, nous a déclaré que le quinze du présent mois, la négresse Véronique de l'habitation l'affranchise, était accouchée d'une négrette qui a reçu le nom de d'Ernestine.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

f. Douillard

Naissance de Hélène. (18)

Aujourd'hui, trente septembre mil huit cent quarante un, le sieur Espy, régisseur, nous a déclaré que le soir du présent mois, la négresse Rose de l'habitation L'Affranchise, était accouchée d'une négrillée qui a reçu le nom de Hélène.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Houry. (19)

Aujourd'hui, trente septembre, mil huit cent quarante un, le sieur Espy, régisseur, nous a déclaré que le dix huit du présent, la négresse Eloise de l'habitation L'Affranchise, est accouchée d'un mulâtre qui a reçu le nom de Houry.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Numa. (42)

Aujourd'hui, trente septembre mil huit cent quarante un, le sieur Espy, régisseur, nous a déclaré que le vingt sept du présent, le nègre Numa de l'habitation L'Affranchise, était décédé à une heure du matin.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Sentil. (43)

Aujourd'hui, deux octobre mil huit cent quarante un, M. Rommy, propriétaire, nous a déclaré que ce jour, le nègre Sentil de mon habitation Quartier Général, était décédé à sept heures du soir.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Ursule. (44)

Aujourd'hui, six octobre mil huit cent quarante un, le sieur Cochaux, régisseur, nous a déclaré que le vingt neuf septembre, la négresse Ursule de l'habitation Montabo, était décédée à deux heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Joseph. (45)

Aujourd'hui, sept octobre mil huit cent quarante un, M. Guillaumin propriétaire, nous a déclaré que le six du présent, le nègre Joseph appartenant à Mme Delmoré était décédé sur son habitation St Georges des Trois Ilets, à cinq heures du soir.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Jacques. (46)

Aujourd'hui, neuf octobre mil huit cent quarante un, Mr Cochaux régisseur nous a déclaré que le huit du présent, le nègre Jacques de l'habitation Montabo était décédé à une heure de l'après midi.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Thomas. (47)

Aujourd'hui, quatorze octobre mil huit cent quarante un, Madame Ve Pascaud, nous a déclaré que le treize du présent, le nègre Thomas de son habitation Les trois amis était décédé à six heures du Matin.

Au Diamant les Jour, mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Hippolite. (48)

Aujourd'hui neuf novembre mil huit cent quarante un, Monsieur Courant propriétaire nous a déclaré que le huit du présent, le négrillon Hippolite de son habitation Mahury, était décédé à quatre heures de l'après midi.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Aline. (20)

Aujourd'hui vingt deux Novembre mil huit cent quarante un M. Courant propriétaire nous a déclaré que le vingt un du présent la négresse Marie de son habitation Mahury, était accouchée d'une négrette qui a reçu le nom d'Aline.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Céleste. (21)

Aujourd'hui, neuf Décembre mil huit cent quarante un, M. Piquepé propriétaire, nous a déclaré que le huit du présent la négresse Cornelie de son habitation Beauregard, était accouchée d'une négrette qui a reçu le nom de Céleste.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Henriette. (22)

Aujourd'hui, dix sept Décembre mil huit cent quarante un, Madame Sr. Lemarinier propriétaire, nous a déclaré que le douze du présent, la négresse Antoinette de son habitation La Ressource, était accouchée d'une négrette qui a reçu le nom de Henriette.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Décès de Rémy. (49)

Aujourd'hui vingt neuf Décembre (1841) mil huit cent quarante un, le sieur Melot régisseur, nous a déclaré que le vingt huit du présent, le négrillon Remy de l'habitation Mondélice, était décédé à six heures du soir.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Dauphine. (23)

Aujourd'hui vingt neuf Décembre mil huit cent quarante un, le sieur Melot régisseur, nous a déclaré que le vingt huit du présent, la négresse attalante de l'habitation Mondélice, était accouchée d'une négrette qui a reçu le nom de Dauphine.

Au Diamant les Jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'Ile de Cayenne.

Douillard

Naissance de Céleste (24)

Aujourd'hui six février mil huit cent quarante un M. Alexandre Couy, propriétaire, nous a déclaré que la négresse Augustine de son habitation Moulin à vent, était accouchée d'un négrillon qui a reçu le nom de Francisque.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus,

Le Commissaire Commandant du quartier de l'île de Cayenne

Douillard

Naissance de Joseph (25)

Aujourd'hui Cinq août mil huit cent quarante un M. Alexandre Couy, propriétaire, nous a déclaré que la Cabresse Marie de son habitation Moulin à vent, était accouchée d'un négrillon, qui a reçu le nom de Joseph.

Au Diamant, les jour mois & an que dessus.

Le Commissaire Commandant du quartier de l'île de Cayenne.

Douillard

Le present

Le present registre contenant neuf cinq naissances et quarante neuf décès, a été arrêté par nous ce jour trente & un décembre mil huit cent quarante & un.

Le Commissaire commandant officier d'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne

L. Douillard

ILE DE CAYENNE
ÉTAT CIVIL
GUYANNE FRANÇAISE

11
27

1

Le présent Registre, contenant huit feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages* et *Décès des esclaves* dans ledit quartier pendant l'année 1843.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le vingt un Septembre 1843.

Par délégation de mr. Le Juge royal.
Le Juge Auditeur
de Pontis

Je dis septembre.
de Pontis

Le present registre, étant employé ici, pour faire suite & supplément à celui de l'année courante qui se trouve rempli & insuffisant, nous lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, declarons que la serie des numeros d'ordre, qui se trouve arretée au N.o 69, sur le registre précedent continuera ici, à commencer du N.o 70 porté en l'autre part.

H.on La Madelaine douze Octobre mil huit cent quarante trois

Ord.r de Pontis

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

AM 99 AI X

N° 70
décès
de
Scipion

Aujourd'hui douze octobre, mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on la madeleine, avons reçu de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on Lequartier général, la déclaration que le Nègre Scipion est décédé le huit courant en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 71
décès
de
Zola

Aujourd'hui douze octobre, mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commis.re command.t de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on la madeleine, avons reçu de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on Lequartier général, la déclaration que la Négresse Zola y est décédée ce jour même douze courant, en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 72
décès
de
Marie-Rose

Aujourd'hui, douze octobre, mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commis.re commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil, et y domicilié sur l'hab.on la Madeleine, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'hab.on Mondelice, la déclaration que la Négresse Marie Rose, agée d'environ trente ans, femme du Nègre Roger, y est décédée ce jour douze courant à dix heures du matin en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 73
décès
d'Huraine

Aujourd'hui, douze octobre, mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on la Madeleine, avons reçu de Monsieur Trillet propriétaire de l'hab.on la Josephine, la déclaration que la Négresse Huraine, agée de quarante quatre ans, de nation Calabary, portée au recensement de l'hab.on Tour aimé, est décédée ce matin douze courant à trois heures, en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 74
décès
de
Lille

Aujourd'hui douze octobre mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commis.re command.t de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil, et y domicilié sur l'hab.on la Madelaine avons reçu de Monsieur Melot sernior de l'hab.on Dorvillier, la déclaration que le Nègre nommé Lille, agé d'environ 15 ans y est décédé, en foi de quoi, nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 75
décès
de
Laventure

Aujourd'hui quinze octobre, mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commis.re command.t de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié, sur l'hab.on la Madeleine, avons reçu de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on Lequartier général la déclaration que le Nègre Laventure, y est décédé le treize du courant, en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Gral Boutté

N° 76
décès
de
Papier

Aujourd'hui, quinze octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre commandt de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur Balavoine regisseur de l'hon le quartier général, la declaration, que le Negre nommé Papier, y est decedé, hier, quatorze du courant, en foi de quoi nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 77
décès
de
Vandale

Aujourd'hui, quinze octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commissaire commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'hon mondelice la declaration, que le Negre nommé Vandale Célibataire, agé de quarante deux ans, y est decedé hier, à onze heures du soir, en foi de quoi nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 78
décès
de
Césaire

Aujourd'hui, dix sept octobre mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commre commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur Martin, Urbain, co-proprietaire de l'habon Marengo, la declaration, que le Negre Césaire y est decedé hier, seize courant, à deux heures en foi de quoi nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 79
décès
de
Gustave

Aujourd'hui dix sept octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commissre commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié, sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur Martin Urbain, co-proprietaire de l'hon Marengo, la declaration que le Negre Gustave, y est decedé ce jourd'hui, à cinq heures du matin, en foi de quoi nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 80
décès
de
Fanchette

Aujourd'hui, dix huit octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur A Rodrigo de Zaldarriaga, regisseur de l'hon la Florentine, la declaration, que la Negresse Fanchette, y est decedée le dix sept courant en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 81
décès
de
Crochu

Aujourd'hui, dix huit octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié sur l'hon la Madeleine, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'habon mondelice, la declaration, que le Negre nommé Crochu, agé de cinquante quatre ans, époux de la Negresse, marie Joseph, y est decedé hier à minuit, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Era Bouté

N° 82
Naissance
de
l'enfant de Clarisse

Aujourd'hui, dix huit Octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur de Mellet fils regisseur de l'h.on La Marie, la déclaration, que la Negresse Clarisse y est accouchée d'un garçon, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 83
décès
de
Jean Pierre

Aujourd'hui, dix huit Octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur de Mellet fils regisseur de l'hab.on La Marie, la declaration, que le petit Negre Jean Pierre, fils de Julienne, y est decedé, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 84
décès
de
Toussaint

Aujourd'hui vingt sept octobre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Mad.e Ve Martin, propriétaire de l'hab.on Marengo, la déclaration, que le Negre Toussaint, y est decedé le vingt six courant à quatre heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 85
Naissance
de
Lucie

Aujourd'hui, trois novembre mil huit cent quarante trois, nous lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'h.on La Madeleine avons reçu de Monsieur Balavoine regisseur de l'h.on le quartier général, la déclaration, que la Negresse Rose-Anna, y est accouchée le trente Octobre dernier, d'un enfant du sexe feminin, du nom de Lucie, qu'elle a reconnu pour son enfant, en foi, de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 86
décès
de
Luca

Aujourd'hui, cinq novembre mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, & y domicilié sur l'h.on La Madeleine, avons reçu de Messieurs Goyriena & cie la declaration, que la Negresse Luca, agée de soixante & quinze ans, dependante de l'h.on Montabo, dont ils sont sous-fermiers, y est decedée hier quatre courant, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 87
Naissance
d'un enfant
d'Helene

Aujourd'hui, sept novembre mil huit cent quarante trois, nous lieutenant commre Commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil & y domicilié sur l'h.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Boudaud fils regisseur de l'h.on Le moulin à Vent, la déclaration que la Negresse Helene y est accouchée dans la nuit du vingt neuf au trente Octobre dernier, d'un enfant du sexe feminin qui est mort du tétanos, avant hier, cinq courant, en foi de quoi, nous avons signé & scellé le présent

Ern.t Bouté

N° 88
décès
d'un enfant
d'Hélène

Aujourd'hui, Sept novembre mil huit Cent quarante trois, nous lieutenant commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Boudaud fils, régisseur de l'hab.on le moulin à vent la déclaration que l'enfant du sexe féminin dont est accouchée la Négresse Hélène, dans la nuit du vingt neuf au trente Octobre dernier, est décédé avant hier, cinq Novembre courant, en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

Ord. Boudé

N° 89
décès
de
Jean

Aujourd'hui, neuf novembre mil huit Cent quarante trois, nous lieutenant commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil, et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Felix Douillard, propriétaire de l'hab.on le Diamant, la déclaration que le Négrillon Jean, fils naturel de Suzette, âgé de trois ans y est décédé hier huit Novembre présent mois à six heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé et scellé le présent

Ord. Boudé

N° 90
décès
d'Eudoxie

Aujourd'hui, dix neuf décembre mil huit Cent quarante trois, nous lieutenant commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine avons reçu de Monsieur Balavoine, régisseur de l'hon le quartier général, la déclaration que la Négresse Eudoxie fille de Venus, est décédée le quatorze décembre courant, en foi de quoi, nous avons signé et scellé le présent

Ord. Boudé

N° 91
décès
de
Christine

Aujourd'hui dix neuf décembre, mil huit Cent quarante trois, nous lieut.t commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hon La Madeleine, avons reçu de Monsieur Balavoine, régisseur de l'hon le quartier général, la déclaration que Christine y est décédée le seize courant, en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

Ord. Boudé

N° 92
Naissance
d'Anatole

Aujourd'hui, vingt six décembre mil huit Cent quarante trois, nous lieutenant commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, avons reçu de Monsieur Boudaud fils régisseur de l'hab.on le moulin à vent, la déclaration que la Négresse Zélie, dite Albany, y est accouchée le dimanche dix Septe courant, à cinq heures et demie du matin, de deux enfans Jumeaux dont un du sexe masculin, qui portera le nom de d'Anatole, et l'autre du sexe féminin, qui portera celui de Brigitte en foi de quoi, nous avons signé et scellé le présent

Ord. Boudé

N° 93
Naissance
de
Brigitte

Aujourd'hui vingt six decembre, mil huit Cent quarante trois, nous lieut.t commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'hab.on La Madeleine avons reçu de Monsieur Boudaud fils, régisseur de l'hon le moulin à vent, la déclaration que la Négresse Zélie y est accouchée le dimanche dix Septe courant à cinq heures et demie du matin, de deux enfans Jumeaux, dont l'un du sexe masculin, portera le

[illegible] de l'acte du sept courant, que
[illegible] de Brigitte, ainsi que nous
avons signé et scellé le présent

Gra Boute

N° 94
décès
de
Baptiste

Aujourd'hui, vingt neuf décembre, mil
huit cent quarante trois, nous lieut. commissaire
commandant de l'île de Cayenne, y faisant fonction d'officier
de l'état civil et y domicilié sur l'habitation la Madeleine
avons reçu de Monsieur Felix Douillard fermier
de l'habitation, la déclaration que le nommé
Baptiste, aveugle, agé de quarante huit ans, est
décédé le seize du présent mois, à cinq heures du soir
en foi de quoi nous avons signé et scellé le présent

Gra Boute

N° 95
décès
de
Cécélie

Aujourd'hui vingt neuf décembre
mil huit cent quarante trois, nous lieutenant
commandant commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction
d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'habitation la Madeleine
avons reçu de Monsieur Felix Douillard, la déclaration
que la Négresse Cécélie, agée de quarante et un ans
dépendante de la succ.n de M. Beauregard, est décédée
le vingt quatre courant à six heures du matin, en foi
de quoi nous avons signé et scellé le présent

Gra Boute

N° 96
décès
de
Maria

Aujourd'hui, vingt neuf décembre
mil huit cent quarante trois, nous lieut. commandant
de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de l'état
civil et y domicilié sur l'habitation la Madeleine, avons reçu
de Monsieur Felix Douillard, la déclaration que la
Négresse Maria, agée de quarante ans dépendante de
la Succession de Monsieur Beauregard, est décédée le
vingt quatre courant, à six heures du matin, en foi
de quoi nous avons signé et scellé le présent

Gra Boute

N° 97
décès
de
Lucile

Aujourd'hui, vingt neuf décembre
mil huit cent quarante trois, nous lieut. commandant
commandant de l'île de Cayenne y faisant fonction
d'officier de l'état civil et y domicilié sur l'habitation
la Madeleine, avons reçu de Monsieur Felix Douillard
la déclaration, que la nommée Lucile, enfant de
Maria agée d'un an dépendante de la Succession
de Monsieur Beauregard est décédée, le vingt quatre
courant à six heures du matin, en foi de quoi nous
avons signé et scellé le présent

Gra Boute

Le présent registre tenu double, contenant
quatre vingt dix sept numéros, mais bien seulement
quatre vingt seize actes ~~[illegible]~~, celui du N° 9
étant annulé, a été clos et arrêté par nous, lieut. commandant
de l'île de Cayenne y faisant fonction d'officier de
l'état civil et y domicilié sur l'habitation la Madeleine
pour l'année mil huit cent quarante trois,
ce jour d'hui premier Janvier mil huit cent quarante
quatre sur la date de l'attestation, deux mots rayés, nuls

Gra Boute

Vu et vérifié
Cayenne le 6 février 1844.
p. M. le procureur du roi
le juge d'instruction délégué.
[illegible]

Le présent Registre, contenant Vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les actes de naissances dans ledit quartier, pendant l'année 1848.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le 14 Decembre 1847.

Le juge auditeur provisoire délégué.

[illegible]

N° 1er
Naissance
de
Christine

Aujourd'hui dix Septembre mil huit cent quarante huit à Onze heures du matin, par devant, nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, est Comparu, Janvier Albi, âgé de quarante & un an, Cultivateur demeurant & domicilié sur l'habitation Mondelice, lequel, nous a presenté un enfant du sexe feminin, né le jeudi Sept de ce mois de Septembre à deux heures du matin, de lui déclarant en sa Case, située sur ladite habitation dans l'île de Cayenne, Et de Gertrude Albi, son épouse, & auquel il a declaré vouloir donner le prenom de Christine; Les dites déclarations & présentations, faites en presence

AN 99 AI
Y

de Antoine Desiré, agé de trente neuf ans, Et de André Sayr agé de quarante ans, tous deux cultivateurs, demeurants & domiciliés sur l'habitation Mondelice, lesquels, pere & temoins, nous ont declaré, ne pouvoir signer, pour ne le savoir, avec nous le present acte de Naissance, après que lecture leur en a été faite, les jour, mois & an que dessus

Gral Bouté

N° 2
Naissance de Louise

Aujourd'hui vingt deux Septembre, mil huit cent quarante huit à onze heures du matin, par devant nous Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, est comparu le Citoyen Ignace, agé de vingt ans cultivateur, demeurant & domicilié sur l'habitation Montabo, lequel, nous a declaré, que ce matin à deux heures, il est né un enfant du sexe feminin, auquel il declare donner le prenom de Louise, se reconnaissant pour être le pere de cet enfant & l'avoir eu de Julienne Bontoma, agée de vingt ans

+ Abotmon
Gral Bouté

ans cultivatrice, demeurant & domiciliée sur l'habitation Montabo, les presentes déclarations faites en présence de Pierre Noël agé de vingt neuf ans Et de Moïse agé de trente huit ans tous deux cultivateurs demeurants & domiciliés sur ladite habitation Montabo, Et ont les pere & temoins requis de signer avec nous le present acte après que lecture leur en a été faite declaré ne le savoir.

Gral Bouté

N° 3
Naissance de Pierre Louis Lagrue

Aujourd'hui seize octobre mil huit cent quarante huit à huit heures du matin par devant nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, y fesant fonction d'officier de l'état civil est comparu en notre maison commune le Citoyen Louis Lagrue agé de trente neuf ans cultivateur domicilié sur l'habitation Montjoly lequel nous a declaré que le samedi quatorze octobre mil huit cent quarante huit à quatre heures du matin, il est né un enfant du sexe masculin, dont il déclare être le pere lui donner le prenom de Pierre Louis & l'avoir eu de sa femme Virginie Lagrue agée de trente & un ans cultivatrice & domiciliée avec lui sur ladite habitation Montjoly. Les présentes déclarations faites en présence de David Guedor agé de trente trois ans, maître maçon domicilié en ville de Cayenne Et de Pascal Philippe agé de cinquante sept ans, cultivateur demeurant à l'habitation Montjoly Et ont les pere & temoins requis de signer avec nous le present acte après que lecture leur en a été faite declaré ne le savoir

Gral Bouté

N° 4

Naissance de Modeste Prosper

Aujourd'hui vingt ~~sept~~ octobre mil huit cent quarante huit à cinq heures de relevée, pardevant nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine y faisant fonctions d'officier de l'état civil, est comparu en notre maison Commune le Citoyen François Prosper, cultivateur agé d'environ sept ans demeurant & domicilié à l'habitation gros bois, sise à Remire au quartier de l'île de Cayenne lequel nous a declaré que le jeudi soir ~~vingt cinq courant~~ + à quatre heures de relevée, il y est né un enfant de sexe masculin duquel il se declare le pere auquel il donne le prenom de Modeste L'avoir eu de Zabeth Jupiter, cultivatrice agée de dix huit ans cultivatrice demeurant & domiciliée sur l'habitation gros bois. Le dite déclaration faite en presence de Cyrile Amedee charpentier agé de quarante quatre ans domicilié en l'île de Cayenne & de Maximin Bienvenu cultivateur agé de quarante trois ans domicilié à l'habitation gros bois, lesquels pere et témoin requis de signer avec nous le present acte, apres que lecture leur en a été faite, ont declaré ne le savoir, quatre mots rayés nuls.

+ dix neuf octobre

Fréd Routé

N° 5

Naissance de Clémentine

Aujourd'hui mardi vingt huit Novembre mil huit cent quarante huit à huit heures du matin, pardevant nous Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La madeleine et y faisant fonctions d'officier de l'état civil, est comparu le nommé Jules Atteille, agé de trente cinq ans ~~ans~~ cultivateur demeurant & domicilié sur l'habitation Mondelice lequel nous a declaré que le dimanche vingt six Novembre courant à quatre heures du ~~matin~~ sa femme Atalante agée de trente trois ans cultivatrice aussi domiciliée & demeurant avec lui sur ladite habitation Mondelice, y est accouchée dans leur case d'un enfant du sexe féminin, auquel il donnent le nom de Clémentine. Ladite déclaration faite en presence de Noël Eliane, charpentier, agé de trente ans & de Romain Moise forgeron agé de quarante sept ans tous deux demeurants & domiciliés sur l'habitation Mondelice, lesquels pere & témoins requis de signer avec nous le present acte, après que lecture leur en a été faite, ont declaré ne le savoir, un mot rayé nul.

Fréd Routé

Aujourd'hui vingt huit février mil huit cent cinquante sept, à dix heures du matin, à la date du Registre des actes de naissance de l'île de Cayenne de l'année 1857, un jugement rendu le 20 janvier ~~mois~~ a été amené par le tribunal de paix séant à la Cayenne lequel l'a été déclaré qu'il est suffisamment prouvé que Felicité bazardine, ~~[illegible]~~ est accouchée dans le courant du mois de Novembre 1848 ~~[illegible]~~ à la Cayenne sur l'habitation Beauregard d'un enfant du sexe féminin auquel ont été donnés les prénoms de Julienne Erinité, que cette enfant est la même que celle dont elle demande à prouver au jourd'hui sur la naissance, ordonne en conséquence que le présent jugement sera enregistré sur les Registres de naissance du quartier de l'île de Cayenne de l'année courante pour leur tenir lieu d'acte de naissance à la dite Julienne Erinité, que mention en sera faite en marge et à la date sur les Registres où l'acte de naissance aurait dû être inscrit.

Le Commandant Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne.

A. Coiffy

Aujourd'hui dix neuf Avril mil huit cent soixante trois a été transcrit à la date du sur les registres des actes de naissances de l'Ile de Cayenne de l'année 1861, un jugement rendu le 18 Décembre 1860, par le Tribunal de première instance de la Guyane Française dont il est suffisamment fait mention qu'il a de Mr Marie Pierre Aquette Hilaire et accordé dans le courant du mois de Novembre 1860, sur l'habitation la franchise, située aux grottes de l'Ile de Cayenne, d'un enfant du sexe masculin qui a reçu les prénoms de Pierre Louis Marcelin Joseph et que cet enfant est désigné comme étant le même qui aurait dû être inscrit sur l'habitation la Fleurie. En conséquence, que le susdit jugement tiendra lieu d'acte de naissance au sieur Louis Marcelin Joseph et mention en sera faite sur les registres de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, ainsi que ci-dessus énoncé. Et ordonné enfin que ledit jugement et dès à présent sera porté la date et sera marginal sur les registres où l'acte dont il s'agit aurait dû être inscrit.

Le Commissaire Commandant Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne

N. [illegible]

Le présent registre de naissance tenu quadruple, contenant cinq actes de naissance a été clos et arrêté par nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne, domicilié sur l'habitation la Madeleine et y posant fonctions d'officier de l'état civil, ~~a été clos et arrêté~~ pour l'année mil ~~huit cent~~ huit cent soixante huit, jusqu'à ce jour d'hui trente un Décembre, mil huit cent soixante huit sept mots rayés nuls.

Doré

Cette annuelle des actes de naissances de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1868.

Numéros des Actes	Noms et Prénoms	Dates des Actes	Observations
1	Christine	10 janvier 1868	de l'habitation Mondelin
2	Louis	22 janvier 1868	de l'habitation Montabo
3	Louis Pierre Eugène	16 février 1868	de l'habitation Montjoly
4	Modeste Prosper	20 février 1868	de l'habitation Gros Chêne
5	Christine	25 janvier 1868	de l'habitation Mondelin

Mention Pierre Louis Marcelin Joseph, en marge en haut sur la première page

Certifié par nous, Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, le 10 janvier 1869.

Domillard

Vu et vérifié le 5 juin 1869

Jugement tenant lieu d'acte de naissance de Baptiste Leonard Moncy

Aujourd'hui dix avril mil huit cent soixante trois à quatre heures du soir, Nous Francis Viriot, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, sur la réquisition de Monsieur l'Substitut Versailles, substitut de Procureur de la République à Cayenne, y demeurant, avons transcrit sur le présent registre, le jugement dont la teneur suit.

Au nom du peuple français

Le tribunal de première instance de la Guyane française séant à Cayenne, jugeant en matière civile en son audience publique de ce jour, a rendu le jugement sur la requête dont la teneur suit.

A Messieurs le Président et juges composant le tribunal de première instance de Cayenne. Le Procureur de la République près le même siège, agissant en vertu de la loi du 16 décembre 1860. A l'honneur de exposer que le nommé Baptiste Léonard Moncy, cultivateur, demeurant et domicilié à Macouria, est né dans le quartier de l'Ile de Cayenne à l'habitation la Franchise de Madeleine Dominique le sept août 1848, qu'il a été légitimé par le mariage de sa mère avec le sieur Jules Moncy, contracté le vingt neuf juillet mil huit cent cinquante quatre devant l'Officier de l'Etat civil du quartier de Montsinéry; qu'étant sur le point de contracter mariage il a besoin de produire son acte de naissance; mais que cet acte n'a pas été transcrit sur les registres de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, ainsi que le constate le certificat négatif délivré par le Greffier du tribunal, et qu'une pareille omission doit être réparée. C'est pourquoi l'exposant requiert qu'il vous plaise Messieurs, l'autoriser à pourvoir par témoins, que le nommé Baptiste Léonard Moncy, cultivateur, demeurant et domicilié à Macouria est né dans le quartier de l'Ile de Cayenne sur l'habitation la Franchise de Madeleine Dominique le sept août mil huit cent quarante huit. Ordonner en outre que le jugement à intervenir sera transcrit en son entier sur les registres courants du dit quartier de l'Ile de Cayenne, pour tenir lieu d'acte de naissance au nommé Baptiste Léonard Moncy.

Les dépens à la charge de la Caisse coloniale sera justice.

Parquet le vingt six mars mil huit cent soixante treize

Le Procureur de la République

Signé Mme Pissarello, substitut

Audience publique tenue le vendredi vingt huit mars mil huit cent soixante treize

Le tribunal vu la requête présentée par le ministère public et tendant à faire prouver tant par titre que par témoins la naissance du nommé Baptiste Léonard Moncy, enfant naturel de Madeleine Dominique, lequel enfant a été légitimé par le Mariage de sa mère avec le sieur Jules Moncy.

Oui M. Pissarello, substitut du Procureur de la République qui a déclaré persister dans les conclusions de la dite requête. — Après avoir délibéré

Attendu qu'il résulte des témoignages recueillis à l'audience de ce jour, que la femme Madeleine Dominique est accouchée le Sept Aout mil huit cent quarante huit sur l'habitation la Franchise dans le quartier de l'Ile de Cayenne, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné les prénoms de Baptiste Léonard, qu'il résulte des mêmes témoignages que cet enfant a été depuis sa naissance jusqu'à ce jour, traité par la femme Madeleine Dominique, comme son propre fils, qu'il a toujours été publiquement reconnu tel, et enfin qu'il existe une identité parfaite entre le dit enfant et celui qui a été légitimé sous les prénoms de Baptiste Léonard par le Mariage de Madeleine Dominique avec le sieur Jules Moncy, contracté devant l'Officier de l'Etat civil du quartier de Montsinéry le vingt neuf juillet mil huit cent cinquante quatre.

Attendu qu'il résulte d'un certificat délivré par le Greffier du tribunal à la date du vingt sept mars courant, que l'acte de naissance dont sagit n'est inscrit sur aucun des registres de l'Etat civil déposés au greffe du tribunal, qu'il importe de réparer cette omission; Par ces motifs, le tribunal dit et déclare que le nommé Baptiste Léonard Moncy, cultivateur, demeurant et domicilié à Macouria, est né dans le quartier de l'Ile de Cayenne, sur l'habitation la Franchise de Madeleine Dominique, le sept aout mil huit cent quarante huit, et qu'il a été légitimé par le Mariage de la dite Madeleine Dominique avec le sieur Jules Moncy, contracté devant l'Officier de l'Etat civil du quartier de Mont Sinéry le vingt neuf juillet mil huit cent cinquante quatre

Ordonne que le présent jugement sera pour tenir lieu d'acte de naissance au nommé Baptiste Léonard Moncy, transcrit en son entier sur les registres d'actes de naissances du quartier de l'Ile de Cayenne (année courante) ainsi qu'à la suite des registres d'actes de naissance au dit quartier tenus pour l'année mil huit cent quarante huit

Met les dépenses à la charge de la caisse coloniale. Ordonne que le certificat mentionné ci-dessus sera enregistré et visé pour timbre en même temps que le présent jugement.

Ainsi jugé et prononcé, les jour, mois et an susdits, par le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, jugeant en matière civile en son audience publique, ou siégeaient Messieurs

Ravel, lieutenant de juge, siégeant par empêchement du président. — Pissarello, substitut du procureur de la République. — Alfred Desvieux, greffier tenant la plume.

Signé à la minute

A. Ravel et Alf Desvieux

En marge est écrit

Enregistré à Cayenne le trois avril mil huit cent soixante treize folio cent quatre vingt dix, cas huit

Signé Em. de St Quentin

En conséquence, la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux procureurs généraux et aux commissaires du Gouvernement près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis

En foi de quoi le dit jugement a été signé par le président et par le Greffier.

Première grosse délivrée à M. le Procureur de la République

Cayenne le huit avril 1873

Le Greffier du tribunal

Signé Alf. Desvieux

Pour copie conforme

Ile de Cayenne le seize avril mil huit cent soixante treize

treize
L'Officier de l'Etat civil
J. Triot

6

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les *Déclarations de Naissances, Mariages et Décès des Esclaves*, dans ledit quartier, pendant l'année 1846.

Fait au palais de Justice, à Cayenne, le vingt huit novembre 1845.

Le juge auditeur délégué

h. Nouvrée

TRIBL DE 1re INSTce GUYANE FRANÇAISE CHARTE 1830.

N° 1
Naissance de Roch.

Aujourd'hui premier Janvier mil huit cent quarante six nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Melot, regisseur de l'habitation Mondelice, la declaration que la Negresse Zelima+ Epouse de Talma est accouchée Cejourd'hui à six heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel On a donné le Nom de Roch en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée N° 2232
Ed. Boutté

Ed. Boutté

N° 2
decès de Paulin

Aujourd'hui premier Janvier mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant

AM 97 AI 2

de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexis Flotte regisseur de l'habitation la Marianne la declaration que le nommé Paulin non marié agé de dix huit ans + est decedé sur ladite habitation dans sa Case le vingt quatre decembre dernier à dix heures & demie du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ recensé N° 1275
Eral Bouté

Eral Bouté

N° 3
decès
de Lambert

Aujourd'hui trois Janvier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine & y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Melot regisseur de l'habitation Mondelice, la declaration, que le nommé Lambert, fils legitime de Janvier & de Gertrude, né le vingt Juin & decedé ce jourd'hui, trois Janvier, à cinq heures du soir, en foi de quoi nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 4
decès
d'Honorine

Aujourd'hui quatre Janvier mil huit cent quarante six nous premier lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil Et y domicilié sur l'habitation la Madeleine, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, administrateur de l'habitation la Marianne, la déclaration que la Nommée Honorine, agée de vingt trois ans + est decedée sur la dite habitation ce jourd'hui quatre Janvier à six heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée N° 1312
Eral Bouté

Eral Bouté

N° 5
Naissance
de Jules-Auguste

Aujourd'hui six Janvier, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne + avons reçu de Monsieur Cabirol, fermier de l'habitation le Pactole, la déclaration que la Nommée Agathe agée de dix huit ans, * lui appartenant, est accouchée ce jour d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Jules Auguste, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil
Eral Bouté

* recensée N° 2674
Eral Bouté

Eral Bouté

N° 6
decès
de Catherine

Aujourd'hui Sept Janvier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie la declaration que la Negritte Catherine agée de deux ans immatriculée N° 2526 est decedée sur la dite habitation hier six Janvier courant à Sept heures du soir en foi de quoi nous avons signé le present

Eral Bouté

N° 7
Naissance
de Victoria

Aujourd'hui Seize Janvier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Archambault regisseur de l'habitation Miraca appartenant aux heritiers Guillermin, la declaration, que la negresse Coralie Creole est accouchée le Onze courant à six heures du soir, d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Victoria, fille naturelle en foi de quoi, nous avons signé le present

+ recensée N° 887
Eral Bouté

Eral Bouté

N° 8
decès
de Theodore
1er

Aujourd'hui Seize Janvier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pierre Lanne regisseur de l'habitation le grand beauregard, la declaration que le Negre Theodore 1er agé de quatre vingt neuf ans, + y est decedé hier à six heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le present

+ recensé N° 1653
Eral Bouté

Eral Bouté

N° 9
Naissance
de Theodore

Aujourd'hui Vingt deux Janvier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie, sise au Canal, la declaration que la Nommée Virginie mariée à Nicolas, immatriculée sous le N° 2042, y est accouchée le quinze Janvier courant, d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Theodore, en foi de quoi, nous avons signé le present

Eral Bouté

N° 10
decès
de Joseph

Aujourd'hui quatre fevrier, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'habitation la Marie, dite au Canal Torcy la déclaration que le Negrillon Joseph, enfant de la Negresse Athalie, agé de quatre ans immatriculé N° 2477, est décédé le premier fevrier courant à dix heures du matin sur la dite habitation la Marie en foi de quoi, nous avons signé le present

Grd Boutté

N° 11
Naissance
de Felix

Aujourd'hui douze fevrier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine, et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Remy fermier de l'habitation le quartier général, la déclaration, que l'esclave Nicole agé de seize ans, immatriculée N° 1945 registre C, est accouchée le huit fevrier courant à midi, d'un enfant mulatre du sexe masculin, auquel on a donné le Nom de Felix, en foi de quoi, nous avons signé le present

Grd Boutté

N° 12
decès
de Felix

Aujourd'hui quinze Fevrier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Remy fermier de l'habitation le quartier général la déclaration que le nommé Felix enfant de Nicole né le huit courant est décédé cejourd'hui quinze fevrier courant à six heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le present

Grd Boutté

N° 13
Naissance
de Mathilde

Aujourd'hui seize fevrier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Caberol fermier de l'habitation le Lactole, la déclaration, que la Negresse Amenaïde agée de trente ans, y est accouchée ce jourd'hui d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le Nom de Mathilde, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ reconnue N° 427
Grd Boutté

+ Mathilde
Grd Boutté

Grd Boutté

N° 14
décès
de Céleste

Aujourd'hui vingt six février, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Chirol agé de quarante six ans, regisseur de l'habitation Mahury, la déclaration que l'esclave Céleste du sexe feminin, agée de cinquante quatre ans, + y est decédée dans sa case le vingt deux fevrier courant à cinq heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée N° 248, Fral Bouté

Fral Bouté

N° 15
Naissance
de Mathilde

Aujourd'hui vingt sept fevrier mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie la declaration, que l'Esclave Trinité agée de vingt huit ans immatriculée n° 85 est accouchée sur la dite habitation le vingt cinq fevrier courant, d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Mathilde, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fral Bouté

N° 16
décès
de Rosalie

Aujourd'hui neuf mars, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Chirol, regisseur de l'habitation Mahury la declaration, que la Negresse Rosalie dépendant de la dite habitation agée de soixante et dix ans y est decédée ce dit jours à cinq heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Fral Bouté

N° 17
décès
de Louise

Aujourd'hui dix mars, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cariot habitant proprietaire la declaration que, sa Negresse nommée Louise cultivatrice dépendant de l'habitation Mont-Sec, est decédée le trois mars courant, en foi de quoi nous avons signé le présent

Fral Bouté

N° 18
décès
de Dorothée

Aujourd'hui treize mars, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de ville de Cayenne Y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Remy fermier et co-propriétaire de l'habitation le quartier général la déclaration que la Négresse Dorothée agée de cinquante trois ans, immatriculée N° 1890 registre C, y est décédée le douze mars présent mois, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Eral Boute

N° 19
Naissance
de Collete

Aujourd'hui seize mars, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de ville de Cayenne Y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'habitation la Mare, la déclaration que l'Esclave Rose de Mademoiselle de Laplanche, agée de trente quatre ans, immatriculée N° 165 y est accouchée le dix mars courant à huit heures du soir, d'un enfant de sexe féminin, auquel on a donné le nom de Collete, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boute

N° 20
décès
de Dauphine

Aujourd'hui quatre avril mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de ville de Cayenne Y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Remy fermier de l'hab.on le quartier général la déclaration que la Nommée Dauphine agée de quarante quatre ans dépendant de l'atelier bon marché qui a appartenu, est décédée ce jour, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ de Macouria

Eral Boute

N° 21
décès
d'Eustache

Aujourd'hui sept avril, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de ville de Cayenne Y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol, fermier de l'habitation la Pactole, la déclaration que le Nègre Eustache, agé de trente sept ans + est décédé ce jourd'hui, à sept heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensé N° 364

Eral Boute

N° 22
decès
de Maurice

Aujourd'hui neuf avril mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouny fermier de l'habitation le quartier général, la déclaration que le Nègre Maurice, agé de cinquante cinq ans, immatriculé registre C n° 1816, est décédé ce jour à quatre heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 23
decès
de Jules

Aujourd'hui dix avril, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Cuny administrateur de l'habitation la marianne, la déclaration que Jules, mulâtre de Georgette, du sexe masculin agé de quatre ans, + est décédé sur la dite habitation le huit avril courant à quatre heures de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensé n° 2425
Eral Boutté

N° 24
decès
d'aglaée

Aujourd'hui douze avril mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Cuny, administrateur de l'habitation la Franchise la déclaration que Aglaée fille de Monsieur L. de l'Estrine, du sexe feminin, agée de huit ans, + est décédée sur la dite habitation le dix avril courant à quatre heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée n° 1487
Eral Boutté

N° 25
naissance
d'alexandre

Aujourd'hui quinze avril, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Cuny, administrateur de l'habitation la Franchise, la déclaration que l'esclave Veronique, non mariée, agée de trente six ans, + est accouchée sur la dite habitation le onze avril courant à minuit d'un enfant du sexe masculin nommé On donne le nom d'Alexandre en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ recensée n° 1431
Eral Boutté

Eral Boutté

N° 26
décès
de Martine Pauline

+ Vingtcinq

Eral Bouté

Aujourd'hui ~~vingt neuf~~ + avril mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Cuny, Administrateur de l'habitation la Franchise, la déclaration que Martine Pauline, enfant de Polonie du sexe feminin agée de six mois, est decedée sur la dite habitation le vingt quatre avril courant à onze heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 27
décès
d'Adrien

Aujourd'hui vingt six avril mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Sorin regisseur de l'habitation les trois amis appartenant à Mademoiselle Pécaud, la déclaration que le nommé Adrien + est decedé ce jourd'hui à Midi, sur la dite habitation, en foi de quoi, nous avons signé le présent

+ agé de 39 ans
recensé N° 1533

Eral Bouté

Eral Bouté

N° 28
Naissance
de Philippe

Aujourd'hui cinq mai, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie, la déclaration que l'esclave Rosa, mariée à Quinze côtes agée de trente sept ans, immatriculée N° 2038 est accouchée sur la dite habitation, le premier mai courant à six heures du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le nom de Philippe en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 29
Naissance
de Joseph Eudoxe

Aujourd'hui seize mai, mil ~~mil~~ huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Billourou (Joan), agé de trente six ans marechal des logis de gendarmerie à Cayenne la déclaration que l'esclave Clara, non mariée, agée de trente six ans, immatriculée N° 821, portée au recensement de Madame Ve Marin à Macouria, est accouchée, à l'habitation Beauséjour, île de Cayenne, hier quinze mai courant à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le nom de Joseph-Eudoxe, en foi de quoi nous avons signé le présent, un mot rayé. Nul

Eral Bouté

N° 30

Naissance de Léontine

Aujourd'hui vingt deux mai mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de la ville de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Félix Douillard propriétaire & fermier de l'habitation la Félicité, la déclaration que l'Esclave Clémentine, agée de 19 ans, portée sur le recensement de l'habitation la Félicité sous le N° matricule 656 registre A, est accouchée sur l'habitation beausejour, hier vingt mai courant à six heures de relevée, d'un enfant du sexe féminin auquel on donne le nom de Léontine en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Boute

N° 31

Naissance de Polycarpe

Aujourd'hui vingt trois mai mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de la ville de Cayenne y domicilié sur l'habitation la madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rommy la déclaration que l'Esclave Victoire, agée de 17 ans portée sur le recensement de l'hab. ⁺ation Bonmarché à Macouria ⁺ et employé sur l'habitation le quartier général, y est accouchée hier vingt deux mai courant au matin, d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom de Polycarpe en foi de quoi, nous avons signé le présent

⁺ N° 2775

Gral Boute

N° 32

décès de Noël

Aujourd'hui vingt six mai mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de la ville de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Aimé Chérol, agé de 46 ans, regisseur de l'habit.ⁿ Mahury la déclaration que Noël esclave du sexe masculin, immatriculé N° 221, ⁺ y est décédé dans sa case le vingt cinq mai courant à neuf heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

⁺ agé de 55 ans

Gral Boute

N° 33

décès de Geneviève

Aujourd'hui trois Juin, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de la ville de Cayenne y domicilié sur l'habitation la madeleine et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Aimé Chérol, agé de 46 ans regisseur de l'habitation Mahury, la déclaration, que la nommée Geneviève, agée de 56 ans, immatriculée N° 257, y est décédée dans sa case le vingt neuf mai dernier, à trois heures de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Boute

N° 34
Naissance
de Josephine

Aujourd'hui sept Juin, mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'habitation la Franchise, la déclaration que l'esclave Melany mariée à Placide, agée de 36 ans, immatriculée n° 1443, y est accouchée le quatre Juin courant d'un enfant du sexe feminin auquel on donne le nom de Josephine, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Eral Boutté

N° 35
decès
d'Alonzo

Aujourd'hui quatorze Juin mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la marie la declaration que le Negre Alonzo agé de 25 ans immatriculé n° 69, y est decedé ce jour quatorze Juin courant à midi, En foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 36
decès
de Clarisse

Aujourd'hui quinze Juin mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'habitation la Franchise la déclaration que Clarisse agée de 67 ans, y est decedée avant hier treize Juin courant, en foi de quoi nous avons signé le present

Eral Boutté

N° 37
Naissance
de Pelagie

Aujourd'hui vingt sept Juin mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation la Marie, la declaration que l'esclave Gertrude agée de 31 ans, immatriculée n° 2021, y est accouchée le vingt deux Juin courant mois, d'un enfant du sexe feminin, auquel On donne le nom de Pelagie, en foi de quoi nous avons signé le present

Eral Boutté

N° 38
décès
d'Etrennes

Aujourd'hui Vingt huit Juin mil huit cent quarante six nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rommy fermier de l'habon le quartier général, La declaration que le Nommé Etrennes dépendant de l'atelier de la marguerite de Macouria, agé de (5) cinq ans est decedé le Vingt trois Juin à l'hon le quartier Général en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Bouté

N° 39
décès
de Barbe

Aujourd'hui Trois Juillet mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Pierre Lannes regisseur de l'habitation grand Beauregard agé de Vingt & un ans la declaration, que la Negrille Barbe agée de dix mois, immatriculée N° 2800. y est decedée le Deux juillet courant à quatre heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Gral Bouté

N° 40
Naissance
d'Alphonse Julien

Aujourd'hui quatre Juillet mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy agé de 39 ans administrateur de l'habitation La franchise, la declaration que Mariette, non mariée agée de 17 ans, immatriculée N° 1470 est accouchée sur la dite habitation le deux juillet courant à Sept heures du matin, d'un enfant du Sexe masculin auquel On a donné le Nom d'Alphonse Julien, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Gral Bouté

N° 41
Naissance
d'Athanase-
-Charles Raymond

Aujourd'hui dix huit Juillet mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Juste Auguste Melot agé de 28 ans regisseur de l'habitation mondélice la declaration que Jeannette, agée de dix sept ans, immatriculée N° 2289 y est accouchée, le Seize Juillet courant à trois heures de l'après midi, d'un enfant du Sexe masculin, auquel On donne les Noms de Athanase, Charles Raymond en foi de quoi, nous avons signé le présent

Gral Bouté

N° 42
Naissance
d'Amélie

Aujourd'hui dix huit Juillet mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Juste Auguste Melot fermier de l'habitation D'Orvillers, la declaration que l'esclave Ursule agée de 39 ans, immatriculée N° 1214, est accouchée à Cayenne le seize Juillet Courant à Midi, d'un enfant du sexe feminin, auquel On donne le Nom d'Amelie, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 43
naissance
de Nicolas

+ Trente
Erd Bouté

Aujourd'hui ~~vingt~~ + Juillet mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab^on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Jean Poujardieu + la declaration que la Negresse Cornelie Creole agée de 38 ans, immatriculée N° 1715 mariée au Negre Jean pierre 3e creole N° 1341 agé de 31 ans, y est accouchée hier vingt Neuf Juillet Courant, d'un enfant du sexe masculin auquel On donne le Nom de Nicolas, en foi de quoi nous avons signé le présent

+ regisseur de l'hab^on grand Beauregard
Erd Bouté

Erd Bouté

N° 44
Naissance
de Tiburce

Aujourd'hui douze aout mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hab^on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Messieurs Goyriena & compagnie fermiers de l'hab^on Montabo, la declaration que la mulatresse Julienne Célibataire recensée N° 969 registre B, y est accouchée ce matin à deux heures, d'un enfant du sexe masculin, auquel On donne le nom de Tiburce, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 45
decès
de Mathurin

Aujourd'hui douze aout, mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation La Madeleine & y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Felix Douillard fermier de l'habitation Beauséjour, la declaration que le nommé Mathurin agé de 41 ans, immatriculé N° 585 y est decedé le dix aout courant à deux heures de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 46
decès
de Frontin

Aujourd'hui vingt d'un août mil huit cent quarante six, nous Commissaire Commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'habitation le Diamant située à Remire Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Edouard Routé, agé de 49 ans; propriétaire de l'habitation la madeleine la declaration que le Negre Frontin de Nation Bagou, agé de 35 ans, recensé N° 26, Ligne A, y est decédé ce jour vingt d'un août courant à huit heures du matin en foi de quoi, nous, avons signé le présent

Routé

N° 47
mariage
d'Ulysse & d'alexandrine

Aujourd'hui huit Septembre mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Thomas Goyriena† propriétaire de l'habitation la Marie la declaration, que l'Esclave nommé Ulysse né en affrique, cultivateur Celibataire, agé de 42 ans recensé N° 1996 registre C, a été uni en mariage, avec la Negresse Esclave nommée Alexandrine, née en affrique Celibataire, cultivatrice, agée de 38 ans recensée N° 2061 registre C, Et que la Ceremonie religieuse a eu lieu le Six Septembre courant à 4 heures de relevée par l'abbé Therral dans la chapelle du Canal Torcy

† agé de 44 ans
Routé

En foi de quoi nous avons signé le présent

Routé

N° 48
Mariage
de Léon & Galathée

Aujourd'hui huit Septembre mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Thomas Goyriena, agé de 44 ans, propriétaire de l'habitation la Marie; la declaration que son esclave nommé Léon, né en affrique Celibataire, cultivateur agé de 41 ans, recensé N° 1980 registre C, a été uni en mariage, avec la Negresse esclave nommée Galathée, né en Affrique, Celibataire, Cultivatrice, agée de 40 ans, recensée N° 2030 registre C par ceremonie religieuse, ~~qui en a été~~ faite le Six Septembre courant à quatre heures de relevée, par l'abbé Therral dans la chapelle du Canal Torcy, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Routé

N° 49
Naissance
d'Augustine

Aujourd'hui vingt Septembre mil huit cent quarante six, nous premier lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Elzéard, propriétaire de l'habitation la Solitude, la declaration que la Negresse Felicité, immatriculée N° 690 registre A, agée de 30 ans y est accouchée le dix huit Septembre courant à 5 heures du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel on donne le nom d'Augustin en foi de quoi nous avons signé le présent

Routé

N° 50
decès
d'Hubert

Aujourd'hui Vingt Septembre, mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonctions d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouzy fermier de l'hab^on le quartier général, la déclaration écrite que le Nommé Hubert de sexe masculin agé de 69 ans, immatriculé C. 1811, y est decedé dans la nuit du six courant, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 51
decès
d'Hercule

Aujourd'hui Vingt Septembre mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonctions d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rouzy fermier de l'hab^on le quartier général, la déclaration que le Nommé Hercule de sexe masculin, agé de 47 ans dépendant de l'atelier de l'h^on la Marguerite de Macouria, est decedé le jour du Onze Septembre courant à six heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 52
Naissance
d'Alexis

Aujourd'hui Vingt deux Septembre mil huit cent quarante six, nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habitation la Madeleine Et y fesant fonctions d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy régisseur de l'hab^on la Marie, la déclaration que l'esclave Marianne agée de 41 ans mariée à Michel 2e, immatriculée sous N° 2036, y a accouché le Vingt Septembre courant, d'un enfant de sexe masculin auquel On donne le Nom d'Alexis, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 53
decès
de Petronille

Aujourd'hui Vingt quatre Septembre, mil huit cent quarante six nous premier Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab^on la Madeleine Et y fesant fonctions d'officier de l'état civil, avons reçu de monsieur Espy, régisseur de l'hab^on la Marie, la déclaration écrite que la Negresse Petronille agée de Cinquante deux ans, immatriculée sous N° 2022, y est decedée le Vingt Septembre courant, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Boutté

N° 54
Naissance
de Justine

Aujourd'hui vingt quatre septembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'Etat civil avons reçu de Monsieur + ~~Espy~~ regisseur de l'hab.on ~~la Marie~~ ++ la declaration écrite que l'esclave nommée Hermance, agée de 33 ans recensée N° 448 f° 150 y est accouchée ce jour, à onze heures du soir d'un enfant du sexe feminin, auquel on donne le nom de Justine, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

+ Cabirol
++ le Pactole

N° 55
decès
d'Ambroise

Aujourd'hui vingt huit septembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'hab.on la Marianne la declaration écrite, que le Negrillon Ambroise, agé de 4 ans immatriculé registre C N° 2487 fils de Marie Therese appartenant à la dite hab.on y est decedé le vingt six septembre courant à 5 heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 56
Naissance
de Rosa

Aujourd'hui trente septembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'Etat civil avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, administrateur de l'hab.on la Franchise, la déclaration écrite que la Negresse Antoinette 2e dépendant de l'hab.on la Franchise aux heritiers Mille immatriculée registre B N° 1473, y est accouchée le vingt huit courant à onze heures du soir, d'un enfant du sexe feminin qui a reçu le nom de Rosa, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 57
Naissance
de Justine

Aujourd'hui six octobre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant, commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy, regisseur de l'hab.on la Marie, la declaration écrite, que l'esclave Colombine, appartenant à Madame Roustan presentement sur l'hab.on la Marie y est accouchée le 24 septembre dernier, d'un enfant du sexe feminin, auquel on donne le nom de Justine, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Eral Bouté

N° 58
décès
de Marie Leontine

Aujourd'hui douze Octobre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y faisant fonctions d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Couy, administrateur de l'habitation la Franchise, la déclaration écrite, que la Negrille, Marie Leontine, Enfant d'Irène agée d'un an appartenant aux héritiers Mille faisant partie de l'atelier de la Franchise, y est décédé le Neuf courant à 4 heures de relevée, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Boutté

N° 59
décès
d'Atalante

Aujourd'hui vingt Octobre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, Avons reçu de Monsieur Alexandre Couy administrateur de l'hab.on la Marianne, la déclaration écrite que la Negresse Atalante agée de 85 ans aux héritiers mille, immatriculée registre B n° 1319, faisant partie de l'atelier de la Marianne, y est décédée ce jour d'hui à deux heures de relevée, en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd. Boutté

N° 60
Naissance
de Marcel

Aujourd'hui cinq novembre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine & y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy, régisseur de l'hab.on la Marie, la déclaration écrite, que Clodore Charlotte, agée de 23 ans immatriculée n° 456, y est accouchée le deux Novembre courant d'un enfant du sexe masculin, auquel On donne le nom de Marcel, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Boutté

N° 61
décès
de Gabriel

Aujourd'hui Sept novembre, mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on la Madeleine Et y faisant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Madame Veuve Sylvestre, née Marie, Blaise la déclaration écrite, que le Nommé Gabriel, du sexe masculin agé de 40 ans porté sur le certificat de recensement de l'hab.on Marie Rose sous le n° matricule 2555, y est décédé ce jour Sept novembre courant, à Sept heures du soir en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Boutté

N° 62
décès
de Romaine

Aujourd'hui seize novembre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Messieurs Goyriena & cie, fermiers de l'hab.on Montabo, la déclaration écrite que, la negresse Romaine, agée de 60 ans, recensée N° 942 registre B dependant de l'hab.on Montabo, y est decedée hier quinze courant à dix heures du soir, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 63
naissance
de Victoire

Aujourd'hui dix huit novembre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant, commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Urbain Martin, Co-proprietaire de l'hab.on Marengo, la declaration écrite que l'esclave Hortense, agée de vingt six ans, immatriculée N° 1153, y est accouchée ce jourd'hui à six heures du matin, d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom de Victoire en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

Ed. Bouté

N° 64
naissance
d'Alphonse

Aujourd'hui vingt novembre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coiny administrateur de l'hab.on La Marianne, la déclaration écrite que la Negresse Valerine, agée de 16 ans, inscrite dans l'île de Cayenne registre B n° 1331 fesant partie de l'hab.on La Marianne, appartenant aux héritiers Mille y est accouchée le 16 novembre courant à 3 heures du matin d'un enfant du sexe masculin, auquel a été donné le nom d'Alphonse, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 65
décès
de Rosine

Aujourd'hui vingt & un novembre mil huit cent quarante six, nous 1er lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'h.on La Magdeleine et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Guillaume Detelle Co-proprietaire de l'h.on Loyola, la declaration écrite que la Negrillonne Rosine, fille de la Negresse Zelie, agée de trois ans, immatriculée N° 10-2522 du sexe feminin, y est decedée le seize du courant à 10 heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 66
décès
d'Alexis

Aujourd'hui Vingt & un novembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant, commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Guillaume Detelle, co-propriétaire de l'hon Loyola, la déclaration écrite que le Negrillon Alexis, fils de la Negresse Lelie, agé de huit ans, immatriculé N° 2549, du sexe masculin, y est décédé le Vingt du Courant à huit heures du soir en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 67
Naissance
de Toussaint

Aujourd'hui Vingt trois Novembre, mil huit cent quarante six nous 1er Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne, y domicilié sur l'hon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier d'état civil, avons reçu de Monsieur Chennebras,+ propriétaire de l'hon L'espérance, la déclaration écrite que l'esclave Rose, agée de 19 ans, portée sous le N° matricule 2608, y est accouchée le quinze Novembre courant, à trois heures du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel On a donné le Nom de Toussaint en foi de quoi nous avons signé le présent

+ agé de 31 ans
Erd Bouté

Erd Bouté

N° 68
Naissance
d'Augustine

Aujourd'hui Vingt cinq novembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre Coüy, administrateur de l'hon La Franchise, la déclaration écrite que la Negresse madeleine agée de Vingt & un ans, inscrite dans l'île de Cayenne, registre B n° 1462, appartenant à Madame Veuve Mille Mere, y est accouchée le Vingt deux courant à trois heures du matin d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le Nom d'Augustine, en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 69
décès
d'Esther

Aujourd'hui Trente novembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rommy fermier de l'hon Le quartier général, la déclaration écrite que la Negrille Esther, du sexe feminin agée d'un an, dépendant de l'hon La Marguerite à Macouria, est décédée hier Vingt neuf Novembre courant, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 70
décès
de Zéphirin

Aujourd'hui, premier décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine, Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Alexandre coüy administrateur de l'hab.on La Marianne la declaration écrite, que le Negre Zéphirin agé de 88 ans, inscrit dans l'île de Cayenne registre B n° 1269 fesant partie de l'atelier de l'hab.on La Marianne appartenant aux heritiers Mille, y est décédé le trente Novembre dernier à deux heures du matin en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Bouté

N° 71
Naissance
de Léonidas

Aujourd'hui, huit décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hab.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Le Corgne, Emile, Horace, proprietaire de l'hab.on La montagne Anglaise la declaration écrite que l'esclave Alexandrine agée de 21 ans inscrite dans l'île de Cayenne N° 1004, y est accouchée le cinq decembre courant d'un enfant du sexe masculin, auquel On a donné le Nom de Leonidas, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Bouté

N° 72
Naissance
d'Annaé Rose Anna

Aujourd'hui seize décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant, commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur André Guillermin, agé de 30 ans, co-proprietaire de l'h.on St Georges des trois îlots la déclaration écrite que l'esclave Therèse agée de 28 ans, inscrite dans l'île de Cayenne N° 890, y est accouchée ce dit jour seize décembre à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe feminin, auquel il a donné les noms D'Annaé, Rose ~~[illegible]~~ Anna en foi de quoi, nous avons signé le présent un mot rayé, nul

Erd. Bouté

N° 73
Naissance
de Damas

Aujourd'hui seize décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'h.on La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Espy regisseur de l'habitation La Marie, la déclaration écrite que l'esclave Julienne agée de 39 ans, inscrite dans l'île de Cayenne N° 2034, y est accouchée le onze décembre courant, d'un enfant du sexe masculin, auquel On a donné le Nom de Damas, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd. Bouté

N° 74
Naissance
d'Isoline

Aujourd'hui dix huit décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine, Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Rommy fermier de l'hon le quartier général la déclaration écrite que l'esclave Didine agée de ... ans inscrite dans l'île de Cayenne N° ... y est accouchée dans sa case le six décembre courant à onze heures du soir d'un enfant du sexe feminin, auquel on a donné le nom d'Isoline en foi de quoi nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 75
Naissance
de Noël

Aujourd'hui vingt quatre décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'habon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu de Monsieur Cabirol fermier de l'habon La ressource, la déclaration écrite que la nommée Martine, agée de 24 ans, inscrite dans l'île ~~dans~~ de Cayenne N° ... y est accouchée ce jour à huit heures du matin d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Noël, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

N° 76
Naissance
d'Anne Marie

Aujourd'hui vingt six décembre mil huit cent quarante six, nous 1er Lieutenant commissaire commandant de l'île de Cayenne y domicilié sur l'hon La Madeleine Et y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu de Monsieur Alexandre Conij administrateur de l'habon La Franchise, la déclaration écrite, que la Negresse Cecile agée de 17 ans, inscrite dans l'île de Cayenne registre B n° 1471, est accouchée sur la dite habitation le vingt quatre decembre courant, d'un enfant du sexe feminin, auquel on donne le nom d'Anne-Marie en foi de quoi, nous avons signé le présent

Erd Bouté

Le présent registre tenu double contenant soixante & seize actes, dont trente + ~~huit~~ de naissances, deux de mariages Et trente huit de décès, pour les esclaves de l'île de Cayenne, a été clos & arrêté par nous 1er Lieutenant commissaire, commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil pour l'année 1846, Cejourd'hui premier Janvier 1847

+ Six
Erd Bouté

Erd Bouté

Table

Vu et vérifié au greffe à Cayenne
le 29 décembre 1847
le Conseiller aud. greffe commis à tenir
Rozel

Table des naissances, mariages et décès des esclaves de l'île de Cayenne, pendant l'année 1846.

Naissances

Alexandre	N°	25
Alphonse Julien		40
Athanase Charles Raymond		41
Amelie		42
Augustin		49
Alexis		52
Alphonse		64
Augustine		68
Anne Marie		76
Colette		19
Danaée Rose Anna		72
Damas		73
Felix		11
Isoline		74
Jules Auguste		5
Joseph Eudore		29
Justine		54
Justine		57
Leontine		30
Leonidas		71
Mathilde		13
Mathilde		15
Marcel		60
Nicolas		43
Noël		75
Philippe		28
Polycarpe		31
Pelagie		37
Rose Rock		1
Rosa		56
Thiburce		44
Théodore		9
Toussaint		67
Victoria		7
Victoire		63
Zephirin		34

36

Mariage

Leon et Galathée	N°	48
Ulysse & Alexandrine		47

2

décès

Aglaée	N°	24
Adrien		27
Alonzo		35
Ambroise		55
Atalante		59
Alexis		66
Barbe		39
Catherine		6
Céleste		14
Clarisse		36
Dorothée		18
Dauphine		20
Eustache		21
Etienne		38
Esther		69
Felix		12
Frontin		46
Geneviève		33
Gabriel		61
Honorine		4
Hubert		50
Hercule		51
Joseph		10
Jules		23
Lambert		3
Louise		17
Maurice		22
Martine Pauline		26
Mathurin		45
Marie Leontine		58
Noel		32
Paulin		2
Petronille		53
Rosalie		16
Romaine		62
Rosine		65
Théodore		8
38 Zéphirin		70

Fin

1850

Premier feuillet — 1

Le present Régistre, contenant douze feuillets a été paraphé par Nous Juge près le tribunal de Première Instance de la Guyane française séant a Cayenne, pour servir a l'Officier de l'état civil du Quartier de l'Ile de Cayenne, a dresser les actes de Naissances dans le dit Quartier, pendant l'année 1850

fait au Palais de Justice a Cayenne le 18 Octobre 1850 —

Le Juge and^r délégué

H^te A^t Virgile

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE (GUYANE FRANÇAISE)

N°1.

L'an mil huit cent cinquante et le premier Novembre à midi. Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la citoyenne Laurette Trinité, âgée de trente sept ans, assistée des citoyens Yaou Ferdinand, âgé de Quarante un ans, et Jupiter Victor, âgé de trente sept ans, Tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Quartier Général; laquelle nous a déclaré être accouchée le treize Septembre dernier, à deux heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la Déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, au quel enfant, elle donne les prénoms de Gille Français.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire, après lecture faite

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

F. Douillard

A7 97 AI
AA

N°. 2.

L'an mil huit cent cinquante et le dix novembre à quatre heures de relevée.

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le citoyen Madelaine Marcis, âgé de trente ans, assisté des citoyens Thérion François, âgé de vingt quatre ans, et Pierre Téphir, âgé de soixante trois ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Poclote.

La quelle nous a déclaré être accouchée le vingt septembre dernier à dix heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins au quel enfant elle donne le prenom de Justin.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir après lecture faite.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

Par jugement du Tribunal de 1re instance de Cayenne, en date du 29 novembre 1854, transcrit sur les registres de naissances du quartier le 28 décembre 1854 f° 6 il tient lieu d'acte de naissance au nommé Dominique Ozebey, a déclaré que le dit Dominique Ozebey fils légitime d'Achille Ozebey et de Rose Ozebey est né dans le courant du mois de novembre 1850 sur l'habitation Mondélice située au quartier de l'Ile de Cayenne.

Cayenne le 28 décembre 1854.

L'officier de l'Etat Civil,
E. Mercier Dupin

N°. 3.

L'an mil huit cent cinquante et le vingt cinq novembre à deux heures de relevée,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la citoyenne Coto Cassa, âgée de vingt deux ans, assistée des citoyens Damas Latranche, âgé de vingt huit ans, et Vincent Prisquet, âgé de vingt cinq ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mondélice,

La quelle nous a déclaré être accouchée le deux octobre dernier à quatre heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins au quel enfant elle donne le prenom de Michel.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, faute de le savoir faire, après lecture faite.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N°. 4.

L'an mil huit cent cinquante et le vingt sept novembre à cinq heures de relevée.

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la citoyenne Victor Olivia, né à Cayenne, âgé de vingt ans, assisté des citoyens Félix Wenning, âgé de vingt sept ans, et Gilbas Sarcu, âgé de soixante quatre ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mon plaisir

la quelle nous a déclaré être accouchée le deux octobre dernier à dix heures du soir sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, au quel enfant elle donne les prenoms de Michel Simon Philibert.

Sur cette déclaration et après nous être assuré qu'l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé + acte par triplicata, faute de le savoir faire, après lecture faite.

+ le présent

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N°5.

L'an mil huit cent cinquante et le Dix Décembre, à huit heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Rosellette Benoit, âgée de Vingt six ans, assistée de Nicolas Noël, âgé de trente cinq ans, et Alexandre Anne Brun, âgé de Vingt un ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation les Trois amis, laquelle nous a déclaré être accouchée le Sept octobre dernier, à minuit, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui; dont la déclaration provisoire nous fut faite par les dits témoins, le dit jour, au quel enfant elle donne le prénom de Dominique.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire, après lecture faite.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

F. Douillard

Le Présent Registre Supplémentaire des actes de Naissances, commencé le Premier Novembre mil huit cent cinquante, a été clos et arrêté par Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne.

Ce jour Premier Janvier Mil huit cent cinquante un

F. Douillard

ILE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

3

Repertoire.

5	Dominique	Dix Décembre
1	Gille François	Premier novembre
2	Justin	Dix novembre
3	Michel	Vingt cinq Novembre
4	Michel Simon Philibert	Vingt six Novembre

Ile de Cayenne le Premier Janvier mil huit cent cinquante un

Le Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil

F. Douillard

Vu et vérifié le 16 avril 1851.

[illegible]

1re feuille

Le présent Registre, contenant Vingt quatre feuillets, a été coté et parafé par nous Juge près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les actes de naissances dans ledit quartier, pendant l'année 1851.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 26 novembre 1850.

Le Juge auditeur délégué.

[illegible]

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE — GUYANE FRANÇAISE

N°. 1.

Justine-Marie.

Par acte en date du onze août mil huit cent cinquante trois, inscrit sous le numéro dix sept des registres des mariages de la présente commune pour ladite année, l'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été légitimé par le mariage de Guibon, Antoine et de Farie, Andriette, domiciliés tous les deux à l'Ile de Cayenne. Pour mention faite le trois mars mil huit cent quatre vingt huit, à huit heures du matin. L'officier de l'état civil,

[illegible]

L'an mil huit cent cinquante un et le premier Janvier à huit heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'État civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Farie Andriette Quiqué, âgée de trente trois ans, assistée des Citoyens Guibon Antoine, âgé de trente sept ans, et Farie Alexis, âgé de Vingt trois ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Montagne Anglaise la quelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation, le sept octobre mil huit cent cinquante, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, à la quelle elle donne les prénoms de Justine Marie.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

AM 97 AI AB

N°. 2.

Agnès-Hermantine.

L'an mil huit cent cinquante un et le premier Janvier, à huit

heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la Citoyenne Mayol Marie, âgée de dix-neuf ans, assistée des citoyens Raphaël Raphaël, âgé de trente huit ans, et Tiber Etienne, âgé de quarante ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Mahury,

La quelle nous a déclaré être accouchée le seize octobre mil huit cent ~~quarante~~ cinquante à dix heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à la quelle, elle donne les prénoms de Agnès Hermantine.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins ~~ont et~~ la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

Deux mots rayés nuls.

F. Douillard

N°. 3.

Christine

L'an mil huit cent cinquante un, et le quatre janvier, à huit heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la Citoyenne Rodokina Arthémise, âgée de quarante un ans, assistée des citoyens Tamouri Philippe, âgé de vingt un ans, et Abolucon pierre Noël, âgé de trente un ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Montabo.

La quelle nous a déclaré être accouchée le vingt octobre mil huit cent cinquante à quatre heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à la quelle, elle donne le prénom de Christine.

Sur cette déclaration, et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

F. Douillard

N°. 4.

Mariette.

L'an mil huit cent cinquante un et le cinq janvier à sept heures du matin

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la citoyenne Régis marianne, âgée de seize ans, assistée des citoyens Régis Isidor, âgé de trente sept ans et Mombo Thomas, âgé de quarante huit ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Bourda, La quelle nous a déclaré être accouchée le vingt un octobre dernier à cinq heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à la quelle, elle donne le prénom de Mariette.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins & la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire. Au Diamant, les jour, mois & an que dessus.

F. Douillard

N°5.

Marie-Henriette.

L'an mil huit cent cinquante un et le Quinze Janvier à Dix heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la Citoyenne Cauvaran Cécile âgée de Dix-neuf ans, assistée des citoyens Cauvaran Crispin, âgé de Vingt-trois ans, et Catherine Métérie, âgée de Vingt-un ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Beauregard, Lesquels nous a déclaré être accouchée le Vingt-trois octobre mil huit cent cinquante à Dix heures du soir sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin, Qu'elle nous présente aujourd'hui, dans la déclaration première nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne les prénoms de Marie Henriette.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Décrétant les jour, mois et an que dessus.

Douillard

N°6.

Gustave.

L'an mil huit cent cinquante un et le Quinze Janvier à Dix heures du matin

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne.

Est comparu le Citoyen Vieil angélique, âgé de trente-trois ans, assisté des citoyens Alexandre Alexandre âgé de cinquante ans, et Nelson Morant, âgé de Vingt-trois ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Montagne Anglaise, Lesquels nous a déclaré être

accouché le Vingt-trois octobre mil huit cent cinquante à Dix heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin, Qu'elle nous présente aujourd'hui, dans la déclaration première nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, au quel, elle donne le prénom de Gustave.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Décrétant les jour, mois et an que dessus.

Douillard

N°7.

Nanette Arista.

Reconnue et légitimée par son épouse Aristte Simon suivant acte de mariage en date en enquête le 28 décembre 1854
Le Commissaire Commandant de l'Ile de Cayenne
F. Douillard

L'an mil huit cent cinquante un et le Dix Janvier à Dix heures du matin,

Pardevant Nous Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le citoyen Eguet aimé, âgé de Vingt ans, cultivateur domicilié sur l'habitation l'Elisabeth, Assisté des citoyens Cauvaran crispin, âgé de Vingt trois ans, et Catherine Métérie âgé de Vingt un ans, ces deux derniers cultivateurs domiciliés sur l'habitation Beauregard, Lesquels nous a déclaré être accouché le Vingt sept octobre dernier à minuit, sur la dite habitation l'Elisabeth, d'un enfant du sexe féminin, Qu'elle nous présente aujourd'hui, dans la déclaration première nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, à laquelle, elle donne les prénoms de Nanette Arista.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire. Au Décrétant les jour, mois et an que dessus.

Douillard

Philippe.

Suivant jugement du Tribunal de première instance de la Guyane en date du vingt septembre mil huit cent cinquante, transcrit sur les registres des minutes de l'Ile de Cayenne pour la dite année sous le numéro vingt sept, il est dit que c'est par erreur que Philippe dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre, a été désigné comme fils de la nommée Christine Mathieu et qu'il est bien fils légitime de Cassia Jean Louis et de la dite Christine Mathieu son épouse.

Pour mention faite le deux février mil huit cent quatre vingt huit, à deux heures de soir. L'Officier de l'Etat civil,

[illegible]

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt cinq janvier, à [illegible] du matin,

Par devant Nous, Félix Bouillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Christine Mathieu, âgée de trente ans, assistée des citoyens Elogio César, âgé de Quarante trois ans et Tarcisius Joseph, âgé de Quarante neuf ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Mare, la Quelle nous a déclaré être accouchée le neuf novembre Mil huit cent cinquante à cinq heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui; dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, au quel elle donna le prénom de Philippe.

Sur cette déclaration, et après nous être assurés qu'en effet l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Bourg, les jour, mois et an que dessus.

F. Bouillard

N°. 9.

Amélia.

L'an mil huit cent cinquante et le vingt cinq janvier, à huit heures du matin,

Par devant Nous, Félix Bouillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la citoyenne Agathe Jestibon, âgée de Vingt ans, assistée des citoyens Chapelain Léon âgé de trente cinq ans et Elogio César, âgé de Quarante trois ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Beauregard, la quelle nous a déclaré être accouchée le

neuf novembre mil huit cent cinquante à dix heures du matin, sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, à la quelle elle donna le prénom de Amélia.

Sur cette déclaration et après nous être assurés que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Bourg, les jour, mois et an que dessus.

F. Bouillard

N°. 10.

Luce.

L'an mil huit cent cinquante un et le premier février, à sept heures du matin,

Par devant Nous, Félix Bouillard, Commissaire Commandant Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Berlaix Jeannette, âgée de Vingt ans, assistée des citoyens Cerde Jérôme, âgé de Vingt quatre ans, Detranche Damas, âgé de Vingt huit ans tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mauduire, la quelle nous a déclaré être accouchée le douze novembre mil huit cent cinquante à quatre heures du soir, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire a été faite le dit jour par les mêmes témoins, à la quelle elle donna le prénom de Luce.

Sur cette déclaration et après nous être assurés qu'en effet l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Bourg, les jour, mois et an que dessus.

F. Bouillard

N° 11.

Marie-Julie.

L'an mil huit cent cinquante un et le Six février, à huit heures du matin.

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Boutoura Julienne âgée de Vingt deux ans, assistée des citoyens Abotucon Squaca, âgé de Vingt deux ans et Tamanob Philippe âgé de Vingt un ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Montabo, laquelle nous a déclaré être accouchée le Vingt huit novembre mil huit cent cinquante à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne les prénoms de Marie Julie.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N° 12.

Marie-Antoinette.

L'an mil huit cent cinquante un et le Vingt deux février, à [illegible] heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparue la Citoyenne Mélanie Réfugio, âgée de Vingt deux ans, assistée des citoyens Prudhom âgé de Vingt quatre ans, et Sarbonce Jules, âgé de Quarante sept ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation L'Espérance, laquelle nous a déclaré

être accouchée le huit novembre mil huit cent cinquante à deux heures du matin, sur la dite ~~déclaration~~ habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne les prénoms de Marie Antoinette.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus. Monstrayé [illegible]

F. Douillard

N° 13.

Hyppolite.

L'an mil huit cent cinquante un et le Vingt six février, à sept heures du matin,

Pardevant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne

Est comparue la Citoyenne Grigel Antoinette, âgée de Quatorze ans, assistée des citoyens Martyr Théonice, âgé de cinquante ans, et Martyr Pierre Louis, âgé de Quarante cinq ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marianne, laquelle nous a déclaré être accouchée le huit décembre mil huit cent cinquante à deux heures du matin, sur la dite habitation la Marianne, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, auquel elle donne le prénom d'Hippolyte.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N° 14.

Léopold Raphaël.

L'an mil huit cent cinquante neuf et le dix Mars à sept heures du matin,

Par devant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le Citoyen Raphaël Marie Louis, âgé de trente huit ans, assisté des citoyens Ciber Etienne, âgé de Quarante ans, et Marcel Antoinette âgé de Vingt Cinq ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mathieu, Lequel nous a déclaré être accouché le treize Décembre mil huit cent cinquante, à Septième destrie, sur ladite habitation d'un enfant du sexe masculin, Qu'il nous présente aujourd'hui, et la Déclaration provisoire nous en fut faite le dix jour par les mêmes témoins, auxquels elle donne les prénoms de Léopold Raphaël.

Sur cette Déclaration, et après nous être assuré Que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que la Mère et la mère s'en sont pour signes, sauf de le savoir faire.

Ce Dénommé, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N° 15.

Noël.

L'an mil huit cent cinquante neuf et le Dix Mars à neuf heures du matin,

Par devant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le Citoyen Noël marié, âgé de dix neuf ans, assisté des citoyens Crepin Calixte, âgé de trente sept ans, et Noël Sévère, âgé de Quarante quatre ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation Réunie, Lequel nous a déclaré être accouché le

Quinze Décembre mil huit cent cinquante, à [illegible] heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui; dont la Déclaration provisoire nous fut faite le dix jour, par les mêmes témoins, auxquels elle donne le prénom de Noël.

Sur cette Déclaration et après nous être assuré Que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que la Mère et la mère s'en sont pour signes, sauf de le savoir faire.

Ce Dénommé, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N° 16.

Alfred.

L'an mil huit cent cinquante neuf et le Dix Mars, à dix heures du matin,

Par devant Nous, Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu la citoyenne Marcellin Françoise, âgée de vingt quatre ans, assistée des Citoyens Elungio César, âgé de Quarante trois ans, et Lamarque Joseph, âgé de Quarante neuf ans;

Tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Mère, Laquelle nous a déclaré être accouchée le Quinze Décembre mil huit cent cinquante, à deux heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin Qu'elle nous présente aujourd'hui; dont la Déclaration provisoire nous fut faite le dix jour par les mêmes témoins, auxquels elle donne le prénom d'Alfred.

Sur cette Déclaration, et après nous être assuré Que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, Que les Témoins et la mère s'en sont pour signes, sauf de le savoir faire.

Ce Dénommé, les jour, mois et an que dessus.

F. Douillard

N° 17.

Marie Victoire.

L'an mil huit cent cinquante un et le dix mars, à onze heures du matin,

Par devant Nous, Félix Bouillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le citoyen Céleste Gothide Neuré Français, âgé de Quarante ans, assisté des citoyens Marie Mallet, âgé de trente ans, et Polonis Samaripa âgé de Vingt Quatre ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Mare; lequel nous a déclaré être accouché le Sept Décembre mil huit cent cinquante, à dix heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin Qu'elle nous présente aujourd'hui; sous la déclaration provisoire nous fait le dit jour, par les mêmes témoins, à laquelle elle donne les prénoms de Marie Victoire.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte, par triplicata, que les Témoins et la Mère n'ont pas signé, faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Bouillard

N° 18.

Gratien.

L'an mil huit cent cinquante un et le dix sept mars à trois heures du matin,

Par devant Nous, Félix Bouillard, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne,

Est comparu le Citoyen Pindor Aurélie, âgé de trente trois ans, assisté des Citoyens Lapeau Joseph Noël, âgé de Soixante ans, et Aubanille Nicolas, âgé de Vingt cinq ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Franchise, lequel nous a déclaré être

accouché le Dix huit Décembre mil huit cent cinquante à Sept heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe Masculin, Qu'il nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, auquel il donne le prénom de Gratien.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les Témoins et la mère n'ont pas signé, faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

F. Bouillard

N° 19.

Joseph.

L'an mil huit cent cinquante un et le Vingt deux Avril, à huit heures du matin.

Par devant Nous, Nicolas Cabiral, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du Célébrant.

Est comparu la citoyenne Madeleine Nivat, âgé de Vingt cinq ans, assistée des citoyens Vallat Joseph, âgé de Soixante dix ans, et Capitan Auste, âgé de Quarante trois ans, tous cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Fraiche, lesquels nous a déclaré être accouchée le Vingt quatre Janvier Dernier à Quatre heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, Qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le prénom de Joseph.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les Témoins et la Mère n'ont pas signé, faute de le savoir faire.

(A) Félix Bouillard, Commissaire Commandant.

F. Bouillard

Au

Ont Dessourd les jour, mois et an que dessus.
Soixante mots rayés nuls et un renvoi.

Douillard

N° 20.

Madeleine.

L'an mil huit cent cinquante un et le huit Mai, à deux heures de relevé.

Parevant Nous, (A) Bertrand Cabriol, commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire.

(A) Félix Douillard

Est comparu la Citoyenne Gaillard Marie, âgée de vingt ans, assistée des Citoyens Ovide Joseph, âgé de trente sept ans, et Mayol Georges, âgé de trente cinq ans, tous cultivateurs domiciliés dans l'habitation les Deux amis, la quelle nous a déclaré être accouchée le Deux, février dernier, dans la dite habitation, à Dix heures du matin, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour, par les mêmes témoins, à lesquels elle donne le prénom de Madeleine.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les Témoins et la mère ont signé, sauf de ce savoir faire.

(B) Félix Douillard

Ont Dessourd les jour, mois et an que dessus.
Soixante mots rayés nuls et un renvoi.

Douillard

N° 21.

Joseph.

L'an mil huit cent cinquante un et le Neuf Mai, à Sept heures du matin.

Parevant Nous, (B) Bertrand Cabriol Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire.

Est comparu la citoyenne Ozier Antoinette, âgée de trente trois ans, assistée des citoyens Gobaïs Matthieu, âgé de quarante ans, et Montbrueil Pierre, âgé de vingt quatre ans, tous cultivateurs domiciliés dans l'habitation St Jean, la quelle nous a déclaré être accouchée dans la dite habitation le Douze février dernier à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, au quel elle donne le prénom de Joseph.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les Témoins et la Mère n'ont pu signer, faute de le savoir faire.

Ont Dessourd les jour, mois et an que dessus.
Soixante mots nuls et un renvoi.

Douillard

N° 22.

Paul.

L'an mil huit cent cinquante un et le Dix Mai, à trois heures de relevé.

Parevant Nous, (C) Bertrand Cabriol, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire.

(C) Félix Douillard

Est comparu la Citoyenne Ozier Joséphine, âgée de vingt sept ans, assistée des citoyens Khéral Alexandre, âgé de vingt un ans et Chibel Augustin, âgé de trente trois ans, tous cultivateurs domiciliés dans l'habitation la Mare, la quelle nous a déclaré être accouchée dans la dite habitation le Quatorze février dernier, à onze heures du soir d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire

[illegible] fait faite le dit jour par les mêmes témoins
à laquelle elle donna le nom de Paul.

Sur cette déclaration et après nous être assuré
que l'enfant est du sexe masculin, nous avons
dressé le présent acte par triplicata, que les
témoins et la mère ont pour signer faute
de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.
Lui mort après avoir reçu un coup de canon.

Douillard

N°. 23.

Jean-Stanislas.

L'an mil huit cent cinquante un et le
Vingt Mai à onze heures du matin.

Par devant Nous Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu le citoyen Elisée-Rose, âgé de trente-huit ans, assisté des citoyens Jacques-Ignace, âgé de trente-deux ans et Joseph-Laurent, âgé de quarante-deux ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Solitude, laquelle mère a déclaré être accouchée le Vingt-six février dernier à quatre heures du matin sur l'habitation Mont-plaisir d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Jean-Stanislas. –

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, Nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère ont pour signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N°. 24.

Silvina-Messeline.

L'an mil huit cent cinquante un et le Vingt deux Mai à trois heures de relevée.

Par devant Nous Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu la citoyenne Messeline-Antoinette, âgée de vingt et un ans, assistée des citoyens Ambroville-Nicolas, âgé de trente ans et Ulsore-Jacques-Noël, âgé de quarante-sept ans, tous deux domiciliés sur l'habitation la Marie et cultivateurs; laquelle nous a déclaré accouchée le premier de mars dernier à trois heures du soir sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne le nom de Silvina-Messeline. –

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire. –

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N°. 25.

Guébé, Jean-Louis.

L'an mil huit cent cinquante un et le Vingt-sept Mai à onze heures du matin.

Par devant Nous Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'île de Cayenne, en l'absence du titulaire.

Est comparu le citoyen Guébé-Médise, âgé de trente ans, assisté des citoyens Guébé-Jupiter, Sourdmari, âgé de trente-trois ans et de Ramet-Augustin, âgé de vingt-huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée le dix-sept Avril dernier à une heure du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Guébé, Jean-Louis. –

Sur cette déclaration et après nous être assuré que

l'enfant

l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 26.

Jules-Polidor.

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt cinq juin à deux heures de relevé.

Pardevant, Nous Bertrand Cabirol, commissaire-commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Raphel, Raphaely-Ernestine, âgée de vingt deux ans, assistée des citoyens Raphaely-Raphael, âgé de trente-neuf ans et Mazoé-Séraphin, âgé de vingt un ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mahury; laquelle nous a déclaré être accouchée le treize Avril mil huit cent cinquante un à six heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Jules-Polidor.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 27.

Rosiliette.

L'an mil huit cent cinquante un et le trente juin à trois heures de relevé.

Pardevant, Nous Bertrand Cabirol, commissaire-commandant, Officier de l'Etat civil de l'île de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Marie-Anne, âgée de vingt cinq ans, assistée des citoyens Moustapha-Augustin, âgé de vingt deux ans et Zélim-Eudoxie, âgé de trente deux ans, cultivateurs domiciliés sur l'habitation Quartier-Général; laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt Avril mil huit cent cinquante un, à sept heures du soir sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à la quelle elle donne le nom de Rosiliete.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 28.

Laurent.

L'an mil huit cent cinquante un et le cinq juillet à dix heures du matin.

Pardevant Nous Bertrand Cabirol, commissaire-commandant, Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Boucari Marie Louise, âgée de dix sept ans, assistée des citoyens Lespoir Alexandre,

Alexandre, âgé de trente huit ans, et Pierre, âgé de vingt cinq ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Quartier-Général, laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt cinq avril à trois heures du soir sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Lambert.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire. -

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

Lambert

N: 29.

L'an mil huit cent cinquante un et le neuf juillet à dix heures du matin.

Guzman, Marie Louise.

Par devant nous Bertrand Cabirol commissaire commandant, officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu la citoyenne Marianne Antonien, âgée de trente deux ans, assistée des citoyens Pierre Thereas, âgé de quarante six ans, et Augustin, âgé de trente ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie; laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt cinq avril sur la dite habitation à une heure du matin (mil huit cent cinquante un), d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous

Cabirol

ainsi fait et dressé jour, lieu et mois ci-dessus, en présence des mêmes témoins, lesquels elle donne le nom de Guzman, Marie-Louise. -

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N: 30.

Ferdinand Augustin.

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt juillet à neuf heures du matin.

Par devant nous, Bertrand Cabirol, commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu le citoyen Brigget Gustin, âgé de dix huit ans, assisté des citoyens Septième-Philippe, âgé de trente sept ans et de Cateau Louis, âgé de quarante six ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation l'Inde Orientale, laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt deux mai mil huit cent cinquante un à six heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Ferdinand-Augustin. -

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 31.

Couama-Misère

L'an mil huit cent cinquante un et le quatre août à neuf heures du matin,

Pardevant Nous, Bertrand Cabirol, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire;

Est comparue la citoyenne Couama, Tryphile, âgée de vingt-sept ans, assistée des citoyens Mathey, âgé de cinquante-sept ans, tonnelier et de Moustapha-Augustin, âgé de vingt deux ans, cultivateur, tous deux domiciliés sur l'habitation Quartier Général; laquelle nous a déclaré être accouchée le huit juin mil huit cent cinquante un à quatre heures du soir, sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Couama-Misère.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, Nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 32.

Paul-Vincennes.

Par acte en date du vingt trois mars mil huit cent soixante, inscrit sous le numéro quatorze des registres des naissances de la présente commune pour la dite année, l'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été reconnu par Dadé, Jérôme, âgé de quarante sept ans, cultivateur, domicilié dans l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, époux de Vincennes, Véronique. Pour mention faite le deux février mil huit cent quatre vingt huit, à dix heures du matin. L'officier de l'état civil,

Cabirol

L'an mil huit cent cinquante un et le douze Août à huit heures du matin,

Pardevant Nous, Bertrand Cabirol, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Vincennes, Véronique, âgée de quarante ans, assistée des citoyens Jean François Nicolas Ambouille, âgé de trente ans et Dadé, Jérôme, âgé de trente huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie; laquelle nous a déclaré être accouchée le onze juin mil huit cent cinquante un à quatre heures du matin, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Paul-Vincennes.

Sur cette déclaration, et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de la savoir faire.

Au Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 33.

Joseph-Stanis Ambouille.

L'an mil huit cent cinquante un et le seize Août à dix heures du matin.

Pardevant nous, Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Chapon, Lucile, âgée de trente trois ans, assistée des citoyens Média-Mathias, âgé de quarante six ans et Dade, Jérôme, âgé de trente huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie; laquelle nous a déclaré être accouchée le treize juin mil huit cent cinquante un à trois heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, Auquel elle donne le nom de Joseph Stanis Ambouille.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le

Présent

présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 34.

Marie-Rose.

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt Août à dix heures du matin.

Pardevant nous, Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'île de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue Cécile Rindé, âgée de vingt-un ans, assistée de Ulysse Toussaint, âgé de quarante cinq cinq ans et Paul-Lubin, âgé de quarante trois ans; tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée le dix neuf juin mil huit cent cinquante un à neuf heures du soir, sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne le nom de Marie-Rose.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour mois et an que dessus.

Cabirol

N° 35.

Léonie.

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt huit Août à dix heures du matin,

Pardevant nous, Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Mélaïde Rotheau, âgée de vingt six ans, assistée des citoyens Tamonde, Philippe, âgé de trente ans et de Abotmon Noël, âgé de trente un ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Montabo, laquelle nous a déclaré être accouchée le dix neuf juin mil huit cent cinquante un à onze heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne le nom de Léonie.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata, que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Au Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabirol

N° 36.

Crispin.

Légalisé par les apposé Dalis Jean et Martin Georgette, dans leur acte de mariage de ce jour vingt six novembre 1858
Le Commis Command. officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne
B. Doüy

L'an mil huit cent cinquante un et le trente Août à neuf heures du matin.

Pardevant nous, Bertrand Cabirol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat-civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparue la citoyenne Georgette Marthyr, âgée de vingt neuf ans, assistée des citoyens Gaspard, Jean Baptiste, âgé de vingt six ans et Boivil, Louis, âgé de vingt cinq ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marianne, laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt un juin mil huit cent cinquante un à trois heures du matin sur

la

sur cette habitation est un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auxquels elle donne le nom de Crispin.

Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant (masculin), nous avons dressé le présent acte pour triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Fait à Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabriol

N°. 37.

Ernestine.

L'an mil huit cent cinquante un et le quatre Septembre à neuf heures du matin,

Pardevant nous, Bertrand Cabriol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu le citoyen Picard, Julien, âgé de trente un ans, assisté de Gustave Panorme, âgé de trente neuf ans, et Cossant Gualiba, âgé de trente sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt neuf Juin mil huit cent cinquante un à quatre heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne le nom de Ernestine.

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin nous avons dressé le présent acte par triplicata

que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Fait à Diamant les jour, mois et an que dessus.

Cabriol

N°. 38.

Marie-Louise.

L'an mil huit cent cinquante un et le quinze Septembre à deux heures du soir.

Pardevant nous, Bertrand Cabriol, Commissaire-Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu la citoyenne Maribat, Trinité, âgée de trente trois ans, assistée de Ulysse Ernesta, âgé de quarante six ans et de Léon Gama, âgé de quarante sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée le deux Juillet mil huit cent cinquante un à trois heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, à laquelle elle donne le nom de Marie-Louise. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Fait à Diamant les jour mois et an que dessus. —

Par jugement du Tribunal de première instance de Cayenne en date du 22 Novembre 1851, a ordonné que l'acte de naissance de la nommée Marie Louise, portée en l'acte ci-contre, devra la désigner comme fille légitime du Commandant Ulysse et de dame Marie dite (Trinité) et que le prénom de la mère de la dite nommée soit Marie dite (Trinité) et non Marie dite (Trinité) comme le porte cet acte.

L'officier de l'Etat Civil.

P. Esperbatz

N°. 39.

L'an mil huit cent cinquante un et le vingt quatre Septembre à dix heures du matin.

Pardevant

Devant nous, Bertrand Cabriol, Commissaire, Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire,

Est comparu la citoyenne Lascar Adèle, âgée de vingt ans, assistée des citoyens Edouard Chapelon âgé de trente sept ans et Chapelon Etienne, âgé de trente huit ans, tous deux cultivateurs, demeurant sur l'habitation Beauregard, laquelle nous a déclaré être accouchée le huit Juillet mil huit cent cinquante un à huit heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel enfant elle donne le nom de

Sur cette déclaration, et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère ont pour signer, faute de le savoir faire.

Fait à Diamant, les jour, mois et an que dessus.

Cabriol

N°. 46.

L'an mil huit cent cinquante un et le quinze Octobre, à neuf heures du matin.

Devant nous, Alexandre Couy, Commissaire, Commandant provisoire, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire, Est comparue la citoyenne Denin Zéphirine, âgée de vingt un ans, assistée des citoyens Lamarifara Felicien, âgé de vingt quatre ans, et Alcide Remi, âgé de vingt quatre ans, tous deux domiciliés sur l'habitation la Mare; laquelle nous a déclaré être accouchée le dix huit juillet mil huit cent cinquante un à trois heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous

Dorina Denin.

Légitimée par le Mariage subséquent de leur père et mère Zéphirine Denin, inscrit sur les registres de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne le quatre avril mil huit cent cinquante trois.

Officier de l'Etat Civil
Couy

présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Dorina Denin. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de savoir faire.

Habitation Morlin à vent les jour, mois et an que dessus.

Couy

N°. 47.

L'an mil huit cent cinquante un et le quinze Octobre à huit heures du matin.

Devant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire, Est comparue la citoyenne Carrinot Victoire, âgée de vingt deux ans, cultivatrice, assistée des citoyens Aparny Marc, âgé de cinquante ans et Wabole James, âgé de cinquante sept ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Providence, laquelle nous a déclaré avoir mis au monde le dix huit juillet mil huit cent cinquante un à dix heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Zéphirine. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère de l'enfant n'ont pu signer, faute de savoir le faire.

Habitation Morlin à vent, les jour, mois et an que dessus. —

Couy

Zéphirine.

Inscrit sur acte en date de vingt février mil huit cent soixante trois sous le numéro six des registres de mariages de la paroisse commune pour l'année courante. L'enfant dont la naissance est constatée dans le ci-contre a été légitimé par Delsan, Laurent Jaspet et Carrinot Victoire domiciliés à l'Ile de Cayenne. Son mariage fait le treize mars mil huit cent quatre vingt huit à dix heures du matin. L'officier de l'état civil,

Victor

N°. 48.

L'an mil huit cent cinquante un et le premier Novembre à dix heures du matin. —

Devant nous, Alexandre Couy, Commissaire Commandant provisoire, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire, Est comparue la citoyenne Victorine Elinor, âgée de quarante ans, assistée des citoyens Benjamin Dianet, âgé de quarante huit ans

Jeanne Dianet.

ans et Zéphir Doré, âgé de trente huit ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt Août mil huit cent cinquante un à deux heures de relevée, sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Jeanne Dianet. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin, nous avons dressé le présent acte en présence par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer faute de le savoir faire.

Deux mots rayés.

Habitation Moulin à vent les jour, mois et an que dessus.

Ne Coüy

No 43.

Louis-Israël.

L'an mil huit cent cinquante un et le quinze Novembre à midi.

Pardevant Nous, Alexandre Couy, Commissaire-Commandant provisoire, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire; Est comparue la citoyenne Lefèvre Hélène, âgée de dix sept ans, assistée des citoyens Cameman Fulter, âgé de trente neuf ans et Eugène Eugène, âgé de cinquante six ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Beauregard; laquelle nous a déclaré être accouchée le vingt un août mil huit cent cinquante un à huit heures du matin sur la dite habitation, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Louis Israël. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu

signer, faute de savoir le faire.

Habitation Moulin à vent, les jour, mois et an que dessus.

Ne Coüy

No 44.

Frédéric Polidor.

L'an mil huit cent cinquante et un et le dix décembre à onze heures du matin.

Pardevant Nous, Alexandre Couy, Commissaire-Commandant provisoire, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, en l'absence du titulaire, Est comparue la citoyenne Goimondelet Marceline, âgée de vingt un ans, assistée des citoyens Elianne Noël, âgé de trente trois ans, charpentier et Philomel Sylvain, âgé de vingt six ans, cultivateur, tous deux domiciliés sur l'habitation Mondélice; laquelle nous a déclaré être accouchée le douze Septembre mil huit cent cinquante un à quatre heures du matin sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dit jour par les mêmes témoins, auquel elle donne le nom de Frédéric Polidor. —

Sur cette déclaration et après nous être assuré que l'enfant est du sexe masculin, nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins et la mère n'ont pu signer, faute de savoir le faire.

Habitation Moulin à vent les jour, mois et an que dessus.

Ne Coüy

Le présent registre tenu par triple, contenant quarante quatre actes, a été clos et arrêté par Nous, Alexandre Couy, Commissaire-Commandant provisoire et officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, ce jourd'hui 1er Janvier 1852.

Ne Coüy

Le gérant par acte de mariage du époux Jacouty, Zéphirin et Goimondelet Marceline, en date de ce jour.
Ile de Cayenne le 29 8bre 1851
Le Comm. Comd. officier de l'Etat Civil
Ne Coüy

Table

Table annuelle des actes de naissances du quartier de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1851.

Numéros des Actes.	Noms & prénoms.	Date des actes.
1.	Justinien-Marie	1er Janvier 1851.
2.	Agnès-Hermantine	12 id.
3.	Christine	4 id.
4.	Marietta	5 id.
5.	Marie-Henriette	15 id.
6.	Gustave	15 id.
7.	Hanette-Anita	16 id.
8.	Philippe	25 id.
9.	Amélia	25 id.
10.	Luce	1er Février
11.	Marie-Julie	6 id.
12.	Marie-Andriette	22 id.
13.	Hyppolite	26 id.
14.	Léopold-Raphaël	6 Mars.
15.	Naïl	10 id.
16.	Alfred	10 id.
17.	Marie-Victoire	10 id.
18.	Gratien	17 id.
19.	Joseph	22 Avril.
20.	Madeleine	1 Mai.
21.	Joseph	9 id.
22.	Paul	10 id.
23.	Jean-Stanislas	20 id.
24.	Silvina-Messelina	20 Juin.
25.	Guébé, Jean-Louis	20 id.
26.	Jules-Polidor	25 id.
27.	Rosiliette	30 id.

Suite de la Table.

Numéros des Actes.	Noms & prénoms.	Date des actes.
28.	Laurent	5 Juillet 1851.
29.	Gusman, Marie-Louise	9 id.
30.	Ferdinand-Augustin	20 id.
31.	Couama-Victoire	4 Août.
32.	Paul Vincennes	12 id.
33.	Joseph-Stanis Ambroville	15 id.
34.	Marie-Rose	20 id.
35.	Léonie	21 id.
36.	Crispin	30 id.
37.	Ernestine	4 Septembre.
38.	Marie-Louise	15 id.
39.		24 id.
40.	Domina-Denin	15 Octobre
41.	Zéphirine	15 id.
42.	Jeanne-Diane	1er Novembre
43.	Louis-Israël	15 id.
44.	Frédéric-Polidor	10 Décembre.

Certifié par Nous, Maandeloup, commissaire-commandant provisoire, officier de l'état-civil de l'Ile de Cayenne,

le 10 Janvier 1852.

Maandeloup

Premier feuillet

Le présent Registre, contenant vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État civil du quartier de l'Ile de Cayenne à dresser les actes de naissances dans ledit quartier, pendant l'année 1854.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le vingt trois novembre 1853.

Le Juge auditeur délégué.

Eugène L. Dieulet

N° 1.

Naissance de François Eugène Déjean.

D'un jugement du tribunal de première instance de la Guyane française en date du trente-un août mil huit cent quatre vingt neuf, transcrit le dix septembre suivant sur les registres des naissances de la présente commune pour la dite année, sous le numéro douze, il appert que la nommée Angèle France, cultivatrice, demeurant à Roura, a donné naissance à l'Ile de Cayenne le premier janvier mil huit cent cinquante quatre, à un enfant du sexe féminin qui a reçu le prénom de Marie. Pour mention faite le dix septembre mil huit cent quatre vingt neuf, à quatre heures du soir. L'officier de l'état civil,

Cécile Victor

Aujourd'hui deux Janvier mil huit cent cinquante quatre, à neuf heures du matin.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Mademoiselle Marie Françoise Symphorose Déjean, propriétaire domiciliée sur son habitation L'Armorique, âgée de quarante deux ans, assistée des Sieurs Alexandre Couy, âgé de quarante six ans, propriétaire et Edouard Verdal, âgé de vingt neuf ans, régisseur d'habitation, tous les deux domiciliés sur l'habitation Loyola, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation L'Armorique le douze Novembre mil huit cent cinquante trois, à sept heures du soir, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le vingt cinq du même mois par les mêmes témoins et auquel elle donne les noms de François Eugène.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé avec la comparante et les témoins.

Mme Couy E. Verdal

R. Déjean

F. Douillard

A797AI
AC

N° 2.
Naissance de Marie Bindé

Aujourd'hui trois janvier mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du matin.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne est comparue la Demoiselle Cécile Bindé, âgée de vingt quatre ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Marie, assistée des sieurs Jacques Médici, âgé de trente huit ans et César Guillemon, âgé de vingt neuf ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation la Marie, le vingt huit novembre dernier, à onze heures du soir, d'une enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et à laquelle elle donne le nom de Marie.

Après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir, de ce requis.

F. Douillard

N° 3
Naissance de Joseph Lindor

Aujourd'hui premier février mil huit cent cinquante quatre, à deux heures de l'après midi.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est comparue dame Amélie Lindor, âgée de trente sept ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Marianne, assistée des sieurs Pierre Conge Lindor, son mari, âgé de quarante un ans et Prosper Joseph, âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marianne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation la Marianne, le vingt six décembre dernier, à deux heures de l'après midi d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Joseph.

Après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

F. Douillard

N° 4.
Naissance de Etienne Lundi

Aujourd'hui deux février mil huit cent cinquante quatre, à trois heures de l'après midi.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue la Dlle Zabeth Lundi, âgée de vingt neuf ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Providence, assistée des sieurs Philippe Bonnaire âgé de quarante six ans et Joseph Boné, âgé de quarante cinq ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Providence, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation la Providence le trente un décembre dernier à huit heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom d'Etienne.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

F. Douillard

N° 5.
Naissance de Georges Félix Bocossa.

Aujourd'hui dix février mil huit cent cinquante quatre, à huit heures du matin.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue la Dlle Amélie Marie Bonna, âgée de vingt huit ans, cultivatrice domiciliée

sur l'habitation Mondélice, assisté des sieurs Arthème Mango, âgé de quarante cinq ans et Frumique Sandi Boccfia, âgé de trente six ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mondélice, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation Mondélice le premier février dernier, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le même jour, par les mêmes témoins et auquel elle donne les noms de George Félix.

Lecture faite du présent acte, qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec, la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

J. Douillard

N°. 6.
Naissance de Etienne Cayol.

Aujourd'hui vingt février mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du matin.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dlle Fanny Cayol, âgée de vingt ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation Loyola, assistée des sieurs Félix Gindy, âgé de soixante huit ans et Noël Déré, âgé de quarante sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Loyola, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation Loyola, le vingt février dernier, à deux heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom d'Etienne.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec, la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir, de ce requis.

J. Douillard

N°. 7.
Naissance de Jacobin Mango.

Aujourd'hui dix Mars mil huit cent cinquante quatre, à deux heures de l'après midi.

Pardevant nous Félix Douillard, Commissaire commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dlle Arthème Mango, âgée de vingt six ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation le Quartier Général, assistée des sieurs Démophile Bazaïs, âgé de quarante deux ans et Pierre Morra, âgé de trente neuf ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation le Quartier général, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation le Quartier général le vingt cinq janvier dernier, à trois heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le même jour, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Jacobin.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé avec, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

J. Douillard

N°. 8
Naissance de Raphael Aubey

Aujourd'hui onze avril mil huit cent cinquante quatre à onze heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Lery Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Pierre Aubelle Aubey, négrillon, âgé d'environ neuf ans, cultivateur domicilié sur l'habitation Mondélice assisté des sieurs André Saïs, âgé de quarante deux ans et Manuel Nabal âgé de cinquante ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mondélice laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation Mondélice le quatorze janvier dernier à sept heures du soir d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Raphael Aubey.

Lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata

nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Xte Coüy

N° 9
Naissance de Marie Elisabeth

Aujourd'hui dix mai mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Céleste Tenversée âgée de vingt cinq ans cultivatrice domiciliée sur ladite habitation La Marie assistée des sieurs Augustin Thebel âgé de trente six ans et Léveille Richebourg âgé de trente ans tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation La Marie laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation la marie le deux mars dernier à onze heures du soir d'une enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Marie Elisabeth

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Xte Coüy

N° 10
Naissance de Hypolite

Aujourd'hui dix mai mil huit cent cinquante quatre à Midi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Juliette Fresnoy, âgée de vingt ans non mariée cultivatrice domiciliée sur ladite habitation La Marie, assistée des sieurs Athanase Ellin âgé de vingt quatre ans et Pierre Elinor, âgé de vingt quatre ans tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation La Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation La Marie le six sept avril dernier à deux heures du matin d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui

dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Hypolite.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Xte Coüy

N° 11
Naissance de Victoire

Aujourd'hui douze mai mil huit cent cinquante quatre à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Joséphine Africe âgée de vingt cinq ans née à la Guyane française non mariée cultivatrice domiciliée sur l'habitation La Marie assistée des sieurs Henry Panorme âgé de quarante un ans et Gustave Panorme âgé de vingt cinq ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation La Marie laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation la marie le vingt avril dernier à cinq heures du matin, d'une enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Victoire

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Xte Coüy

N° 12
Naissance de Rose marie adelia

laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation grand Beauregard

Xte Coüy

Aujourd'hui vingt mai mil huit cent cinquante quatre à dix heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Juliette Olympe Tiber âgée de vingt un ans née à la Guyane française non mariée cultivatrice sur l'habitation Grand Beauregard assistée des sieurs Cyprien Atiba de cinquante neuf ans et Médéric Catherinno, âgé de vingt trois ans, tous deux cultivateurs domiciliés sur ladite habitation Grand Beauregard le vingt avril dernier à trois

heures de l'après midi d'une enfante de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dans la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Rozemarie Adela

Lecture faite du présent acte qui a été signé par les parties nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

N. Coy

N° 13
Naissance de Pierre Louis

Aujourd'hui dix huit juin mil huit cent cinquante quatre à huit

Par devant nous Alexandre Coy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en présence d'Emerville Marie Marie âgé de trente trois ans, non marié cultivateur sur l'habitation Lamone, assisté des sieurs Joseph Dessé âgé de quarante un ans et Gilles Courvoy, âgé de trente six ans tous deux cultivateurs, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur l'habitation Lamone le premier mai mil huit cent cinquante quatre à huit heures du soir d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dans la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquelle elle donne le nom de Pierre Louis

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

N. Coy

N° 14
Naissance de Joseph

Aujourd'hui douze juin mil huit cent cinquante quatre à trois heures de l'après midi

Par devant nous Alexandre Coy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en présence d'Anne Marie Malvez née Grenelle Rispa, âgé de trente neuf ans cultivateur sur l'habitation Lamone, assisté des sieurs Joseph Dessé

âgé de quarante un ans et Périol Benjamin, âgé de trente ans tous deux cultivateurs lesquels nous ont déclaré être accouchés sur l'habitation Lamone le neuf mai mil huit cent cinquante quatre d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dans la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquelle elle donne le nom de Joseph

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

N. Coy

N° 15
Naissance de Charles marie augustin

Aujourd'hui vingt cinq juin mil huit cent cinquante quatre à sept heures du matin

Par devant nous Alexandre Coy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en présence d'Emerville Célestine Pierrette Thérèsa âgée de dix neuf ans non mariée, demeurant commune de l'île de Cayenne, assisté des sieurs Dennes Louis, âgé de trente six ans et Hercule Faminge, âgé de soixante cinq ans tous deux cultivateurs demeurant sur l'habitation Loyola, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Loyola, le neuf mai mil huit cent cinquante quatre à dix heures du soir d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dans la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquelle elle donne le nom de Charles marie augustin

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous l'avons signé seul, la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

N. Coy

N° 16
Naissance de Marie Athalie

Suivant acte inscrit du 23 vingt juin mil huit cent cinquante sept inscrit sous le numéro dix des registres des

Aujourd'hui dix juillet mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin

Par devant nous Alexandre Coy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en présence d'Emerville Marie Catherine Lénoïs, non mariée âgée de trente un ans, cultivatrice sur l'habitation modèle, assisté des sieurs Geoffroy

mariages de la présente commune pour ladite année. L'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été légitimé par Philomel Régis et Gérard Catherine, domiciliés à l'Ile de Cayenne. Pour mention faite le douze mars mil huit cent quatre vingt huit à dix heures du matin. L'officier de l'état civil,

Ceide Nector

Parfait âgé de cinquante heures cultivateur sur l'habitation mondelice, laquelle nous déclare être accouchée sur l'habitation mondelice litre hoir mil huit cent cinquante quatre, a déposé devant nous un enfant de sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui pour la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins auxquelles elle donne le nom de marie Adelaïde

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous Lavoir Seguis Seul Lamier et les témoins ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coug

N° 17
naissance de
Casimir

Aujourd'hui douze juillet mil huit cent cinquante quatre à dix heures de la première

Par devant nous Alexandre Coug commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne en l'absence de Demoiselle Gomondelice marulene âgée de douze ans non marié cultivateur sur l'habitation mondelice, assisté des sieurs Zephirin Jonantz âgé de douze ans fils de Mazel, âgé de douze ans demeurant tous cultivateurs sur l'habitation Remire, lesquels nous déclare être accouchée sur l'habitation Remire le quinze juin mil huit cent cinquante quatre à une heure de la première d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin auxquelle elle donne le nom de Casimir

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata dont lavoir Seguis Seul Lamier et le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coug

N° 18
naissance de
Gertrude

Aujourd'hui douze juillet mil huit cent cinquante quatre à deux heures de la première

Par devant nous Alexandre Coug commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne en l'absence de Dame Augustin Valentin née Josephine Marie âgée de vingt quatre ans cultivatrice sur l'habitation mondelice assisté de Simon Delmar Victor âgé de cinquante deux ans et Baptiste, âgé de vingt ans tous deux cultivateurs sur l'habitation mondelice lesquels nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation le quatorze juin mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins auxquelle elle donne le nom de Gertrude

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous Lavoir Seguis Seul Lamier et les témoins ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coug

N° 19
naissance de
Julien

Aujourd'hui douze juillet mil huit cent cinquante quatre à trois heures du matin

Par devant nous Alexandre Coug commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne en l'absence de Dame Ambroise Marie née Antoinette âgée de trente ans cultivatrice demeurant sur l'habitation Dauphine assisté des sieurs Ambroise Marie âgé de cinquante neuf ans, cultivateur sur l'habitation Dauphine et Joseph Dimer, âgé de soixante dix sept ans, sans profession domicilié sur l'habitation Dauphine lesquels nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Dauphine à quatre heures du matin d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins auxquelle elle donne le nom de Julien

Lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata

et le témoin signé

A. Coug

avec lecture faite, signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coing

Aujourd'hui quatorze août mil huit cent soixante quatre sept heures du matin

N°26
Naissance de Eugène Stanis

Par devant nous Alexandre Coing commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Demoiselle Colonie Eugène qui a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin elle est accouchée sur l'habitation Lafranchise, située aux Bruns d'un enfant du sexe masculin, lequel elle a déclaré vouloir reconnaître pour son enfant et qu'elle a voulu donner le nom de Eugène Stanis

Lecture faite du présent acte qui a été signé par le déclarant avec lecture seul la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coing

N°27
Naissance de Anère Jacob

Aujourd'hui douze cinq août mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Demoiselle Chapelon Annette âgée de trente ans non mariée habitant sur l'habitation Beauregard, assistée des sieurs Chapelon Etienne âgé de trente deux ans et Maxime Christophe âgé de quarante trois ans tous deux cultivateurs sur l'habitation Beauregard, laquelle nous a déclaré être accouchée d'un enfant du sexe masculin sur l'habitation Beauregard, le vingt neuf juin mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du matin, quelle nous présente aujourd'hui sous la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et laquelle elle donne le nom de Anère Jacob.

Lecture faite du présent acte qui a été signé par le déclarant avec lecture seul la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coing

N°28
Naissance de Marie

Aujourd'hui douze neuf août mil huit cent cinquante quatre à onze heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Demoiselle Elisabeth Marie âgée de vingt ans non mariée habitant sur l'habitation Moriaca assistée des sieurs Jacque Couton âgé de trente trois ans et Simon Brunette, âgé de trente quatre ans tous deux cultivateurs sur l'habitation Moriaca laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Moriaca le quatorze juillet mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du matin d'un enfant du sexe féminin quelle nous présente aujourd'hui sous la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et laquelle elle donne le nom de Marie

Lecture faite du présent acte qui a été signé par le déclarant avec lecture seul la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coing

N°29
Naissance de Félix

Aujourd'hui dix sept Septembre, mil huit cent cinquante quatre, à dix heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Demoiselle Eudoxie Dary, non mariée cultivatrice domiciliée sur l'habitation Montagne Anglaise, âgée de vingt deux ans, assistée des sieurs

Moïse Abilogème, âgé de trente deux ans et Dyliette Verseil âgé de quarante huit ans, tous deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation Montagne Anglaise, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation le Quatorze juillet à trois heures du matin d'un enfant du Sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite lé même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Pelas

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul lecture et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coury

N°24

Naissance de Clarine

Aujourd'hui trente Septembre, mil huit Cent Cinquante quatre, à onze

Pardevant nous Alexandre Coury Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de la Ville de Cayenne, Est comparu Dame Joséphine Manny née à la Guyane française âgée de vingt cinq ans Cultivatrice épouse du Sieur Sylvain Berlinse Cultivateur tous deux demeurant sur l'habitation La Marie, Située au Canal Torcy, assistée du Sieur Ovide Maribe âgé de quarante neuf ans et Cadet Lellienne, âgé de Cinquante un ans tous deux Cultivateurs demeurant sur l'habitation La Marie laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation La Marie le deux Septembre mil huit Cent Cinquante quatre à quatre heures ce matin de la présente d'un enfant du Sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le dit jour du même mois par le même témoin et auquel elle donne le nom de Clarine

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul lecture et le témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coury

N°25

Naissance de Cheresse Corsolie

Aujourd'hui Dix octobre, mil huit Cent Cinquante quatre à deux heures de la présente

Pardevant nous Alexandre Coury Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de la Ville de Cayenne, Est comparu Demoiselle Pauline Dervellien agée de vingt quatre ans Cultivatrice non mariée née à la Guyane française assistée des Sieurs Modeste Cathiernon agé de vingt trois ans et Jean Cabapon agé de trente huit ans tous deux Cultivateurs sur l'habitation Beauregard laquelle nous déclare être accouchée sur l'habitation Beauregard le douze Septembre, mil huit Cent Cinquante quatre, à onze heures du soir d'un enfant du Sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le treize du même mois, par le même témoin et auquel elle donne le nom de Cheresse Corsolie

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul lecture et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coury

N°26

Naissance de Marie Magdelaine

Aujourd'hui quatorze octobre, mil huit Cent Cinquante quatre, à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Coury Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de la Ville de Cayenne, Est comparu Demoiselle Adèle Lucar agée de vingt trois ans Cultivatrice née à la Guyane française, domiciliée chez Monsieur Bally à la Ville de Cayenne, assistée des Sieurs Edouard Zotia Chapelin, agé de quarante ans, né à la Guyane française, Charpentier domicilié à Cayenne et Jean François Simma agé de soixante trois ans né en Afrique Cultivateur, domicilié sur l'habitation Corsbois, laquelle nous déclare être accouchée chez Monsieur Bally à la Ville de Cayenne le douze Septembre, mil huit Cent Cinquante quatre, à huit heures du soir d'un enfant du Sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le treize du même mois par le même témoin et auquel elle donne le nom de Marie Magdeleine

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoux Sequé seul témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coiny

N° 27
Naissance de Louis marie

Aujourd'hui vingt deux octobre mil huit cent cinquante quatre, à une heure de la prés midi.

Pardevant nous Alexandre Coiny Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dame Christine Mathieu, née à la Guyane française Cultivateur âgée de vingt six ans, épouse du sieur Zaccharie Corka, cultivateur tous deux demeurant et domiciliés sur l'habitation La marie, sise au Canal Torcy, assistée des sieurs Jean Baptiste Lincer, âgé de trente un ans et Archange Mathieu, âgé de vingt quatre ans, tous deux cultivateurs nés à la Guyane française demeurant sur l'habitation Lamarie laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Lamarie le vingt huit de septembre mil huit cent cinquante quatre, à huit heures du matin d'un enfant du sexe masculin dont la déclaration nous a été faite le lendemain, par le même témoin, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui auquel elle donne le nom de Louis Marie

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoux Sequé seul témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coiny

N° 28
Naissance de Jules Henry Amelinka

Aujourd'hui vingt deux octobre mil huit cent cinquante quatre, à quatre heures de la prés midi

Pardevant nous Alexandre Coiny Commissaire Commandant, officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne

est comparu Demoiselle Christiana Marie Josephine Adélaïde marchande âgée de vingt neuf ans, née à la Guyane française domiciliée à Cayenne, présentement sur l'habitation du quartier Général au Canal Torcy, assistée des sieurs Pierre Louis Charles Charles, âgé de trente quatre ans, agriculteur, et Jean Louis Bertal âgé de quarante six ans, Rentier tous deux nés à la Guyane française laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation du quartier Général susmentionné au Canal Torcy, le vingt sept septembre mil huit cent cinquante quatre, à onze heures du matin d'un enfant du sexe Masculin, dont la déclaration nous a été faite le trente de septembre mil huit cent cinquante quatre par le même témoin, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Jules Henry Amelinka

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoux Sequé avec le sieur Charles, l'un des témoins lecteur et le second témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

P. Charles A. Coiny

N° 29
Naissance de Marie magdelaine

Aujourd'hui trente octobre mil huit cent cinquante quatre à huit heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Coiny Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dame Charlotte Delta âgée de vingt deux ans née à la Guyane Cultivateur épouse du sieur Sroho Maxime, domicilié sur l'habitation Lamarie au Canal Torcy, assistée de son sieur et épouse Sroho Maxime et du sieur Zaccharie Corka tous deux cultivateurs domiciliés sur la susdite habitation Lamarie et nés à la Guyane française laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Lamarie le douze octobre mil huit cent cinquante quatre à huit heures de la prés midi d'un enfant du sexe féminin dont la déclaration nous a été faite le quatorze

+ agé de vingt un ans

A. Coiny

octobre mil huit cent cinquante quatre, par les mêmes témoins lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Marie Magdelaine

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Coüy

N° 30

Naissance de Felix Edouard

Aujourd'hui cinq novembre, mil huit cent cinquante quatre, à dix heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, Est comparue Demoiselle Catherine Dedel, âgée de trente huit ans Cultivatrice et Blanchisseuse née à la Guyane domiciliée sur un terrain de l'Ile de Cayenne, dit Magdelaine Boirieme, dont Monsieur Bally est fermier, assistée des Sieurs Edouard Mayol âgé de vingt quatre ans Cultivateur né à la Guyane française, et Philippe Confiance, âgé de cinquante six ans Cultivateur né à la Guyane française, tous deux domiciliés à Remire, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Magdelaine troisième, le treize octobre mil huit cent cinquante quatre, à midi, d'un enfant du sexe masculin, dont la déclaration nous a été faite le quinze octobre mil huit cent cinquante quatre par les mêmes témoins, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Felix Edouard.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 31

Naissance de Marie Heloise Rosalba

Suivant acte en date du vingt six août mil huit cent cinquante neuf, inscrit sous le numéro dix des registres des mariages de la présente commune pour le dite année, l'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été légitimé par Boudron, Barthélemy et Justibon, Marie Françoise domiciliés de l'Ile de Cayenne. Pour mention faite le treize mars mil huit cent quatre vingt huit, à huit heures du matin. L'officier de l'état civil,

Cécile Victor

Aujourd'hui dix novembre, mil huit cent cinquante quatre à midi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, Est comparue Demoiselle Justibon Marie Françoise, âgée de vingt huit ans Cultivatrice née à la Guyane française domiciliée sur l'habitation Remire, assistée des Sieurs Banemot Felix, Cultivateur âgé de trente cinq ans né à la Guyane française, et Betu Fevrier Cultivateur âgé de quarante huit ans né en Afrique, tous les deux domiciliés sur l'habitation Remire, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Remire le vingt huit octobre mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du matin d'un enfant du sexe féminin, dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Marie Heloise Rosalba.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 32

Naissance de Charlotte Marie Eglantine

Aujourd'hui douze novembre, mil huit cent cent cinquante quatre, à onze heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, Est comparue Dame Regis Marine, Cultivatrice, âgée de vingt ans née à la Guyane française, épouse du Sieur Eustache Malo+ âgé de quarante ans, tous deux domiciliés sur l'habitation Mont Joly à l'Ile de Cayenne, assistée de son susdit époux Eustache Malo, et du Sieur Thomas Monbo, son père, Cultivateur âgé de cinquante trois ans domicilié sur l'habitation Bourda, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Mont Joly le

+ Cultivateur

A. Coüy

Vingt neuf octobre mil huit cent cinquante quatre, à neuf heures du matin, d'un enfant du sexe féminin dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Charlotte Marie Eglantine

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couy

N° 33
Naissance de Toussaint

Par acte de mariage à Cayenne en date du deux décembre mil huit cent soixante onze, Joseph Damas et le sieur Samba III ont reconnu pour leur fils légitime l'enfant dont la naissance est constatée ci contre.
Pour mention faite à Rémire le neuf trois février mil huit cent quatre neuf six huit. Le maire, officier de l'Etat civil
Cécile Sitton

Aujourd'hui vingt novembre, mil huit cent cinquante quatre, à deux heures de la prise midi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est Comparue Demoiselle Josephine Damas âgée de vingt sept ans née à la Guyane française cultivatrice domiciliée sur l'habitation vive l'argent à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Pore Hyppolite, âgé de trente deux ans cultivateur né à la Guyane française et Noel Mozart, âgé de cinquante trois ans cultivateur né à la Guyane française, tous deux domiciliés sur l'habitation vive l'argent à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation vive l'argent, le trente octobre mil huit cent cinquante quatre, à trois heures du matin, d'un enfant du sexe Masculin, dont la déclaration nous a été faite, le premier novembre mil huit cent cinquante quatre par les mêmes témoins, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Toussaint.

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couy

N° 34
Naissance de Toussaint Henry

Aujourd'hui vingt cinq novembre, mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne, est Comparue Demoiselle Nickine Julie, cultivatrice, âgée de vingt cinq ans née à la Guyane française domiciliée sur l'habitation Le quartier Général, assistée des sieurs Prosper Joseph, âgé de vingt quatre ans et Laurier Lafleur âgé de cinquante deux ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Le quartier Général, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Le quartier Général le treize novembre, mil huit cent cinquante quatre à cinq heures du matin d'un enfant du sexe Masculin, dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Toussaint Henry

Lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la mère et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couy

N° 35
Naissance de Anaïs

Aujourd'hui premier décembre mil huit cent cinquante quatre, à trois heures de la prise midi.

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est Comparue Demoiselle Coralie Mathieu cultivatrice âgée de vingt ans domiciliée sur l'habitation Lamarie au canal Tonnerre, assistée des sieurs Jean Louis Bertal, âgé de quarante six ans mécanicien et forgeron, et Archange Mathieu, âgé de vingt trois ans son frère charpentier tous deux demeurant et domiciliés sur l'habitation Lamarie laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Lamarie

le dix-sept décembre mil huit cent cinquante quatre à quatre heures du matin, dans un enfant du sexe féminin dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin, lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Anna.

Lecture faite de présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul avec elle témoin ayant déclaré ne savoir de quoi.

A. Couy

N° 36
Naissance de Marie Eleonore

Aujourd'hui dix décembre mil huit cent cinquante quatre, à huit heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de la ville de Cayenne est comparu Demoiselle Siloë Voltaire, âgée de vingt trois ans blanchisseuse née à la Guyane française domiciliée à Cayenne, assistée du sieur Bernabé Bernardin, âgé de cinquante sept ans Commandeur domicilié sur l'habitation Remire et Banomos Félix, âgé de cinquante quatre ans, Cultivateur domicilié sur l'habitation Remire laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Remire dans la maison du Commandeur Bernardin Bernabé ce jour vingt cinq décembre mil huit cent cinquante quatre, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe féminin, dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Marie Eleonore.

Lecture faite de présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul avec le témoin ayant déclaré ne savoir de quoi.

A. Couy

N° 37
Naissance de Antonia marie Louise

Aujourd'hui quinze décembre mil huit cent cinquante quatre à dix heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de la ville de Cayenne est comparu Demoiselle Ciron Antonia âgée de quinze ans Cultivateur née à la Guyane française domiciliée sur l'habitation St Leon, assistée du sieur Lubin Philippe âgé de vingt ans Cultivateur domicilié sur l'habitation St Leon et Pluvier Constant, âgé de quarante trois ans né en afrique Cultivateur sur l'habitation St Leon, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation St Leon, le premier décembre mil huit cent cinquante quatre à une heure du matin d'un enfant du sexe féminin dont la déclaration nous a été faite le sept décembre mil huit cent cinquante quatre, par le même témoin [illegible] enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le nom de Antonia marie Louise.

Lecture faite de présent acte [illegible] triplicata nous avons signé seul avec la mère et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi.

A. Couy

N° 38
Naissance de Jean Francois

Légitimé par le mariage Ciron Adrien et Gertrude Celeste, dans lequel acte se trouve en date du Vingt deux décembre 1856
Le Commr Commdt officier de l'état civil de la ville Cayenne

A. Couy

Aujourd'hui vingt deux décembre mil huit cent cinquante quatre à une heure [illegible]

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de la ville de Cayenne, est comparu Demoiselle Gertrude Celeste âgée de quarante quatre ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation Lamare au Canal Torcy, assistée du sieur Lahom Henry, âgé de vingt quatre ans Cultivateur né à la Guyane française domicilié sur l'habitation Lamare et Gelzain Neulcam âgé de trente ans Cultivateur né en afrique, domicilié sur l'habitation Lamare

laquelle nous a déclaré de ce manche sur l'habitation Lamaire le sept décembre mil huit cent cinquante quatre, à sept heures du soir, d'un enfant du sexe masculin [illegible] fait le neuf décembre mil huit cent cinquante quatre, par les mêmes témoins lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le prénom de Jean François.

Lecture faite de présente acte que nous avons dressé par triplicata nous avons signé sur la mère et les témoins agnats de la mère le savoir de nous.

A. Coiffy

N° 39
Naissance de Noël Modeste

Par acte d'une a blanc Civil de l'Ile a Cayenne le 28 avril 1859 hs 7 du registre des mariages les époux Pascal Victorin et Hortense Francoise Mélette ont déclaré par leur mariage le nommé Noël Modeste leur enfant de naissance a contre.

Ile a Cayenne le 4 mars 1859
L'officier de l'état civil,

A. Coiffy

Aujourd'hui trente un décembre, mil huit cent cinquante quatre, à trois heures de la présente nuit

Par devant nous Alexandre Coiffy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence

Demoiselle Mélette Panon agée de vingt ans cultivateur vivant à Cayenne, domiciliée sur l'habitation Remire, assistée du sieur Calvin Cajou agé de quarante trois ans cultivateur domicilié sur l'habitation Remire à l'Ile de Cayenne et Bazile Cameau, cultivateur agé de cinquante huit ans domicilié sur l'habitation Beauregard, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Beauregard, le vingt cinq décembre mil huit cent cinquante quatre à neuf heures du matin d'un enfant du sexe masculin dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins lequel enfant elle nous présente aujourd'hui et auquel elle donne le prénom de Noël Modeste

Lecture faite de présente acte que nous avons dressé par triplicata nous avons signé sur la mère et les témoins agnats de la mère le savoir de nous.

A. Coiffy

Dépêche négative, lue par triple, contenant trente une actes ci-dessus, par nous Alexandre Coiffy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ce jourd'hui 1er janvier 1855

A. Coiffy

ILE DE CAYENNE ETAT CIVIL

Table annuelle des actes de naissance de l'Ile de Cayenne pour l'année 1854

Numéros des actes	Noms et prénoms		Date des actes
1	Marion Eugène Dépiau	1854	2 Janvier
2	Marie Benoît	"	3 "
3	Joseph Lindor	"	5 Janvier
4	Étienne Lunti	"	8 "
5	Georges Pelo Bocofio	"	10 "
6	Étienne Cayol	"	20 "
7	Jacobin Marie	"	2 Mars
8	Raphaël Aubry	"	12 Avril
9	Marie Elisabeth	"	10 Mai
10	Hippolite	"	11 "
11	Victoire	"	12 "
12	Rose Marie Aline	"	20 "
13	Pierre Louis	"	13 Juin
14	Joseph	"	16 "
15	Charles Marie Augustin	"	25 "
16	Marie Mathilde	"	10 Juillet
17	Casimir	"	20 "
18	Gertrude	"	30 "
19	Julien	"	11 Août
20	Eugène Marie	"	14 "
21	André Jacob	"	25 "
22	Marie	"	29 "
23	Félix	"	17 Septembre
24	Clarisse	"	30 "
25	Étienne Brunelle	"	10 Octobre

26	Marie Magdeleine	1854	14 Octobre
27	Pierre Marie	"	22 "
28	Henry Amélinka	"	22 "
29	Marie Magdeleine	"	30 "
30	Félix Édouard	"	5 novembre
31	Marie Hélène Rosalie	"	10 "
32	Charlotte Marie Eglantine	"	12 "
33	Confraint	"	20 "
34	Confraint Henry	"	25 "
35	Annis	"	1 décembre
36	Marie Étienne	"	11 "
37	Antonia Marie Louise	"	15 "
38	Jean François	"	23 "
39	Noël Mouretz	"	31 "

Certifié par nous, Alexandre Crétij, Commissaire Commandant en officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne.

Le 2 janvier 1855

A. Crétij

Vu et vérifié
Cayenne le 8 Juin 1855
Le Commissaire Impérial
Rolf

[illegible] Juillet mil
[illegible] vingt sept à neuf heures
[illegible] matin, par devant nous Céide
[illegible] adjoint au Maire, rem=
[illegible] fonctions d'Officier de l'Etat
[illegible] Commune de l'Ile de Cayenne
[illegible] par empêchement du titu-
[illegible] comparus les sieurs Renaud
[illegible] âgé de quarante ans, garde
[illegible] rural de première classe, et
[illegible] Gabriel âgé de quarante deux
[illegible] fermes, tous deux demeurant et
[illegible] domiciliés en cette commune, lesquels
[illegible] ont déclaré que la demoiselle Na-
[illegible] Antonia, âgée de vingt neuf ans, cul-
tivatrice, est accouchée hier à neuf heures
du soir, sur l'habitation Rose Déjean,
sise en cette commune, d'un enfant du
sexe masculin. Dont acte que nous avons
signé avec Renaud Eugène, Dinga Gabriel
ayant déclaré ne le savoir de ce requis, après
lecture.

Un mot rayé nul. Céide Victor
E Renaud

Céide Victor

x E Renaud

N: 6.

Aujourd'hui Dix-neuf Septembre
mil huit cent quatre vingt sept, à huit
heures du matin, par devant Nous Céide
Victor, premier adjoint au Maire rem-
plissant les fonctions d'Officier de l'E-
tat civil de la commune de l'Ile de Cayen-
ne Tour de l'Ile, par empêchement du
titulaire, a comparu le sieur Plutus
Joseph Armand, âgé de trente huit ans
propriétaire, assisté des sieurs Nico-
las Joseph Henri, âgé de vingt-deux
ans, cultivateur, et Renaud Eugène +
Agent rural de première classe +, lequel
nous a déclaré que la dame Engoma
Hélène, son épouse, âgée de trente neuf ans
est accouchée ce jour à quatre heures du
matin, d'un enfant du sexe masculin
et le sieur Renaud à seul signé au-

+ âgé de quarante ans
E Renaud Céide Victor

+ tous trois demeu-
rant et domiciliés en
cette commune,
E Renaud Céide Victor

mil huit cent q[illegible]
du matin, [illegible]

d'Officier de l'Etat civil dans la dite Commune).
A. D. Céide Victor
E. Renaud

mier adjoint [illegible]
Cayenne-To[illegible]
de Ma[illegible] par e[illegible]
des sie[illegible] Damas [illegible]
culti[illegible] propri[illegible]
Co[illegible]ard âgé de trente-[illegible]
Eugène Renaud, agent ru[illegible] classe, âgé de quarante; lequel nous [illegible] la dame Victoire Fortuné, son épou[illegible] vingt quatre Octobre courant mois, à dix heures du soir, d'un enfant du sexe masculin, et il a signé avec nous, ~~après lecture faite~~, ainsi que le sieur Renaud, le sieur Noël Coutard ayant déclaré ne savoir signer, de ce requis, après lecture faite.

Céide Victor

A. Damas

E. Renaud

a
A. D. Céide Victor
E. Renaud

agée de vingt-trois ans
A. D. Céide Victor
E. Renaud

Rayé huit mots nuls
A. D. Céide Victor
E. Renaud

Aujourd'hui vingt-cinq Novembre mil huit cent quatre-vingt-sept à dix heures et demie du matin,

Par devant Nous Céide Victor, premier adjoint au Maire, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat civil de la Commune de l'Ile de Cayenne Tour de l'Ile, section de l'Ile de Cayenne, par empêchement du titulaire,

Ont comparu les sieurs Fortuné Pierre âgé de vingt-six ans, cultivateur, et Noël Picard âgé de trente-quatre ans propriétaire, lesquels nous ont déclaré que la dame Victorine Fortuné âgée de vingt cinq ans, a accouché le vingt-quatre Novembre courant mois à quatre heures de relevée d'un enfant du sexe masculin. Dont acte que nous avons seul signé les comparants ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Céide Victor

Premier feuille

Le présent Registre contenant vingt quatre feuillets a été coté et paraphé par nous, Edouard Auchier, juge auditeur près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, à dresser les actes de Naissances dans le dit quartier pendant l'année 1856.

Fait au Palais de justice, à Cayenne, cinq novembre mil huit cent cinquante cinq.

Le juge auditeur délégué.

Auchier J. Aud.

N° 1

Naissance de Noclinel

Aujourd'hui six janvier, mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Dame Sophie Picard, épouse du sieur Moderic, maçon agée de seize ans cultivatrice, domiciliée avec son mari sur l'habitation la Marie, assistée des sieurs Tell Auguste agé de vingt trois ans et Elinor Pierre agé de vingt cinq ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la marie au canal Torcy à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le vingt trois décembre, mil huit cent cinquante cinq, à une heure du matin, d'un enfant légitime du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le lendemain, vingt quatre décembre dernier, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Noclinel.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la comparante et les témoins ayant déclaré en le savoir de ce requis.

A. Couy

Aujourd'hui

M 97 AI AD

N° 2
Naissance
de
Adolphe Laurina

Aujourd'hui neuf janvier, mil huit cent cinquante six, à midi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Dame Lody Charlotte, épouse du sieur Fontaine Gabriel, âgée de trente deux ans, cultivateur, domiciliée avec son mari sur l'habitation la Marianne, assistée des sieurs Argos Cyprien, âgé de trente ans et Maximin Joseph, âgé de trente trois ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation, la mariée laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le vingt sept décembre, mil huit cent cinquante cinq, à sept heures du soir, d'un enfant légitime du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le lendemain vingt huit décembre dernier, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Adolphe Laurina

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 3
Naissance
de
Noel Stanislas

Aujourd'hui onze janvier, mil huit cent cinquante six, à trois heures de la présmidi

Pardevant, nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue, Dame Mayol Antoinette, épouse du sieur Perenet Toussaint, âgée de trente un ans, cultivateur domiciliée avec son mari sur l'habitation Don Allier, assistée des sieurs Soulange Eleurin, âgé de trente neuf ans et Jean Noel Romain, âgé de trente ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Don Allier à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le vingt six décembre, mil huit cent cinquante cinq, à deux heures du matin, d'un enfant légitime du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le vingt huit décembre dernier, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Noel Stanislas

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 4
Naissance
de
Rose Marie Amelia

Aujourd'hui deux février mil huit cent cinquante six à deux de la présmidi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Dame Cibon Antonia, épouse du sieur Lubin Philippe, âgée de seize ans cultivateur domiciliée avec son mari sur l'habitation St Léon à l'Ile de Cayenne assistée des sieurs Alcidas Bazile, âgé de cinquante deux ans et Libentor Théodore âgé de quarante cinq ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur la même habitation, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le trente un décembre, mil huit cent cinquante cinq, à trois heures du matin, d'un enfant légitime du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le lendemain premier janvier mil huit cent cinquante six, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Rose Marie Amelia

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 5
Naissance
de
Marie Melaide

Aujourd'hui quinze février mil huit cent cinquante six à midi

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Orne Rosalie, âgée de vingt huit ans, cultivateur domiciliée sur l'habitation la Marie au canal Torcy Ile de Cayenne, assistée des sieurs Augusta Henry, âgé de quarante neuf ans, et Lubin Paul âgé de quarante quatre ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur la même habitation laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le treize janvier mil huit cent cinquante six, à huit heures du soir, d'un enfant naturel du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous

a été faite le quinze janvier mil huit cent cinquante six, par les mêmes témoins en lequel elle a donné le nom de Marie Melanie

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoir Officier Civil, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi

A. Coing

N° 6
Naissance
de
Eugène Henry

Aujourd'hui vingt quatre janvier mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état Civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Demoiselle Gonnet Brigitte agée de vingt six ans, Cultivateur domicilié sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne, assistée du Sieur Cerin Damas, agé de trente huit ans et Certa Julien agé de vingt quatre ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la même habitation laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le dix sept janvier mil huit cent cinquante six à dix heures du matin, d'un enfant naturel de sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, dont la déclaration nous a été faite le même jour par la même témoin et auquel elle donne le nom de Eugène Henry

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoir Officier Civil, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi

A. Coing

N° 7
Naissance
de
Lucien

Aujourd'hui deux mars mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant Officier de l'état Civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Demoiselle Batonnet Celestine agée de trente trois ans Cultivateur domiciliée sur l'habitation Bonda à l'Ile de Cayenne, assistée du Sieur Magyol Charles agé de quarante quatre ans et Monbo Thomas agé de cinquante cinq ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la même habitation; laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le dix janvier mil huit cent cinquante six à dix heures du matin d'un enfant naturel de

Suivant acte en date du douze mai mil huit cent cinquante sept inscrit sous le numéro cinq des registres des mariages de la présente commune pour ladite année, l'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été légitimé par Maurice Sego et Rose Mon, ci-dessus, domiciliés à l'Ile de Cayenne. Faire mention faite le douze mars mil huit cent quatre vingt huit, à dix heures du matin. L'Officier de l'état civil,

Ernest Fistos

N° 8
Naissance
de
Pierre

sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Lucien

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoir Officier Civil, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi

A. Coing

Aujourd'hui quatorze mars mil huit cent cinquante six à huit heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état Civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Demoiselle Mesnis Marie Magdeleine agée de trente six ans Cultivateur domiciliée sur l'habitation Bataillon à l'Ile de Cayenne, assistée du Sieur Desflots Charles agé de trente six ans Cultivateur domicilié sur l'habitation St Pierre 2e Ile de Cayenne, et Parfait Pierre, agé de quarante six ans domicilié sur l'habitation Dupont à l'Ile de Cayenne; laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation Bataillon le dix sept janvier mil huit cent cinquante six à sept heures du matin, d'un enfant naturel de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Pierre

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous Lavoir Officier Civil, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi

A. Coing

N° 9
Naissance
de
Jules Hippolite

Aujourd'hui trente mars mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état Civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Dame Brambilla Suzanne agée de trente deux ans, épouse du Sieur Perrone Jean Baptiste Cultivateur domicilié avec son mari sur l'habitation Deballes à l'Ile de Cayenne, assistée du Sieur Pereira Victorin agé de trente quatre ans et Paganum Amédé agé de vingt sept ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la même habitation, laquelle nous

N° 10

Naissance

de

Charles auguste anthony

Vu pour la légalisation de la signature de Mr Coisy, Commandant du Quartier, et de Mr Alfred Devin, Chef du Bureau de l'Etat Civil.
Ile de Cayenne, le 25 Mai 1873.
Le Gouverneur de la Guyane Française
Le Chef du Bureau de l'Etat Civil

Cet acte sera transcrit au Mairie, 1873, N° 15.
Charles Auguste Anthony, Cultivateur, a été nommé par le Maire de Cayenne, le 25 Mai 1873.
Le Officier de l'Etat Civil

Ce jourd'hui dix de mois de Janvier mil huit cent soixante quatorze, à onze heures du matin, par devant moi Alexandre Coisy, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence de Demoiselle Rose Regis, agée de vingt huit ans, cultivateur demeurant sur l'habitation Mahury à l'Ile de Cayenne, a comparu Sieur Elie Elphège, agé de trente huit ans, cultivateur, et Jean Baptiste Duchatan fils, agé de trente huit ans, demeurant aussi, tous les deux demeurant sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur la susdite habitation, elle le trente et unième du mois de janvier mil huit cent soixante quatorze, à sept heures du soir d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'ils nous présentent aujourd'hui et nous ont déclaré vouloir donner le prénom de Charles Auguste Anthony.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous avons signé avec les dits Elie Elphège et Jean Baptiste Duchatan, les comparants et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

Elphège Duchatan fils

A. Coisy

N° 11

Naissance

de

Charles Joseph Victor Albert

Aujourd'hui, neuf avril, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coisy, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence de Demoiselle Berthelme Zéda Anna, agée de vingt deux ans, cultivateur demeurant sur l'habitation Lequartier Gurnat, Ile de Cayenne, a comparu Sieur Augustin Joseph, agé de quarante quatre ans et Olympe Julien, agé de trente ans, tous les deux cultivateurs demeurant sur la même habitation, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur la susdite habitation le vingt cinq février, mil huit cent cinquante six à dix heures du matin d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'ils nous présentent aujourd'hui et nous ont déclaré vouloir donner le prénom de Charles Joseph, Victor Albert.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous avons signé avec les comparants et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

A. Coisy

N° 12

Naissance

de

Hippolite Camille Rodolphe

Cet acte a été dressé sur les registres de l'Etat civil de la ville de Cayenne, le trente mars mil huit cent soixante quatre par Monsieur Pierre Alfred Voisin, à nommé pour son fils Hippolite Camille Rodolphe, porté en tête.

Cayenne le 8 mars 1874
Le Maire Officier de l'Etat civil
Signé A. Coisy

Certifié
Le greffier du tribunal de première instance Signé Alf. Devin
Ile de Cayenne le 1er Mai 1874
Le Greffier de l'Etat civil

Aujourd'hui dix avril, mil huit cent cinquante six, à trois heures de la journée.

Par devant nous Alexandre Coisy commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence de Demoiselle Antoinette Mercier agée de dix huit ans, domestique sur l'habitation la Mare au Canal Coisy à l'Ile de Cayenne, a comparu Sieur Jean Baptiste Lepy, agé de quarante deux ans et Alfred Voisin, agé de vingt un ans, tous les deux cultivateurs sur la même habitation, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur la susdite habitation le onze mars, mil huit cent cinquante six à six heures du soir d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'ils nous présentent aujourd'hui et nous ont déclaré vouloir donner le prénom de Hippolite Camille Rodolphe.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous avons signé avec les dits Jean Baptiste Lepy et Alfred Voisin, les comparants et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

A. Voisin

A. Coisy

N° 13

Naissance de Henry

Aujourd'hui quatorze Avril, mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Rotheau Melaide, agée de trente deux ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation Montabo, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Abotmon Pierre noël agé de trente six ans et Sapineau Cesalpin, agé de soixante ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur la même habitation laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation le quatorze janvier, mil huit cent cinquante six, à huit heures du soir, d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le quinze du même mois par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Henry

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 14

Naissance de Eugène

Aujourd'hui vingt avril mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin,

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Belsamine Elisabeth, agée de vingt six ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation Montabo, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Sapineau Cesalpin, agé de soixante ans et Bontoma Germain agé de quarante six ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur la même habitation, laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation le dix sept février, mil huit cent cinquante six, à une heure du matin d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Eugène

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 15

Naissance de Marie Elie hypolite

Aujourd'hui vingt six, avril mil huit cent cinquante six à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Victor Marie Adélaide, agée de vingt trois ans, domestique domiciliée sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Jules Alzon agé de trente deux ans, surveillant rural de première classe domiciliés sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne, et Cameman Fulter, agé de cinquante cinq ans cultivateur domicilié sur l'habitation Grand Beauregard à l'Ile de Cayenne laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Grand Beauregard le vingt deux mars, mil huit cent cinquante six, à quatre heures du matin d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Marie Elie hypolite

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec le sieur Jules Alzon, l'autre témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

Et la comparante

A. Couy

N° 16

Naissance de Aricie

Aujourd'hui vingt neuf, avril, mil huit cent cinquante six, à deux heures de la prémidi

Pardevant nous Alexandre Couy, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Marie Josephine, agée de vingt sept ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Alcide Remy agé de vingt ans et Panorme Gustave, agé de quarante trois ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie le treize avril, mil huit cent cinquante six, à six heures du soir, d'un enfant naturel du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le quatorze du même mois, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Aricie

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 17

Naissance de François, Alexandre

Aujourd'hui quatre mai, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Lixef Helène, agée de vingt trois ans cultivatrice domiciliée sur l'habitation l'Espérance à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Larbence Jules agé de cinquante quatre ans et Montagnard Mathieu agé de quarante un ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation l'Espérance à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le dix mars, mil huit cent cinquante six, à trois heures du matin d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le douze mars dernier par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de François, Alexandre

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 18

Naissance de François Etienne

Aujourd'hui cinq mai, mil huit cent cinquante six, à midi

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Dedel Catherine, agée de trente neuf ans cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Magdeleine 3e à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Mayol Edouard, agé de vingt sept ans et Lamoribegue Demoulon agé de quarante sept ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Lamoribegue, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le cinq février, mil huit cent cinquante six, à une heure de la matinée d'un enfant naturel du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le sept février dernier par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de François Etienne

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé

par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 19

Naissance de Marie Julie

Aujourd'hui vingt mai, mil huit cent cinquante six à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Bazancourt Marcelline, agée de vingt deux ans blanchisseuse domiciliée sur l'habitation la Magdelaine 3e à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Numa Jean François, agé de soixante six ans cultivateur domicilié sur l'habitation Gros bois à l'Ile de Cayenne et Terras André, agé de soixante huit ans cultivateur domicilié sur l'habitation la Magdelaine 3e à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation, le vingt quatre mars, mil huit cent cinquante six à sept heures du soir d'un enfant naturel du sexe feminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le vingt six mars dernier, par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Marie Julie

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 20

Naissance de Pierrot

Aujourd'hui vingt mai, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dame Amelie agée de quarante ans, épouse du sieur Luidor Pierre Congo, cultivateur domiciliée avec son mari sur l'habitation la Franchise à l'Ile de Cayenne assistée des sieurs Toussaint Noël agé de cinquante huit ans et Lys Jean

Pierre âgé de soixante dix ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation la française, à l'Ile de Cayenne, lequel nous a déclaré être accouché sur la susdite habitation le douze avril, mil huit cent cinquante six, à cinq heures du matin, d'un enfant légitime de sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nommer Pierrot. Il a été fait de cet enfant, par le même témoin et auquel elle donne le nom de Pierrot.

Il a été lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous Lavoux Séguier seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir signer.

A. Coëy

N° 21

Naissance de Noel Alexis

Pour extrait conforme, quatorze août mil huit cent quatre vingt huit à la mairie de Macouria, Guyane française. Inscrit au registre des naissances de la dite commune pour la présente année, l'enfant dont la naissance a été constatée par l'acte ci-contre a été reconnu par Gustave Noel Rugette, âgé de cinquante quatre ans cultivateur, célibataire demeurant à dit lieu de la commune de Macouria.

Pour mention faite le vingt cinq août mil huit cent quatre vingt huit à huit heures du soir. Officier de l'état civil,

Coëy Victor

Fait à Macouria, en date du vingt neuf juin mil neuf cent un, le nommé Noel Alexis Gustave, dont la naissance est inscrite au verso, a contracté mariage avec Barru Elisabeth.

Pour mention faite à Cayenne le onze juillet mil neuf cent un. Le maire, officier de l'état civil,

Coëy Victor

N° 22

Naissance de Felix

Aujourd'hui douze juin mil huit cent cinquante six, à deux heures de la première.

Par devant nous Alexandre Coëy, Commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Corinne Chinie agée de trente neuf ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation la Providence à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Duchatenay Emmanuel, agé de trente huit ans domicilié sur l'habitation susdite à l'Ile de Cayenne et Léon Lenoir, agé de quarante deux ans, agent de culture, domicilié à Mont Joly à l'Ile de Cayenne lequel nous a déclaré être accouchée sur la dite habitation le premier le vingt trois avril, mil huit cent cinquante six à quatre heures du matin, d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration nom a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Felix.

Il a été lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous Lavoux Séguier seul les sieurs Jean Baptiste Duchatenay et Lenoir Léon — Léon — la comparante ayant déclaré ne savoir signer.

Duchatenay

A. Coëy

N° 23

Naissance de Eugénie

Aujourd'hui vingt un juin, mil huit cent cinquante six, à quatre heures du soir.

Par devant nous Alexandre Coëy, Commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Demoiselle Victoire Marceline, agée de trente cinq ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation la Croix aux, à l'Ile de Cayenne assistée du sieur Lamour Isidore, agé de trente cinq ans et Vivière Pierre Pégano agé de trente ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Croix aux à l'Ile de Cayenne laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le deux mai, mil huit cent cinquante six à une heure du matin, d'un enfant naturel du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration nom a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Eugénie.

Il a été lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous Lavoux Séguier seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir signer.

A. Coëy

N° 24

Naissance de Marie anna Selina

Aujourd'hui huit juillet, mil huit cent cinquante six à deux heures de la prémidi

Pardevant nous Comte commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Mayol Romain, agée de vingt deux ans, cultivateur demeurant sur l'habitation située à l'Ile de Cayenne assistée du sieur Cajou Calixte, agé de quarante quatre ans et Mayol Joseph mahury, agé de vingt huit ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation située à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le vingt huit, mil huit cent cinquante six à une heure du matin d'un enfant naturel du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle a donné le nom de Marie anna Selina

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par les comparants et nous lavons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

J. Coity

N° 25

Naissance de Marie adelia

Aujourd'hui quatorze juillet, mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Coity commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Demoiselle Delta Charlotte épouse du sieur Bobo maxime agé de vingt sept ans cultivateur domicilié au Bonnet seul habitant la main à l'Ile de Cayenne assistée du sieur Macon modeste agé de vingt deux ans et Mathias archange agé de vingt cinq ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la main à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le premier juin mil huit cent cinquante six à trois heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le six juin même année par le même témoin et auquel elle a donné le nom de Marie Adelia

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par les comparants et nous lavons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

J. Coity

N° 26

Naissance de Philippe anatole

Aujourd'hui quatorze juillet, mil huit cent cinquante six, à deux heures de la prémidi

Pardevant nous Alexandre Coity commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Adelon Fador, agé de dix sept ans cultivateur domicilié sur l'habitation la main à l'Ile de Cayenne assistée du sieur Gobeba Crescent, agé de trente un ans, cultivateur et Gerbi Anatole agé de vingt deux ans cultivateur tous les deux domiciliés sur l'habitation la main à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le trente mai, mil huit cent cinquante six, à trois heures de la prémidi d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le deux juin même année, par le même témoin auquel elle a donné le nom de Philippe anatole

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par les comparants et nous lavons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

J. Coity

N° 27

Naissance de Henry norbert

Aujourd'hui, trente juillet, mil huit cent cinquante six, à trois heures de la prémidi

Pardevant nous Alexandre Coity commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Jarlibon Agathe agé de vingt huit ans cultivateur domicilié sur l'habitation Trenne, à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Alba Sylvestre agé de vingt deux ans et Madeid Bastiand agé de quarante six ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Trenne à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le six juin, mil huit cent cinquante six à sept heures du matin d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le huit juin même mois par le même témoin auquel elle a donné le nom de Henry norbert

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par les comparants et nous lavons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

J. Coity

N° 28

Reconnaissance de Anatole Nobal

Aujourd'hui vingt un août mil huit cent cinquante six, à onze

Pardevant nous Alexandre Coisy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, sont comparus nobal, marcel, agé de cinquante deux ans, et nobal Sylvine sont parents agé de cinquante un ans, tous les deux cultivateurs sur l'habitation Mondelet [illegible] de l'île de Cayenne, y domiciliés, lesquels nous ont déclaré que leur nommé prime fils et mère d'un enfant du sexe masculin, agé de vingt ans, inscrit sous le N° 2156, et le nom d'Anatole nobal sur le registre matricule de l'île de Cayenne) de la population libre en vertu du décret du 27 avril 1848.

Lecture de la déclaration faite en présence de Delmas Dauphin agé de cinquante quatre ans, et mainguy Gaspard, agé de cinquante trois ans tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation mondelet à l'île de Cayenne.

Et après lecture faite de la présente acte qui a été de suite participé nous avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

A. Coisy

N° 29

Naissance de Felix Lindor

Aujourd'hui premier Septembre, mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin

Pardevant nous Alexandre Coisy Commissaire commandant officier de l'état civil de l'île Cayenne est comparu Desmoulle Messeline Antoinette agé de vingt six ans cultivatrice domiciliée sur l'habitation la mare à l'île Cayenne, assistée des sieurs Corka Zacharie agé de trente huit ans et Media Mathias agé de cinquante deux ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la mare à l'île Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le sept juillet, mil huit cent cinquante six, à six heures du matin d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et donc la déclaration nous a été faite le huit qu'elle nous a signé avec les témoins et auquel elle a donné le nom de Felix Lindor

Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé

Ce acte de naissance en cas de Messeline Desmoulle [illegible] Felix Lindor [illegible]

participé la nous avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

A. Coisy

N° 30

Naissance de Marie Veronique

Aujourd'hui trois Septembre, mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin

Pardevant nous Alexandre Coisy Commissaire commandant officier de l'état civil de l'île Cayenne, est comparu Dame Guyel Antoinette épouse du sieur Olympe Julien agé de dix huit ans, cultivateur domicilié sur l'habitation quartier général de l'île Cayenne assistée du sieur Olympe Faustin agé de trente un ans et Jupiter Victor agé de quarante quatre ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur la susdite habitation, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation quartier général le dix août, mil huit cent cinquante six à quatre heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et donc la déclaration nous a été faite le onze du même mois par le même témoin et auquel elle a donné le nom de Marie Veronique

Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé participé la nous avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis

A. Coisy

N° 31

Rectification de l'acte de Naissance de Jeanne Marie Sodo

Aujourd'hui six Septembre, mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin

Pardevant nous Alexandre Coisy officier de l'état civil de l'île Cayenne, a comparu le participé le jugement du Tribunal de Napoléon par lequel [illegible] Surpayé du [illegible] du Tribunal de première instance de Cayenne, jugeant en

ensuite au dit jugement suivant, lequel sont les termes suivants

Et lecture faite du dit jugement, il a été prononcé ce qui suit :

A Monsieur le juge Impérial et Monsieur le juge assesseur composant le Tribunal de première instance de Cayenne.

Le sieur Jean François Hako, cultivateur demeurant et domicilié en cette Colonie au quartier de l'Ile de Cayenne, ayant pour avoué Maître Saint Michel Dunezat, a l'honneur de vous exposer.

Qu'antérieurement au vingt mai mil huit cent quarante huit, époque de l'émancipation générale, à la Guyane française, il a pris mariage avec la nommée Demiramis et que leur mariage a donné naissance à trois enfants Maxime, Jean noel et Jeanne marie ;

Que lors de la naissance de cette dernière arrivée le treize mars mil huit cent cinquante, cette enfant a été déclarée et présentée à Monsieur l'officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, qui, dans l'acte de naissance qu'il a dressé en conséquence il a dit que la Citoyenne Demiramis domiciliée dans l'habitation de Patate y a accouché d'un enfant du sexe féminin, et a relaté que ladite Demiramis était l'épouse légitime de l'exposant, fait qui fait nécessairement supposer que l'enfant Jeanne marie est enfant naturel

Qu'il résulte au contraire des actes d'inscription matriculés de la population libre de Cayenne en vertu du décret du dix sept avril mil huit cent quarante huit que à l'époque de l'émancipation générale le requérant et Demiramis étaient unis par les liens du mariage

Qu'en outre leur deux premiers enfants Ci-dessus nommés Maxime et Jean noel tous deux nés avant l'année mil huit cent quarante huit, sont portés dans les registres matriculés comme fils de Hako et de Demiramis.

Que, si bien, il est prouvé que Monsieur l'officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne dans l'acte de naissance qu'il a dressé le quinze mars mil huit cent cinquante, a pu relater que Jeanne marie était née de la Citoyenne Demiramis qu'à cette époque cette dernière était déjà mariée à Hako

[illegible] il a plaisir au Tribunal,

Que l'acte de naissance de la nommée Jeanne marie, rédigé [illegible] mars mil huit cent cinquante

Qu'il également les extraits des registres matriculés de la

Population libre, délivrés le quinze janvier mil huit cent quarante neuf, et constatant que Jean François Hako est marié à Demiramis

Qu'enfin les extraits des actes matriculés, avec noms de Maxime et de Jean noel et constatant qu'ils sont tous deux fils de Hako et Demiramis,

Ordonner que rectification sera faite de l'acte de naissance de la nommée Jeanne Marie, fille de l'exposant ; et en conséquence qu'en marge dudit acte inscrit au registre de l'état civil de l'Ile de Cayenne, à la date du vingt deux mars mil huit cent cinquante, il sera dit que cet enfant que Jeanne Marie a été déclarée comme la fille de Demiramis seule et qu'elle est en contrainte la fille légitime de cette dernière et du sieur Jean François Hako.

Ordonner en outre que le jugement à intervenir sera transcrit conformément à la loi sur les registres de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, que mention sera faite de cette rectification en marge de l'acte réformé de toutes les autres expéditions qui pourront en être délivrées par la suite à peine de tous dépens dommages et intérêts contre qui de droit,

Ainsi Monsieur le Cayenne juge Impérial nous supplie, Maître Dunezat avoué en la cause, ensemble Monsieur Rol substitut du procureur Impérial en ses conclusions, après en avoir délibéré

Sur les motifs et prémisses en la requête qui précède et y faisant droit le Tribunal jugeant en premier ressort.

Ordonne que rectification sera faite de l'acte de naissance de la nommée Jeanne Marie, fille de l'exposante, et en conséquence qu'en marge dudit acte inscrit aux registres de la mairie de l'Ile de Cayenne, à la date du vingt deux mars mil huit cent cinquante il sera dit que cet enfant que Jeanne Marie a été déclarée comme la fille de Demiramis seule et qu'elle est en contrainte fille légitime de cette dernière et du sieur Jean François Hako

Ordonne en outre que le présent jugement sera transcrit conformément à la loi sur les registres de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne ; que mention sera faite de cette rectification en marge de l'acte réformé ainsi que de toutes les autres expéditions qui pourront être délivrées par la suite, à peine de tous dépens, dommages et intérêts contre qui de droit les dépens à la charge d'urgence.

Ainsi jugé et prononcé par le tribunal de première instance de la Guyane française séant à Cayenne jugeant en matière civile

en son audience publique du vendredi premier août, mil huit cent cinquante six et trente, prononcé Monsieur le Lagonier, juge Impérial

Lu, substitut du procureur Impérial,

Marie Mercier Greffier tenant la plume,

Signé à la minute De Lagonier et Mercier

Annonge de trente lettres de enregistrement avec cinq

Enregistré à Cayenne le neuf août mil huit cent cinquante six folio cent quatre vingt deux case un reçu et trois pour pour expédition, signé A. Merlet

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre lédit jugement à exécution, à nos procureurs généraux près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du dit jugement a été signée par le juge Impérial et par le greffier

Pour seconde grosse collationnée et délivrée à Mr. Dauzat avocat à Cayenne le premier Septembre mil huit cent cinquante six.

Le greffier en chef du tribunal, signé Mercier

Pour Copie Conforme

A. Coëffy

N° 93

Naissance de auguste

Aujourd'hui sept Septembre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin

Par devant nous Alexandre Coëffy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en l'étude de Maître Cazal Dany, agé de vingt deux ans, cultivateur domicilié sur l'habitation Loyola à l'île de Cayenne, épouse des deux Germain Stanislas, agé de vingt huit ans et Pierre Damas agé de trente huit ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Loyola à l'île de Cayenne, lesquelles nous avons été avertis être accouchée sur la susdite habitation le vingt huit juillet, mil huit cent cinquante six à sept heures du matin, d'un enfant naturel de sexe masculin qu'elle

nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nommer Auguste

De après lecture faite de présente acte qui a été rédigé par le même jour par le même témoin et auquel elle a seul nommé

Auguste

De après lecture faite de présente acte qui a été rédigé par le même jour, le Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coëffy

N° 95

Naissance de Marie Pauline Rosina

Aujourd'hui huit Septembre, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Par devant nous Alexandre Coëffy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'étude Dame Agathe Augustine épouse du sieur Marcas Basile, agé de vingt huit ans, cultivateur domicilié avec son mari sur l'habitation Dion à l'île de Cayenne, assistée des dames Libinter Théodore, agé de quarante cinq ans et Hermier Constance, agé de quarante deux ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Dion, lesquelles nous avons été avertis être accouchée sur la susdite habitation le vingt huit juillet, mil huit cent cinquante six, à quatre heures du matin d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nommer Marie Pauline Rosina

De après lecture faite de présente acte qui a été rédigé par le même jour, le Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir signer

A. Coëffy

N° 94

Naissance de Charlotte monique angelina

Aujourd'hui huit Septembre, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Par devant nous Alexandre Coëffy Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, en l'étude de Maître Cazal Clarisse, agé de vingt sept ans, cultivateur domicilié sur l'habitation la Mare à l'île de Cayenne, assistée des dames Sollemer Cadet, agé de cinquante trois ans et Gilles Guillaume agé de cinquante

ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation le deux avril mil huit cent cinquante six, à huit heures du soir, d'un enfant naturel du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré lui avoir donné le prénom de Charlotte Monique Angelique.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

N. Coing

N° 35

Naissance de Michel

Aujourd'hui vingt septembre, mil huit cent cinquante six à onze heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Dé[illegible] née à la Guadeloupe, âgée de vingt huit ans, cultivateur domiciliée sur l'habitation Lortele, à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Pierre Gilbert Gider âgé de cinquante ans, et Rolland Augste âgé de soixante quatre ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Lortele à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation le treize septembre, mil huit cent cinquante six, à sept heures du soir d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nous avoir été fait le quatorze septembre même mois, par le même témoin auquel elle donne le nom de Michel.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

N. Coing

N° 36

Naissance de Gustave Mathieu

Aujourd'hui deux octobre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle

Carmin Céphalina, Marceline Cultivateur âgée de seize ans domiciliée sur l'habitation Lortoire, à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Moyal Georges âgé de quarante neuf ans et Ecart Julien âgé de cinquante deux ans, tous les trois cultivateurs domiciliés sur l'habitation Lortoire, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation le quatre septembre, mil huit cent cinquante six à cinq heures de la première, d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nous avoir été fait le cinq septembre même mois, par le même témoin auquel elle donne le nom de Gustave Mathieu.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

N. Coing

N° 37

Naissance de Ernest Louis

Aujourd'hui quatre octobre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coing, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dame Valentine Agathe épouse du sieur Dramanoel âgée de vingt ans, cultivateur domiciliée avec son mari sur l'habitation l'Espérance à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Jules Alzon âgé de trente deux ans et Jean Baptiste Cochateau, âgé de trente neuf ans, tous les deux surveillants au service de la commune à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation, le vingt cinq août, mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré nous avoir été fait le vingt six du même mois, par le même témoin auquel elle donne le nom de Ernest Louis.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé seul, la Comparante et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

N. Coing

N°38.

Naissance de Anna agathe

Aujourd'hui dix octobre, mil huit cent cinquante six à dix heures du matin

Pardevant nous Alexandre Cony, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence de Demoiselle Damus Marie Thérèse, agé de quarante ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation Mondelin à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Delay Eloi, agé de soixante deux ans et William Jean agé de quarante sept ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mondelin à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation, le vingt un septembre, mil huit cent cinquante six, à trois heures du matin, d'un enfant naturel du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le vingt dites septembre même mois par le même témoin et auquel elle donne le nom de Anna Agathe

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous lavons signé avec la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Cony

N°39

Naissance de Saul Emile

Aujourd'hui, vingt huit novembre, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Cony, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence Dame Zoé Rose, épouse du sieur Luben Saul, agé de trente ans, cultivateur domicilié au Sommeil sur l'habitation la Mare à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Rachamante Isidor, agé de cinquante trois ans et Edward Louis agé de cinquante sept ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Mare, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation, le vingt huit Septembre, mil huit cent cinquante six, à une heure du matin d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Saul Emile

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous lavons signé avec la comparante et le témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Cony

N°40

Naissance de Jules Stanis

Et en présence Demoiselle Magdeleine agé de vingt cinq ans, cultivateur domicilié sur l'habitation Dor allier à l'Ile de Cayenne

A. Cony

Le présent acte a été inscrit sur le registre sous le numéro quarante de mille huit cent cinquante six, dans le mois de décembre et jours quatre décembre 1856

Le Commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne

A. Cony

et les témoins

A. Cony

N°41

Naissance de François Georges Xavier

Le présent acte a été inscrit sur le registre sous le numéro quarante de mille huit cent cinquante six dans le mois de décembre et jours

Ile de Cayenne le 3 mars 1857

Le Commissaire officier de l'état civil

A. Cony

Aujourd'hui, vingt neuf novembre, mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Cony, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ~~en présence~~ assistée de Maxime Anatole, agé de vingt huit ans, cultivateur, et Solange Eliacin, agé de quarante ans cultivateur, tous deux domiciliés sur l'habitation Dor allier à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Dor allier le vingt octobre, mil huit cent cinquante six, à deux heures de la première, d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont le sieur Maxime Anatole reconnaît le père, ainsi qu'il l'a déjà fait sous la déclaration à nous faite le douze octobre même année, par lui même et le même témoin que ce jour, et auquel enfant elle donne le nom de Jules Stanis

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous lavons signé avec la comparante, le père ayant déclaré ne le savoir de ce requis, d'une croix ordinaire

A. Cony

Aujourd'hui douze décembre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Cony, commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence Demoiselle Tibère Nicline Léonard, agé de trente trois ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation la tranquillité à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Pierre Tibère Richard, agé de vingt six ans, propriétaire demeurant sur l'habitation de famille, à l'Ile de Cayenne, et Guillerand Jasmin agé de

quarante ans, propriétaire demeurant sur l'habitation la tranquille à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la tranquillité, le vingt huit octobre, mil huit cent cinquante six, à sept heures du matin, d'un enfant naturel du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et a donné la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de François, George, Xavier.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé sur le champ avec le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis.

J. Coiny

N°42

Naissance

de

Marie Catherine

Aujourd'hui treize décembre, mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coiny, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, se présente Demoiselle Mazoé Juliette, âgée de vingt deux ans, cultivateur domicilié sur l'habitation Mons Sec, à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Mazoé Gustave âgé de quarante quatre ans, cultivateur, domicilié au bourg du Tarou, à l'Ile de Cayenne et Mazoé François âgé de quarante ans, cultivateur domicilié sur l'habitation les trois amis à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation mons Sec, le dix octobre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et a donné la déclaration nous a été faite le onze du même mois, par le même témoin et auquel elle donne le nom de Marie Catherine.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé sur le champ avec les témoins ayant déclaré ne le savoir enquis.

J. Coiny

Aujourd'hui

Aujourd'hui, vingt trois décembre, mil huit cent cinquante six, à dix heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coiny, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, se présente Dame Mathieu Christine, épouse du sieur Saccharin Carka, cultivateur, domicilié au bourg de Tonnegrande, sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Lindor Jean Baptiste, âgé de trente ans et Arabouille, Nicolas, Jean, âgé de trente quatre ans tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie, le onze octobre, mil huit cent cinquante six, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et a donné la déclaration nous a été faite le douze du même mois par le même témoin et auquel elle donne le nom de Léon Eulogé.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé sur le champ avec les témoins ayant déclaré ne le savoir enquis.

J. Coiny

N°43

Naissance

de

Léon Eulogé

Par acte en date du vingt sept mars mil neuf cent cinq le même jour à la mairie de Cayenne, Bourg français, Bas Eulogé Saccharin sa première épouse a contracté mariage avec Marie Alexina Arabouille. Dont mention faite par nous officier de l'état civil de la commune de Cayenne, Bourg français, le seize avril mil neuf cent.

L'officier de l'état civil

Coiny Eulogé

N°44

Naissance

de

Gustave

Aujourd'hui vingt trois décembre mil huit cent cinquante six, à onze heures du matin.

Par devant nous Alexandre Coiny, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, se présente Dame Chapon Lucie épouse du sieur Arabouille, Nicolas, Jean François, âgé de trente neuf ans, cultivateur, domicilié au bourg de Tonnegrande sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, assistée du sieur Black, Théodore, âgé de trente neuf ans et Mazoé Mathieu, âgé de cinquante deux ans tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, le deux novembre mil huit cent cinquante six, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui et a donné la déclaration nous a été faite le cinq du même mois par le même témoin et auquel elle donne le nom de Gustave.

Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous lavons signé sur le champ avec les

temoins ayant declaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 45
Naissance
de
Rolland Cuide

Aujourd'hui, vingt sept décembre, mil huit cent cinquante six, à midi

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Truffaud, Marie, agée de trente six ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation le Pactole, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Laffy, medard, agé de quarante huit ans et Aurista Remy, agé de quarante six ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation le Pactole, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation le cinq décembre, mil huit cent cinquante six, à trois heures de la prismidi, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le sept décembre du même mois par les mêmes temoins et auquel elle donne le nom de Rolland Cuide

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul la comparante et les temoins ayant declaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 46
Naissance
de
Louise Josephine

Aujourd'hui vingt neuf décembre, mil huit cent cinquante six, à quatre heures de la prismidi

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Estelle, Alexandrine, agée de vingt quatre ans, domiciliée en ville de Cayenne, assistée des sieurs Nezer Athanas, agé de quarante quatre ans et Sylvain Francois, agé de cinquante six ans, tous les deux cultivateurs demeurant et domiciliés sur l'habitation quartier général, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation quartier général, où elle se trouvait momentanément, le vingt un octobre, mil huit cent cinquante six, d'un enfant du sexe feminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes temoins et auquel elle donne le nom de Louise Josephine

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul la comparante et les temoins ayant declaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 47
Naissance
de
Marie Antoinette

Aujourd'hui vingt neuf décembre, mil huit cent cinquante six, à cinq heures du soir

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu la nommée Letchoumy, agée de vingt trois ans, fille de Sennadou, épouse de Caroupin, tous les deux cultivateurs, indiens immigrants, domiciliés sur l'habitation la Marie, au canal Tonny Ile de Cayenne, assistée des sieurs Alexandre Auguste, agé de cinquante sept ans, et Lindor Pierre Congo, agé de quarante quatre ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation la Franchise à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la susdite habitation la franchise le vingt deux juillet dernier à sept heures du matin, d'un enfant du sexe feminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le vingt quatre juillet par les mêmes temoins et auquel elle donne le nom de Marie

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la comparante et les temoins ayant declaré ne le savoir de ce requis

A. Coüy

N° 48
Naissance
de
Lucie

Aujourd'hui trente décembre, mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Pallas Nathalie, agée de vingt quatre ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Saccharin Corka, agé de trente huit ans et Lindor Jean Baptiste agé de trente un ans, tous les deux

Cultivateur domicilié sur l'habitation la Mare, laquelle nous a déclaré être accouchée sur ladite habitation, le vingt deux courant à neuf heures du matin, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré vouloir nommer Lucie.

Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par duplicata, ont signé seul le comparant et les témoins ayant déclaré ne savoir de quoi.

A. Coüy

Le présent registre tenu par triple contenant quarante huit actes, a été clos et arrêté par nous Alexandre Coüy, Commissaire Commandant en officier de l'état civil de la Guyane à Cayenne le 1er janvier 1857

A. Coüy

Le Commissaire Commandant, officier de l'état civil de la Guyane, certifie que ce jourd'hui quatorze janvier mil huit cent cinquante sept, il a été apposé sur le feuillet coté n° 16 et paraphé par lui détaché du présent registre, sans qu'il ait pu savoir qui a fait cette lacération. Le feuillet non compté a été détaché le feuillet n° 3 rugué et suivant, lesquels seront représentés dans le présent registre mis en feuillets détachés et non liés avec autres. A la Guyane le 14 janvier 1857. A. Coüy

17

Table alphabétique annuelle des actes de naissances du quartier de l'Ile de Cayenne pour l'année 1856

	N°	Noms et Prénoms		Dates des actes
	1	Macou, noelline	1856	5 Janvier
	2	Fontaine, Adolphe Lamico	"	9 Janvier
	3	Pinna noel Stanislas	"	11 Janvier
	4	Lubin, Hermance amelie	"	2 Février
	5	Ome marie antoinette	"	15 Février
	6	Gomez Eugene henry	"	24 Février
	7	Baterman, Lucie	"	2 Mars
	8	Mami Pierre	"	14 Mars
	9	Perrin jules hippolite	"	30 Mars
	10	Regis charles auguste anthony	"	5 Avril
	11	Bory charles joseph victor alban	"	9 Avril
	12	Marie hippolite amédée adolphe	"	10 Avril
	13	Rotheau henry	"	14 Avril
	14	Belmonin Eugene	"	20 Avril
	15	victor marie élie hippolite	"	26 Avril
	16	Mpie arsene	"	29 Avril
	17	Lizef François Alexandre	"	4 Mai
	18	Dedel François Etienne	"	5 Mai
	19	Bozanceve marie julie	"	10 Mai
	20	Lendor Pierre	"	10 Mai
	21	Bocy noel Alexis	"	10 Mai
	22	Cosmos Felix	"	12 Juin
	23	Victor Eugenie	"	11 Juin
	24	Magol marie anne Sidonie	"	1 Juillet
	25	Sohe marie adelia	"	14 Juillet
	26	Teador Philippe anatole	"	14 Juillet
	27	Justiber henry norbert	"	30 Juillet
Reconnaissance	28	Nobal anatole	"	11 Août
	29	Morpelme Felix Lendor	"	1er Septembre
	30	Olympe marie Veronique	"	3 Septembre
Rectification	31	Sohe jeanne marie	"	5 Septembre

Suite de la table alphabétique annuelle des actes de naissances du quartier de l'Île de Cayenne pour l'année 1856

N°	Noms et Prénoms	Dates des actes		
32	Cayol Auguste	1856	7	Septembre
33	Alcidas Marie Paulien [illegible]	"	8	Septembre
34	Traversé Charlotte [illegible] angélique	"	8	Septembre
35	Dé Michel	"	20	Septembre
36	Carmin Gustave mathieu	"	2	octobre
37	Exama Ernest Louis	"	4	Octobre
38	Laurent anna agathe	"	10	Octobre
39	Lubin Paul Emile	"	28	novembre
40	Marianna jules Stanis	"	29	novembre
41	Tibère François Georges xavier	"	13	Décembre
42	Mazoé marie Catherine	"	13	Décembre
43	Sacchurier Léon Eulogé	"	23	Décembre
44	Ambouille Gustave	"	23	Décembre
45	Truffaut Rolland Cécile	"	27	Décembre
46	Estelle Louise Joséphine	"	29	Décembre
47	Carcupen Letchoumy marie	"	29	Décembre
48	Pallas Lucie	"	30	Décembre

Certifié par nous Alexandre Couy Commissaire Commandant et officier de l'état civil de l'Île de Cayenne habitation moulin à vent le 8 janvier 1857

A. Couy

Vu et vérifié
par nous le 2 janvier 1857
Le Procureur impérial

[illegible]

Premier feuillet
de Ligonier

1re

Le présent registre, contenant Vingt quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous, de Ligonier juge impérial près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les actes de Naissances, dans ledit quartier, pendant l'année 1857.

Fait à Cayenne, le 1er décembre 1856

de Lig

N° 1
Naissance
de
Lucile Rose Belfort

Aujourd'hui vingt un Janvier, mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Dame Lamaridan Antoinette épouse Belfort Lucien, agée de vingt deux ans, domiciliée avec son mari, sur l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Lamaridan, Antoine, agé de cinquante trois ans et Jacques Zephirin agé de vingt deux ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation, le quatre janvier, mil huit cent cinquante sept, à sept heures du soir, d'un enfant du sexe Feminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le cinq janvier courant par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Lucile Rose Belfort

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la Comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

A. Couy

N° 2
Naissance
de
Barthelemy

Aujourd'hui sept Fevrier, mil huit cent cinquante sept, à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est Comparu Dame Antoinette épouse Ambroise Madère, agée de trente trois, cultivatrice, domiciliée

AN 99 AI
AF

N° 3

Naissance

de

Pierre François

[illegible] Jean Blanc, âgé de cinquante ans, et Marie Joseph, âgé de soixante quatre ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation Lafrenne, à l'Ile de Cayenne, lequelle nous a déclaré de accouchée sur la même habitation, le dix huit janvier, mil huit cent cinquante sept, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe masculin quelle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration en a été faite le dix neuf janvier courant par le même témoin et auquel elle donne le nom de Barthelemy.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul le Comparant et le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coüy

Aujourd'hui vingt sept Février, mil huit cent cinquante sept, à deux heures de la première

Par devant nous Alexandre Coüy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ne Comparant Demoiselle Lucard Adèle, agée de vingt six ans, blanchisseuse, domiciliée et demeurant sur l'habitation Lamagdelaine troisième, à l'Ile de Cayenne, affranchie du Sieur Mibo Sylvestre, agé de vingt huit ans et Numa Jean François, agé de soixante sept ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation Renne à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré de accouchée sur l'habitation Lamagdelaine le vingt huit janvier, mil huit cent cinquante sept, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe masculin quelle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration nous a été faite le vingt neuf janvier courant par le même témoin et auquel elle donne le nom de Pierre François

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul le Comparant et le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coüy

N° 4

Naissance

de

Marie adelaide

[illegible] Aujourd'hui vingt sept Février, mil huit cent cinquante sept, à [illegible] heures du matin

Par devant nous Alexandre Coüy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ne Comparant Demoiselle Gaillon Anne Félicité, agé de cinquante quatre ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation Renne, à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré de accouchée sur la même habitation le vingt huit janvier, mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin d'un enfant du sexe féminin quelle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration en a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Marie adelaide

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul le Comparant et le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coüy

N° 5

Naissance

de

Paul Emile

Aujourd'hui vingt sept Février, mil huit cent cinquante sept, à quatre heures de relevée

Par devant nous Alexandre Coüy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, ne Comparant, Dame Regis Marie épouse [illegible] cultivateur, domicilié avec son mari sur l'habitation Lamagdelaine, à l'Ile de Cayenne, affranchie du Sieur Calloy, mulâtre agé de cinquante ans et du dit Regis Charles, agé de cinquante quatre ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Lamagdelaine, à l'Ile de Cayenne laquelle a déclaré de accouchée sur la même habitation le vingt sept janvier, mil huit cent cinquante sept, à [illegible] heures du matin, d'un enfant du sexe masculin quelle nous présente aujourd'hui et nous a déclaré que la déclaration nous a été faite le même jour par le même témoin et auquel elle donne le nom de Paul Emile

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous avons signé seul, la Comparante et le témoin ayant déclaré ne le savoir enquis

A. Coüy

N° 6

Naissance de Julienne Erinité

Par acte en date du vingt huit messidor huit cent cinquante sept nous officier de l'état civil de l'île de Cayenne, pour faire le nombre des naissances de la section de l'île de Cayenne, pour cette année, nous le dit officier sait le nommée Huit enfant dont la naissance a été constatée dans le jugement ci contre a ete reconnue par les époux Cabassier, Cyrus et Hazardine, Félicité, demeurant dans la dite commune.

Pour mention faite le neuf cinq janvier mil huit cent quatre vingt huit huit heures du matin.

Signé sur l'état civil
Ceuy

Aujourd'hui, vingt huit février mil huit cent cinquante sept à cinq heures du soir.

Par nous Alexandre Ceuy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, il est transcrit sur le présent registre de jugement dont la teneur suit

Napoleon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français, à tous présents et avenir, salut.

Le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, jugeant en matière civile en son audience publique de ce jour, a rendu le jugement suivant sur requête dont la teneur suit :

Vu la requête présentée par Monsieur le Procureur Impérial et tendant à prouver l'époque et le lieu de la naissance de Julienne Erinité, fille de Félicité Bazardini.

Ouï Monsieur L. Bussé Juge auditeur en son rapport, ensemble Monsieur Rol substitut du Procureur Impérial en ses réquisitions après en avoir délibéré et avoir pris l'avis de Monsieur le Juge auditeur.

Attendu qu'il résulte des pièces produites à l'appui de la requête et des témoignages recueillis à l'audience que Félicité Bazardini est accouchée à l'île de Cayenne sur l'habitation Beauregard dans le courant de décembre 1848, d'un enfant du sexe féminin qui a reçu les prénoms de Julienne Erinité.

Attendu qu'il en résulte également que cette enfant est la même que celle dont elle demande à prouver aujourd'hui la naissance ;

Que Félicité la traitée et soignée après sa naissance comme son propre enfant et qu'elle l'a fait baptiser sous les noms de Julienne Erinité.

Par ces motifs

Le tribunal jugeant en première ressort,

Dit et déclare qu'il est suffisamment prouvé que Félicité Bazardini, cultivatrice, est accouchée dans le courant du mois de novembre 1848, à l'île de Cayenne sur l'habitation Beauregard, d'un enfant du sexe féminin auquel ont été donnés les prénoms de Julienne Erinité, que cette enfant est la même que celle dont elle demande à prouver aujourd'hui la naissance ; Ordonne en conséquence que le présent jugement sera transcrit sur les Registres de naissance de la section de l'île de Cayenne de l'année courante, pour servir lieu d'acte de naissance à la dite Julienne Erinité, que mention en sera faite en marge et à la date sur les registres d'acte de naissance ainsi que de cette présente.

Et ordonne la délivrance de la caisse coloniale.

Ainsi jugé et prononcé par le tribunal de première instance de la Guyane française séant à Cayenne jugeant en matière civile en son audience publique de ce jour Mardi vingt janvier mil huit cent cinquante sept où étaient Messieurs.

Ceugnier Juge Impérial
L. Bussé Juge auditeur
Rol Le substitut du procureur Impérial
Me Mercier greffier tenant la plume.

Signé à la minute Ceugnier et Mercier,

Enregistré à Cayenne le deux février mil huit cent cinquante sept. folio 152, cc 3. gratis

Signé A. Merlet.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance y tenir la main ; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le minute du présent jugement a été signée par le juge impérial et par le greffier.

Ensuite que Mr Ceugnier a été interrogé et délivré à Monsieur le Procureur Impérial.

Cayenne, le deux février mil huit cent cinquante sept

Le greffier du tribunal de première instance
Signé Mercier

Pour copie conforme
Le Commissaire Commandant

A. Ceuy

N° 7

Naissance de Louis Moise

Aujourd'hui le vingt un mars mil huit cent cinquante sept à une heure de l'après midi.

Pardevant nous Alexandre Ceuy, Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Dominette Dorvillier pauline, âgée de vingt sept ans, blanchisseuse

demeurant et domiciliés sur l'habitation la magdeleine troisième à l'île de Cayenne, assisté des sieurs Hayot joseph Mathieu, agé de vingt huit ans, et Cajin colon agé de quarante quatre ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Rémire à l'île de Cayenne, lesquels nous a déclaré qu'accouchée sur l'habitation la magdeleine troisième, la dénommée Sévère Minier à sept heures du matin, d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le dix neuf février dernier, pour le même témoins et auquel elle a donné le prénom de Julien.

Et après lecture faite du présent acte qui a été fait par triplicata nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

J. Coisy

N° 8

Reconnaissance de Julienne Eurilé

par le sieur Caporin et autres sur des deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation grand Beauregard à l'île de Cayenne

Aujourd'hui vingt trois mars mil huit cent cinquante sept à sept heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Coisy commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne soussigné, Caporin Jean agé de quarante un ans, et Rosalie Sébastien agée de quarante neuf ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation grand Beauregard à l'île de Cayenne, lesquels ont déclaré qu'ils se reconnaissent pour le père et mère d'un enfant de sexe féminin issu sur le mariage de l'état civil de l'île de Cayenne sous le nom de Julienne Eurilé, lequel enfant est né sur la paroisse du quartier de l'île de Cayenne en novembre mil huit cent quarante huit, ladite déclaration faite en présence de Mistor Bernard, agé de quarante six ans, et de Philias Jouante agé de cinquante huit ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation grand Beauregard à l'île de Cayenne.

Et après lecture faite du présent acte qui a été fait par triplicata nous l'avons signé seul, les comparants et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

J. Coisy

N° 9

Naissance de Joseph adolphe Madouré

Aujourd'hui premier avril mil huit cent cinquante sept à sept heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Coisy commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne soussigné, est comparu Dame Caily, épouse Madouré agé de vingt neuf ans, demeurant avec son mari sur l'habitation grand Prairie quartier général à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Hippol Abraham agé de quarante quatre ans, et Argome joseph agé de quarante cinq ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'île habitation quartier général, laquelle nous a déclaré être accouchée sur la même habitation le neuf janvier mil huit cent cinquante sept à sept heures du matin, d'un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le vingt janvier par les mêmes témoins, et auquel elle donne le prénom de Joseph Adolphe Madouré.

Et après lecture faite du présent acte qui a été fait par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

J. Coisy

N° 10

Naissance de Marie Elisabeth Alexandrine Selima

Aujourd'hui dix neuf avril mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin.

Pardevant nous Alexandre Coisy commissaire commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu, Domitille Bénimas veuve, agée de vingt quatre ans cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Cayola à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Elie Elphège agé de dix huit ans sellier et Alexandre Anne agé de vingt six ans, journalier tous les deux domiciliés sur l'habitation Cayola à l'île de Cayenne laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Beauregard, où elle se trouvait en voyage momentanément le vingt deux février mil huit cent cinquante sept à deux heures de l'après midi, d'un enfant de sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le vingt deux février par les mêmes témoins, et auquel elle donne le prénom de Marie Elisabeth Alexandrine Selima.

Et après lecture faite du présent acte qui a été fait par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Elphège — A. Anne — J. Coisy

Déclaration de naissance faite le quinze avril mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin.

Affirmant témoins.

N° 11

Naissance de Hazard Joseph Amélius

Par acte en date du quatre mars mil huit cent quatre vingt neuf, inscrit sur les registres des naissances de la ville de Cayenne, Guyane française, pour la dite année, l'enfant dont la naissance a été constatée par l'acte ci-contre a été reconnu par Barbanel, Anatole, âgé de soixante trois ans, célibataire, garçon de bureau, domicilié à Cayenne. Pour mention faite le deux mai mil huit cent quatre vingt neuf, à six heures du matin. L'officier de l'état civil,

Cécile Victor

Par acte en date du huit janvier mil huit cent [illegible] il a été reconnu pour le mari de Sophie Françoise, [illegible] Barbanel Joseph Amélius dont la naissance est constatée [illegible] contracté mariage avec la Demoiselle Perez Rosa.

L'officier de l'état civil

Aujourd'hui vingt six avril mil huit cent cinquante sept à neuf heures du matin

Pardevant nous Alexandre Couy, commissaire, commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparue, Demoiselle Hazard Marie Louise Cécile, âgée de vingt un ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Tigamy au bout de l'Ile, assistée des sieurs Léon Henry, âgé de soixante six ans, et Romaine Moïse, âgé de cinquante sept ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Mandélice à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Mondélice, où elle se trouvait momentanément, le seize février mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le dix sept février dernier par les mêmes témoins et auquel elle donne le nom de Hazard Joseph Amélius.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couy

N° 12

Naissance de Louis Théodoric

Aujourd'hui vingt sept avril mil huit cent cinquante sept à [illegible]

Pardevant nous Alexandre Couy, commissaire, commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue, Demoiselle Jeanne, âgée de vingt ans, cultivatrice, née aux Antilles, domiciliée sur l'habitation quartier général à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Hector Louis Théodoric, âgé de quarante cinq ans, charpentier, et Olympe Julien, âgé de trente un ans, cultivateur, tous les deux domiciliés sur l'habitation quartier général sus cités, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation quartier général, le six mars mil huit cent cinquante sept à cinq heures du soir, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le huit mars dernier par les mêmes témoins, et auquel elle donne le nom de Louis Théodoric.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couy

N° 13

Naissance de Monique Rosina

Par acte de Mariage N° 6 en date du [illegible] de [illegible] il appert que Abor Maximin et Lamariper Josephine ont reprimé Monique Rosina. Il est comparu le [illegible] l'officier de l'état civil

Aujourd'hui vingt sept avril mil huit cent cinquante sept à une heure de relevée.

Pardevant nous Alexandre Couy, commissaire, commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparue, Demoiselle Lamariper Josephine, âgée de dix neuf ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs 1° Abor Maximin, âgé de vingt deux ans, 2° Poteau Léon, âgé de vingt un ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation quartier général à l'Ile de Cayenne, et 3° Malleur Moïse, âgé de trente six ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation la Marie, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie, le dix sept mars mil huit cent cinquante sept, à une heure du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont le susdit Abor Maximin, se reconnaît le père ~~de cet enfant~~ ainsi qu'il le déclare aujourd'hui, comme il l'a déjà fait dans la déclaration à nous faite le dix huit mars dernier par lui même et les mêmes témoins que dessus, et auquel enfant elle donne le nom de Monique Rosina.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Trois mots rayés nuls

A. Couy

N° 14

Naissance de Jules Léon Périnet

Aujourd'hui vingt quatre mai mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin. Pardevant nous Mélinon, Nicolas Joseph (dit Eugène) Commissaire commandant provisoire officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne en l'absence du titulaire, est comparue Demoiselle Calais Pauline, âgée de vingt sept ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Des allées à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs 1° Périnet Jean Louis, âgé de trente six ans, 2° Jean Noël Romain, âgé de trente deux ans, 3° Soulange Chaine, âgé de quarante un ans, tous les trois cultivateurs, domiciliés sur la susdite habitation Des allées à l'Ile de Cayenne, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Des allées le vingt cinq avril mil huit

huit cent cinquante sept, à deux heures de l'après midi, l'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui ~~[illegible]~~ sur lots Périnet, jeune Louis, de reconnaître le fait, ainsi qu'il l'a déclaré ~~[illegible]~~ comme il l'a déjà fait dans la déclaration à nous faite le vingt six avril dernier, par lui nommé et le nommé témoins qui l'ont signé, et auquel enfant elle donne le nom de Jules Elon Périnet. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata, nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Mélinon

N° 15

Naissance de Doris Marie Catherine

Aujourd'hui vingt neuf mai mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin. Par devant nous Melinon Nicolas Joseph Pétrégine, commissaire commandant ordonnateur, officier de l'état civil de l'île de cayenne en l'absence du titulaire, est comparu, Pamille Dary Cadeau, âgée de vingt sept ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Montagne Anglaise à l'île de cayenne, assistée des sieurs Rodrigue Théogène, âgé de huit quatre ans, et Fidel Sylvestre, âgé de cinquante ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur les dites habitation Montagne anglaise lequelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Montagne Anglaise le huit mai mil huit cent cinquante sept à trois heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et lesdites déclarations nous ont été faites les jour mois et heure ci dessus par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Marie Catherine. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata, nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Mélinon

N° 16

Naissance de Elisa Madin

Aujourd'hui premier juin mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin. Par devant nous Melinon Nicolas Joseph Pétrégine, commissaire commandant ordonnateur, officier de l'état civil de l'île de cayenne en l'absence du titulaire, est comparu Anne Augamale immigrante indienne, épouse Madin, âgée de vingt ans, cultivatrice mariée dans le mois 1852, domiciliée avec son mari sur l'habitation la Mare à l'île de cayenne, assistée des sieurs Carpentier Aristide, âgé de quarante deux ans, et Lamarchère Joseph, âgé de vingt deux ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur les dites habitation la Mare, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Mare le trize avril mil huit cent cinquante sept, à deux heures de l'après midi, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le quinze avril dernier par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Elisa. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Mélinon

N° 17

Naissance de Marie Achille

Aujourd'hui premier juin mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin. Par devant nous Melinon Nicolas Joseph Pétrégine, commissaire commandant ordonnateur, officier de l'état civil de l'île de cayenne en l'absence du titulaire, est comparu Pamille Cabre Mitta, immigrante africaine, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation l'Espérance première à l'île de cayenne, assistée des sieurs Sarbance Jules, âgé de cinquante cinq ans, et Guillaume Guillaume, âgé de cinquante deux ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation l'Espérance première dites, laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation l'Espérance première le trize mai mil huit cent cinquante sept à cinq heures du soir d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le trize mai dernier, par les mêmes témoins,

et auquel enfant elle donne le nom de Marie Achille.
Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata, nous l'avons signé avec le comparant et le témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Mélinon

N° 18

Naissance de Marie Euphrasie

Aujourd'hui quatre juin mil huit cent cinquante sept à onze heures du matin, par devant nous Melchior Nicolas Joseph (dit Eugène) commissaire commandant provisoire officier de l'état civil de l'île de Gorée, en l'absence du titulaire, est comparu Dame Joséphine Nancy épouse Bertinet sylvère, âgée de vingt huit ans, cultivatrice, demeurant avec son mari sur l'habitation le Marie à l'île de Gorée, assistée des sieurs Sarchonie Kitka, âgé de trente neuf ans, et Black Médine, âgé de quarante ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation le Marie sus cités lesquels nous a déclaré que ce jourd'hui sur l'habitation le Marie le vingt un mars, mil huit cent cinquante sept à deux heures de l'après midi, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le vingt deux mars dernier par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Marie Euphrasie.
Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata, nous l'avons signé avec le comparant et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce requis.

Mélinon

N° 19

Naissance de Charlotte Marie angélique Victoria

Aujourd'hui onze avril mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin, par devant nous Laurent Renaud, chevalier de la légion d'honneur, commissaire commandant provisoire, officier de l'état civil de l'île de Gorée en l'absence du titulaire, est comparu Mademoiselle Vatel Caroline, âgée de vingt un ans, cultivatrice, demeurant

sur l'habitation l'Elisabeth à l'île de Gorée, assistée des sieurs Fusilier Comte, âgé de quarante sept ans, et Little Charles Augustin, âgé de quarante deux ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation l'Elisabeth à l'île de Gorée, lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui sur l'habitation l'Elisabeth le vingt deux juin dernier, mil huit cent cinquante sept, à huit heures du matin, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le dit jour par les comparants, et auquel enfant elle donne le nom de Charlotte Marie angélique Victoria. Et après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata, nous l'avons signé avec le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Renaud

N° 20

Naissance de Mélanie Romain

Aujourd'hui trois mai mil huit cent cinquante sept à neuf heures du matin, par devant nous Laurent Renaud, chevalier de la légion d'honneur, commissaire commandant provisoire, officier de l'état civil de l'île de Gorée en l'absence du titulaire, est comparu Dame Clémentine épouse Noël Pelicier, épouse Romain, jeune noire, âgée de trente ans, cultivatrice, demeurant avec son mari sur l'habitation des alliés à l'île de Gorée, assistée des sieurs Rongère Laurent, âgé de cinquante deux ans, et Fagamy Amédée, âgé de vingt huit ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation des alliés. Lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui sur l'habitation des alliés, le treize juin, mil huit cent cinquante sept, à trois heures du matin, d'un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le quatre juin dernier par les mêmes témoins et auquel

en faveur de Pierre Adrien Athanase Rengade.
Et après lecture faite des présentes après avoir
vérifié par triplicata, nous Maire qui
signe le comparant et le témoin après lecture
du Sonnet Rengade.

Levoux

N° 21

Maisance
de
Pierre Henry Emile

Aujourd'hui cinq Septembre mil huit cent cinquante
sept, à dix heures du matin, par devant nous
Laurent Léonard, chevalier de la légion d'honneur,
commissaire commandant provisoire, officier de
l'état civil de Fort de France, en l'absence du
titulaire, est comparu, Demoiselle Marie Anne,
âgée de vingt cinq ans, cultivatrice, demeurant
dans l'habitation le Marie, à Fort de France,
assistée des sieurs Mallet Marie, âgé de trente
six ans, et Macaire Médéric, âgé de vingt
trois ans, tous les deux cultivateurs, demeurant
dans la dite habitation le Marie, lesquels
nous ont déclaré être accouchée dans l'habitation
le Marie, le vingt deux mil huit cent cinquante
sept à quatre heures du matin, d'un enfant
de sexe masculin qu'elle nous présente
aujourd'hui, et dont la déclaration a été
faite le 24 courant, par le nommé Timoni, et
auquel enfant elle donne le nom de Pierre
Henry Emile. Et après lecture faite du
présent acte qui a été dressé par triplicata
nous Maire signé avec le comparant et le témoin après avoir
déclaré ne savoir signer.

Levoux

N° 22

Maisance
de
Petite Julie Chimène

Aujourd'hui vingt quatre septembre mil huit
cent cinquante sept à onze heures du matin, par devant nous
Laurent Léonard, chevalier de la légion d'honneur,
commissaire commandant provisoire, officier de
l'état civil de Fort de France en l'absence du
titulaire, est comparu, Dame Gueby antoinette
épouse Petite Julien, âgée de dix sept ans,
assistée des sieurs Mallet cultivateur, demeurant
dans la dite habitation le Marie, à Fort de France
ici présent, et Joseph Lamarche, âgé de vingt trois ans, cultivateur,
demeurant dans la dite habitation le Marie, le vingt
deux courant mil huit cent cinquante sept, à
deux heures de l'après midi, d'un enfant
de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui
et dont la déclaration a été faite
le vingt sept courant, par le commandant
de la place Joseph Léonard, et après
lecture faite du présent acte qui a été dressé
par triplicata nous Maire signé avec le
comparant et le témoin ayant déclaré
ne savoir signer.

Levoux

N° 23

Maisance
de
Julie Joseph Théodoll

Aujourd'hui cinq Septembre mil huit
cent cinquante sept à onze heures du matin, par devant
nous Laurent Léonard, chevalier de la légion
d'honneur, commissaire commandant provisoire,
officier de l'état civil de Fort de France en
l'absence du titulaire, est comparu, Dame
Pélicie Joseph, épouse Lamarche
Joseph, âgée de vingt deux ans, cultivatrice,
demeurant dans l'habitation le Marie à Fort
de France, assistée des sieurs Carpentier
Théodore, âgé de quarante deux ans, et
Bell Marguerite, âgé de vingt quatre ans, tous
les deux cultivateurs, demeurant dans la dite
habitation le Marie, lesquels nous ont déclaré être
accouchée dans l'habitation le Marie, le vingt
deux courant mil huit cent cinquante sept, à
deux heures de l'après midi, d'un enfant de
sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui
et dont la déclaration a été faite
le vingt sept courant, par le commandant
de la place Joseph Léonard, et après
lecture faite du présent acte qui a été dressé
par triplicata nous Maire signé avec le
comparant et le témoin ayant déclaré
ne savoir signer.

Levoux

présent acte qui a été rédigé par triplicata
avec lecture signé seul, le comparant
et les témoins ont déclaré ne le savoir
de ce requis. Un mot rayé nul.

Levasseur

N° 14

Naissance
de
Charlotte Madeleine
Adèle

Aujourd'hui vingt six septembre, mil huit
cent cinquante sept, à une heure de relevée,
par devant nous Laurent Chauvin, Chevalier
de la Légion d'honneur, commissaire commandant
provisoire, officier de l'état civil de Nîle de
Cayenne en la Guyane française, est comparu
immédiatement Adèle Marcellin agé de dix sept
ans, cultivateur, demeurant sur l'habitation
quartier général à Nîle de Cayenne, laquelle
a déclaré avoir accouché sur l'habitation
quartier général, le quinze juin, mil huit
cent cinquante sept, à une heure de l'après
midi d'un enfant du sexe féminin qu'elle
a reconnu pour son enfant, et voulant le déclarer
tous les deux certain nom a été fait le Seize juin dernier
par les témoins, et auquel on a fait
donner le nom de Charlotte Madeleine Adèle
tel que dessus fait de présent acte qui a été
rédigé par triplicata, avec lecture signé seul
le comparant et les témoins ayant déclaré ne
le savoir de ce requis.

Levasseur

N° 15

Naissance
de
Marcelle Jean François

Aujourd'hui vingt six septembre, mil huit cent cinquante
sept, à une heure de relevée, par devant nous
Laurent Chauvin, Chevalier de la Légion d'honneur
commissaire commandant provisoire, officier de
l'état civil de Nîle de Cayenne en la Guyane Française
est comparu Pierre Antoine Fanny,
cultivateur, agé de vingt un ans, cultivateur
demeurant sur l'habitation quartier général
sur l'habitation le trois
septembre mil huit cent cinquante sept, à une heure
de relevée, d'un enfant du sexe masculin
qu'elle avait présenté aujourd'hui, et voulant
la déclaration avoir lieu fait le dit jour
présence des témoins et auquel on a fait
donner le nom de Marcelle Jean
François. Et après lecture faite du présent
acte qui a été rédigé par triplicata
avec lecture signé seul, le comparant
et les témoins ayant déclaré ne le savoir
de ce requis. Un mot rayé nul.

Levasseur

N° 16

Naissance
de
Caroline Eugénie

Aujourd'hui trois octobre mil huit cent cinquante neuf
par devant nous Laurent Chauvin, Chevalier de
la Légion d'honneur, commissaire commandant provisoire officier
de l'état civil de Nîle de Cayenne en l'absence du titulaire est
comparu Jean Marie Dupuis agé de trente ans
cultivateur demeurant sur l'habitation quartier général
lequel a déclaré que sa femme Adèle Marcellin
agée de dix sept ans cultivatrice demeurant
sur l'habitation quartier général a accouché
sur l'habitation le neuf juillet dit huit
cent cinquante neuf d'un enfant du sexe féminin
qu'elle nous présente aujourd'hui et dont
la déclaration a été faite le neuf juillet dernier par le même
comme ayant reconnu cet enfant et en quelle qualité elle donne le nom de Caroline
Eugénie, et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé
par triplicata avec lecture signé seul le comparant
les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Levasseur

Le présent acte qui a été rédigé par triplicata avec lecture signé seul le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis. Un mot rayé nul.

Levasseur

Le présent acte qui a été rédigé par triplicata avec lecture signé seul le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Levasseur

N° 27

Naissance de Marie Elisabeth

Aujourd'hui vingt-six Octobre mil huit cent cinquante-sept à deux heures de l'après midi, par devant nous Le comte Edmond chevalier de la légion d'honneur Commissaire Commandant provisoire officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire est comparu Demoiselle Angélique Sabine, épouse Martyr, âgée trente ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation de Mariamme, assistée du sieur Maximin Joseph, agé de trente cinq ans et Elie Lepelletier, cultivateur, domicilié au moulin à vent, la quelle nous a déclaré être accouchée le seize septembre mil huit cent cinquante-sept à sept heures du matin sur l'habitation susnommée d'un enfant de sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui et dans le déclaration nous a été fait le seize septembre dernier par les mêmes témoins, et en quelle enfant elle donne le nom de Marie Elisabeth, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous avons signé avec le sieur Elie Lepelletier, les deux témoins, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Le comte

N° 28

Naissance de Caroline

Aujourd'hui vingt-six Octobre, mil huit cent cinquante-sept à trois heures de l'après midi, par devant nous Le comte Edmond chevalier de la légion d'honneur Commissaire Commandant provisoire officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire est comparu Jean Lody Charlotte, épouse Justin Gabriel, agé de trente ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation Le Moniam de l'île de Cayenne, assistée du sieur Gilbert Augustin, agé de quarante trois ans et Maximin Joseph, agé de trente cinq ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation, le maximum le vingt-sept septembre mil huit cent cinquante-sept à neuf heures du matin sur l'habitation susnommée, qu'elle nous présente aujourd'hui et dans la déclaration avons été fait le vingt-sept septembre dernier par les mêmes témoins et en quelle enfant elle donne le nom de Caroline, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Le comte

N° 29

Naissance de Marie Hortense

Aujourd'hui quinze Octobre mil huit cent cinquante-sept à deux heures de l'après midi, par devant nous Le comte Edmond chevalier de la légion d'honneur Commissaire Commandant provisoire officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire est comparu Pierre Sirard, marin, âgé de trente ans, célibataire, domicilié sur l'habitation de Mariamme à l'île de Cayenne, assisté des sieurs Magne Louis, âgé de trente ans, et Eppy Jean Baptiste, agé de quarante ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation susnommée, la quelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation susnommée le sept Octobre mil huit cent cinquante-sept de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dans la déclaration nous a été fait le sept Octobre dernier par les mêmes témoins et en quelle enfant elle donne le nom de Marie Hortense, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous avons signé avec le sieurs Magne Louis, leur maître et Eppy Jean Baptiste, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Le comte

N° 30

Naissance de Alexandrine

Aujourd'hui trois Octobre mil huit cent cinquante-sept à trois heures de l'après midi, par devant nous Le comte Edmond chevalier de la légion d'honneur Commissaire Commandant provisoire officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire est comparu Demoiselle Marie Céleste Dominique Africaine, âgée de vingt quatre ans, cultivatrice, domicilié sur l'habitation Mirocia à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Lubin Philippe, agé de vingt trois ans et Dario Nicolas, âgé de vingt quatre ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation susnommée, la quelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation susnommée le quinze Octobre mil huit cent cinquante-sept à dix heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dans la déclaration nous a été fait le quinze Octobre dernier par les mêmes témoins et en quelle enfant elle donne le nom de Alexandrine, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Le comte

N° 31

Naissance de Albert

Aujourd'hui [illegible] Octobre mil huit cent cinquante sept à neuf heures du matin, par devant nous Lecomte Edouard Chevalier de la Légion d'honneur Commissaire Commandant premier officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire et du premier Adjoint, est comparu Damoiselle Marguerite [illegible] âgée de vingt ans, ménagère, domiciliée sur l'habitation [illegible] commune de l'île de Cayenne, assistée du sieur Porte [illegible] âgé de trente ans, et [illegible] Tiburce âgé de quarante ans tous les deux cultivateurs domiciliés sur l'habitation Mirana, lesquels nous ont déclaré être accouchés le vingt et un du mois d'octobre mil huit cent cinquante sept à dix heures du soir, d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Albert, ce que lecture faite de présent acte qui a été signé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins après lecture faite, la Comparante a déclaré ne le savoir de ce requis.

Lecomte

N° 32

Naissance de Albette

Aujourd'hui vingt quatre décembre mil huit cent cinquante sept à neuf heures du matin, par devant nous Lecomte Edouard Chevalier de la Légion d'honneur Commissaire Commandant premier officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire et du premier Adjoint, est comparu Damoiselle Anne Clémence Foster âgée trente deux ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation de Pontes à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Jules Alfonse âgé de trente deux ans et Charles Michel âgé de trente ans cultivateurs domiciliés sur l'habitation Lapelle île de Cayenne, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur l'habitation de Pontes le trente un Octobre mil huit cent cinquante sept à cinq heures du matin, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le trente un Octobre dernier par le même témoin et auquel elle a donné le nom de Albette, ce après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata, nous avons signé avec les témoins après lecture faite, la Comparante a déclaré ne le savoir de ce requis.

Lecomte

Charles P. Jules Alfonse

Par acte en date du vingt sept janvier mil huit cent cinquante, inscrit sur le registre quatre des registres des naissances de la Commune pour l'acte ci-dessus, l'enfant dont la naissance a été constatée dans l'acte ci-contre a été reconnu par Michel Jean Baptiste, Louis, âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant à Cayenne. Par mention faite le deux février mil huit cent quatre vingt huit à dix heures du matin. L'officier de l'état civil, [illegible]

N° 33

Naissance de Charles Jules Gabriel

Aujourd'hui vingt un Décembre mil huit cent cinquante sept à deux heures de l'après midi, par devant nous Lecomte Edouard Chevalier de la Légion d'honneur Commissaire Commandant premier officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire et du premier Adjoint est comparu Damoiselle Marcellin [illegible] âgée de vingt trois ans cultivatrice domiciliée sur l'habitation de Mirana commune de l'île de Cayenne, assistée des sieurs Doré Joseph âgé de quarante quatre ans, et Roch Stanis Abaquis âgé de vingt six ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation de Mirana, lesquels nous ont déclaré être accouchés le Dix huit Octobre mil huit cent cinquante sept à huit heures du matin, d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le Dix huit Octobre dernier par le même témoin, et auquel enfant elle donne le nom de Charles Jules Gabriel, ce après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins après lecture faite, la Comparante a déclaré ne le savoir de ce requis.

Lecomte

N° 34

Naissance de Marie Geneviève Albette

Aujourd'hui trente Décembre mil huit cent cinquante sept à huit heures du soir, par devant nous Lecomte Edouard Chevalier de la Légion d'honneur Commissaire Commandant premier officier de l'état civil de l'île de Cayenne en l'absence du titulaire et du premier Adjoint est comparu Damoiselle Marcellin François, âgée de vingt cinq ans domestique, domiciliée sur l'habitation de Mirana, assistée des sieurs Doré Joseph âgé de quarante quatre ans, et Roch Stanis Abaquis âgé de vingt six ans, tous les deux Cultivateurs, domiciliés sur l'habitation de Mirana, lesquels nous ont déclaré être accouchés sur l'habitation de Mirana le Dix huit Octobre dernier à huit heures du soir d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le Dix huit Octobre dernier par le même témoin et auquel enfant elle donne le nom de Marie Geneviève Albette, ce après lecture faite du présent acte qui a été signé par triplicata nous l'avons signé avec les témoins après lecture faite, la Comparante a déclaré ne le savoir de ce requis.

Lecomte

N° 35

Naissances de Sexe Masculin

Depuis le 1 Janvier 1857 jusqu'au 31 Décembre dit an, il n'est pas survenu aucune naissance de sexe masculin, [illegible] de la ligne d'Etat civil, [illegible] Commissaire Commandant provisoire officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, [illegible] Cayenne, [illegible] Sainte Croix [illegible] Cayenne [illegible] Cayenne [illegible] Habitation Rivière, [illegible] Habitation Rivière, [illegible] Habitation Rivière,

Premier feuillet

Le présent registre, contenant vingt quatre feuillets, celui-ci compris, a été coté et paraphé par nous, Président du Tribunal de première instance de Cayenne, pour servir ~~aux~~ les actes de l'état civil (naissances) de la commune de Rémire pour l'année 1830.

Cayenne, le 27 novembre 1913.

N° 1.
Naissance de Jacques Augustin Dupeyron

L'an mil huit cent trente, le vingt-sept novembre, à dix heures du matin, par devant Nous, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne est comparu Monsieur Jacques Dupeyron habitant-propriétaire, Capitaine des Milices, demeurant sur son habitation le Sérail, sise au Canal Torcy, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né le vingt huit août dernier, à deux heures de l'après-midi, de lui déclarant et de Dame Marie Joséphine Favard, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jacques Augustin, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Monsieur Auguste Senez, âgé de trente-trois ans, habitant propriétaire, demeurant sur son habitation le Quartier Général, sise au Canal Torcy, et de Monsieur Charles Joseph Alphonse Monroy, âgé de trente ans, gérant de l'habitation le quartier Général et y demeurant, et ont, les père et témoi

AN 97 AI
AH

signé avec nous, le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. Signé: Du Peyrou-Favard du peyrou-Senez-Monroy et J. Ridou.

Certifié:

Vu et vérifié: Le Greffier du Tribunal

Le Procureur de la République

[signature]

Clos et arrêté par Nous, Julien Marie Ridou, Commissaire Commandant remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne pour l'année 1830, lequel registre ne contient qu'un seul acte de naissance

Le jourd'hui premier Janvier 1831.

Signé: J. Ridou

Certifié:

Vu et vérifié: Le Greffier du Tribunal

Le Procureur de la République

[signature]

Table

Dupeyrou (Jacques Augustin) 27 novbre 1830

Vu et vérifié

Le Procureur de la République,

[signature]

Certifié

Le Greffier du Tribunal,

[signature]

Un jugement du Tribunal de 1re Instance de Cayenne du 20 Janvier 1914 ordonne que le présent registre recopié remplacera le registre détérioré.

Le Greffier du Tribunal,

[signature]

Premiere feuille

Le present Registre Contenant onze feuilles a été Coté Paraphé par nous lieutenant de Juge fesant fonctions de Juge Royal pour servir a l'officier de l'état Civil de l'Ile de cayenne à Inscrire les actes de Naissances pendant l'année mil huit Cent trente un.

Cayenne le 4 Décembre 1830

N. Vatier

Juge-Aide Délégué.

Clos et arrêté, par nous Julien marie Bidou Commissaire commandant, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne pour l'année mil huit cent trente et un lequel registre ne contient aucun acte de Naissance

Cayenne le premier Janvier 1832

E. Bidou

AN 97 AJ
A1

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1832.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 décembre 1831.

Par délégation
Le Juge auditeur
Bousquet

L'an mil huit cent trente deux le vingt quatre décembre à deux heures de l'après midi, par devant nous Commissaire Commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, est comparu le sieur François Cosnard, âgé de quarante ans, jardinier Botaniste, demeurant sur l'habitation domaniale de Baduel, lequel nous a déclaré que le vingt deux du courant à huit heures du soir, la nommée Marie Entesse, agée de dix huit ans, manœuvre sur l'habitation Baduel où elle fait sa résidence est accouchée d'un enfant mâle. la quelle déclaration est faite en présence de Messieurs Etienne Désirée Martin, âgé de trente et un an, agent de recouvrements, demeurant rue Malouette et de Théodore Louis, agé de vingt six ans, chasseur au premier Régiment de Marine, demeurant à la Caserne. et ont le déclarant et les témoins signé avec nous la présente déclaration de Naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Cosnard. Théodore Louis

D. Martin fils

Bidou

Le présent registre tenu simple, ne contenant qu'un acte, a été clos et arrêté par nous, Julien Marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne pour l'année 1832. ce jourd'hui 1er janvier 1833

Bidou

AN 94 AI
AJ

1

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Isle de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1832.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 décembre 1831.

Par délégation
Le Juge auditeur
Bousquet

Le présent registre tenu triple, ne contenant aucun acte, a été clos et arrêté par nous, Julien marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne pour l'année 1832. ce jourd'hui 1er janvier 1833.

J. Bidou

AN 97 AC
AK

Le présent Registre, contenant quatorze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1833.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 novembre 1832.

Par délégation de Monsieur le juge royal
le juge auditeur soussigné
Cayenne le vingt 9bre 1832
Bousquet

N°. 1
Driope

L'an mil huit cent trente trois, le trois du mois de juillet à trois heures de l'après midi, nous commissaire commandant officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, Guane française, est comparu le sieur françois abezou âgé de quarante huit ans, régisseur de l'habitation Domaniale le Mont-joly, y demeurant; lequel nous a déclaré que le trois juillet, heure de midi la nommée Elisabeth, Négresse Libérée, N°. deux cent dix huit, Manœuvre, demeurant sur l'habitation le Mont-joly, est accouchée sur la ditte habitation d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il donne le prénom de Driope, N°. six cent trente et un lesquelles dites déclaration et presentation faites en présence de Scapin N°. 187, âgé de trente six ans manœuvre sur la ditte habitation et de Rémy N°. 17 âgé de vingt et un ans manœuvre sur la même habitation de Mont joly, et y demeurante

AN 97 AI
AL

tout les deux et a le déclarant signé avec nous la présente déclaration de naissance après qui lui en a été fait lecture, les deux témoins ayant déclarés ne savoir signer.

abezire J. Bidou

Le présent Registre, tenu triple, contenant un acte, a été clos et arrêté par nous Julien marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, pour l'année 1833. ce jourd'hui 1er janvier 1834

J. Bidou

2

Le présent Registre, contenant Quatorze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Isle de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1833.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 novembre 1832.

par delegation de monsieur le juge royal
Le juge auditeur soussigné
Cayenne le 20 9bre 1832.
Bousquet

N° 1
Driope

L'an mil huit cent trente trois, le vingt quatre septembre à dix heures du matin, par devant nous commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, est comparu le sieur François Abezout, âgé de quarante huit ans, Régisseur de l'habitation domaniale le Mont-Joli, y demeurant; lequel nous a déclaré que le trois juillet, heure de midi, la nommée Elisabette, Négresse Libérée, N° deux cent dix huit, manœuvre, demeurant sur l'habitation le Mont-Joli, est accouchée sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente, et auquel il donne le prénom de Driope, N° six cent trente et un, lesquels déclaration et présentation faites en présence de Scapin, N° 187, âgé de trente six ans, manœuvre, demeurant sur la dite habitation et de Remy N° 17. âgé de vingt et deux ans, manœuvre, demeurant également sur la même habitation. et a le déclarant signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il lui en a été fait

AN 99 AI
AM

lecture. les deux témoins ayant déclaré ne savoir signer

G. Bidou

Abégon

Le présent Registre, tenu triple, ne contenant qu'un seul acte, a été clos et arrêté par nous, Julien marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1833. ce jourd'hui 1er janvier 1834

G. Bidou

Quatorzième et dernier feuillet

Clos et arrêté par nous, J. M. Vidon, officier de l'état civil du quartier de l'île de Cayenne, pour l'année dix huit cent trente trois, lequel registre ne contient qu'un seul acte de Naissance

Cayenne le 1er Janvier 1834

E. Vidon

Premier feuillet

1.

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1834.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le vingt neuf novembre 1833.

Riot

Eu mil huit cent trente quatre le douze du mois d'avril à dix heures du matin, par devant nous commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, est comparu le sieur Charles pierre Vauquelin âgé de vingt cinq ans, habitant, demeurant sur son habitation le Diamant, sise dans l'isle de Cayenne, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le treize du mois de janvier dernier à huit heures du soir, de lui déclarant, en sa maison sise à l'habitation le Diamant, et de dame anne Marie Edwige Lebron, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Nicette Euphrasie; les dites déclarations et présentation faites en présence de Monsieur Jean paul Lougarre, âgé de trente ans, Marchand, demeurant à Cayenne, et de Monsieur Claude Genest Roquin, âgé de trente quatre ans, habitant, demeurant à Cayenne, et ont, les pere et témoins, signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture.

Loquin Vauquelin Lougarre

Vauquelin Lougarre le mot Sabron surchargé

Loquin [illegible]

AN 97 AI
AN

Le présent Registre, tenu triple, contenant un acte, a été clos et arrêté par nous Julien Marie Bidon officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne pour l'année 1836. ce jourd'hui premier janvier 1837

J. Bidon

Premier feuillet

1

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Isle de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1834.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le Vingt-neuf novembre 1833.

L'an mil huit cent trente quatre le quatorze du mois de janvier à trois heures de l'après midi, par devant nous Commissaire Commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, s'est présenté Monsieur Charles pierre Vauquelin agé de vingt cinq ans, habitant, demeurant sur son habitation le Diamand sise dans le quartier de l'isle de Cayenne, lequel nous a déclaré que son épouse dame anne Marie Edwige Lebrun était accouchée le treize janvier à huit heures du soir dans sa maison d'un enfant du sexe féminin. la dite déclaration faite en présence de Monsieur Jean paul Rougarre, âgé de trente ans, Marchand, demeurant à Cayenne et de Monsieur Claude Genest Roquin, âgé de trente quatre ans, habitant, demeurant à Cayenne, et ont les pere et témoins signé avec nous la présente déclaration de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Roquin Rougarre

Vauquelin

Bidou

Le présent Registre, tenu simple, contenant une acte a été coté et arrêté par nous Julien marie Bidou officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne pour l'année 1834.

Ce jourd'hui premier janvier 1834

Bidou

ANSAI
AO

Du quatorze janvier mil huit cent trente quatre heure de 3 heures Monsieur Vauquelin s'est présenté au domicile de Mons. l'officier de l'Etat civil pour lui déclarer que sa dame Anne Marie Edwige Subran est accouchée hier au soir à huit heures d'un enfant du sexe féminin le tout pour satisfaire au vœu de la loi

Cayenne le 14 janvier 1834.

Vauquelin

Charles Pierre Vauquelin — S. M. a rouen —
Jean Paul Lougasse Do
Claude Gerest Loquin 3e
St Gaudens

amonsieur le Allmandant du
Cantont

je déclare moin filipe azaulace
que ma femme éta couchés dun
anfans masculin le 26 avril
1835 filipe azolas

Le présent Registre, contenant Dix feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de L'Ile de Cayenne, à inscrire les *Déclarations de Naissances*, pendant l'année 1835.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 28 novembre 1834.

Le Juge Ouvriture délégué

[illegible]

Du vendredi trois juillet 1836.

Monsieur Etienne, Toussaint Prat, commis de Marine de première classe, chef du Bureau des Noirs du Service Colonial, âgé de quarante huit ans, demeurant au Camp St Denis, et Monsieur pierre hippolite Archambault, économe à Mont-Joly, âgé de vingt neuf ans, demeurant sur l'hab.on Mont-Joly; me déclarent que la Négresse libérée Alaïs, N.° 204, âgée de vingt trois ans, est accouchée au domaine de Mont-Joly le 28 juin à 11h du soir d'un enfant du sexe féminin, et ont signé les déclarants après lecture.

[illegible] [illegible]

Du vendredi neuf octobre 1835.

Monsieur Etienne, Toussaint Prat, commis de Marine de première classe, chef du Bureau des Noirs du Service Colonial, âgé de quarante et huit ans, demeurant au Camp St Denis et Monsieur pierre hippolite Archambault, économe à Mont-Joly, âgé de vingt neuf ans, demeurant sur l'hab.on Mont-Joly; me déclarent que la Négresse libérée Asporine, N.° 430, âgée de vingt deux ans est accouchée au Domaine de Mont-Joly à onze heures de la Nuit du 8 octobre d'un enfant du sexe Masculin et ont signé les déclarants après lecture.

[illegible] [illegible]

AN 97 AI
AP

Du mercredi douze 8bre 1836.

Monsieur Malet, juste auguste, régisseur, âgé de 30 ans, demeurant sur l'hab.on Mondélise et le sieur François Dix vidal, cultivateur, âgé de 65 ans, demeurant sur l'hab.on Mondélise m'ont déclaré que le onze de ce mois la D.lle Marie, fille de Thalie, est accouchée sur la dite hab.on Mondélise à 10 heures du matin et a signé un des déclarant après lecture, l'autre ne le sachant.

Bidou Malet

Le présent registre, tenu simple, contenant trois actes, a été clos et arrêté par nous, Julien Marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, pour l'année 1835. ce jourd'hui 1er janvier 1836

Bidou

A Monsieur Mille
Monsieur
Monsieur Le ~~Lieutenant~~ Commissaire
Commandant du quartier de l'isle de Cayenne
~~[illegible]~~ A Cayenne

Monsieur Le Commandant du quartier de l'isle
de Cayenne

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir que la négresse Libre
Marie Résidant sur l'habitation mondélice, est accouchée le
12 7bre courant d'un jeune négrillon

J'ai l'honneur Monsieur le Commandant
d'être votre très humble Serviteur

Melot

Mondélice 22 7bre 1839

premier feuillet

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous, Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civile du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances*, dans ledit quartier, pendant l'année 1839.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 12 Décembre 1838

Le Juge Auditeur délégué

[illegible]

naissance
1

déclaration du sieur Mulot Régisseur de l'Hon Mandelie de la naissance d'un enfant du sexe Masculin fils de la negresse Marie, Libre sur l'Hon Mandelie

L'affranchie le 23. 7bre 1839.

Le Cre Comdt du 9e de l'Isle

[illegible]
juste

AN 97 AI
AQ

première feuillet 1.

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous, Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir a l'officier de l'état civile du quartier de ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances*, dans ledit quartier, pendant l'année 1839.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 12 Decembre 1838.

Le Juge Auditeur Délégué

[signature]

arrêté portant affranchissement de dix individus

quartier de l'île de Cayenne

Nous Gouverneur de La Guyane française,

vu L'ordonnance Royale du 12 juillet 1832

vu Les déclarations et annonce faites en Conformité de La ditte ordonnance,

Considérant que Les individus cy après désnommées ont satisfait aux prescriptions de Lordonnance précitée.

Sur Le Rapport du procureur Général;

Le Conseil privé entendu, avons ordonné ce qui suit,

article 1er

Sont déclarés Libre et seront inscrit en cette qualité sur Les Rejistre de L'Etat Civil de Leurs quartier Respectif Les nommés —

n° d'ordre	nom et prénom	nom patronique	sexe	âge	Lieu de parenté	Lieu de naissance	Profession	nom et qualités des impetrans
1141	Léonide aimée	Ezeros	fem	2 ans	nul	île de Cayenne	nulle	Les Sieur Ste Chaila et dame Vve Martin

art 2ème

Le procureur Général est chargé de Lexécution du présent arreté qui sera qui sera enregistré partout

AN 97 AI AR

ou Besoins sera et inséré au Bultin officiel de La Colonie

fait a L'hotel du Gouvernement à Cayenne
Le 17 juin 1839

Signé Ducamper
par Le Gouverneur
Le procureur Général
Signé Gibelin

pour Extrait Conforme de Livré a Monsieur L'officier de L'Etat civil du quartier de L'Ile de Cayenne

Cayenne Le vingt juin 1839
Le procureur Général du Roi
Gibelin

Le Commissaire Commandant de Lyle de Cayenne

[signature]
H. Juste

Lan Mil huit cents trente neuf, Le vingt Octobre est née Eugene fils de La negresse Marie Libre pere inconnu Les temoins de cette naissance, sont Les Sieurs Reine, Gibelin, A. T. goyriena, qui ont signé avec nous Commissaire Commandant du quartier de Lyle de Cayenne

naissance

Goyriena — F. Gibelin

[signature]
H. Juste

Suivant acte reçu le vingt six février 1862, par Mr. de Michel Duvigat, notaire a Cayenne Eugene dont l'acte de naissance est ici porte la cité reconnu par Jean Matie.
Ile de Cayenne le 15 mars 1862
Le Commissaire Commandant
Gaussont

Emargement fait sur le registre des naissances du quartier de l'Ile de Cayenne, en dépôt au Greffe du Tribunal de première instance de la Guyane française.
(acte dressé le 20 Octobre 1839, f.° 1.)

Suivant acte reçu le vingt six février mil huit cent soixante deux, par Me. de St. Michel Dunezat, notaire à Cayenne, Eugène dont l'acte de naissance précède, a été reconnu par Delle. Marie Thélie.

Certifié

Cayenne, le 12 Mars 1862.

Le Greffier du Tribunal de première instance.

Signé: Lagrandeur, commis greffier.

Pour Copie Conforme.

Le Greffier du tribunal de première instance.

GUYANE FRANÇAISE
TRIBUNAL DE 1re INSTANCE

Transmis à Monsieur le
~~Procureur~~ le Procureur Impérial,
pour être envoyé à Mr l'officier
de l'état civil de l'île de Cayenne
(articles 47 et 62 du code Napoléon)

Le greffier du tribunal

[illegible]

Le présent Registre, contenant [illegible] feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour [illegible] du quartier d'[illegible] à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le [illegible] 183[illegible]

[illegible] Délégué.

[illegible]

Naissance N° 1. Par la lettre du [illegible] fermier de l'[illegible] Magdeleine, laquelle lettre datée du [illegible] [illegible] du [illegible] Masculin [illegible] fils de la [illegible] nommée [illegible] [illegible] Père inconnu.

Les témoins ont été les [illegible] Martin et [illegible] propriétaires

En foi de quoi avons signé le présent

Le Cte Cdt

[illegible]

Naissance N° 2. Par la lettre du sieur Agilas homme libre laquelle [illegible] est accouché d'un enfant du [illegible] Masculin [illegible] sur l'[illegible] de Mlle [illegible] Rivière [illegible] auquel il donne le nom de Lambert, en foi de quoi avons signé le présent

Le Cte Cdt

[illegible]

AN 97 AI
AS

Premier feuillet

Le présent registre, contenant vingt quatre feuillets, celui-ci compris, a été coté et paraphé par nous, Président du Tribunal de première instance de Cayenne, pour servir les actes de l'état civil (naissances) de la commune de Rémire pour l'année 1837.

Cayenne, le 7 Novembre 1913.

N° 1

Arrêté portant affranchissement de 2 individus

Aujourd'hui samedi quatre février mil huit cent trente sept à quatre heures de relevée, Nous Julien Marie Bidou, Commissaire commandant, officier de l'État civil du Quartier de l'Île de Cayenne, avons reçu de Monsieur le Procureur Général de cette Colonie l'Extrait de l'arrêté dont suit la teneur :

Nous, Gouverneur de la Guyane française,

Vu l'ordonnance royale du 12 Juillet 1832,

Vu les déclarations et annonces faites en conformité de ladite ordonnance ;

Considérant que les individus ci-après dénommés ont satisfait aux prescriptions de l'ordonnance précitée,

Sur le rapport du Procureur Général,

Le Conseil Privé entendu ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui

AN 97 AI
AT

Article 1er

Sont déclarés libres et seront inscrits en cette qualité sur les registres de l'état civil de leurs quartiers respectifs, les nommés :

Ile de Cayenne

N° 902 Octave, du sexe masculin, âgé de soixante douze ans, né en Afrique, sur la demande de Monsieur le Procureur du roi ;

903 Anne, du sexe féminin, âgée de soixante dix huit ans, née en Afrique, sur la demande de Monsieur le Procureur du roi

Article 2

Le Procureur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à l'hôtel du Gouverneur, à Cayenne, le trente janvier mil huit cent trente sept

Signé : L. de Choisy

Par le Gouverneur, le Procureur Général

Signé : Vidal de Lingende

Pour extrait conforme, le Procureur Général

Signé : Vidal de Lingende

à côté est le cachet du Procureur Général de la Guyane Française.

Enregistré par triplicata que nous avons collationné et signé

Habitation Mondélice les jour, mois et an que d'autre part.

Signé : J.M. Bidon

Certifié

Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié

Le Procureur de la République

N° 2

Affranchissement de Octave

Aujourd'hui lundi six février mil huit cent trente sept, à dix heures de la matinée, en vertu de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du trente janvier dernier, transcrit sur le présent registre f° 1 N° 1, a été déclaré libre sous le N° 902, le nommé Octave, du sexe masculin, âgé de soixante douze ans, né en afrique ; sur la demande de Monsieur le Procureur du roi.

Dressé par triplicata par Nous, Julien Marie Bidon, Commissaire Commandant, Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, en présence des sieurs Juste Auguste Mélot, régisseur, âgé de vingt neuf ans, et Henry Cochaud, économe, âgé de trente cinq ans, tous deux domiciliés en ce quartier sur habitation Mondélice, témoins désignés par l'affranchi, lesquels ont signé avec nous après lecture. habitation Mondélice les jour, mois et an que dessus.

Signé : A. Mélot, H. Cochaud et J. M. Bidon.

Certifié

Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié

Le Procureur de la République

N° 3

Affranchissement de Anne

Aujourd'hui lundi six février mil huit cent trente sept, à dix heures de la matinée, en vertu de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du trente janvier dernier transcrit sur le présent registre f° 1 N° 1, a été déclarée libre sous le N° 903, la nommée Anne, du sexe féminin, âgée de soixante dix huit ans, née en Afrique ; sur la demande de Monsieur le Procureur du roi ;

Dressé par triplicata par nous, Julien Marie Bidon, Commissaire Commandant, Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, en présence des sieurs Juste Auguste Mélot, régisseur, âgé

vingt neuf ans, et Henry Cochaux, économe, âgé de trente cinq ans, tous deux domiciliés en ce quartier, sur l'habitation Mondélice, témoins appelés d'office, lesquels ont signé avec nous après lecture.

Habitation Mondélice les jour, mois et an que dessus.

Signé: H. Cochaux; Jte Melot et J.M. Bidon.

Certifié
Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié
Le Procureur de la République

N° 4
Arrêté portant affranchissement de Rose (Pottet)

Aujourd'hui jeudi neuf mars mil huit cent trente sept, à trois heures de relevée; Nous, Julien Marie Bidon, Commissaire Commandant, Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, Guyane française, avons reçu de Monsieur le Procureur Général de cette Colonie l'extrait de l'arrêté dont suit la teneur:

Nous, Gouverneur de la Guyane française,
Vu l'ordonnance royale du 12 Juillet 1832,
Vu les déclarations et annonces faites en conformité de ladite ordonnance,
Considérant que les individus ci-après dénommés ont satisfait aux prescriptions de l'ordonnance précitée,
Sur le rapport du Procureur Général,
Le Conseil Privé entendu
Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1er

Sont déclarés libres et seront inscrits en cette qualité sur les registres de l'Etat civil de leurs quartiers respectifs:

Ile de Cayenne

N° 924 Rose du sexe féminin, âgée de vingt deux ans, née en Afrique, sur la demande du sieur Pottet, son maître.

Article 2

Le Procureur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au bulletin officiel de la Colonie.

Fait à l'hotel du Gouverneur, à Cayenne, le trois mars mil huit cent trente sept.

Signé: L. de Choisy.

Par le Gouverneur, Le Procureur Général
Signé: Vidal de Lingendes

Pour extrait conforme, Le Procureur Général
Signé: Vidal de Lingendes

A côté est le cachet du Procureur Général de la Guyane française.

Enregistré par triplicata que nous avons collationné et signé.

Cayenne les jour mois et an que d'autre part
Signé: J.M. Bidon
Certifié
Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié
Le Procureur de la République

N° 5
Affranchissement de Rose (Pottet)

Aujourd'hui Vendredi dix mars mil huit cent trente sept, à trois heures de relevée: En vertu de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du trois mars courant, transcrit sur le présent registre fo 2 N° 4, a été déclarée libre sous le N° 924 la nommée Rose, du sexe féminin, âgée de vingt deux ans, née en Afrique, domestique, sur la demande du sieur Pottet, son maître.

Dressé par triplicata par Nous, Julien Marie Bidon, Commissaire Commandant, Officier

de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, Guyane française, en présence des sieurs Benoît Pottet, marchand, âgé de soixante huit ans, et Emile François Martineau, propriétaire, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés à Cayenne, témoins désignés par l'affranchie, lesquels ont signé avec nous, après lecture.

habitation Mondélice les jour, mois et an que ci-contre.

Signé : Martineau ; B. Pottet et J. M. Bidon

Certifié.

Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié

Le Procureur de la République

Le présent registre tenu triple et contenant cinq actes, a été clos et arrêté par nous Julien Marie Bidon, officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1837.

Ce jourd'hui premier janvier 1838.

Signé : J. M. Bidon.

Vu et vérifié

au parquet, à Cayenne le 3 août 1838

Le Procureur du roi p. i.

Signé : J. A. Baradat.

Certifié

Le Greffier du Tribunal

Vu et vérifié

Le Procureur de la République

Un jugement du Tribunal de 1re Instance de Cayenne du 20 Janvier 1914, ordonne que le présent registre occupé remplacera le registre détérioré.

Le Greffier du Tribunal

Premier feuillet
Le Pain

1/10

Le présent Registre, contenant Dix — feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1836.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 Décembre 1835.

Par Délégation de Monsieur le Juge royal, le Juge auditeur provisoire.
Le Pain

N° 1

Enregistré le 12 mai 1836

Du Mercredi treize avril 1836.

Monsieur Cochaux, henry, ecrivain sur l'habitation Mondélice, me déclare en présence, 1° de Monsieur Mellot, juste auguste, Régisseur sur la dite habitation et du Sieur François, dit vidal, cultivateur, âgé de 60 ans, demeurant également sur l'habitation Mondélice, que ce même jour à huit heures du matin, que la dame Cochaux, thérèse, son épouse est accouchée d'un enfant du sexe masculin et ont signé le pere de l'enfant et l'un des témoins, l'autre en la Sachant.

Mte Melot

G. Cochaux

Le Bidon

Le Présent Registre [illegible], contenant un acte, a été cheet arrêté par nous Julien Marie Bidon, officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1836. ce jourd'hui premier janvier 1837.

Le Bidon

AN 97 AI
AU

Premier feuillet
Le Pain

Le présent Registre, contenant Dix — feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Naissances* dans ledit quartier pendant l'année 1836.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 Décembre — 1835.

Par Délégation de Monsieur Le Juge royal Le Juge auditeur provisoire
Le Pain

N° 1
Naissance de Julien Frédéric Cochaux

Aujourd'hui Jeudi douze mai mil huit cent trente six à huit heures de la matinée; Par devant nous Julien Marie Bidon, Commissaire commandant du quartier de l'Ile de Cayenne, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Henry Cochaux, économe sur l'habitation Mondélice, âgé de trente cinq ans, assisté des sieurs Juste Auguste Mellot, Régisseur âgé de trente et un ans, et François dit Vidal, cultivateur âgé de cinquante six ans, tous domiciliés en ce quartier, lequel nous a déclaré que son épouse dame Thérèse Maxime, est accouchée le huize avril dernier à huit heures du matin, sur la dite habitation Mondélice, d'un enfant du sexe masculin, qu'il nous présente aujourd'hui, dont il nous fit la déclaration le même jour assisté des mêmes témoins, auquel enfant il donne les prénoms de Julien Frédéric. D'après cette déclaration et nous être assuré du sexe masculin de l'enfant, nous avons dressé le présent acte par triplicata que le père et le sieur Mellot ont signé avec nous après lecture, François ayant déclaré ne le savoir de ce interpellé.
habitation Mondélice, les jour, Mois & an que dessus.

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

AN 37 AI
AV

Premier feuillet 1

Le présent Registre, contenant Dix feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à inscrire les *Actes de Naissances*, pendant l'année 1835.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 28 novembre 1834.

Le Juge Auditeur délégué

[illegible]

Aujourd'hui Samedi, dix huit juillet, à trois heures de relevée, nous Julien marie Bidou, commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, avons reçu de Monsieur le Procureur Général l'extrait de l'arrêté dont suit la teneur.

Nous Gouverneur de la Guyane française, vu l'ordonnance Royale du 12 juillet 1832; vu les déclarations et annonces faites en conformité de la dite ordonnance. Considérant que les individus ci après dénommés ont satisfait aux prescriptions de l'ordonnance Précitée; sur le rapport du Procureur Général, le conseil privé entendu, avons ordonné et ordonnons ce qui suit: article 1er

N° 6[illegible] [illegible], du sexe féminin, âgée de trente quatre ans, fille légitime de feu Patience, affranchi du sieur Lagatellerie, Née à Cayenne, Guyane française, libérée par le sieur Rouger de lagatellerie, son maître.

N° 687. Clérine, du sexe féminin, âgée de trente sept ans. fille légitime de feu patience, affranchi du sieur Lagatellerie Née à Cayenne, Guyane française, libérée par le sieur Rouger de lagatellerie son maître.

Article 2me

le Procureur Général est chargé de l'exécution du présent

AN 99 AI AW

arrêté qui sera enregistré partout ou besoin sera et inséré au bulletin officielle de la Colonie.

Fait à l'hotel du Gouvernement à Cayenne le quinze juillet mil huit cent trente cinq. Signé Jubelin. par le Gouverneur le Procureur Général signé vidal de Lengendes. pour extrait conforme le Procureur Général vidal de Lengendes.

Enregistré par triplicate que nous avons collationné Cayenne les jour, mois et an que dessous.

J. Bidou

L'an mil huit cent trente cinq, le dix sept aout à huit heures du matin par devant nous Commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, sont comparus, Messieurs Etienne Toussaint Prot, commis de Marine de première classe, âgé de quarante huit ans demeurant au Camp St Denis, et pierre hippolite Archambault, économe sur l'habitation Domaniale Mont-joly, âgé de vingt neuf ans, demeurant sur la dite habon; lesquels nous ont déclaré que le vingt huit juin, à onze heures du soir, la Negresse Libérée Alais, N° 204, âgée de vingt trois ans, demeurant sur l'habon Mont-joly, est accouchée sur la dite habitation d'un enfant du sexe féminin qu'ils nous présentent, le dit enfant non légitime, le pere étant inconnu, et auquel on a donné le nom d'Emmaline, N° 685. et ont les déclarant signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Pedt Armamoudt J. Bidou

L'an mil huit cent trente cinq et le vingt cinq octobre à trois heures de relevée par devant nous Commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'Etat civil du dit quartier, Guyane française, sont comparus, Messieurs Etienne Toussaint Prot, commis de Marine de première classe, âgé de quarante huit ans, demeurant au Camp St Denis, et pierre hippolite Archambault, Econome sur l'habitation Domaniale Mont-joly, âgé de vingt neuf ans, demeurant sur la dite habitation, lesquels nous ont déclaré que dans la nuit du huit octobre sur les onze heures, la Negresse Asporina, libérée, N° 430, âgée de

vingt deux ans demeurant sur l'habon Mont-joly, est accouchée sur la dite habitation d'un enfant du sexe masculin+, pere inconnu, auquel on a donné le nom d'Isidore N° 191. Et ont les déclarant signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

+ qu'ils nous présentent

Pedt Armamoudt J. Bidou

L'an mil huit cent trente cinq, le vingt quatre décembre à neuf heures du matin, par devant nous Commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'Etat civil du dit quartier, Guyane française, sont comparus, Monsieur Juste, auguste Mellot, Régisseur, âgé de trente ans, demeurant sur l'habitation Mondélice et le sieur François, dit vidal, cultivateur, âgé de cinquante cinq ans, demeurant sur la dite habitation, lesquels m'ont déclaré que le onze du mois d'octobre à deux heures du matin la Dlle Marie, libre de naissance, est accouchée d'un enfant du sexe féminin*, pere inconnu, auquel on a donné le nom de Rosette et ont les déclarant signé avec nous l'autre ne le sachant après qu'il leur en a été fait lecture.

* sur l'habon

* qu'ils nous présentent

Mellot J. Bidou

Le présent Registre, tenu triple et contenant quatre actes, a été clos et arrêté par nous, Julien marie Bidou, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, pour l'année 1835. ce jourd'hui premier janvier 1836.

J. Bidou

Premier feuillet — 1er

Le présent Registre, contenant Douze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'Etat Civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Déclarations de Naissances*, *Mariages* et *Décès des esclaves* dans ledit quartier pendant l'année 1842.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le Vingt décembre 1841.

Le Juge Auditeur délégué
Alexdre Thoré
J. A. D.

N° 1er
décès de Mahomet

Aujourd'hui dix janvier mil huit cent quarante deux le Sieur Balavoine régisseur de l'habitation le Quartier general, nous a declaré que le Nommé Mahomet est decedé hier, Neuf du present mois, à trois heures de relevée en foi de quoi, nous avons dressé & signé le present, à l'habitation la Madelaine ce dix janvier mil huit cent quarante deux

Le 1er Lieut. commre Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction de l'état civil

Erdl Bouté

N° 2
décès de Césaire

Aujourd'hui Seize Janvier mil huit cent quarante deux, la femme Carriot, Domiciliée sur l'habon Marie Rose, nous a declaré que le Negre Césaire, agé de Cinquante Six ans, est decedé ce matin à Six heures, en foi de quoi nous avons dressé & signé le présent, sur l'habitation la Madelaine, le Seize Janvier, mil huit cent quarante deux

Le 1er Lieut. Commre Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil

Erdl Bouté

AN 97 AI
AX

N° 3
décès
de Madelaine

Aujourd'hui, dix sept Janvier mil huit cent quarante deux, par devant nous Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, sur l'hab.on La Madelaine, le Sieur Balavoine regisseur de l'h.on Le quartier general, situé au Canal Torcy nous a declaré que la Negresse Madelaine, agée de Cinquante six ans, est decédée à Cayenne le quatorze du present mois, en foi de quoi nous avons signé le present les jour, mois & an que dessus

Ord. Bouté

N° 4
décès
d'Amédée

Aujourd'hui Trente & un Janvier, mil huit cent quarante deux, nous Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier d'état civil, sur l'habitation La Madelaine, avons reçu la declaration de Monsieur Felix regisseur de l'hab.on La florentine, situé au Canal Torcy, appartenant à Madame Charlemont que le Negre Amédée agé d'environ Cinquante sept ans, est décédé sur la dite habitation, hier à dix heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord. Bouté

N° 5
décès
de Julerand

Aujourd'hui, Trente et un Janvier, mil huit cent quarante deux, nous Lieutenant Commiss.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu la déclaration de Monsieur Leon Gallier regisseur de l'hab.on Beauvegard, que le Negre Julerand agé d'environ soixante dix huit ans, est decédé hier Trente du present mois, en foi de quoi nous avons signé le présent, sur l'h.on La Madelaine, les jour, mois et an que dessus

Ord. Bouté

N° 6
Naissance
de Martine

L'an mil huit cent quarante deux & le six fevrier, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, sur l'habitation La Madelaine, avons reçu la declaration de Monsieur A. Trillet proprietaire de l'hab.on Tour-aimé que sa Negresse Catherine est accouchée le quatre du présent mois, à dix heures du soir d'un enfant du sexe feminin, auquel il a donné le nom de Martine, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord. Bouté

N° 7
décès
de Michel

L'an mil huit cent quarante deux & le sept fevrier, sur l'h.on La Madelaine, nous premier Lieut.t Comm.re Commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu la declaration de Monsieur Balavoine, regisseur de l'h.on Le quartier général que le Nommé Michel, est decédé, le six du present mois en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ord. Bouté

N° 8
décès
d'Amelie

L'an mil huit cent quarante deux & le douze fevrier, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil sur l'hab.on La Madelaine, avons reçu la déclaration de Monsieur Melot fermier de l'h.on Dorvillier, que la Negresse Amelie, y est decédée le dix du courant, à l'âge de soixante trois ans, en foi de quoi, nous avons signé le present

Ord. Bouté

N° 9
décès
d'Antoine

L'an mil huit cent quarante deux & le dix neuf fevrier, nous premier Lieutenant Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil sur l'hab.on La Madelaine, avons reçu, la déclaration de Monsieur Chirol, proprietaire de l'h.on La Celina, que son Negre Antoine y est decédé, le seize du présent mois, en foi de quoi, avons signé le présent

Ord. Bouté

N° 10.
décès
de Marceline

L'an mil huit cent quarante deux & le dix huit fevrier, sur l'h.on La Madelaine, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu la déclaration de Monsieur Le Borgne, propriétaire de l'h.on La Montagne Anglaise, que la Negresse Marceline y est decédée par suite de fluxion de poitrine, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 11
Naissance
de Temps

L'an mil huit cent quarante deux & le dix neuf fevrier, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur l'hab.on La Madelaine de Monsieur Goyriena fondé de pouvoirs des propriétaires de l'h.on Mondelice, la declaration que la Negresse Flore, agée de dix huit ans, y est accouchée d'un enfant du sexe masculin auquel on a donné le Nom de Temps, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 12
Naissance
de Faustin

L'an mil huit cent quarante deux & le premier mars, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur l'hab.on La Madelaine, de Monsieur Goyriena fondé de pouvoir du propriétaire de l'h.on La Marie, sa declaration que la Negresse Fanchette, est accouchée hier lundi vingt huit fevrier, d'un enfant mâle, auquel on a donné le nom de Faustin, en foi, de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 13
décès
de Simon

L'an mil huit cent quarante deux & le huit mars, nous premier Lieutenant Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur l'h.on La Madelaine, de Monsieur Felix Douillard fermier de l'h.on La felicité, sa déclaration que le nommé Simon (negrillon) fils naturel de la Negresse Maria, est decédé le sept du présent mois à trois heures de l'après midi, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 14
décès
de la Neg.sse Lisette

L'an mil huit cent quarante deux & le quinze mars, nous premier Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu sur l'h.on La Madelaine, de Madame Pacaud Sablon, propriétaire de l'h.on Les trois amis, sa declaration que sa Negresse Lisette de ladite h.on y est decédée hier quatorze du présent mois, à trois heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 15
décès
de la Neg.sse Rosa

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt trois mars, nous premier Lieutenant Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur l'h.on La Madelaine de Monsieur Leon Gattier regisseur de l'habitation Beauregard sa declaration que la Negresse Rosa, agée d'environ vingt ans y est decédée, le lundi vingt & un mars courant, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ord.l Bouté

N° 16
décès
d'Auguste
d'Aza
de Major &
de Rosette

L'an mil huit cent quarante deux, & le sept avril, nous premier Lieut.t commre Commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habitation la Madelaine, de Monsieur Théodore Lemonnier, regisseur de l'habitation le moulin à vent, appartenant à Messieurs Dotelle frères, sa déclaration, que le trois avril courant, les trois nègres Auguste de Nation gorée agé de cinquante quatre ans, Aza de Nation Calbary, agé de vingt neuf ans & Major de Nation Rengon agé de quarante huit ans étant tous trois dans un canot qui a rempli, se sont noyés à l'élet le père, dépendance de la dite habitation, Et que la Negresse Rosette, agée de soixante sept ans est decédée à l'habitation le moulin à vent, le six avril présent mois, en foi de quoi nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 17
Naissance
d'Angelique

L'an mil huit cent quarante deux & le dix neuf avril, nous 1er Lieut.t commre Commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu sur notre habitn la Madelaine, de Monsieur Balavoine, regisseur de l'habn le quartier général, située au Canal Torcy, sa déclaration que la Negresse Venus y est accouchée hier dix huit avril présent mois, d'un enfant feminin, auquel les parens ont donné le nom d'Angelique en foi de quoi, nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 18
Naissance
de Gabriel

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt & un avril, nous 1er Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne y fesant les fonction d'officier d'état civil, avons reçu sur notre habitn la Madelaine, de Monsieur Melot regisseur & fermier de l'hn Dorvillier, sa déclaration que la Negresse Ceralie, appartenant à la dite habitn y est accouchée le dix huit avril courant, d'un Negrillon qui portera le nom de Gabriel, en foi de quoi, nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 19
Naissance
de Finette

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt trois avril, nous premier Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habn la Madelaine, de Monsieur Goyriena, fondé des pouvoirs du propriétaire de l'habitation la Marie, située au Canal Torcy, sa déclaration que la Negresse Julienne agée d'environ trente quatre ans, y est accouchée le vingt du courant d'un enfant feminin qui portera le nom de Finette, en foi de quoi nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 20
Naissance
de Philippe

L'an mil huit cent quarante deux, & le vingt quatre avril, nous 1er Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habn la Madelaine de Monsieur Felix Douillard, fermier de l'habn Beausejour, sa déclaration, que la Negresse Iphigénie, y est accouchée le vingt du présent mois à deux heures du matin, d'un Negrillon qui portera le nom de Philippe, en foi de quoi nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 21
Naissance
de François

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt quatre avril, nous 1er Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habn la Madelaine, de Madame H. Pacaud Sablon sa déclaration que sa Negresse Yacinthe, est accouchée hier vingt trois, d'un enfant mâle qui portera le nom de François en foi de quoi, nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 22
décès de
Dominique 1er

L'an mil huit cent quarante deux & le trois mai nous 1er Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habn la Madelaine de Monsieur Balavoine, regisseur de l'hn le quartier général sise au Canal Torcy, sa déclaration que le nommé Dominique 1er, y est decédé le deux du présent mois de mai, en foi de quoi nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 23
décès de
Victor 1er

L'an mil huit cent quarante deux & le cinq mai nous 1er Lieut.t Commre Commandt de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habn la Madelaine, de Monsieur Balavoine, regisseur de l'hn le quartier général sise au Canal Torcy, sa déclaration que le nommé Victor 1er y est decédé quatre du présent mois de mai, en foi de quoi nous avons signé le présent

ÎLE DE CAYENNE ÉTAT CIVIL GUYANNE FRANÇAISE

Eral Bouté

N° 24
décès de
Miracle

L'an mil huit cent quarante deux & le sept mai Nous 1er Lieut.t Comm.re command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur l'hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on le quartier général, sa déclaration que le Negre Miracle y est decedé, le six du present mois de mai, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 25
Naissance
de
Dorothée

L'an mil huit cent quarante deux & le sept mai, nous 1er Lieut.t Comm.re Commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Lemonnier regisseur de l'hab.on Le moulin à vent, sa declaration que la Negresse Thérèse Créole de la dite hab.on agée de vingt six ans y est accouchée d'un enfant feminin auquel il a été donné le Nom de Dorothée en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 26
décès
de
Véronique

L'an mil huit cent quarante deux & le quatorze mai, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu, sur notre hab.on La Madelaine, de Madame H. Pacaud Sablon, sa déclaration que sa Negresse Véronique est decedée le vingt trois du mois dernier dans l'apres midi en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 27
décès
de
Victoire

L'an mil huit cent quarante deux & le dix sept mai, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Courant Propre habit.t sa déclaration, que sa Negresse Victoire, créole de Cayenne agée de soixante dix neuf ans, est decedée hier seize du présent mois de Mai, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 28
décès
de
Prosper

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt deux mai, Nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Lendry regisseur de l'hab.on Montabo, sa declaration que le Negre Prosper de Nation Gorée, y est decedé hier, vingt & un du present mois de Mai, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 29
décès
de
Théotide

L'an mil huit cent quarante deux & le sept juin Nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Melot, regisseur de l'hab.on Mondelice, sa déclaration que sa negresse Théotide agée de soixante & un ans, appartenant à la dite h.on y est decedée le deux juin courant, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 30
Naissance
de
Baltide

L'an mil huit cent quarante deux & le sept Juin, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Melot regisseur de l'h.on Mondelice, sa declaration, que la Negrette Baltide fille légitime de Talma & de Zelime de cette habit.on, est née le trois Juin present mois, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 31
Naissance
d'Adélaïde

L'an mil huit cent quarante deux & le huit Juin, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur U. Martin, co-proprietaire de l'hab.on Marengo, sa déclaration que la Negresse Aline, y est accouchée aujourd'hui, d'un enfant feminin, qui sera appellé Adélaïde, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 32
décès
de
Baltide

L'an mil huit cent quarante deux, le dix huit Juin, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Melot regisseur de l'h.on Mondelice, sa declaration, que la Negrette Baltide née le trois de ce mois enfant de Talma & de Zelime, est decedée le seize du dit mois, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 33
Naissance
de
Jérôme Augustin

L'an mil huit cent quarante deux, le dix huit Juin, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Melot regisseur de l'h.on Mondelice, sa déclaration que la Negresse Gertrude femme Janvier, y est accouchée d'un enfant mâle, le seize du courant, qui portera le Nom de Jérôme Augustin en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 34

L'an mil huit cent quarante deux, le sept Juillet Nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fo

N° 34
Naissance
de
Jean

d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habitation la Madelaine, de Monsieur Felix regisseur de l'habitation la Florentine, sise au Canal Torry, sa déclaration que la Negresse Ursule, y est accouchée le vingt sept juin dernier, d'un enfant mâle qui portera le nom de Jean en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 35
décès
de
Paulin

L'an mil huit cent quarante deux & le dix Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine regisseur de l'habitation le quartier général sa déclaration que le Negrillon Paulin, y est décédé le huit du présent mois, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 36
décès
d'Isidore

L'an mil huit cent quarante deux le Onze Juillet, nous 1er Lieut.t comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Crillet habit.t Propriétaire, sa déclaration que le Nommé Isidore de Nation Bayou, agé de quarante neuf ans, est décédé le vingt neuf juin dernier, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 37
décès
de
Charlotte

L'an mil huit cent cent quarante deux le douze Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Le Borgne sa déclaration, que la Nommée Charlotte Marius, agée de trente & un ans, immatriculée sous le numero mille neuf Registre B, est décédée ce jour d'hui, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 38
décès
d'Agathe

L'an mil huit cent quarante deux, le quinze Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on le quartier général sa déclaration que la negresse Agathe, est décédée le neuf du présent mois, sur l'hab.on l'occasion où elle était entraînement, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 39
Naissance
de
Nicole

L'an mil huit cent quarante deux & le vingt quatre Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre h.on La Madelaine, de Monsieur U. Martin, co-propriétaire de l'hab.on Marange, sa déclaration que sa Negresse Ella vient d'accoucher aujourd'hui d'un enfant féminin, qui portera le nom de Nicole, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 40
Naissance
de
Samson

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt six Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu, sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Le Borgne, sa déclaration que le vingt cinq du présent mois, à quatre heures du matin sa Negresse Etrennes, est accouchée d'un garçon, qui portera le nom de Samson, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 41
Naissance
de
Paul

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt-neuf Juillet, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Soupon, propriétaire de l'hab.on Elizabeth, sa déclaration, que sa Negresse Josephine, y est accouchée le vingt six du courant, à trois heures du matin d'un enfant mâle qui portera le nom de Paul, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 42
décès
de
Lamour

L'an mil huit cent quarante deux et le sept août nous 1er Lieut.t comm.re commandant de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu, sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Felix Douillard fermier de l'hab.on La Felicité, sa déclaration, que le cinq du présent mois le Nommé Lamour, esclave de Monsieur Beauregard, commandeur de la dite habit.on La Felicité, agé de soixante deux ans immatriculé sous le N° six cent quatre est décédé le dit jour cinq courant en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 43
décès
de
Julia Azémia

L'an mil huit cent quarante deux & le sept août nous 1er Lieut.t comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Balavoine, regisseur de l'h.on le quartier général sa déclaration que la negrille Julia (Azemia) agée de onze ans, fille d'Eriphile, est morte hier soir à onze heures, subitement, à l'h.on Mahury, où elle était en promenade & accompagnant la Negresse Marthe, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ecrit Bouté

N° 44
Naissance de Lucien

L'an mil huit cent quarante deux et le sept août nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Courant Propriétaire sa déclaration que sa Negresse Rosillette, vient d'accoucher d'un enfant mâle, qui portera le nom de Lucien, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 45
Naissance de Coriolan

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt et un août, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu, sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Piquépé propriétaire de l'hab.on Beauregard, sa déclaration que sa Negresse Maquanqui, est accouchée le vingt du présent mois, d'un enfant naturel, qui porte le nom de Coriolan, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 46
décès de Celestine

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt et un août, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Felix Douillard fermier de l'hab.on La Felicité, sa déclaration, que la Negresse Celestine, agée de soixante et un ans cultivatrice appartenant à Monsieur Beauregard, est décédée le vingt du courant à deux heures du matin, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 47
Naissance de Romulus

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt et un août nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Piquépé propriétaire de l'h.on Beauregard, sa déclaration que sa Negresse Anna, y est accouchée ce vingt et un août à onze heures du soir, d'un enfant mâle qui porte le nom de Romulus, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 48
Naissance de Lucien

L'an mil huit cent quarante deux le vingt cinq août, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Melot regisseur de l'h.on Mondelin, sa déclaration que Elizabette fille de Boniface et d'Eliza, est accouchée le seize du courant, d'un enfant mâle, qui porte le nom de Lucien, et est de couleur mulâtre, ces noms et le jeune mulâtre nouveau né appartiennent à l'hab.on Mondelin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 49
décès de Sans-souci

L'an mil huit cent quarante deux et le deux septembre nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Balavoine regisseur de l'h.on Le quartier général, sa déclaration, que le nommé Sans Souci, est décédé hier premier du présent mois, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 50
décès de Claire

L'an mil huit cent quarante deux le seize septembre, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Felix regisseur de l'h.on La Florentine, sise au Canal Torcy, appartenant à Madame de Charlemont, sa déclaration que la Negresse Claire, agée de cinquante ans, y est morte et décédée hier quinze de la maladie du flux, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 51
Naissance de L'enfant de Fifine

L'an mil huit cent quarante deux et le dix huit septembre, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab.on Le Quartier général, sa déclaration, que la Negresse Fifine, y est accouchée le treize du présent mois, d'un enfant du sexe féminin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 52
décès de L'enfant de Fifine

L'an mil huit cent quarante deux et le dix huit septembre, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine, regisseur de l'h.on Le quartier général sa déclaration, que l'enfant du sexe féminin, de Fifine, negresse de la dite hab.on, accouchée le treize du présent mois, est décédé ce jourd'hui dix huit, n'ayant vécu que six jours, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 53
décès de Léonard

L'an mil huit cent quarante deux le vingt quatre septembre, nous 1er Lieut.t Comm.re Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab.on La Madelaine de Monsieur Candolle propriétaire sa déclaration que le Negrillon Léonard, fils de la Negresse Claire, est décédé le dix neuf courant, sur son hab.on L'Eliza, sise au Canal Torcy, en foi de quoi, nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 54
décès de
Célestin

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt huit Septembre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Leon Gattier régisseur de l'h.on Beauregard, sa déclaration que le vingt six du présent mois, le Nègre Célestin y est décédé en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 55
décès de
François 1er

L'an mil huit cent quarante deux, le six Octobre nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre habit.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine régisseur de l'h.on Le quartier général, sa déclaration que le nommé François 1er est décédé le vingt six Septembre d.er sur l'hab.on L'Occasion, où il était en traitement, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 56
décès de
Saturne

L'an mil huit cent quarante deux le six Octobre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine, régisseur de l'h.on Le quartier général, sa déclaration que le nommé Saturne est décédé, sur l'hab.on L'occasion où il était en traitement, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 57
décès de
Jean-Baptiste

L'an mil huit cent quarante deux, le neuf Octobre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Courant propriétaire, sa déclaration, que son nègre créole, nommé Jean Baptiste, est décédé le huit du présent mois, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 58
décès de
Lucien

L'an mil huit cent quarante deux, le treize Octobre, nous 1er Lieut.t Commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Courant propriétaire, sa déclaration, que son Négrillon Lucien, né le sept août d.er de sa négresse Rosillette, est décédé, hier douze du présent mois d'octobre, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 59
décès de
Morin

L'an mil huit cent quarante deux le quinze Octobre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Chaufard régisseur de l'hab.on Montabo, sa déclaration, que le Nègre Morin, y est décédé dans la nuit du treize au quatorze courant, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 60
décès de
Merlin

L'an mil huit cent quarante deux, le seize Octobre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Paquenaint co-propriétaire, de l'hab.on Gros bois, située à Remire, sa déclaration, que le Nègre Merlin y est décédé hier quinze du présent mois, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 61
décès de
Rosalie 1re

L'an mil huit cent quarante deux, le dix huit Octobre, nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction, d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Balavoine régisseur de l'hab.on Le quartier général, sa déclaration que la Négresse Rosalie 1re y est décédée le seize de ce mois, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 62
décès de
Lucien

L'an mil huit cent quarante deux le huit Novembre, nous 1er Lieut.t Commre Command.t de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu, sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Melot régisseur de l'hab.on Mondelice sa déclaration que le jeune mulâtre, nommé Lucien, né le seize août dernier est décédé ce jour huit novembre, en foi de quoi, nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 63
décès
d'Eudoxie

L'an mil huit cent quarante deux le quatorze Novembre nous 1er Lieut.t commre Command.t de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, avons reçu sur notre hab.on La Madelaine, de Monsieur Félix Bouillard fermier de l'hab.on La félicité, sa déclaration que la Négrette Eudoxie, agée de onze ans, appartenant à Monsieur Beauregard est décédée le dix du présent mois, à trois heures du matin, sur l'hab.on Sautro, où elle était en traitement, en foi de quoi nous avons signé le présent.

Ord. Bouté

N° 64
Naissance
de Nestor

L'an mil huit cent quarante deux & le dix neuf novembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y avons reçu sur notre habitation La Madelaine, de Monsieur Balavoine regisseur de l'hab. le quartier general, sa déclaration que la Negresse Eriphile, est accouchée le treize du courant d'un enfant mâle qui porte le nom de Nestor, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 65
décès
de
Clémentine

L'an mil huit cent quarante deux le vingt novembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine, de Monsieur Fourier regisseur de l'hab. La Marie, sa declaration que la Negresse Clementine, est décédée le quatorze courant en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 66
décès
de
Prosper

L'an mil huit cent quarante deux, le vingt deux novembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil y avons reçu sur notre hab. La Madelaine, de Monsieur Felix Douillard, fournier de l'hab. Beausejour, sa déclaration que le nommé Prosper, sexagenaire, immatriculé sous le numero, cinq cent quatre vingt deux, est décédé le vingt du courant, à cinq heures du matin, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 67
Naissance
de Marie Eugénie

L'an mil huit cent quarante deux, le trois décembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine, de Monsieur A. Labrue, sa déclaration que la Negresse Agathe, fesant partie de l'atelier de l'hab. de la Montagne Tigre, est accouchée ce jourd'hui d'un enfant feminin qui porte le nom de Marie Eugenie, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 68
Naissance
de
Guillaume

L'an mil huit cent quarante deux, le douze décembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine de Monsieur Balavoine, regisseur

de l'habitation le quartier general, sa declaration que la Negresse Charlotte, est accouchée d'un enfant mâle le premier décembre courant, qui porte le nom de Guillaume, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 69
Naissance
d'André

L'an mil huit cent quarante deux le douze décembre nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne, y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine de Monsieur Chaufard regisseur de l'hab. Montabo, sa declaration que la Negresse Rosine, est accouchée hier soir, onze du present d'un enfant mâle qui porte le nom d'André, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 70
Naissance
d'Antony

L'an mil huit cent quarante deux le douze décembre nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine, de Monsieur Goyriena, fondé de pouvoir du proprietaire de l'hab. La Marie, sise au Canal Tercy sa déclaration que la Negresse Virginie, agée de trente six ans, y est accouchée le vingt novembre dernier, d'un enfant mâle, auquel on a donné le nom d'Antony en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

N° 71
Naissance
de
Noëline

L'an mil huit cent quarante deux le vingt sept décembre, nous 1er Lieut. comm. Command. de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil, y avons reçu sur notre hab. La Madelaine, de Monsieur Paquenaut proprietaire à Cayenne, sa declaration que la Negresse Melanie, y est accouchée la nuit derniere, d'un enfant feminin, auquel il donne le nom de Noëline, en foi de quoi nous avons signé le présent

Ed. Bouté

Le présent registre, tenu double, contenant soixante & onze actes a été clos & arreté, par nous Edouard Bouté 1er Lieutenant Commissaire Commandant de l'île de Cayenne y fesant fonction d'officier de l'état civil pour l'année 1842 sur l'hab. La Madelaine située dans l'île de Cayenne, ce jourd'hui 1er Janvier mil huit cent quarante trois

Ed. Bouté

Vu et vérifié le présent Registre par le Sr. Lieutenant de Vaisseau Marchais et 2 ans des cahiers de l'île de Cayenne 1841.
Vu, Recevant à Cayenne le 1er Novembre 1843.
Le Sr. Lieutenant de Vaisseau Directeur de l'Ecole Militaire de Vaisseau Marchais

premier feuillet

Le présent Registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous, Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir a l'officier de l'état civil du quartier de ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès*, dans ledit quartier, pendant l'année 1839.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 12 Decembre 1839.

Le Juge Auditeur Délégué

[illegible]

AN 97 AI
AY

premier feuillet

Le présent Registre, contenant — Dix — feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'île de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1837.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 5 Décembre 1836.

pour le juge royal le juge aud. délégué
[illegible]

Le present Registre tenu triple et ne contenant aucun acte, a été clos et arrêté par nous Julien Marie Bidou officier de l'Etat civil du quartier de l'Isle de Cayenne pour l'année 1837.

Ce jourd'hui premier Janvier 1838

J. Bidou

Vu & vérifié
au parquet, à Cayenne, le 3 aout 1838
Le procureur du Roi, p.i
J. A. Baradat

AN97AI
A2

Premier feuillet
Le Pasis

1/10

Le présent Registre, contenant Dix — feuillets, a été côté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane Française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1836.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 Décembre 1835.

Par Délégation de Monsieur le Juge royal, Le Juge auditeur provisoire
Le Pasis

Le présent Registre tenu triple, ne contenant aucun acte, a été clos et arrêté par nous Julien Marie Bidou officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, pour l'année 1836. ce jourd'hui premier janvier 1837.

Le Bidou

AM 97 AI
AAA

1.

Le présent Registre, contenant Quatorze feuillets, a été coté et paraphé par nous Juge royal près le Tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'Officier de l'État-civil du quartier de l'Ile de Cayenne, à dresser les *Actes de Décès* dans ledit quartier pendant l'année 1833.

Fait au Palais de Justice, à Cayenne, le 15 novembre 1832.

Par délégation de Monsieur le juge royal
Le juge auditeur soussigné
Cayenne le 20 9bre 1832
Bousquet

N° 1
Pacou

L'an mil huit cent trente trois, le dix huit du mois de fevrier, à deux heures de l'après midi, par devant nous commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, Guyane française, sont comparus Messieurs, Pierre Mille de St Juste, âgé de cinquante cinq ans, habitant, domicilié sur son habitation la franchise, et Claude Girard, âgé de trente huit ans, conducteur des travaux, domicilié à Cayenne et de présent sur l'habitation la franchise, lesquels ne sont ni parents ni voisins du défunt, lesquels nous ont déclaré que le dix huit du mois de février à cinq heures du matin le nommé Pacou, nègre libéré, âgé de vingt deux ans, inscrit sous le numéro 321 cultivateur demeurant au camp St Denis, célibataire, est décédé

AN 97 AI
AAB

sur l'habitation la franchise, ainsi que nous nous en sommes assurés, et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite

Girard [illegible] J. Bidou

N° 2.
St hilaire Nersan

L'an mil huit cent trente trois le neuf du mois de décembre à dix heures du matin, par devant nous commissaire commandant du quartier de l'isle de Cayenne, officier de l'état civil du dit quartier, Guyane française, sont comparus, Monsieur Louis François Pélage, âgé de vingt cinq ans, Maître tailleur, demeurant à Cayenne, frère du défunt, et Monsieur Gustave Lhaure, âgé de vingt six ans, clair de Notaire, demeurant à Cayenne cousin du défunt; lesquels nous ont déclaré que le neuf de ce mois de décembre à quatre heures du matin, le sieur St hilaire Nersan, âgé de vingt trois ans, habitant, demeurant sur l'habitation belle-vue, Montagne tigre, Garçon, fils naturel de demoiselle antoinette Lhaure, demeurant sur son habitation Belle-vue, Montagne tigre, est décédé sur la dite habitation; ainsi que nous nous en sommes assurés et les déclarants ont signé avec nous le présent acte. après que lecture leur en a été faite.

P. Pélage Gne Lhaure Nersan

J. Bidou

Le présent registre, tenu triple, contenant deux actes a été clos et arrêté par nous Julien Marie Bidou officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, pour l'année 1833. ce jourd'hui 1er janvier 1834

J. Bidou

quatorzième & dernier feuillet

Clos et arrêté par nous, J. M. Widow, officier de l'état civil du quartier de l'isle de Cayenne, pour l'année dix huit cent trente trois. lequel registre ne contient que deux actes de décès.

Cayenne le 1er janvier 1834

E. Widow

Premier feuillet.

Diane

Le présent registre contenant quatre vingt seize feuillets, a été côté et paraphé par nous, Juge Impérial, Président au tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil de l'Islet la Mère à dresser les actes de naissances pendant l'année 1866.

Fait à Cayenne, le vingt Novembre mil huit cent soixante cinq.

Diane

GUYANE FRANÇAISE
TRIBUNAL DE 1re INSTANCE

AN 97 AI
AAC

N° 1.

Acte de Naissance de Clémentine Honorine Augustine Heiss

Aujourd'hui Six Novembre Mil huit cent soixante six, à neuf heures de la matinée, Par devant Nous Gilles Sidoine Alfred Benjamin, Commis de Marine, Chef du Service administratif, Officier de l'Etat civil à l'Ilet la Mère, Guyane française est comparu le sieur Emile Etienne Eugène Heiss, âgé de trente quatre ans, Surveillant de troisième classe, domicilié à l'Ilet la Mère, assisté des sieurs Henri François Dervau, âgé de vingt quatre ans, Chirurgien de troisième classe de la Marine, demeurant à l'Ilet la Mère et Jacques Eugène Vial, âgé de trente ans, Pilote, demeurant à l'Ilet le Père, Guyane française, lequel nous a déclaré que son épouse, dame Aimée Augustine Dagorn de Restalec, est accouchée le vingt [illegible] dernier, à onze heures et demie du matin dans sa maison [illegible] du sexe féminin, qu'il nous présente aujourd'hui, dont la [illegible] provisoire nous fut faite le jour même par le sieur Heiss, [illegible] de troisième classe, assisté des sieurs Alfred Marie Pichon, [illegible] de vingt quatre ans, Chirurgien de troisième classe de la Marine et Jacques Eugène Vial, susdénommé et qualifié, auquel enfant il donne les prénoms de Clémentine Honorine Augustine.

D'après cette déclaration, et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin nous avons dressé le présent acte, par triplicata, que le père et les témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

Ilet la Mère, les jour, mois et an que dessus.

Alf Benjamin — Heiss — [illegible] — Vial

N° 2.

Acte de Naissance de Marie Joanna Thérèse Antoinette Douce

Aujourd'hui Vingt un Décembre Mil huit cent soixante six, à huit heures de la Matinée, Par devant nous, Gilles Sidoine Alfred Benjamin, Commis de Marine, Chef du Service administratif, Officier de l'Etat civil à l'Ilet la Mère, Guyane française, est comparu le sieur Jean Baptiste Douce, âgé de trente ans, Surveillant de troisième classe, domicilié à l'Ilet la Mère, assisté des sieurs Jean Philippe, âgé de quarante sept ans, Surveillant de deuxième classe, et Julien Auguste Walkeney, âgé de trente neuf ans, Surveillant de deuxième classe, demeurant tous deux à l'Ilet la Mère, Guyane française, [illegible] nous a déclaré que son épouse dame Louise Adrienne [illegible] est accouchée le vingt un, Novembre dernier, à six heures du matin dans sa maison d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui, dont la déclaration provisoire nous fut faite le jour même par le sieur Douce, Surveillant de troisième classe assisté des mêmes témoins, auquel enfant il donne les prénoms de Marie Joanna Thérèse Antoinette.

D'après cette déclaration, et après nous être assuré que l'enfant est du sexe féminin nous avons dressé le présent acte, par triplicata, que le père et les témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

Ilet la Mère, les jour, mois et an que dessus.

Alf Benjamin — [illegible] — Douce — Philippe

L'an mil huit cent soixante six et le trente-un décembre à six heures de relevée,

Nous Benjamin, Gilles Sidoine Alfred, commis de marine, chef du Service administratif, Officier de l'Etat civil à l'Ilet la Mère, Guyane française

Avons, en exécution des dispositions de l'article quarante-trois du code Napoléon, clos et arrêté le présent registre contenant deux actes de naissance

Alf Benjamin

Premier feuillet 1er

[illegible]

Le présent registre, contenant Vingt quatre —
feuillets, a été coté et paraphé par nous, Président du
~~*près le*~~ *tribunal de première instance de la Guyane française, séant à*
Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de l'Ile
de Cayenne *à dresser les actes de* naissances ——
dans ledit quartier, pendant l'année 185[redacted]

Fait à Cayenne, le Sept Décembre mil huit cent cinquante sept

~~[illegible]~~,

[illegible]

GUYANE FRANÇAISE

AN97AI
AE

N° 1

Naissance de Charles Augustin

Aujourd'hui sept février mil huit cent cinquante huit à huit heures du matin, pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'île de Cayenne, est comparu Dame Ignace Anne, âgée de trente un ans, épouse Ariste Charles Auguste, cultivateur, domicilié avec son mari sur l'habitation la Providence à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Abaudie Anne, âgé de vingt huit ans, surveillant rural, domicilié sur l'habitation Loyola à l'île de Cayenne, et Ernest Cesaire, âgé soixante sept ans, cultivateur, domicilié au quartier de Mont Sinéry. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Providence le premier janvier mil huit cent cinquante huit, à trois heures du matin, d'un enfant de son sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Charles Augustin. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul avec le sieur Abaudie, l'un des témoins, le comparant et l'autre témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

F. Anne

L. Pacifique

N° 2

Naissance de Virginie

Aujourd'hui neuf février mil huit cent cinquante huit à dix heures du matin, pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'île de Cayenne, est comparue Demoiselle Madère Henriette, âgée de quatorze ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation le Pactole à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Laffy Michaud, âgé de vingt deux ans, et Laffy Toussaint, âgé de vingt un ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur le sus dite habitation le Pactole. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation le Pactole, le vingt sept décembre mil huit cent cinquante sept à dix heures du soir, d'un enfant de son sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le vingt huit du même mois par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Virginie. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Pacifique

N° 3

Naissance de Pierre marie

Aujourd'hui, vingt quatre février, mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin, Parvant nous Lacaze, jacques Joseph Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu marguerite, épouse pierre noël ~~[illegible]~~ tout deux cultivateur, domiciliés ensemble sur l'habitation le Lactel, assistés de Jean Laffy noël, âgé de cinquante ans, et Laffy Mathieu, âgé de vingt deux ans, tous deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation le Lactel à l'île de Cayenne, lequelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation le Lactel, le vingt un février mil huit cent cinquante huit, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le vingt deux de même mois par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Marie. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Lacaze

N° 4

Naissance de Marie Louise Aurélie

Aujourd'hui, vingt sept mars mil huit cent cinquante huit, à sept heures du matin, Parvant nous Lacaze, jacques Joseph, Lieutenant commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Domitille Bouin Rosillette, âgée de vingt trois ans, ~~cultivateur~~, domiciliée sur l'habitation le Madeleine premier à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Nasah Jonas, âgé de trente quatre ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation la Caroline deuxième à l'île de Cayenne, et Doin noël, âgé de cinquante cinq ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation Sorola à l'île de Cayenne, lequelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation le Madeleine premier, le vingt trois février, mil huit cent cinquante huit, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous ~~[illegible]~~ présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le dit jour par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Marie Louise Aurélie, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

+ présente L. L.

L. Lacaze

N° 5

Naissance de Monrose Albanie

Aujourd'hui, vingt neuf mars mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin, Parvant nous Lacaze, jacques Joseph Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu Demoiselle Bory hélène Anne, âgée de vingt six ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Quartier général, à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Olympe julien, âgé de trente deux ans, et Bellis victor, âgé de quarante deux ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation Quartier général à l'île de Cayenne, ~~[illegible]~~ lequelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation quartier général le sept février mil huit cent cinquante huit, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Monrose Albanie, et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Lacaze

N° 6

Naissance de Marie Cécilia

Aujourd'hui, vingt un mai, mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin, Parvant nous Lacaze, jacques Joseph, Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparue, Dame, Bell Rosillette, épouse Gilbé appolinaire, âgée de vingt sept ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation la marie à l'île de Cayenne, assistée des sieurs Belfort Lucien, âgé de vingt ans, et Bell auguste, âgé de vingt quatre ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation la marie, lequelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la marie, le huit mars mil huit cent cinquante huit, à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain, par les mêmes témoins, et auquel enfant, elle donne le nom de Marie Cécilia. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Lacaze

N° 8

Reconnaissance de Guillot Gustave, Guillot Moise, Guillot Julia Leonide par Guillot antoinette

Aujourd'hui Cinq Juin mil huit cent cinquante huit à huit heures du matin. Pardevant nous, Pacifique Jacques Leopold Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue Demoiselle Guillot antoinette agée de quarante neuf ans, née à la Guyane française, cultivatrice, domiciliée en ville de Cayenne, assistée des sieurs Germain Garrot agé de vingt sept ans et Alexandre Anne, agé de vingt sept ans tous les deux travailleurs ruraux, domiciliés sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne. Laquelle nous a déclaré qu'elle reconnaît pour ses fils les nommés 1° Guillot Gustave, agé de vingt cinq ans, né à la Guyane française, menuisier, inscrit sur le registre matricule de l'Ile de Cayenne sous le numéro 871. 2° Guillot Moise, agé de douze ans, né à la Guyane française, inscrit sur le registre matricule de l'Ile de Cayenne sous le numéro 876 et 3° Guillot Julia Leonide, agée de dix ans, née à la Guyane française, inscrit sur le même registre et sous le numéro 876. Sur cette déclaration nous avons dressé le présent acte par triplicata que les témoins ont signé avec nous après lecture à eux faite. La mère ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Germain Garrot Alexandre

P. Lacifique

N° 7

naissance de Vital nicolas

Aujourd'hui quatorze Juin, mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Leopold Lieutenant Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Rekine adelaide, agée de trente un ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Quartier général à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Ekine père, agé de cinquante ans, et Prosper joseph agé de vingt neuf ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation quartier général; Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Quartier général, le neuf mars, mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du soir, d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Vital nicolas.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

P. Lacifique

N° 9

naissance de Felix

Aujourd'hui ~~[illegible]~~ mil huit cent cinquante huit, à dix heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Leopold Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne est comparu, Demoiselle Macouy Eulalie, Immigrante africaine, agée de trente trois ans, cultivatrice, inscrite sous le numéro 185, domiciliée sur l'habitation Micaca à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Fenton Lange, agé de trente huit ans, et Pomarède Simon, agé de quarante huit ans, tous les deux cultivateurs domiciliés sur la dite habitation Micaca; Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Micaca, le Seize Mars mil huit cent cinquante huit, à cinq heures du soir d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Felix; Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis. Fait mêmes rayés nuls

+ Seize Juin

P. Lacifique

(a) faite

P. Lacifique

P. Lacifique

N° 10

naissance de Marie adelaide Eliane

Aujourd'hui seize juillet mil huit cent cinquante huit à huit heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Leopold Lieutenant Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne est comparue demoiselle Delzamine agée de vingt huit ans, cultivatrice domiciliée sur l'habitation Clémentée à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Bateman Germain agé de quarante sept ans cultivateur domicilié sur l'habitation Clémentée et Orrie Noël agé de cinquante cinq ans cultivateur domicilié sur l'habitation Loyola à l'Ile de Cayenne laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Clémentée le vingt six mars mil huit cent cinquante huit à onze heures du soir d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne les noms de Marie adelaide Eliane. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

P. Lacifique

N° 11

naissance de Hermine

Aujourd'hui seize juillet mil huit cent cinquante huit à neuf heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Leopold Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Rosalie, Chinoise agée de vingt huit ans

ans Cultivatrice, domiciliée sur l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Maribet Ovide âgé de Cinquante deux ans, et Tell Auguste âgé de vingt quatre ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur l'habitation la Marie. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie le Treize avril mil huit cent Cinquante huit à neuf heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Hermine. Et après l'ecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul la Comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

L. Pacifique

N° 12.

naissance de Philibert nono.

Aujourd'hui seize Juillet mil huit cent Cinquante huit à dix heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant Commissaire Commandant, Officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Eloi Eugénie âgée de vingt deux ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Marie sise au Canal Torcy à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs 1° Vincenne appolinaire, âgé de vingt un ans, Cultivateur, 2° Dadé-Jérôme âgé de Quarante un ans, Cultivateur, 3° Guébé appolinaire âgé de vingt deux ans, Cultivateur, tous domiciliés sur la dite habitation la Marie sise au Canal Torcy à l'Ile de Cayenne. La quelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie le dix huit avril mil huit cent Cinquante huit, à une heure du matin, d'un enfant du sexe masculin quelle nous présente aujourd'hui, ~~quelle nous présente au~~ et dont le sus dit sieur Vincenne appolinaire se reconnait le père de cet enfant ainsi qu'il le déclare aujourd'hui comme il l'a déjà fait dans la déclaration à nous faite le dix neuf avril dernier par lui même et les mêmes témoins que dessus auquel enfant elle donne le nom de Philibert nono. Et après l'ecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul le père la Comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

quatre mots rayés nuls

L. Pacifique

N° 13

Aujourd'hui dix sept Juillet mil huit cent Cinquante huit, à onze heures du matin. Pardevant nous

naissance de Cécile adrienne

Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est comparue Demoiselle Cécilienne Juliette âgée de vingt deux ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation le Pactole à l'Ile de Cayenne assistée des sieurs Lafay toussaint âgé de vingt un ans, et Amiste remy âgé de Cinquante huit ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation le Pactole à l'Ile de Cayenne. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation le Pactole le dix neuf mai mil huit cent Cinquante huit à neuf heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le vingt deux du même mois par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Cécilienne Juliette. Et après l'ecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la Comparante & les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

deux mots rayés nuls

+ Cécile
+ Adrienne

L. Pacifique

N° 14

naissance de Jasmin archange

Aujourd'hui dix sept Juillet mil huit cent Cinquante huit à midi. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant Commissaire Commandant, officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est comparue Dame Neckine Marie Marthe épouse Angoona Mamis, âgée de trente deux ans Cultivatrice domiciliée avec son mari sur l'habitation Quartier Général à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Abor Maximin, âgé de vingt trois ans & Flavin Charles âgé de vingt neuf ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation quartier général. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Quartier général, le quatorze juillet mil huit cent Cinquante huit, à trois heures du matin d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Jasmin-Archange. Et après l'ecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata nous l'avons signé seul la Comparante & les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis

L. Pacifique

N° 15

naissance de Marie Elisabeth

Aujourd'hui huit août mil huit cent Cinquante huit à sept heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold Lieutenant Commissaire Commandant officier de l'Etat civil de

de l'Ile de Cayenne et Comparante Demoiselle Melchior Lucie, agée de vingt deux ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation Mondelia à l'Ile de Cayenne assistée du sieur Dupont, agé de vingt un ans et Abbe Léon, agé de vingt deux ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation Mondelia à l'Ile de Cayenne; laquelle nous a déclaré et reconnu sur l'habitation Mondelia le vingt trois juin mil huit cent cinquante huit à cinq heures du soir, d'une enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Marie Elisabeth. Et après lecture faite du présent acte qui a été reçu par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L'officier civil

N° 16

Naissance de Victorine Adélaïde

Aujourd'hui quatorze avril mil huit cent cinquante huit à huit heures du matin. Pardevant nous François Jacques Lisset, Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Amé Rosillette Jean Mazé Grandson, agé de trente ans Cultivateur domicilié sur l'habitation les trois amis première à l'Ile de Cayenne assisté des sieurs Morand Georges, agé de quarante trois ans et Gazaldini Grégoire, agé de trente trois ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation les trois amis première; lequel nous a déclaré être accouché sur l'habitation les trois amis première le vingt sept juillet mil huit cent cinquante huit à deux heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Victorine Adélaïde. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata, nous l'avons signé seul, le comparant et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L'officier civil

N° 17

Naissance de Pierre Hippolyte

Aujourd'hui vingt un avril mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin. Pardevant nous François Jacques Lisset Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Demoiselle Thérèse Martha agé de vingt six ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation le Sablon à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Salle Mulard, agé de vingt deux ans et Deshais Germain, agé de vingt sept ans tous les deux Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation le Sablon; laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation le Sablon le vingt juillet mil huit cent cinquante huit à sept heures du matin d'un

enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins et auquel enfant elle donne le nom de Pierre Hippolyte. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L'officier civil

N° 18

Naissance de Laurence Eugénie

Aujourd'hui trois septembre mil huit cent cinquante huit, à dix heures du matin. Pardevant nous François Jacques Lisset Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Demoiselle Adèle Sarrabère agé de vingt huit ans Cultivatrice domiciliée sur l'habitation la Mare à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs 1° Laurent Henry agé de vingt huit ans, 2° Pichi Auguste agé de vingt six ans et 3° Macon Médéric agé de vingt quatre ans tous les trois Cultivateurs domiciliés sur la dite habitation la Mare. Lesquels nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Mare le trois juin mil huit cent cinquante huit à six heures du matin d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration nous a été faite le trois juillet courant par les mêmes et les mêmes témoins que dessus et auquel enfant elle donne le nom de Laurent Eugène. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L'officier civil

N° 19

Naissance de Lambert Auguste

Aujourd'hui vingt deux septembre mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin. Pardevant nous François Jacques Lisset Lieutenant Commissaire Commandant Officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne est comparu Demoiselle Lucet Lucette Rebecca, agée de trente six ans, Cultivatrice, domiciliée sur l'habitation la Mare Rose, à l'Ile de Cayenne assistée des sieurs Bozan Jean Baptiste, agé de vingt sept ans et Raphael Raphael, agé de quarante deux ans, tous les deux Cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation la Mare Rose; lesquels nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Mare Rose, à l'Ile de Cayenne le dix Août mil huit cent cinquante huit, à trois heures du matin d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins que dessus, et auquel elle donne le nom de Lambert Auguste. Et après lecture faite du présent acte qui a été rédigé par triplicata

Nous

nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Pacifique

N° 20

Naissance de Louis Eugène Régis

Aujourd'hui trois octobre, mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Bayonne, est comparue, Dame Dalry Cléora, épouse du sieur Romain Régis, âgé de dix huit ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation Bonne Marie à l'Ile de Bayonne, assistée des sieurs Elie Elphège, âgé de trente un ans, Régisseur d'habitation, et Dorothée Thomas, âgé de trente quatre ans, cultivateur, tous les deux domiciliés sur l'habitation Loyola, à l'Ile de Bayonne; laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Bonne Marie, à l'Ile de Bayonne, le quatorze Août mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins, et auquel elle donne le nom de Louis Eugène Régis. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec le premier témoin, la comparante et l'autre témoin ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Pacifique

N° 21

Naissance de Noël Alexandre

Aujourd'hui onze octobre, mil huit cent cinquante huit, à dix heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Bayonne, est comparue, Dame Godo Anna, épouse Lahoue Henry, âgée de vingt cinq ans, cultivatrice, domiciliée avec son mari sur l'habitation la franchise, à l'Ile de Bayonne, assistée des sieurs Bourette B. Prothée, âgé de quarante six ans, et Lindor pierre Congo, âgé de quarante six ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation la franchise; laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la franchise à l'Ile de Bayonne, le six septembre, mil huit cent cinquante huit, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins que dessus, et auquel elle donne le nom de Noël Alexandre; Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins, ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Pacifique

N° 22

Naissance de Marie Albert St Jus

Aujourd'hui vingt octobre, mil huit cent cinquante huit, à Midi. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Bayonne, est comparue, demoiselle Victor Cora Marie Augustine, âgée de dix neuf ans, cultivatrice, domiciliée sur l'habitation Loyola, à l'Ile de Bayonne, assistée des sieurs Jules Alzon, âgé de trente quatre ans, et Alexandre Anne, âgé de vingt sept ans, tous les deux surveillants ruraux, domiciliés sur la dite habitation Loyola à l'Ile de Bayonne; lesquels nous ont déclaré être accouchés sur l'habitation Beaurigard, à l'Ile de Bayonne, où elle se trouvait momentanément, le vingt huit juillet, mil huit cent cinquante huit, à six heures du matin, d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour, par les mêmes témoins, et auquel elle donne le nom de Marie Albert St Jus.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins, ci dessus, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

[illegible] P. Anne

L. Pacifique

N° 23

Naissance de Marie Virginie Adélina

Aujourd'hui, six novembre, mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin. Pardevant nous Pacifique Jacques Léopold, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Bayonne, est comparue, demoiselle Victor Marie Adélaïde, âgée de vingt cinq ans, ménagère, domiciliée sur l'habitation Loyola à l'Ile de Bayonne, assistée des sieurs ~~Elie Elphège, âgé de trente un ans, Régisseur d'habitation, et~~ Jules Alzon, âgé de trente quatre ans, surveillant rural de première classe*, tous les deux domiciliés sur l'habitation Loyola, à l'Ile de Bayonne; laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Loyola, à ~~l'Ile de Bayonne~~ le sept tout, mil huit cent cinquante huit, à une heure du matin, d'un enfant du sexe** ~~masculin~~ qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour ~~par les mêmes témoins~~, et auquel elle donne le nom de Marie Virginie Adélina.

Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins ci dessus, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis. ~~quatre~~ *** mots rayés nuls.

* et Alexandre Anne surveillant rural de second classe P. Anne

** dite P. Anne

*** féminine P. Anne

**** dix neuf mots rayés nuls P. Anne

P. Anne

L. Pacifique

N° 24

Naissance de Marie Suzan Berthe

Aujourd'hui six novembre, mil huit cent cinquante huit, à neuf heures du matin. Pardevant nous Pauzque Jacques Léopold, Lieutenant commissaire, commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Lucy Hélène, agé de vingt cinq ans, cultivateur, domicilié sur l'habitation Beaumgard à l'Ile de Cayenne, assisté des sieurs Lucy Christophe, agé de vingt deux ans, et Pierre Valentin, agé de cinquante ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation Beaumgard. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Beaumgard à l'Ile de Cayenne, le vingt quatre Septembre mil huit cent cinquante huit, à quatre heures du matin, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain, par les mêmes témoins que dessus, et auquel elle donne le nom de Marie Suzan Berthe. Et après lecture faite de présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

L. Pauzque

N° 25

Naissance de Charles Jules

Aujourd'hui sept novembre mil huit cent cinquante huit, à dix heures du matin. Pardevant nous Pauzque Jacques Léopold, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Lucam Hortense, agé de vingt trois ans, ménagère, domiciliée sur l'habitation le quartier général, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs [illegible] agé de trente quatre ans, et Charlot Charles pierre Louis, agé de trente huit ans, tous les deux Rogisseurs, domiciliés sur la dite habitation quartier général. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation quartier général, à l'Ile de Cayenne, le six Septembre mil huit cent cinquante huit, à trois heures du matin, d'un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins, et auquel elle donne le nom de Charles Jules. Et après lecture faite de présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins, la comparante ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Charlot Charles Pierre Louis

Hamang

L. Pauzque

N° 26

Naissance de Marie Eugène Prédine

Aujourd'hui dix Décembre, mil huit cent cinquante huit, à dix heures. Pardevant nous Alexandre Benoit, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Demoiselle Cabassou Julienne, agé de vingt quatre ans, cultivateur, domiciliée sur l'habitation Rémire, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Jean Pierre Luce, agé de trente huit ans, Rogisseur, domicilié sur l'habitation Rémire à l'Ile de Cayenne, et Jules Alfon, agé de trente quatre ans, surveillant général de première classe, domicilié sur l'habitation Loyale, à l'Ile de Cayenne; Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation Rémire, à l'Ile de Cayenne, le vingt septembre, mil huit cent cinquante huit, à deux heures de l'après midi, d'un enfant de sexe masculin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins, et auquel enfant elle donne le nom de Marie Eugène Prédine. Et après lecture faite de présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé avec les témoins, les comparants ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

Mariage premier fois. Bonnes de Jean de Dieu mil huit cent quatre vingt sept acte n° 9, à Marie Louis Travail, veuve à Cayenne le quinze aout mil huit cent quatre vingt neuf

Par acte à Rémire, en date du vingt huit Juin mil huit cent deux, mariage le requérant en mariage avec le mineur Jean, Marie Eugène Prédine Cabassou veuve de naissance et assistée à cette à contracter mariage avec Charlotte Bernard, veuve de naissance, le trois février mil huit cent cinquante neuf. Pour mention faite à l'acte de mariage le trente Juin mil huit cent quatre vingt neuf à Rémire, à l'Ile de Cayenne. L'Officier de l'état civil Cerf-Victor

J. Luce

Alfon

A. Benoit

N° 27

Mariage de Belfort Dauphine

Aujourd'hui onze Décembre 1858 mil huit cent cinquante huit, à une heure de relevée. Pardevant nous Alexandre Benoit, Lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu, Pierre Claudius Augustin, agé de vingt quatre ans, assisté des sieurs Belfort Dimas, cultivateur, domicilié avec sa mère, sur l'habitation Lived habitation la Mare à l'Ile de Cayenne, assisté des sieurs Mazin Médéric, agé de vingt quatre ans, et Quibé Anatole, agé de vingt cinq ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation la Mare. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Mare, à l'Ile de Cayenne, le vingt huit octobre, mil huit cent cinquante huit, à deux heures du matin, d'un enfant de sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins que dessus, et auquel elle donne le nom de Belfort Dauphine. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Benoit

N° 28

Naissance de Coskar Marie Monique

Aujourd'hui, onze Décembre, mil huit cent cinquante huit, à deux heures de relevée. Pardevant nous Alexandre Couÿ, commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparu Dame Christine Mathieu, agée de vingt neuf ans, épouse du sieur Saccharin Coskar, cultivateur, domicilié avec son mari sur l'habitation la Marie, à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Lindor Jean Baptiste, agé de trente quatre ans, et Mathieu Archange, agé de vingt huit ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur la dite habitation la Marie. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie à l'Ile de Cayenne, le vingt huit octobre, mil huit cent cinquante huit, à deux heures de l'après midi d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le lendemain par les mêmes témoins que dessus, et auquel elle donne le nom de Coskar Marie Monique. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul. La comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couÿ

N° 29

Naissance de Céphise Alexandrine

Aujourd'hui, quatorze Décembre mil huit cent cinquante huit, à trois heures de relevée. Pardevant nous, Alexandre Couÿ, commissaire commandant, officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne, est comparue, Dame Mayal Marie, agée de vingt sept ans, épouse du sieur Mariemor Anatole, cultivateur, domicilié avec son mari sur l'habitation la Marie Rose à l'Ile de Cayenne, assistée des sieurs Torta Julien, agé de vingt sept ans, et Versousac Augustin, agé de vingt cinq ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés sur l'habitation Loyola, à l'Ile de Cayenne. Laquelle nous a déclaré être accouchée sur l'habitation la Marie Rose à l'Ile de Cayenne, le trente octobre mil huit cent cinquante huit à cinq heures du matin, d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui, et dont la déclaration nous a été faite le même jour par les mêmes témoins que dessus, et auquel enfant, elle donne le nom de Céphise Alexandrine. Et après lecture faite du présent acte qui a été dressé par triplicata, nous l'avons signé seul, la comparante et les témoins ayant déclaré ne le savoir de ce requis.

A. Couÿ

Le présent registre tenu par triple, contenant vingt neuf actes a été clos et arrêté par nous, Alexandre Couÿ, commissaire commandant officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne. Aujourd'hui 1er Janvier 1859

A. Couÿ

Table alphabétique annuelle des actes de naissances du quartier de l'Ile de Cayenne pour l'année 1858.

N° d'ordre	Noms	Prénoms	Dates des actes et leurs numéros		
1	Afric	Jeanorme Eugène	1858	3 Septembre	18
2	Angoma	Jasmin Archange	.	17 Juillet	14
3	Aristé	Charles Augustin	.	7 février	1
4	Belfort	Nefort Dauphine	.	11 Décembre	27
5	Belsamine	Marie Adélaïde Eliana	.	16 Juillet	10
6	Bory	Monrose Uldaric	.	29 avril	5
7	Bouin	Marie Louise Arcélina	.	27 Mars	4
8	Cabassou	Marie Eugène Frédéric	.	10 Décembre	26
9	Cicilunne	Cécile Adrienne	.	17 Juillet	13
10	Guibi	Marie Cécilia	.	21 Mai	6
11	Guillot	Gustave	.	5 Juin	7
.	Guillot	Moïse	.		.
.	Guillot	Julia Léonide	.		.
12	Lahou	Noël Alexandre	.	11 Octobre	21
13	Lizef	Marie Suzane Berthe	.	6 novembre	24
14	Madère	Virginie	.	9 février	2
15	Mariema	Céphise Alexandrine	.	14 Décembre	29
16	Mazoi	Victorine Adélaïde	.	14 Août	16
17	Macouy	Félix	.	16 Juin	9
18	Melchior	Marie Elisabeth	.	8 Août	15
19	Nickine	Vital Nicolas	.	14 Juin	8
20	Plutus	Marie	.	24 février	3
21	Poncet	Lambert Auguste	.	22 Septembre	19
22	Racam	Charles Jules	.	7 novembre	25
23	Romain	Louis Eugène Régis	.	3 Octobre	20
24	Rosalie	Hermine	.	16 Juillet	11
25	Saccharin	Coskar Marie Monique	.	11 Décembre	28
26	Chemur	Gustave Hippolyte	.	21 Août	17
27	Victor	Marie Albert Saint Jas	.	20 Octobre	22
28	Victor	Marie Virginie Adélina	.	6 novembre	23
29	Vincenne	Philibert Nono	.	16 Juillet	12

Certifié par nous Alexandre Couÿ Commissaire Commandant et officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne

habitation Moulin à vent le 12 Janvier 1859

A. Couÿ

Le présent registre, contenant vingt cinq
feuillets, a été coté et parafé par nous, président du Tribunal de 1re Instance
pour servir à M. l'Officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne
pour l'inscription des actes de naissance *dressés dans ladite*
localité, pendant l'année

Cayenne, le 9 septembre 1868

[illegible]

CIVILE FRANÇAISE
TRIBUNAL DE 1re INSTANCE

AN 97 RI
K

[illegible] Rival

[illegible] matin, par devant nous Ernest Veriot commissaire [illegible] officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu le nommé [illegible] Thérèse épouse légitime de Rival Gustave, agé de vingt huit ans [illegible] domicilié chez son mari sur l'habitation Mondésir sise en ce quartier, laquelle nous a déclaré être accouchée au domicile de son mari le [illegible] quatre décembre mil huit cent soixante huit à six heures du matin d'un enfant du sexe masculin, auquel enfant elle donne les prénoms de Pierre Chrysostome, dont la déclaration provisoire nous fut faite le onze décembre mil huit cent soixante huit à huit heures du matin en présence des sieurs Urban Toussaint agé de trente cinq ans et Lanon Isidore agé de quarante six ans tous deux cultivateurs demeurant et domiciliés sur ladite habitation Mondésir, et la présente présentation nous est faite par les mêmes témoins que dessus.

Par cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que nous avons seul signé les déclarants ayant dit ne le savoir de ce requis et après lecture.

Veriot

N° 2

Naissance du nommé Jules, Marie Félix Engoma

Aujourd'hui premier Février mil huit cent soixante neuf à huit heures du matin par devant nous Ernest Veriot commissaire commandant officier de l'état civil de l'Ile de Cayenne, est comparu le nommé Marie Marthe épouse légitime de Engoma, agé de quarante [illegible] cultivatrice domiciliée chez son mari sur l'habitation La Jeune [illegible] sise en ce quartier, laquelle nous a déclaré être accouchée au domicile de son mari le treize novembre mil huit cent soixante à cinq heures du matin d'un enfant du sexe masculin, auquel enfant elle donne les prénoms de Jules Marie Félix, dont la déclaration provisoire nous fut faite le quatorze novembre mil huit cent soixante huit à sept heures du matin en présence des sieurs Louis [illegible] agé de quarante six ans cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation La Joséphine 2e et Micmac Télémaque agé de vingt deux ans cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation Marie Eliza sise en ce quartier et la présente présentation nous est faite par les mêmes témoins que dessus.

Par cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que nous avons seul signé les déclarants ayant dit ne le savoir de ce requis.

Veriot

Aujourd'hui [illegible] mil huit cent soixante neuf à dix heures du matin par devant nous Ernest Vériot Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu le nommé Thomas Thomas âgé de vingt quatre ans cultivateur demeurant et domicilié dans l'habitation La Mare lieu en ce quartier, lequel nous a déclaré être accouché dans son domicile le vingt quatre décembre mil huit cent soixante huit à trois heures de l'après midi, d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et auquel enfant il donne le prénom de Elisabelle, et dont la déclaration provisoire nous est faite le vingt huit décembre mil huit cent soixante huit à dix heures du matin en présence des sieurs Vallois Alix âgé de quarante cinq ans et Cerquin Pérol âgé de quarante ans tous deux Commandants demeurant et domiciliés sur ladite habitation, et la présente présentation nous est faite par les mêmes témoins que dessus.

Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons reçu le présent acte par triplicata que nous avons seul signé les déclarants ayant dit ne le savoir, de ce requis.

Vériot

N°5

Naissance de la nommée Gustave

Hardayi Fabine

Aujourd'hui cinq mars mil huit cent soixante neuf à trois heures de relevée par devant nous Ernest Vériot Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu le nommé Hardayi dit Fabine immigrant indien âgé de vingt ans cultivateur demeurant et domicilié dans l'habitation La Mare lieu en ce quartier, lequel nous a déclaré être accouché dans son domicile le vingt huit décembre mil huit cent soixante huit à huit du soir d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et auquel enfant il donne le prénom de Pauline, et dont la déclaration provisoire nous est faite le trente décembre mil huit cent soixante huit à neuf heures du matin en présence des sieurs Vallois Alix âgé de quarante cinq ans et Cerquin Pérol âgé de quarante ans, tous deux Commandants demeurant et domiciliés sur ladite habitation, et la présente présentation nous est faite par les mêmes témoins que dessus.

Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons reçu le présent acte par triplicata que nous avons seul signé les déclarants ayant dit ne le savoir, de ce requis.

Vériot

N°6

Naissance de la nommée Cherie

Aujourd'hui sept mars mil huit cent soixante neuf à dix heures du matin par devant nous Ernest Vériot Commissaire Commandant officier de l'état civil de l'île de Cayenne, est comparu le nommé Potang Bidiame âgé de trente ans cultivateur demeurant et domicilié l'habitation La Mare lieu en ce quartier, lequel nous a déclaré être accouché dans son domicile le vingt cinq janvier à neuf heures du matin d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et auquel enfant il donne le prénom de Cherie et dont la déclaration provisoire nous est faite le vingt cinq janvier à onze heures du matin en présence des sieurs Vallois Alix âgé de quarante cinq ans et Cerquin Pérol âgé de quarante ans tous deux Commandants demeurant et domiciliés sur ladite habitation et la présente présentation nous est faite par les mêmes témoins que dessus.

Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons reçu le présent acte par triplicata que nous avons seul signé les déclarants ayant dit ne le savoir, de ce requis.

Vériot

Aujourd'hui neuf février mil huit cent soixante neuf à onze heures du matin, par devant nous Ernest Viriot, Commissaire Commandant et Officier de l'Etat civil de l'Ile de Cayenne et comparu la nommée Cottage Emmigrante indienne agée de vingt deux ans, cultivatrice demeurant et domiciliée sur l'habitation Pacotet en ce quartier, laquelle a déclaré être accouchée dans son domicile le dix novembre mil huit cent soixante huit à sept heures du soir d'un enfant femelle qu'elle nous présente aujourd'hui et auquel enfant elle donne le prénom de Noemia, et dont la déclaration provisoire a été faite le onze novembre mil huit cent soixante huit à huit heures du matin en présence des témoins Romaneng agé de vingt cinq ans et Rodin agé de vingt quatre ans, tous deux cultivateurs demeurant et domiciliés sur ladite habitation, et la présente présentation nous est faite par les mêmes et témoins désignés.

Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte, sur lequel nous avons seul signé, la déclarante ayant déclaré ne savoir de ce requis et après lecture.

Noms de l'enfant Noemia

Naissance de Noemia

Aujourd'hui dix Mars mil huit cent soixante neuf à neuf heures du matin, par devant nous, Ernest Viriot, Commissaire Commandant et Officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne et comparu la nommée Léontine Agnès Septime de Ferrillière Charles, agée de vingt deux ans, cultivatrice domiciliée sur son habitation Montalo située en ce quartier, laquelle nous a déclaré être accouchée en son domicile le dix décembre mil huit cent soixante huit d'un enfant femelle qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le onze décembre mêmes année, auquel enfant elle donne les prénoms de Angélique Marie Adélaïde. Laquelle déclaration et présentation nous fut faite en présence des témoins Rivat Pain agé de cinquante six ans cultivateur, et Lama François agé de quarante neuf ans surveillant rural tous deux demeurant et domiciliés en ce quartier. Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant

Noms de l'enfant Angélique Marie Adélaïde Ferrillière

Cultivateur

et vous avons dressé le présent acte, sur lequel nous avons seul signé, la déclarante ayant déclaré ne savoir de ce requis et après lecture.

Viriot

N° 9

Naissance de Rayapin (Marie) fille de Marie Rayapin N° M° 2169.

Aujourd'hui dix Mars mil huit cent soixante neuf à dix heures du matin. Par devant nous Ernest Viriot, Commissaire Commandant et Officier de l'Etat Civil de l'Ile de Cayenne est comparu le nommé Marie fils de Rayapin N° M° 2169 immigrant indien, agé de vingt sept ans, cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation le Pacotet dite en ce quartier, lequel nous a déclaré être accouché en son domicile le huit décembre mil huit cent soixante huit à sept heures du matin d'un enfant de sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et dont la déclaration provisoire nous fut faite le dix décembre même année, auquel enfant il donne le prénom de Clémence. Laquelle déclaration et présentation nous est faite en présence des nommés Marimoutou agé de vingt cinq ans et Ayam Peroumal agé de vingt trois ans, tous deux cultivateurs demeurant et domiciliés sur l'habitation le Pacotet. Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte, sur lequel nous avons seul signé, le déclarant ayant déclaré ne savoir de ce requis et après lecture.

N° 10.

Naissance de Joseph Aristide d'Amalou Lida Immigrant indien M. N° 1809

Aujourd'hui Douze Mars mil huit Cent soixante neuf à sept heures du matin par devant Nous Ernest Voriot, Commissaire Commandant et Officier de l'Etat Civil du quartier de l'Ile de Cayenne, est comparu le nommé Amalou Lida, Immigrant indien M. N° 1809, agé de vingt trois ans, Cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation le Quartier Général sise en ce quartier, lequel nous a déclaré être accouché en son domicile le vingt deux Décembre mil huit Cent soixante huit à huit heures du soir d'un enfant du sexe masculin qu'il nous présente aujourd'hui et dont la déclaration par sa mère n'a pu être faite le trente un décembre même année à midi, auquel enfant il donne les prénoms de Joseph Aristide. Lesquelles déclaration et présentation nous sont faites en présence des témoins Argas Victor agé de quarante deux ans et Flavien Charles agé de trente sept ans, tous deux Cultivateurs demeurant et domiciliés sur la dite habitation. Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que nous avons seul signé, la mère ainsi que les témoins ayant dit ne le savoir de ce requis et après lecture.

Voriot

N° 11.

Naissance de Marie Angélique fille de Sardinate Indienne Immigrante M. N° 1809

Ce mil huit Cent soixante neuf et le treize Mars à huit heures du matin par devant Nous Ernest Voriot, Commissaire Commandant et officier de l'Etat Civil du quartier de l'Ile de Cayenne, est comparu le nommé Bayfani, Immigrant Indien Numéro matricule 1809 agé de trente quatre ans cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation Monnerot sise en ce quartier laquelle nous a déclaré être accouchée en son domicile le treize Décembre mil huit Cent soixante huit à huit heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et dont la déclaration par sa mère n'a pu être faite le trente un décembre mil huit Cent soixante huit à midi, auquel enfant il donne les prénoms de Marie Angélique. Lesquelles déclaration et présentation nous sont faites en présence des témoins Coussant Volbert agé de trente ans et Marillier Alexandre agé de trente ans cultivateurs demeurant et domiciliés sur l'habitation Monnerot. Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que nous avons seul signé, la mère ayant dit ne le savoir de ce requise et après lecture.

Voriot

N° 12.

Naissance de Marianne de Auguste fille de Baron Indien Immigrant M. N° 1809

Aujourd'hui dix sept juillet mil huit cent soixante neuf à huit heures du matin par devant nous Ernest Voriot Lieutenant de vaisseau Commandant, officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne, procédant par Empêchement du titulaire, est comparu le nommé Baron dit Quefaré, Immigrant africain M. N° 1809 agé de trente trois ans cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation Lutale sise dans le quartier Lamirande nous a déclaré être accouché en son domicile le vingt quatre mai à Cinq heures du matin d'un enfant du sexe féminin qu'il nous présente aujourd'hui et dont la déclaration par sa femme n'a pu être faite le vingt cinq mai à huit heures du matin, ce enfant elle nomme le prénom de Auguste. Lesquelles déclaration et présentation nous sont faites en présence de Jean Pierre Lionel agé de vingt deux ans et Jeannais agé de trente ans tous deux cultivateurs demeurant et domiciliés sur la dite habitation. Sur cette déclaration et après nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que nous avons seul signé la Comparante ayant dit ne savoir de ce requise et après lecture.

Voriot

N° 13.

Naissance de Marie Angélique fille de Sardinate Indienne Immigrante M. N° 1809

[illegible] Marie Angélique [illegible] Cayenne [illegible] Bayfani [illegible] Immigrant Indien [illegible] Numéro matricule 1809 [illegible] cultivateur demeurant et domicilié sur l'habitation Monnerot sise en ce quartier, [illegible] le treize [illegible] à huit heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente aujourd'hui et dont la déclaration par sa mère n'a pu être faite le trente un décembre mil huit [illegible]

[illegible] Bordier, [illegible] âgé de trente ans tous deux [illegible] domiciliés [illegible] Sur la déclaration [illegible] nous être assuré du sexe de l'enfant nous avons dressé le présent acte par triplicata que [illegible] signé avec les comparants et les témoins après lecture faite.

C.

N°. 14. Aujourd'hui dix neuf septembre mil huit cent soixante neuf à huit heures du matin, par devant nous Ernest Rivet commissaire Maire de Ambricourt officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile à Cayenne et comparu le nommé Rosette âgé de vingt huit ans célibataire opinion [illegible] domicilié au Mapy sur l'habitation le Maire dont on en a quitté, laquelle nous a déclaré de présenter dans le domicile d'icy avec le vingt un mai mil huit cent soixante neuf vingt neuf de sa femme qu'elle nous présente aujourd'hui et dans la déclaration présente nous fait part le vingt trois mai à dix heures du matin, d'un enfant elle donne le prénom de Ambroisine, laquelle déclaration et présentation nous avons constaté en présence des sieurs Mallier [illegible] âgé de quarante ans et Duquesne [illegible] âgé de quarante cinq ans et Duquesne [illegible] tous deux commandants domiciliés et demeurant dans la dite habitation la Maire.

Sur cette déclaration et après nous être assuré de sexe de l'enfant nous avons dressé l'acte par triplicata que nous avons signé les déclarants et les comparants après lecture faite.

N°. 15. Aujourd'hui trois octobre mil huit cent soixante neuf à sept heures du matin, par devant nous Ernest Rivet commissaire Maire de Ambricourt officier de l'Etat civil du quartier de l'Ile de Cayenne dans le requisitoire de Madame de Jean Mathieu Pierre premier substitut du procureur Impérial Louis Catherinet de Cayenne et y demeurant avons transmis par le présent extrait de l'acte [illegible] par triplicata, le premier dans le bureau [illegible]

Napoleon, par la Grâce de Dieu et la Volonté Nationale, Empereur des Français à tous présents et à venir, Salut.

[illegible] Jean Antoine Comparant [illegible] à l'honneur d'exposer.

Le Ministère Impérial près [illegible]

Que le nommé Jean Louis Catherinet, journalier à Cayenne, est mis au quartier de l'Ile de Cayenne, le vingt huit décembre mil huit cent quarante huit, ainsi que l'indique les actes de naissance, jusqu'à ce jour, cet quarante neuf,

Attendu que cet acte lui a été donné le nom de Jean Louis Catherinet au lieu de Jean Louis Catherinet.

Les officiers de l'état civil en ont conservé jusqu'à ce jour le nom patronymique de Catherinet ayant été donné à son père et mère légitimes et étant sur les registres [illegible] en [illegible] sous le nom de Jean Louis Catherinet, fils de Jean Louis Catherinet.

Requiert les [illegible] de rectification de son acte de naissance [illegible].

Le Tribunal procédant à l'appel de cette demande et entendu les [illegible] qui [illegible]

Attendu que [illegible] du registre matriciel de la population de Cayenne [illegible] de l'Ile de Cayenne [illegible] vingt deux [illegible] que le prénom et nom [illegible] sous le nom patronymique de Catherinet;

Attendu que [illegible] de naissance du dit Jean Louis [illegible] mil huit cent quarante neuf, constatant qu'il est né le vingt huit décembre mil huit cent quarante huit, fils de [illegible] que les prénoms légitimes ont été [illegible] patronymique de Catherinet.

Attendu que [illegible] dans [illegible] et [illegible] [illegible] mil huit cent soixante [illegible] huit cent soixante huit, et les [illegible] Catherinet Jean Louis et Catherinet [illegible] Le Tribunal [illegible] le titre de [illegible] [illegible] l'accomplissement de cet acte qui [illegible] [illegible] Dans le prix déjà [illegible] par lui produits et [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] à l'Ile

[illegible] de Catherine (Jean Louis)

Vu et retenu que jugement à retenir des transcrit littéralement sur les registres de l'état civil de quartier de l'Ile de Cayenne (acte de naissance de l'année courante) et que ministère de dit transcription sera fait en marge de l'acte rectifié.

Et en sera jugé.

Fait au Palais, à Cayenne, le douze octobre mil huit cent soixante neuf.

Signé H. Pain.

Substitut.

Vu, Président du tribunal,

Vu la requête qui précède,

Ouï en ses conclusions le Juge Auditeur Cazes pour en faire rapport à l'audience de demain vendredi quinze octobre courant.

Cayenne le quatorze octobre mil huit cent soixante neuf

Signé Poulain.

Audience publique des vacations tenue en matière civile par le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, le vendredi quinze octobre mil huit cent soixante neuf.

Le Tribunal.

Vu la requête qui précède

Ouï Monsieur Cazes Juge auditeur en son rapport et Monsieur Pain substitut du Procureur Impérial, qui a conclu ainsi dans les conclusions de la dite requête;

Faisant droit aux réquisitions de Monsieur public, et adoptant les motifs par lui exprimés dans la requête précitée;

Jugeant publiquement en matière civile et en premier ressort

Que dans l'acte dressé par l'officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne le premier janvier mil huit cent quarante neuf, constatant la naissance de Jean Louis Catherine, le père de l'enfant avait été désigné sous le nom de Jean Louis Crescence

Ordonne en conséquence la rectification de dit acte dans les termes ci-dessus indiqués;

Ordonne en outre que le présent jugement sera transcrit littéralement sur les registres de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne (acte de naissance de l'année courante) et que mention de dit jugement et de sa transcription sera faite en marge de l'acte de naissance rectifié.

[illegible] les dépositaires des dits registres de l'état civil [illegible] de l'acte de naissance dont [illegible]

[illegible] Pellepi,

[illegible] Mauvin,

Poulain, Juge Impérial présidant

Cazes, Juge auditeur

Pain, premier substitut de Procureur Impérial et

Alfred Dorneny, Greffier, tenant la plume.

Signé à la Minute :

Poulain et Alf. Dorneny.

Extrait de leur acte conforme :

Enregistré à Cayenne le vingt octobre mil huit cent soixante neuf, folio [illegible] case [illegible] et huit, [illegible]

Signé Louis Richard.

Mandons et ordonnons à tous huissiers de mettre le présent jugement à exécution;

A nos procureurs Généraux, et à nos Commissaires près les tribunaux de première instance d'y tenir la main;

A tous Commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsque il en sera légalement requis.

En foi de quoi la Minute de dit jugement a été signée par le Juge impérial Président et par le Greffier.

Pour copie conforme délivrée à Monsieur le Procureur Impérial le vingt neuf octobre mil huit cent soixante neuf

Le Greffier du tribunal de 1re Instance

Signé Alf. Dorneny.

Pour copie conforme

à l'Ile de Cayenne le vingt trois octobre mil huit cent soixante neuf

[illegible] l'officier de l'Etat civil

[illegible]

[illegible] Mai [illegible] Janvier

[illegible] Mauvin, vingt neuf octobre, [illegible] mil huit cent soixante neuf, par nous [illegible] officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, [illegible] Monsieur le Procureur Général [illegible] jugement du tribunal de première instance de Cayenne, en date du vingt neuf octobre courant, [illegible] Jean Louis Catherine, [illegible] le vingt septembre mil huit cent quarante neuf, [illegible] Jean Louis Crescence [illegible] vingt deux de mois de janvier, [illegible] [illegible] Louis Crescence, auquel enfant ils [illegible] les prénoms de Marie Olive [illegible]

âgé de quarante deux ans cultivateur demeurant [illegible]
Sur ces déclarations, et après avoir reçu du père de l'enfant ci-
dessus nommé, les prénoms de Pierre, nous avons dressé le
Comparant et les témoins ayant dit ne le savoir de ce requis et après
lecture.

Voirot

N° 17 — Aujourd'hui douze novembre mil huit cent soixante neuf à neuf
heures du matin, par devant nous Ernest Voirot Commissaire Commandant
officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, est
Comparu le sieur Martin Mathey, âgé de trente
ans, cultivateur, demeurant dans la
habitation le Paradis, lequel nous a déclaré être accou-
ché dans ladite habitation, le douze du courant à dix
heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'il nous
présente et qu'il nous a déclaré vouloir donner les prénoms
de Marie, Louise, Mathey ; lesquelles déclaration et prénom
nous ont été faites en présence des sieurs Collin
Pierre âgé de trente ans, et Esprit Alexandre
âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs
demeurant et domiciliés dans ladite habitation
le Paradis. Sur ces déclarations et après nous
être assuré du sexe de l'enfant, nous avons dressé
le présent acte, par lecture faite, que nous avons
signé avec le comparant et les témoins ayant dit
ne savoir de ce requis et après lecture.

Voirot

Ernest Voirot Commissaire Commandant officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne
Esprit Cinq Janvier mil huit cent soixante deux

Voirot

Ernest Voirot Commissaire Commandant officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne, est Comparu le sieur Martin Mathey, âgé de trente ans, cultivateur, demeurant dans la habitation le Paradis, lequel nous a déclaré être accou-
ché dans ladite habitation, le douze du courant à dix
heures du soir d'un enfant du sexe féminin qu'il nous
présente et qu'il nous a déclaré vouloir donner les prénoms
de Marie, Louise, Mathey ; lesquelles déclaration et prénom
nous ont été faites en présence des sieurs Collin
Pierre âgé de trente ans, et Esprit Alexandre
âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs
demeurant et domiciliés dans ladite habitation
le Paradis. Sur ces déclarations et après nous
être assuré du sexe de l'enfant, nous avons dressé
le présent acte, par lecture faite, que nous avons
signé avec le comparant et les témoins ayant dit
ne savoir de ce requis et après lecture.

Voirot

Ernest Voirot Commissaire Commandant officier de l'état civil du quartier de l'Ile de Cayenne
Esprit Cinq Janvier mil huit cent soixante deux

Voirot

Table alphabétique et annuelle des actes de Naissance du Quartier de l'Ile de Cayenne pour l'année 1869.

Numéros. Ordre	Numéros. des actes	Noms & prénoms	
1	10	Aristide fille d'Amadou Lisa	12 mars
2	12	Auguste fille de Bannon Kéfoué	7 juillet
3	15	Catherine Jean Louis (Jugement)	23 8bre
4	4	Chapelin Emilien	26 février
5	9	Clémence fille de Mr Rayapin	11 mars
6	18	Ellama fille d'Arimonton	11 novembre
7	2 ✠	Eugénie Jules Mr Célix	1er février
8	11	Eugénie fille de Taylamé	13 mars
9	17 ✠	Goitien Marie Thérésia	29 8bre
10	14	Guébé Ambroisine	19 7bre
11	16	Jouanty Elina Marie	29 8bre
12	13	Marie Louise fille de Velaye	7 juillet
13	7	Nadema fille de Cattaye	9 mars
14	5	Pauline fille de Mardaipé Sabine	5 mars
15	1	Rival Pierre Chrysostome	8 janvier
16	19	Rosita Anne Rosilia	27 Dbre
17	6	Thérèse fille de Kotangis Bibiane	7 mars
18	3	Thomas Elizabeth	6 février
19	8	Veuvillier Angélique Marie	10 mars

Ile de Cayenne, le 5 Janvier 1870.

L'Officier de l'Etat Civil

Joriot

Vu au Parquet

Le Procureur de la République

[illegible]